RÉUNION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU 07 décembre 2018

PROCÈS-VERBAL

	•	Désignation du secrétaire de séance	08
	•	Compte-rendu des délégations	08
	•	Approbation du procès-verbal du 5 octobre 2018	08
00	•	Voeu – Sortir des énergies carbonnées et faire vivre la centrale de Cordemais : pour la poursuite du projet expérimental Ecocombust	09
01	•	Transition démographique et vieillissement – Organisation d'un grand débat citoyen métropolitain	15
02	•	Plan de Déplacements Urbains 2018-2027, perspectives 2030 – Approbation	26
03	•	Plan Climat Air Energie Territorial – Adoption	41
04	•	Rapport sur la situation en matière de développement durable 2017-2018 – 5 ans après Nantes Capitale verte de l'Europe, une accélération du territoire pour le développement durable et la transition écologique	55
05	•	Tarification sociale de l'eau – Prolongation de la durée de l'expérimentation – Bilan 2018	58
06	•	Programme Local de l'Habitat 2019-2025 – Approbation	61
07	•	Débat d'orientations budgétaires 2019	77
08	•	Evolution du parc de matériel roulant tramway - Acquisition de nouvelles rames de tramway – Design : intégration de l'avis citoyen – Lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable	86
09	•	Rénovation d'infrastructures, de bâtiments, de systèmes et de matériels roulants, liés au réseau de transports collectifs de Nantes Métropole – Accord-cadre de mandats – Lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable	89
10	•	NANTES – 15 boulevard de la Prairie au Duc – Acquisition en VEFA auprès de la SCI ADIM OUEST – Réalisation d'un parc public de stationnement	90
11	•	NANTES – Cession d'une parcelle pour l'édification du nouveau stade privé du Football Club de Nantes (FCN) – Devenir du site de la Beaujoire et du stade Louis Fonteneau – Approbation de principe	93
12	•	Transition énergétique – Lancement de la chaire de recherche VALADOE au sein de l'Institut Mines Telecom Bretagne – Pays de la Loire – Conventions	115
13	•	NANTES – Construction d'un bâtiment universitaire–santé, rue Bias - Lancement d'un appel d'offres ouvert et d'une procédure adaptée	116
14	•	Habitat – Conférence Intercommunale du Logement (CIL) – Modification des documents cadres – Approbation	117
15	•	NANTES – ZAC Caserne Mellinet – Dossier de réalisation – Programme des équipements publics – Approbation	119

16	•	NANTES – Projet de transfert Nantes Etat – Acquisition auprès de SNCF Réseau et SNCF Mobilités du faisceau ferroviaire situé sur l'Ile de Nantes – Accord-cadre foncier	127
17	•	NANTES – Projet urbain de Bottière Pin Sec – Prise en considération des observations et propositions du public sur le projet – Dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté – Exonération de la part intercommunale de la taxe d'aménagement – Concession d'aménagement – Approbation	121
18	•	Transition énergétique – Plateforme de compostage de Saint-Herblain - Traitement des déchets verts issus des déchèteries de Nantes Métropole - Signature du marché	129
19	•	Transition énergétique – Convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation conjointe d'un contrat relatif à l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets de Couëron – Avenant n°2	130
20	•	Centre de traitement et de valorisation des déchets de Couëron – Délégation de service public avec la société Arc-en-Ciel – Avenant au protocole de fin de contrat – Approbation	131
21	•	Energie - Distribution publique électricité – Protocole entre Nantes Métropole, la commune de La Baule, SYDELA, ENEDIS et EDF – Approbation	132
22	•	Schéma de coopération et de mutualisation de la Métropole nantaise – Bilan 2018 et perspectives – Convention-cadre – Avenant – Convention particulière n°4 relative au Centre de Supervision Urbain – Approbation	133
23	•	Personnel métropolitain – Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation	138
24	•	Budget annexe transport – Ouverture anticipée de crédits pour l'exercice 2019 - Transfert des biens et des emprunts du budget principal vers le budget annexe transport – Répartition du produit de versement transport entre le budget annexe transport et le budget principal	145
25	•	Attribution de subventions aux tiers	146
26	•	Environnement et développement durable : convention pluri-annuelle 2019-2021 avec l'association ECOPOLE	152
27	•	Grand Port maritime Nantes Saint-Nazaire – Conseil de surveillance et conseil de développement – Désignations	154
28	•	Institut de la concertation et de la participation citoyenne – Adhésion de Nantes Métropole – Désignation d'un représentant	155
29	•	Club des sites d'accueil de la Coupe du Monde de Rugby 2023 - Adhésion de Nantes Métropole – Désignation d'un représentant	156
30	•	SAEM LAD–SELA – Evolution de l'actionnariat – Entrée de la Région au capital	157
31	•	Dispositions financières et tarifaires diverses	158
32	•	Voirie - Prestations à l'usager - Occupation du domaine public – Tarifs 2019	162
33	•	Cité des Congrès – Parc des expositions – Site des machines de l'Ile – Politique touristique – Patrimoine immobilier économique – Tarifs 2019	166

34	•	Services publics locaux, eau, assainissement collectif et non collectif, déchets et Cellule Opérationnelle de Prévention des Risques (COPR) – Tarifs 2019	169
35	•	Equipements culturels métropolitains – Dispositions financières et conventions de partenariat	175
36	•	Gestion du Zénith de Nantes Métropole – Délégation de service public – Avenant n°2	178
37	•	BOUGUENAIS - Aménagement du centre bourg - Places Jean-Baptiste Say, de l'Eglise et de la République - Mauves-sur-Loire – Aménagement du centre bourg (phase 2) - Mise en place d'une procédure d'indemnisation des professionnels riverains - Commissions de règlement amiable - Désignation des représentants de Nantes Métropole	178
38	•	Acquisition d'équipements de balayeuses de voirie pour châssis poids-lourds - Lancement d'un appel d'offres ouvert	180
39	•	Tierce maintenance applicative de la plateforme e-services et du compte Nantes Métropole pour les besoins du groupement de commandes informatiques (Nantes Métropole, Ville de Nantes et CCAS) – Signature du marché	181
40	•	Travaux de réaménagement, de grosses réparations et d'entretien courant sur les propriétés des membres du groupement de commandes Ville de Nantes – CCAS – Nantes Métropole – ESBANSN – Signature d'un accord-cadre	183
41	•	Opérations d'aménagement et d'habitat – Sites d'activités économiques métropolitains - Comptes–rendus d'activités 2017 – Avenants aux concessions d'aménagement – Suppression de zones d'aménagement concerté – Rétablissement de la taxe d'aménagement – Fixation du taux de la part intercommunale – Approbation	185
	•	Vote électronique	194

CONSEIL DU 07 DECEMBRE 2018

CITÉ DES CONGRÈS – 9H00 – SALLE 300

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil de Nantes Métropole, dûment convoqué le 30 novembre 2018, a délibéré sur les questions suivantes :

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves LE BRUN

Voeu (9h16 à 9h37)
Présents : 77
M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme HAKEM Abbassia, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTIN Nicolas, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NEDELEC Marie Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS Gilles, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 10
M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE STER Michèle), Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. GILLAIZEAU Jacques), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. TRICHET Franckie), M. FOURNIER Xavier (pouvoir à Mme GUERRA Anne-Sophie), M. GUERRIAU Joël (pouvoir à M. MORIVAL Benjamin), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à Mme PIAU Catherine), M. MAUDUIT Benjamin (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme MERAND Isabelle (pouvoir à M. RIOUX Philippe), Mme NAEL Myriam (pouvoir à Mme GRESSUS Michèle), M. SALECROIX Robin (pouvoir à M. MOREAU Jean-Jacques)

Absents : 10
Mme BIR Cécile, Mme DUPORT Sandrine, Mme HAMEL Rozenn, Mme HOUEL Stéphanie, M. MARTINEAU David, Mme MEYER Christine, Mme PADOVANI Fabienne, M. PRAS Pascal, M. ROBERT Alain, Mme SALOMON Maguy

Point 01 (9h38 à 10h11)
Présents : 78, Absents et représentés : 14, Absents : 5
Mme Maguy SALOMON donne pouvoir à Mme Aïcha BASSAL,
M. David MARTINEAU donne pouvoir à M. Gilles NICOLAS,
M. Alain ROBERT donne pouvoir à Mme Dominique LE BERRE,
M. Pascal PRAS donne pouvoir à M. Jean-Claude LEMASSON,
Arrivée de Mme Rozenn HAMEL,
Départ de Mme Anne-Sophie GUERRA, annule le pouvoir de M. Xavier FOURNIER et donne pouvoir à Mme Rozenn H AMEL.

Point 02 (10h12 à 11h17)
Présents : 83, Absents et représentés : 10, Absents : 4
Arrivée de M. David MARTINEAU, annule le pouvoir donné à M. Gilles NICOLAS,
Arrivée de M. Pascal PRAS, annule le pouvoir donné à M. Jean-Claude LEMASSON,
Arrivée de M. Alain ROBERT, annule le pouvoir donné à Mme Dominique LE BERRE,
Arrivée de M. Joël GUERRIAU, annule le pouvoir donné à M. Benjamin MORIVAL,
Arrivée de M. Rodolphe AMAILLAND, annule le pouvoir donné à Mme Michèle LE STER,
Arrivée de Mme Cécile BIR,
Départ de Mme Nathalie BLIN donne pouvoir à Mme Marie-Annick BENATRE

Point 03 (11h18 à 12h01)
Présents : 84, Absents et représentés : 9, Absents : 4
Arrivée de M. Robin SALECROIX, annule le pouvoir donné à M. Jean-Jacques MOREAU

Points 04 et 05 (12h02 à 12h20)
Présents : 86, Absents et représentés : 7, Absents : 4
Arrivée de Mme Isabelle MERAND, annule le pouvoir donné à M. Philippe RIOUX,
Arrivé de Mme Nathalie BLIN, annule le pouvoir donné à Mme Marie-Annick BENATRE

Point 06 (14h14 à 14h42)
Présents : 86
M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. GUERRIAU Joël, Mme HAKEM Abbassia, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARTIN Nicolas, M. MARTINEAU David, Mme MERAND Isabelle, Mme MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NEDELEC Marie Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 9
Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. GILLAIZEAU Jacques), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. TRICHET Franckie), M. FOURNIER Xavier (pouvoir à Mme GUERRA Anne-Sophie), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à Mme PIAU Catherine), M. MARAIS Pierre-Emmanuel (pouvoir à M. REBOUH Ali), M. MAUDUIT Benjamin (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme NAEL Myriam (pouvoir à Mme GRESSUS Michèle), Mme SALOMON Maguy (pouvoir à Mme BASSAL Aïcha), M. VEY Alain (pouvoir à M. AMAILLAND Rodolphe)

Absents : 2
Mme DUPORT Sandrine, Mme HOUEL Stéphanie

Point 07 à 09 (14h43 à 15h40)
Présents : 87, Absents et représentés : 9, Absent : 1
Arrivée de M. Alain VEY, annule le pouvoir donné à M. Rodolphe AMAILLAND,
Mme Stéphanie HOUEL donne pouvoir à Mme Laurence GARNIER.

Point 10 (15h41 à 15h46)
Présents : 86, Absents et représentés : 9, Absents : 2
Départ de M. Gilles NICOLAS

Point 11 (15h47 à 17h36)
Présents : 85, Absents et représentés : 12, Absent : 0
M. Gilles NICOLAS donne pouvoir à M. André SOBCZAK
Mme Sandrine DUPORT donne pouvoir à M. Aymeric SEASSAU
Départ de M. Benoît BLINEAU donne pouvoir à Mme Cécile BIR

Points 12 à 22 (17h37 à 17h51)
Présents : 66, Absents et représentés : 16, Absents : 15
Départ de M. Mounir BELHAMITI, donne pouvoir à Mme Abbassia HAKEM
Départ de Mme Véronique DUBETTIER-GRENIER, donne pouvoir à M. François VOUZELLAUD
Départ de Mme Sandra IMPERIALE, donne pouvoir à M. Julien BAINVEL
Départ de Mme Lydie LUTUN, donne pouvoir à M. Marc RENEAUME
Départs de M. ALIX Jean-Guy, M. AMAILLAND Rodolphe, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GUERRIAU Joël, M. HIERNARD Hugues, Mme LE STER Michèle, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PREVOT Charlotte, M. RAMIN Louis - Charles, M. RIOUX Philippe, M. VEY Alain

Points 23 à 25 (17h54 à 17h58)
Présents : 64, Absents et représentés : 16, Absents : 17
Départ de M. Matthieu ANNEREAU
Départ de M. François FEDINI

Points 26 à 41 (17h59 à 18h14)
Présents : 61, Absents et représentés : 17, Absents : 19
Départ de Mme Anne-Sophie GUERRA, annule le pouvoir de M. Xavier FOURNIER
Départ de Marie-Annick BENATRE, donne pouvoir à Mme Mireille PERNOT
Départ de Mme Rozenn HAMEL donne pouvoir à Mme Blandine KRYSMANN

M. Roussel : « Mes chers collègues, bonjour à toutes et bonjour à tous. Je vous invite à prendre place puisque je vais procéder à l'appel. Mes chers collègues, un peu de silence s'il vous plaît. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bonjour à chacune et à chacun. S'il vous plaît, chers collègues, avant de démarrer officiellement la séance, je voudrais appeler Jacques Garreau, puisque Nantes Métropole a été récompensée lundi, par le trophée de l'APAJH au titre de Ville citoyenne, sur ce sujet absolument déterminant qu'est celui de l'accessibilité. Monsieur le vice-président. »

M. Garreau : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vais avoir le plaisir de remettre à notre Présidente pour Nantes Métropole, ce trophée de l'APAJH qui nous a été remis lundi soir à Paris à l'occasion de la 14e cérémonie des Trophées de l'APAJH. Il nous a été remis pour le travail sur la signalétique universelle. Ce travail nous a occupés avec les services de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes pendant deux ans, et ce travail est reconnu puisqu'il fait maintenant tâche d'huile.

Il s'agit en fait, pour le faire très très simple, de doubler dans nos bâtiments, dans le cadre des ADAP, la signalétique classique, en bonne langue française, par des pictogrammes. Nous avons maintenant une banque de pictogrammes qui permet à des personnes pouvant avoir une compréhension plus difficile, ou tout simplement à des personnes étrangères, qu'elles soient touristes ou migrants, de pouvoir mieux se repérer.

Ce travail a été identifié et les Nantais ont été bien récompensés. En effet, il n'y a que cinq trophées, avec cinq catégories. Outre Nantes Métropole, un deuxième trophée a été remis au restaurant Le Reflet qui est un restaurant comme vous le savez, dont le service est assuré par des personnes trisomiques. Donc, l'Agglomération nantaise a été récompensée deux fois, lundi soir, c'est, je pense une certaine fierté. Et je dis un grand merci à la fois à nos services, mais aussi aux cinq associations qui ont contribué à cette démarche très participative. Tous ces pictogrammes sont testés auprès d'associations représentant le monde du handicap. C'est la démarche qui a été saluée. »

*
* *

M^me^ la Présidente : « Merci. Chers collègues, nous allons donc démarrer notre séance. Je rappelle que la matinée sera suspendue à midi 15. En effet, à midi 15, notamment avec Mahel Coppey, vice-présidente en charge de l'économie sociale et solidaire, nous allons remettre officiellement le Prix de l'innovation sociale. Vous vous souvenez que c'est la deuxième année que ce prix est lancé, qui plus est en lien direct avec le sujet du grand débat que Fabrice Roussel et Claudine Chevallereau nous présenteront tout à l'heure. »

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M^me^ la Présidente : « Nous avons donc à désigner un secrétaire de séance. Je propose Pierre-Yves Le Brun. Merci. »

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2018

M^me^ la Présidente : « Approbation du procès-verbal du 5 octobre, est-ce qu'il y a des remarques ? Je mets donc aux voix ce procès-verbal. Des oppositions ? Des abstentions ? Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. »

COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS

M^me^ la Présidente : « Nous avons à prendre acte du compte-rendu des délégations. S'il n'y a pas de remarque particulière, je vous propose donc que l'on puisse démarrer notre séance en donnant la parole à Fabrice Roussel pour la présentation du vœu qui a été examiné collectivement ce matin. »

M. Roussel présente le dossier suivant :

00 - VŒU - SORTIR DES ÉNERGIES CARBONÉES ET FAIRE VIVRE LA CENTRALE DE CORDEMAIS : POUR LA POURSUITE DU PROJET EXPÉRIMENTAL ECOCOMBUST

Exposé

Le Président de la République a annoncé, dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), la fermeture des quatre centrales à charbon d'ici 2022. Sortir des énergies carbonées est un objectif que la France doit atteindre à terme pour respecter les engagements pris dans le cadre de sa transition énergétique. Dans cette perspective, le gouvernement ne peut ignorer l'expérimentation Ecocombust menée et portée par les salariés et la direction de la centrale de Cordemais depuis plusieurs années, et soutenue par l'ensemble des collectivités du territoire.

L'annonce de fermer la Centrale de Cordemais en 2022 ignore deux enjeux essentiels :

- Sortir des énergies carbonées et agir en faveur de la transition énergétique ne peut se faire sans tenir compte des conséquences sociales à court et moyen terme (plus de 1500 emplois directs et indirects concernés), ni des effets sur l'économie régionale, en premier lieu l'activité portuaire, et ne peut s'exonérer de la dynamique territoriale. Pour maintenir une activité à Cordemais et répondre aux enjeux écologiques, les équipes ont engagé depuis plusieurs années un travail pour sa reconversion avec le projet expérimental Ecocombust. Cette expérimentation, fruit d'un travail volontariste des salariés et de leur direction, doit être soutenue jusqu'à son terme et évaluée collectivement en prenant en compte tous les aspects sociaux, énergétiques, économiques, et environnementaux.

- La centrale occupe aujourd'hui une position essentielle dans l'alimentation électrique dans une approche territoriale. Le travail de reconversion engagé à Cordemais participe de l'innovation et de la recherche en matière de transition énergétique. C'est pour cela que Nantes Métropole, Estuaire et Sillon et La CARENE demandent à ce qu'il soit inscrit dans le Contrat de Transition Écologique que l'État se propose de passer avec eux.

Une transition énergétique efficace et réaliste se construit sur le court, moyen et long terme, avec les territoires, et en concertation avec les acteurs impliqués. L'État doit donner aux territoires et à leurs habitants, les moyens d'assurer leur avenir énergétique et les moyens d'innover pour sortir de l'énergie carbonée.

C'est pourquoi, le Conseil Métropolitain demande à ce que le projet expérimental Ecocombust, qui peut être un modèle pour la reconversion d'autres centrales thermiques, soit inscrit dans le Contrat de Transition Écologique de Nantes Métropole, Estuaire et Sillon et la CARENE.

M. Roussel : « Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, il s'agit d'un vœu pour l'avenir de la centrale de Cordemais, avec la volonté de poursuivre le projet expérimental Écocombust.

Vous le savez, le Président de la République a annoncé, dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, la fermeture de quatre centrales à charbon d'ici 2022. Sortir des énergies carbonées est un objectif que la France doit atteindre à terme pour respecter les engagements pris dans le cadre de sa transition énergétique. Et dans cette perspective, le gouvernement ne peut donc ignorer l'expérimentation menée et portée par les salariés et la direction de la centrale de Cordemais depuis un certain temps.

Cette démarche est aussi soutenue par l'ensemble des collectivités territoriales. Nous étions il y a quelques semaines, en réunion sur le contrat de transition énergétique au ministère, et la Région, le Département, la Métropole, mais aussi l'Intercommunalité d'Estuaire et Sillon et l'agglomération nazairienne soutiennent évidemment cette démarche.

Donc finalement, cette annonce de fermer la centrale de Cordemais en 2022 ignore deux enjeux essentiels à notre avis.

Le premier, sortir des enjeux carbonés et agir en faveur de la transition énergétique ne peut se faire sans tenir compte des conséquences sociales à court et moyen terme. Il y a aujourd'hui à peu près 400 salariés sur la centrale, mais c'est finalement plus de 1 500 emplois directs ou indirects qui sont concernés. Évidemment, cette fermeture ne peut se faire sans tenir compte des effets sur l'économie régionale, en premier lieu l'activité portuaire, et ne peut s'exonérer également de la dynamique territoriale.

Pour maintenir une activité à Cordemais, répondre aux enjeux écologiques, les équipes ont engagé depuis plusieurs années un travail pour sa reconversion avec le projet expérimental Écocombust.

Cette expérimentation, fruit d'un travail volontariste des salariés et de leur direction, doit être soutenue jusqu'à son terme et évaluée collectivement en prenant en compte tous les aspects sociaux, énergétiques, économiques et environnementaux. Lors de cette dernière réunion au ministère de la Transition énergétique, nous avons obtenu qu'il y ait cette réunion d'évaluation même si aujourd'hui la date n'est pas encore connue.

Et puis, deuxième élément qui est ignoré par l'annonce de cette fermeture, c'est que la centrale occupe aujourd'hui une position essentielle dans l'alimentation électrique, dans une approche territoriale. Le travail de reconversion engagé à Cordemais participe de l'innovation et de la recherche en matière de transition énergétique. C'est pour cela qu'avec Estuaire et Sillon et avec la CARENE, nous demandons à ce que le projet expérimental Écocombust soit inscrit dans le contrat de transition écologique que l'État se propose de passer avec nous.

Une transition énergétique efficace et réaliste se construit sur le court, moyen et long terme avec les territoires, et en concertation avec les acteurs impliqués. Donc l'État doit donner aux territoires et à leurs habitants les moyens d'assurer leur avenir énergétique et les moyens d'innover pour sortir de l'énergie carbonée.

C'est pourquoi le Conseil métropolitain demande à ce que ce projet, qui peut être un modèle pour la reconversion d'autres centrales thermiques, soit inscrit dans le Contrat de transition écologique de Nantes Métropole, Estuaire et Sillon et la CARENE. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Mounir Belhamiti. »

M. Belhamiti : « Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, vous savez à quel point nous sommes attachés aux compromis. Et à l'évidence, le vœu qui nous est soumis est le résultat d'un compromis entre des sensibilités de notre majorité qui n'ont pas tout à fait la même vision de la transition écologique, ni exactement la même conscience de l'urgence climatique. Or, un compromis ne vaut que s'il est dynamique, que s'il trace une voie pour avancer. Je crains que nous soyons là avec ce texte face à un compromis qui donne des raisons pour faire du surplace et qui dessine une voie qui ne peut pas être l'issue.

Nous regrettons notamment que ce texte n'acte pas plus clairement la nécessité de sortir au plus vite, et non à terme, des énergies carbonées : des énergies dont je rappelle qu'elles entretiennent notre dépendance vis-à-vis des matières premières d'origine étrangère qui pèsent donc sur notre balance commerciale et sur notre économie ; des énergies qui concourent à la volatilité des cours et donc à des variations brusques des tarifs ; des énergies qui produisent un réchauffement climatique sur lequel tous les scientifiques nous alertent et dont nous pouvons mesurer chaque jour les effets sur notre planète, notre santé et notre quotidien.

Le désordre climatique n'est pas une prophétie. Il est là. Et il s'aggravera tant que les énergies carbonées seront là. Nous tenons donc à rappeler notre soutien plein et entier à l'objectif fixé, à savoir la fermeture d'ici à 2022 des centrales à charbon françaises confirmée par le Président de la République, et nous regrettons que ce vœu soit si peu explicite sur cette question.

Pour Cordemais, le vœu insiste sur l'expérimentation Écocombust et demande, je cite, que "cette expérimentation soit soutenue jusqu'à son terme et évaluée collectivement en prenant en compte tous les aspects sociaux, énergétiques, économiques et environnementaux". Cette formulation me semble poser deux problèmes essentiels.

D'abord, elle concentre toute l'attention sur Écocombust alors que chacun devrait savoir que trois tranches de production fermeront en 2022.

Écocombust ne saurait donc être l'alpha et l'oméga d'un maintien de l'activité sur le site, j'y reviendrai.

Mais aussi, mais surtout, il ne me semble pas responsable de demander à l'État de mener à bien un projet à son terme, sans en avoir réellement pesé les opportunités et les risques dans le cadre d'une évaluation préalable. Or, un certain nombre de données devraient nous alerter et nous inciter à la prudence, notamment vis-à-vis des salariés du site à qui nous devons la vérité.

D'abord, la question de principe, à ce stade, d'un maintien d'un mélange bois plus charbon qui vient mettre à bas l'objectif que je rappelais en préambule de sortie des énergies carbonées.

Ensuite, le coût de production estimatif qui risquerait d'être proche de 120 euros le mégawattheure alors que le prix du marché se situe aux alentours de 60.

Eh oui, mes chers collègues, le coût de production c'est important, car cela influe, et on le voit clairement aujourd'hui, sur les prix de la consommation.

Je ne voudrais pas mettre en porte-à-faux nos collègues communistes à l'origine de ce vœu, mais qu'il me soit permis de rappeler quand même que pour justifier son refus de participer au financement via la SELA d'un parc éolien à Sainte-Pazanne en 2014, l'orateur du groupe évoquait alors – vous pourrez le vérifier au compte rendu – le fait que les conséquences d'une manière générale par an et par ménage de ces montages financiers ne sont pas neutres. Nous ne pouvons que regretter que cette prudence qui a été opposée à l'éolien, soit si peu présente aujourd'hui lorsqu'il s'agit du charbon.

Mes chers collègues, et si nous évitions de reproduire les erreurs du passé sur d'autres projets qui ont vu les collectivités s'enferrer dans des impasses, faute de consensus sur l'évaluation préalable.

Madame la Présidente, nous préférons l'alliance des territoires à l'alliance de circonstance. L'alliance des territoires, cela devrait consister dans une cohérence des vœux votés dans chacune de nos collectivités plutôt que dans une compilation de textes différents qui ne disent pas la même chose, mais qui sont le fruit de compromis élaborés dans chacun des Conseils des territoires.

Le vœu voté le mois dernier par le Conseil régional des Pays de Loire pose des principes qui nous semblent autrement plus clairs et autrement plus raisonnables que le texte qui est soumis aujourd'hui à notre vote. Ce vœu, adopté à l'unanimité, demande notamment la mise en place dans le prochain semestre – et pas à terme – d'un audit technique environnemental et financier sur l'expérimentation d'Écocombust. Ce préalable nous semble nécessaire et indispensable même.

De même, nous considérons que rien ne serait pire que de focaliser l'avenir industriel de Cordemais sur une technologie dont chacun sait qu'elle ne sera pas la solution, mais ne pourra être au mieux qu'un ingrédient des solutions. Ce serait le pire service à rendre aux salariés que de créer un totem qui cacherait les vraies problématiques.

Les colères qui s'expriment dans la société française sont le fruit de ces arrangements qui ont trop longtemps prévalu sur tant de sujets. C'est bien parce que nous considérons que ce vœu ne contribue ni à la clarification des enjeux, ni à la mobilisation collective des territoires, sur les mêmes positions, que nous décidons de ne pas prendre part au vote de ce voeu et demandons que cela soit inscrit au procès-verbal. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julie Laernoes. »

M^me^ Laernoes : « Madame la Présidente, mes chers collègues, je pense que ce vœu est essentiel. Il est essentiel, car devant la crise climatique qui s'accélère, il est nécessaire de cesser d'opposer brutalement, emploi, social et écologie. Le chemin n'est pas facile à prendre. On ne peut pas décider d'en haut et laisser des centaines de salariés sans solution. Aujourd'hui, l'expérimentation d'Écocombust doit être menée à son terme. Est-elle la solution pour la transition énergétique ? Non. Mais la transition énergétique, c'est une voie avec de multiples solutions et il faut toutes les actionner. Pourquoi il ne faut pas fermer Cordemais de manière brutale ? Parce que de Cordemais, il faut pouvoir faire le laboratoire et montrer qu'écologie, social et emploi vont de pair.

J'étais, il y a une dizaine de jours, devant les cadres du Grand Port maritime. Leur économie dépend à 85 % de l'importation des énergies fossiles. Aujourd'hui, les territoires, de manière collective et conjointe, doivent réfléchir ensemble à ce qu'implique la transition énergétique, ce qu'implique réellement la diminution de notre consommation d'énergie, et donc la diminution de l'importation d'énergies fossiles, et réfléchir sur le court, le moyen et le long terme.

Sur la question de Cordemais, Cordemais est un point névralgique. Les réseaux électriques y passent. Les réseaux gaz sont proches. Il y a des éoliennes en mer qui sont devant la côte.

Aujourd'hui, nous avons encore besoin d'un appui ou en tout cas d'un point d'injection d'électricité dans notre réseau, ce qui demain ne sera pas vrai avec la décentralisation et donc la production d'énergie un peu partout dans les territoires. Par contre, nous aurons besoin sur les énergies renouvelables de travailler au stockage. Je pense que si nous donnons un signal fort dans ce sens-là, nous pouvons faire de Cordemais un exemple sur la façon dont on peut justement reconvertir notre économie, reconvertir au profit de l'écologie, parce que le climat ne se fera pas d'en haut en décrétant les choses, il se fera en proposant des solutions concrètes pour chacun et chacune. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Aymeric Seassau. »

M. Seassau : « Merci Madame la Présidente. J'ai été un peu étonné d'entendre le député "En Marche" nous parler de désordre social et climatique parce qu'en matière de désordre social et de ressentiment sur la politique qui est conduite, je crois que les soutiens de la majorité feraient mieux de garder leur calme avec cette taxe sur les carburants, sur laquelle le Gouvernement a reculé parce qu'il apparaissait au grand jour que rajoutée au budget général, elle participait aux cadeaux fiscaux faits aux plus riches. Ce débat monte dans le pays et c'est heureux. Je rappelle qu'il y a tout de même 260 000 millionnaires de plus depuis l'élection d'Emmanuel Macron.

De quoi parlons-nous ? Il ne s'agit pas de compromis, mais de faire la clarté. Fabrice Roussel en parlait à propos de Cordemais : un emploi industriel, c'est un à trois emplois induits. Il ne s'agit pas uniquement de défendre les emplois EDF et de permettre leur reclassement.

Deuxièmement, dans ce bassin, ce complexe portuaire et industriel, c'est 25 000 emplois et nous avons besoin de développer les filières industrielles nécessaires à la transition écologique, nous le soutenons de toutes nos forces, et c'est une bonne nouvelle que nous puissions développer l'éolien en mer avec une usine à Montoir. Nous parlons de Cordemais aujourd'hui parce que nous savons combien cela fragiliserait le territoire, je viens de parler de l'emploi. On peut également parler de la production et de la distribution d'énergie en cas de pics de consommation. Cette unité de production est donc nécessaire et nous le disons.

On parle quand même d'une unité de production dans laquelle depuis 2015 ont été investis 350 millions d'euros. 350 millions d'euros, et on nous dit de manière très dogmatique : "On ferme en 2022."

Donc, à l'heure à nouveau où l'on est en train de parler de l'utilisation de l'argent dans ce pays, je crois que le gaspillage, il est temps de dire que cela suffit, et il est temps d'entendre les salariés qui proposent avec la direction Écocombust, de mettre aussi à l'étude des procédés de captation de CO_2, des procédés de stockage de l'énergie.

Et je crois qu'au moment où le monde du travail manifeste son mécontentement face au mépris qui lui est fait, ce vœu va dans le bon sens. Les salariés, en défendant leurs emplois, de nouveaux procédés et le maintien de cette unité de production en marche, défendent l'intérêt général.

Ils manifesteront le 13 décembre devant le ministère de la Transition écologique à l'appel de la Fédération des ports et docks et des syndicats de l'énergie réunis en intersyndicale. J'y serai pour ma part et j'invite tous les élus du territoire à leur apporter tout leur soutien. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joseph Parpaillon. »

M. Parpaillon : « Merci Madame la Présidente. Mon propos sera très bref. Je pense qu'il y a une véritable urgence – et l'autre jour, une émission que j'ai pu regarder de Nicolas Hulot le rappelait – pour la transition énergétique. Je crois qu'il faut beaucoup de courage, c'est vrai, aux élus, au niveau national, peut-être au niveau local aussi. Il faut entendre le cri de la population, la détresse dans laquelle certaines personnes peuvent vivre, je suis tout à fait d'accord et on ne peut que partager les choses à ce niveau-là, mais il y a aussi des urgences incontournables.

Et je pense que ce projet de vœu tient plus de la tactique que d'autre chose aujourd'hui. Donc je partage tout à fait les propos qu'a tenus tout à l'heure Mounir Belhamiti et c'est pour cela qu'avec ma collègue Monique Maisonneuve, nous ne participerons pas au vote. »

M^me^ la Présidente : « Laurence Garnier. »

M^me^ Garnier : « Oui, merci beaucoup. Quelques points rapidement sur ce vœu que vous nous proposez ce matin et que le Groupe des élus de la droite et du centre votera. Je voudrais rappeler un certain nombre d'éléments.

D'abord, pour dire que le projet de reconversion à la biomasse qui est actuellement porté par les salariés et par la direction du site est défendu par l'ensemble des collectivités territoriales, que ce soit Nantes Métropole, que ce soient les Communautés de communes ou bien le Conseil départemental et le Conseil régional. Donc je crois qu'il y a unanimité. L'alliance des territoires, elle est opérationnelle et effective sur ce vœu. Et la Région des Pays de la Loire, je le dis par rapport à mon collègue Mounir Belhamiti qui vient de s'exprimer, apporte elle aussi, comme l'ensemble des autres collectivités son plein et entier soutien à cette expérimentation. Je crois que c'est là aussi l'occasion pour le gouvernement de montrer qu'il est à l'écoute des territoires.

Un deuxième élément qui concerne, et Julie Laernoes l'a souligné, la manière d'appréhender la question de la transition écologique aujourd'hui. Et elle n'est pas forcément à concevoir en termes de rupture, mais en termes d'accompagnement. C'est bien l'objectif de ce projet de reconversion. On est aujourd'hui sur une centrale à charbon qui fonctionne à 100 % charbon. L'objectif, c'est de passer à 80 % de biomasse et 20 % de charbon.

Derrière, ce que l'on démontre aussi, c'est que l'on peut reconvertir nos outils industriels et que l'on peut travailler à la mise en place de modèles vertueux.

Vous savez, moi j'ai travaillé plusieurs années dans l'industrie automobile. À l'époque, la voiture électrique en était à ses tout débuts. Heureusement que personne, malgré les enjeux climatiques dont nous avons tous conscience ici, n'a pensé à fermer l'industrie automobile sur le territoire français. Aujourd'hui, on voit le développement de la recherche, on voit la voiture électrique qui se met en place, on voit les bornes de recharge qu'installent les collectivités.

Donc bien sûr, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir, bien sûr le projet d'expérimentation biomasse, personne ne dit aujourd'hui que c'est l'idéal des solutions qu'on pourra trouver, mais en tout cas, il y a un engagement des salariés, de la direction et de l'ensemble des collectivités. Il faut se donner le temps d'évaluer ce projet et lui donner aussi le temps de la maturité. Je crois que c'est vraiment ça qu'il faut dire aujourd'hui, c'est aussi la question du message que l'on porte sur cette question de la transition écologique qui est si fondamentale. C'est aussi inviter nos entreprises et nos secteurs d'activité qui aujourd'hui sont polluants sur le territoire, à cette prise de conscience et leur demander de se prendre en main, d'inventer de nouvelles voies, et dire que derrière, ceux qui prendront la peine de transformer leur modèle économique vers un dispositif écologique plus vertueux pourront aussi obtenir le soutien des collectivités.

Donc c'est aussi ce message-là, derrière l'avenir de la seule centrale de Cordemais, que l'on porte en faisant le choix soit d'arrêter péremptoirement ces expérimentations, soit au contraire d'accompagner ces changements de modèle. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Hervé Grelard. »

M. Grelard : « Oui, juste une explication de vote : pour être transparent, je ne participerai pas au vote pour les raisons exposées par nos collègues Joseph Parpaillon et Mounir Belhamiti. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Oui, merci Madame la Présidente. Chers collègues, également une explication de vote pour ma part : rejoignant la position de Mounir Belhamiti, je ne participerai pas au vote. Je tiens à rappeler également que l'État a annoncé la fermeture des centrales électriques à charbon à horizon 2022.

Est-il possible que je puisse parler dans le silence s'il vous plaît ? Voilà.

L'État s'est engagé à accompagner la fermeture de ces centrales électriques à charbon d'ici 2022 ou à accompagner également l'évolution vers des solutions moins carbonées. C'est à rappeler. Et rejoignons également ce qu'a pu dire Joseph Parpaillon : de tels vœux semblent plutôt liés à une tactique ou à une stratégie politique et je pense justement que le décalage, en tout cas le fossé qui se creuse entre les habitants et les élus que nous sommes, nous oblige à revoir un petit peu nos fonctionnements à l'heure actuelle. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Quelques mots sur le fond avant de mettre ce vœu aux voix. De quoi parle-t-on dans ce vœu ? On parle de ce qui sera sans doute le plus grand défi de notre société demain : comment très vite le changement de modèle qui est à imaginer, nous permet de conjuguer les enjeux sociaux, les enjeux économiques et les enjeux environnementaux. C'est ça, le défi qui est posé à l'avenir de Cordemais. Donc c'est un vrai sujet de fond.

C'est un vrai sujet de territoire ensuite parce que les interactions entre la centrale de Cordemais et par exemple le port, sont absolument majeures. Donc les défis pour notre territoire le sont.

C'est un défi plus globalement pour le Grand Ouest parce que je veux rappeler ici le rôle que joue la centrale de Cordemais dans l'alimentation globale du Grand Ouest. J'invite d'ailleurs celles et ceux qui n'en ont pas eu l'occasion, sur ce point précis, à prendre le temps d'un échange avec les représentants du personnel, qui sur la centrale de Cordemais, ont développé, et depuis de nombreuses années, une vraie expertise sur ces questions.

Quand des citoyens, quand des corps intermédiaires – et je crois que chacun pourra s'accorder que sur la période, on en a bien besoin – font le choix de proposer de manière pacifique, de manière calme, de manière responsable des pistes de sortie, des pistes de solution, oui, on doit être exigeant, bien sûr, oui on doit dire, et ça a été rappelé ici à plusieurs reprises que sans doute l'expérimentation Écocombust n'est pas la seule voie, qu'évidemment il faudra conjuguer les temporalités du court terme, du moyen terme et du long terme, mais je crois que c'est notre responsabilité de dire que dans ce territoire, on a des ressources pour proposer, pour inventer des solutions. Je rappelle que c'est 1 500 emplois directs et indirects qui sont concernés.

Je vous invite donc à voter ce vœu. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ
5 CONSEILLERS NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

1. adopte ce vœu.
2. demande au Président de la République et au Gouvernement de ne pas fermer la centrale de Cordemais sans reconversion écologique qui donne un avenir industriel au site.

*
* *

M^me^ la Présidente : « Chers collègues, nous allons passer maintenant à la première délibération en tant que telle de notre Conseil. Quelques mots avant de donner la parole à Fabrice Roussel et Claudine Chevallereau, sur l'enjeu de ce débat.

Ce débat sera le troisième et dernier grand débat citoyen de ce mandat. Après celui que nous avions lancé sur la Loire, puis celui que nous avions lancé sur la transition énergétique, nous faisons le choix d'aborder un sujet à la fois éminemment d'actualité, et essentiel pour l'avenir.

Il y a un point que l'ensemble du pays partage, qui est l'augmentation évidemment de la durée de vie et donc du nombre de générations de seniors. Et puis il y a un point qui est particulier à notre territoire, c'est que le taux de natalité dans notre métropole est supérieur à la moyenne du pays. Cela nous donne donc pour l'avenir un équilibre tout à fait particulier des générations sur ce territoire.

Cela nous a semblé absolument utile en s'appuyant sur l'expérience des 24 communes, je le dis et j'en profite pour remercier les élus des 24 communes qui ont été mobilisés dans l'atelier prospectif qui prépare ce grand débat et qui continueront d'être réunis puisque nous avons proposé que cet atelier puisse devenir le comité de suivi politique de ce grand débat, parce qu'il y a là des allers-retours essentiels entre les communes et la Métropole.

Deux mots pour finir. Un sur le fond, l'autre sur la méthode.

Sur le fond, nous aurions pu choisir de faire un débat sur le vieillissement, au sens par exemple des enjeux de dépendance, et ils sont nombreux. Ce n'est pas l'option que nous avons prise. Ce n'est pas l'option que nous avons prise parce que nous avons voulu regarder ce sujet dans sa globalité, en faire un vrai débat sociétal, en nous disant : "Quels sont les impacts et les enjeux en termes de culture, en termes d'économie, en termes de logement, mais aussi qu'est-ce que la longévité va changer dans la société ? Qu'est-ce que ces différentes générations de seniors peuvent amener à la société, demain, avec les interactions individuelles et collectives qui naissent tout de suite quand on pose le débat ?"

Enfin, en termes de méthode, nous avons gardé deux éléments qui ont fait la réussite des grands débats et notamment du grand débat précédent. Le premier c'est cette idée de communauté. Vous vous souvenez peut-être comment, dans le grand débat sur la transition énergétique, cette idée de communauté par exemple des défricheurs nous permettait, là aussi en résonance avec le débat que nous venions d'avoir, d'aller chercher des solutions, d'aller chercher des actions, parce que le projet de notre Métropole, c'est d'être un accélérateur des solutions sur ce territoire. Eh bien nous allons garder cette idée.

La deuxième dimension que nous conservons, c'est aussi le fait de se dire : "Nous avons besoin de débattre, nous avons besoin d'apports intellectuels, analytiques." Je voudrais remercier l'Agence d'urbanisme qui a travaillé beaucoup pour la préparation de ce débat, mais aussi tous les contributeurs – je pense au Gérontopôle, je pense à Monsieur Berrut. Nous avons besoin d'éléments de fond, nous avons besoin de débats d'idées, mais nous avons aussi besoin de concret et donc, comme le grand débat sur la transition énergétique, ce débat sera placé sous le signe du "faire" pour là aussi allier les idées et l'action.

Je vous propose que Fabrice Roussel et Claudine Chevallereau qui vont copiloter ce grand débat puissent nous en dire plus.

Alain Vey avait une demande de prise de parole. »

M. Vey : « Merci. Excusez-moi, Madame la Présidente. Vous avez démarré trop vite l'ordre du jour et j'aurais souhaité, au nom de l'ensemble du Groupe UCD, que vous retiriez la délibération numéro 11 et que vous activiez immédiatement un groupe de travail afin que d'ici le prochain Conseil métropolitain, nous puissions échanger sur ce dossier important qui peut faire consensus au sein de notre assemblée. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Ce que je vous propose, comme on a commencé la délibération, c'est de donner la parole aux rapporteurs, et puis je répondrai à cette question à l'issue de cette première délibération. »

M^me^ Claudine Chevallereau et M. Fabrice Roussel présentent le dossier suivant :

Direction générale déléguée à la cohésion sociale

01 - TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE ET VIEILLISSEMENT - ORGANISATION D'UN GRAND DÉBAT CITOYEN MÉTROPOLITAIN

Exposé

1 – Pourquoi un Grand Débat sur la transition démographique et le vieillissement ?

Le vieillissement de la population est l'un des défis démographiques majeurs du XXI^ème^ siècle pour les pays occidentaux. Le vieillissement de la population, comme dynamique de transition démographique, est le fruit de plusieurs facteurs : l'allongement de l'espérance de vie, la baisse de la natalité, les migrations résidentielles, le nombre des personnes âgées par rapport à la population totale, avec pour la France, l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération du "baby boom" (naissances d'après guerre entre 1946 et 1973). L'année 2015 est considérée comme une année de rupture en France, car les plus de 60 ans sont devenus plus nombreux que les moins de 20 ans.

Ce phénomène du vieillissement de la population est largement documenté depuis de nombreuses années. L'État, les Conseils départementaux, les communes soutiennent des politiques publiques et dispositifs dédiés auxquels participe également le tissu associatif et économique. Pour autant, cette transition démographique au regard de son ampleur et de sa pérennité interpelle plus largement la société dans son rapport à ce nouveau temps de vie "après le travail" - long de 20 à 30 ans - et inédit (la durée de vie moyenne en France a plus que triplé en deux siècles et demi - Source INED). Si les mondes professionnels et économiques (médical, social, silver économie ...) ont joué un rôle important et utile dans l'organisation de solutions en réponse aux besoins des plus fragiles, le débat public et citoyen a peu investi ces questions, au risque d'affaiblir le partage collectif des enjeux de mutation à l'œuvre et ce faisant réduire les capacités de choix des personnes.

Afin de relever collectivement les défis posés par la transition démographique, Nantes Métropole propose l'organisation d'un troisième Grand Débat métropolitain (après ceux dédiés à la Loire en 2014/2015 et à la transition énergétique en 2017-2018) qui associe les parties-prenantes, citoyens, acteurs à l'échelle des 24 communes.

2 – Métropole : une transition démographique équilibrée

La Métropole va faire face à une forte augmentation du nombre des personnes âgées de plus de 65 ans pour les 20 ans à venir. Entre 2018 et 2050, le nombre de 75-84 ans devrait doubler. Un pic de vieillissement est prévu en 2038 dû aux générations "baby boom" qui auront à cette date entre 65 et 92 ans, représenteront selon l'INSEE près de 150 000 habitants de la métropole nantaise, soit une augmentation de 2700 seniors par an.

Toutefois, la métropole nantaise connaît une transition démographique spécifique du territoire, en lien avec les politiques publiques menées, caractérisée par :

- une **espérance de vie en Loire-Atlantique légèrement supérieure** à celle mesurée en France pour les femmes et équivalente pour les hommes. Elle est estimée pour 2017 à 23,2 ans pour les hommes à 60 ans (soit jusqu'à 83,2 ans) et 27,6 pour les femmes (soit jusqu'à 87,6 ans).

une **natalité dynamique** qui reste croissante, à contre-courant de l'évolution nationale et de la région Pays de la Loire, qui la place au deuxième rang des métropoles concernant l'évolution du nombre de naissances (7840 naissances en 2014 soit une progression de plus de 10 % en 10 ans). Tant que le nombre de naissance restera élevé, il permettra au territoire métropolitain de limiter un peu plus qu'ailleurs son vieillissement démographique.

- une **attractivité résidentielle** des jeunes et des familles avec un solde migratoire positif de 4 000 nouveaux habitants par an (2014), « *l'apport migratoire des jeunes permet de ralentir le poids des personnes âgées dans la population* ».
- une **attractivité du littoral** qui se traduit par un léger déficit migratoire des plus âgés « *si 1 411 retraités s'installent dans la métropole, ils sont plus nombreux à la quitter (1 870) pour s'installer sur le littoral de la Baule et de Pornic et les polarités urbaines de proximité* ».

L'ensemble de ces phénomènes produit un **modèle démographique équilibré** entre les différentes générations, conforté sur plus de 10 ans et qui fait la singularité de la métropole nantaise. Cette situation locale reflète les partis pris, les valeurs fortes et les effets de politiques publiques menées sur cette métropole ainsi que son contexte géographique (effet Côte Ouest – littoral) : services aux familles, modes de garde, attractivité étudiante, emploi, logement. Même s'il se fera à un rythme atténué par rapport à d'autres territoires, le vieillissement démographique de la métropole nantaise entraînera une forte progression des effectifs des seniors dans chacune de ses 24 communes avec des situations contrastées ; la part des plus de 65 ans dans la population communale pouvant varier de 10 à 22 % selon les communes (moyenne métropolitaine 16% - chiffres 2014 - source AURAN). Par ailleurs, la prise en charge de la dépendance concernera sur la Métropole, 16200 personnes en 2030 sur 172500 personnes âgées de plus 60 ans, soit près de 9% de cette population (source PLH et INSEE). Ce sujet important de la dépendance aura donc sa place dans le débat à venir. Toutefois pour 91 % des plus de 60 ans, l'enjeu de la longévité ouvre des questions plus larges que le débat public et citoyen devra éclairer.

Pour accompagner ces mutations démographiques et préparer l'avenir, la Métropole souhaite engager dans le cadre d'un Grand Débat citoyen, **une réflexion prospective et participative** qui puissent soutenir les acteurs et les actions à développer sur le territoire métropolitain sous plusieurs angles :

- l'adaptation des politiques publiques : habitat, transport, culture, citoyenneté, etc.,
- l'aménagement du territoire : densité de l'habitat, accessibilité et maillage des services etc.,
- la cohésion sociale et l'innovation : prévention des formes de précarités, inclusion,
- l'emploi et la formation (santé, silver économie, numérique),
- le décloisonnement des approches.

Il s'agit pour la Métropole d'anticiper et de mettre à l'agenda un sujet d'avenir pour tous et toutes, de prévenir des risques de fortes inégalités, de promouvoir localement une éthique de la longévité avec et par les citoyens, de refonder un imaginaire des "âges de la vie", socle d'une capacité d'agir plus en phase avec des modes de vie, aspirations des générations présentes et celles à venir. Ce troisième Grand Débat s'adresse à toutes les générations.

3 – Nantes : une métropole de longévité à co-construire

Nantes Métropole dispose de leviers importants lui permettant d'agir concrètement sur la question du vieillissement démographique, tels que l'habitat, l'espace public, les déplacements, le bâti, le développement économique et l'innovation sociale avec l'économie sociale et solidaire, l'emploi, la silver économie mais aussi la mission égalité et la politique de la ville. Plus récemment, suite au transfert de compétences du département , Nantes Métropole est l'une des premières métropole françaises à se doter d'un projet gérontologique qui place la Métropole comme un acteur à part entière de cette question au travers des centres locaux d'information et de coordination (CLIC). Aujourd'hui, la problématique du vieillissement irrigue les politiques publiques métropolitaines au travers de grands documents et schémas structurants de programmation et de planification (PLH, PDU) mais également via le soutien d'innovations et d'expérimentations technologiques, sociales et économiques. A cette étape, Nantes Métropole opère essentiellement sous l'angle de principes clés tels que l'accessibilité universelle, l'adaptation, l'expertise ainsi que l'inclusion notamment à travers le volet habitat.

Pour autant, la transition démographique pose de nouveaux enjeux d'avenir et nécessite d'élaborer une vision du temps long, dans une approche prospective, plus sociétale, transversale et citoyenne. Face à ce défi, la métropole, considérant que ce processus peut également être une formidable opportunité, entend faire évoluer l'approche usuelle qui s'attache aux publics selon leurs âges (retraités - 55/75 ans, personnes âgées - 70/85 ans, grand âge – 80 et plus) vers une approche nouvelle qui s'intéresse davantage au processus d'allongement de la vie des individus et du vieillissement de la population (l'équilibre entre les générations).Il s'agit aussi de reconsidérer pour notre territoire la ressource que constituent ces futures générations, la valeur que leurs activités, modes de vie et sensibilités représentent pour tous. Le vieillissement en tant qu'expérience n'est pas un sujet si fréquemment discuté par et entre les citoyens. Faire de la transition démographique et de la longévité un enjeu de citoyenneté partagé à l'échelle de la métropole est une réelle opportunité de sortir des tabous et du déni et de recouvrer une capacité d'action et d'innovation sur un sujet majeur, intime et universel qui concerne tout le monde. Nantes Métropole à travers ce troisième Grand Débat entend identifier **les leviers et conditions pour l'émergence d'une société de la longévité portée par le territoire métropolitain à travers l'ensemble de ses acteurs et citoyens.**

4 – Un débat en 4 thèmes pour la participation de toutes les générations

Afin de répondre à l'ensemble des enjeux liés à la transition démographique et au vieillissement, le Grand Débat propose quatre angles de questionnements élaborés collectivement avec les élus des 24 communes.

En effet, un travail préliminaire a été engagé dès 2018 avec :

- d'une part, une phase d'étude qui a permis de solliciter les lieux d'expertises locales et citoyennes déjà constitués sur le territoire, en particulier par le biais de **saisines à des instances expertes** (AURAN, Gérontopôle, École de Design,…) et **consultatives** (Conseil de Développement Métropolitain, Conseil Territorial de Santé, Conseil de développement de Loire Atlantique, Conseil Départemental Métropolitain de la Citoyenneté et de l'Autonomie,…).
- d'autre part, un **atelier prospectif en trois séminaires** organisés entre septembre et décembre 2018 à l'adresse des élus des 24 communes.

Ces travaux préliminaires visaient à contextualiser le Grand Débat aux spécificités de la métropole nantaise tenant compte des ressources et expertises existantes. Ils permettent de proposer aux citoyens et acteurs d'aborder cet exercice de prospective citoyenne au travers de 4 approches thématiques qui, en dépassant des approches traditionnelles cloisonnantes, correspondent à des territoires de vie et de citoyenneté et sont par là même porteurs de transformation sociétale :

- **Thème 1 / En soi**

La longévité comme un projet de vie : quel choix pour chacun ?

Quelles transitions des modes de vie au quotidien (alimentation, santé, les pratiques de "l'être"…) ? Quels leviers pour une longévité souhaitée (prévention, anticipation...) ? Y a-t-il une limite-éthique à la longévité (transhumanisme, réalité augmentée, intelligence artificielle, régénération cellulaire…) ? Un projet de longévité, ça se prépare à quel âge ; seul-e ou à plusieurs ? Statut de « non-productif » : quelle valeur de "l'être" pour la société, son entourage ? Quelle société de longévité solidaire et intergénérationnelle veut-on ? Fin de vie en bonne santé ? Le vieillissement : une maladie curable ?

- **Thème 2 / Chez soi et près de chez soi**

Comment inventer un "chez soi" qui avance avec soi ?

Quelles transitions des modes d'habiter ? Quels leviers et opportunités pour inventer collectivement de nouvelles manières d'habiter (abandon, poursuite ou évolution des activités / les nouveaux types d'habitats intermédiaires) ? Vers un urbanisme de la "sollicitude" : ou comment tenir compte des évolutions cognitives des individus? Maître "Chez soi" : comment garantir la liberté de décision des plus âgés sur leur environnement ? Innovations techniques/technologiques (essor de la domotique, robotique, data…) : pour rassurer qui ? Les conditions du maintien à domicile : quel niveau de service et par qui ? Quelles fonctions de proximité : vers une cohabitation des générations ?

- **Thème 3 / Avec les autres**

Une longévité inclusive, égalitaire et citoyenne : à quelles conditions ?

Quels leviers pour une société inclusive pour les personnes âgées ? Temps libéré et talent disponible : 25 ans de plus… quoi faire, pourquoi faire ? Quels impacts sur les relations sociales, affectives et familiales ? Les constellations familiales d'aujourd'hui ? Quelles évolutions des transferts monétaires et non monétaires pour une solidarité intergénérationnelle ? Quel statut social de la personne âgée inactive ? Comment lutter contre les formes d'inégalités dues à l'âge ?

Par ailleurs, si les femmes apparaissent comme les « gagnantes » de la longévité, ce simple constat suffit-il à gommer les inégalités de genre ? Ainsi, leur espérance de vie en bonne santé est plus faible que celle des hommes et leurs carrières souvent incomplètes entraînant une différence de montant de pension toujours majeure. Sur un autre volet, principales actrices du « Care », entendu comme l'ensemble des activités de lien et d'accompagnement, les femmes peinent à faire reconnaître et valoriser leurs compétences réelles (et pas forcément innées) en la matière. Promouvoir une société de la longévité invite à débattre de la situation de femmes : bénéficiaires, aidantes ... toutes citoyennes.

- **Thème 4 / Autour de l'imaginaire**

Nouvel imaginaire de longévité : ouvrir de nouveaux possibles ?

Quels espaces démocratiques pour faire entendre la diversité des témoignages, les aspirations et solutions portées par les citoyens ? Conjurer la vision d'un vieillissement en déclin, comment inventer une culture de longévité positive et accessible par le plus grand nombre ? La longévité, une chance pour la société : ça se passe d'abord dans nos représentations ? La "maturité" comme ressource de nouvelles actions et relations entre les générations : transmission, expériences, soutien, sagesse, mémoire, liberté ? A chaque génération, une nouvelle manière de vieillir : comment actualiser notre regard et nos pratiques ? Quelles ressources sensibles, spirituelles et culturelles pour refonder un imaginaire de la longévité ?

5 – Un Grand Débat citoyen à dimension sociétale et prospectif

Ce débat métropolitain s'entend comme une occasion de débattre collectivement de ce que pourrait constituer demain pour la métropole **une politique de longévité pour tous**. L'offre de participation et les dynamiques collectives qui vont s'engager visent à favoriser une connaissance partagée par les citoyens, à collecter une diversité de points de vue, à faire se rencontrer les acteurs et les citoyens, à soutenir la capacité d'agir du plus grand nombre.

Le format du Grand Débat s'appuie comme les précédentes démarches sur les principes du dialogue citoyen, à savoir :

- Un **mandat cadre** à travers la délibération ci-près soumise au vote du conseil métropolitain ;
- Des **règles claires** (charte du débat) et une **offre de participation diversifiée et accessible** pour favoriser des niveaux d'implication de tous.
- **Un document socle** pour assurer aux citoyens une connaissance de base, fiable, neutre, contextualisée et pédagogique, qui problématise les termes du débat, donne à voir d'où l'on part et pose le champ des possibles.
- Un **espace internet dédié sur la nouvelle plateforme "dialogue citoyen"**, comme espace de convergence, de traçabilité et de transparence au fur et à mesure de toutes les contributions produites et sous toutes les formes (vidéo, cahiers d'acteurs, mail, photo...).

Pour ce troisième Grand Débat à caractère plus sociétal, sensible et prospectif, Nantes Métropole a souhaité l'enrichir d'une nouvelle modalité de participation sous un format événementiel en organisant **en mai 2019 un festival citoyen et prospectif.** Ce temps fort a vocation d'offrir pendant trois jours des apports experts, sensibles, décalés à travers des conférences, des ateliers, des retours d'initiatives citoyennes. L'ensemble de ces éclairages visent à soutenir la capacité des citoyens à s'exprimer, proposer, échanger, débattre, agir demain sur les enjeux de la longévité et les solutions à inventer. Pour partie, la programmation du festival sera co-construite en amont avec des citoyens. Dès le lancement du débat en janvier, plusieurs communautés d'actions et de réflexions seront ouvertes à l'ensemble des habitants des communes et des quartiers de la métropole, leurs productions restituées dans la cadre du festival.

6 - La gouvernance, calendrier et attendu du Débat

Le pilotage du troisième Grand Débat est confié à deux élus métropolitains : Claudine Chevallereau, au titre de sa délégation sur « les solidarités et les parcours de vie » (fonds de solidarité pour le logement, fonds d'aide aux jeunes et centres locaux d'information et de coordination pour les personnes âgées et leur entourage) et Fabrice Roussel au titre de sa délégation au « dialogue citoyen » et référent des grands débats. Il est proposé que le collectif d'élus, ayant participé à l'atelier prospectif préparatoire et qui représente les 24 communes, se poursuive et constitue l'instance de suivi politique du grand débat tout au long de sa mise en œuvre. Par ailleurs, la conférence des maires sera régulièrement informée des avancées du Grand débat et de ses conclusions.

Le Grand Débat doit se dérouler en 2019 en 4 étapes :

- **Mi-Janvier // Lancement du débat**

Mise à disposition d'un document socle, ouverture de l'espace internet dédié au débat (dans la nouvelle configuration du site), mise à disposition des espaces de contributions numériques (contributions individuelles et cahiers d'acteurs), lancement des appels à volontaires pour participer aux différentes offres de participations et communautés d'action.

- **De Février à avril // Collecte de points de vue et productions dans les 24 communes**

Différentes offres accompagnées de production collective sont proposées aux territoires et par les communes. A titre d'exemple : « ciné-débat », « veilleurs prospectifs », « atelier prototypage », "arpenteurs" ... Via le site internet, la traçabilité au fur et à mesure des contributions individuelles et collectives est garantie.

- **16, 17 et 18, 19 Mai // Festival de prospective citoyenne**

Pendant trois jours (ouverture jeudi soir, vendredi, samedi et dimanche), un format inédit pour produire des préconisations en collectif et en trois jours : conférences plénières et thématiques, ateliers participatifs, partage initiatives citoyennes… ;

- **Septembre à octobre // Remise d'un rapport final**

Diffusion "en open source" du livrable du débat et la formalisation de préconisations et de scenarii pour le territoire.

Attendu et atterrissage du débat

Concrètement, le débat vise à nourrir les acteurs et les citoyens du territoire dans une meilleure connaissance des problématiques du vieillissement dans leurs projets et le quotidien du bien vivre ensemble, et ce dans toute l'agglomération. A l'issue du Grand Débat, un rapport final sera produit sur la base de l'ensemble des contributions, productions et saisines, en réponse aux 4 grands questionnements.

Dans une visée prospective, ce rapport devra :

- rendre compte de la dynamique démocratique du Grand Débat,
- traduire les enseignements issus du débat sur les 4 questionnements,
- identifier "les enjeux/défis spécifiques" à la Métropole,
- actualiser la cartographie des acteurs "ressources",
- établir des scenarii et pistes d'actions,
- identifier les initiatives citoyennes.

Ce rapport sera rendu public et mis à disposition du territoire, des acteurs, des élus pour nourrir les projets, les expérimentations et les coopérations futurs. Pour les élus, cela pourra se traduire par l'actualisation des plans d'actions et politiques publiques des communes. Pour la Métropole, les conclusions du débat pourront venir nourrir et orienter le projet gérontologique métropolitain.

M^me^ Chevallereau : « Bonjour à tous. Johanna Rolland a très bien introduit cette première délibération que nous voyons ce matin. Effectivement, elle va nous permettre de poser le cadre du grand débat. Comme vous le savez tous, le vieillissement est vraiment le défi démographique majeur que nous aurons à traiter sur ce XXI^e^ siècle, avec un allongement de l'espérance de vie et aussi l'arrivée du baby-boom qui deviendra du papy-boom dans quelques années.

Alors, l'idée de ce grand débat, c'est effectivement d'investir ces questions du vieillissement et de les investir collectivement. En effet, il y a un partage collectif des enjeux à mettre en œuvre, avec l'idée de laisser aussi le choix aux personnes de se positionner par rapport au vieillissement.

Alors, le vieillissement se quantifie et effectivement l'AURAN nous a donné un certain nombre de chiffres. Ce que nous savons, c'est que les 75-84 ans devraient doubler d'ici 2038, ce qui ferait 150 000 personnes sur notre métropole. Avec une particularité, comme l'a dit Johanna, nous gardons quand même une natalité relativement forte qui va nous donner une pyramide des âges plutôt équilibrée par rapport à d'autres métropoles.

L'idée donc de ce grand débat, c'est bien une réflexion prospective et participative que nous proposons aux métropolitains à partir de la mi-janvier. Bien entendu, la Métropole dispose déjà de leviers importants qui lui permettent d'agir concrètement sur les questions de vieillissement démographique. Effectivement dans l'habitat, dans l'espace public, dans les déplacements, dans les politiques de la ville, les missions égalité, nous connaissons la problématique du vieillissement.

Néanmoins, il faut je pense réfléchir, avoir des conditions et des leviers différents pour que notre société s'interroge collectivement sur la longévité et voit ce que le territoire peut proposer à ses habitants.

Alors, comme l'a dit Johanna, nous avons commencé depuis quelque mois à travailler sur ce sujet. Nous avons fait des saisines, c'est-à-dire demandé à un certain nombre de spécialistes du territoire de nous éclairer. Le "nous", ce sont les 24 maires, les adjoints en charge des solidarités. Il s'agissait de s'acculturer de ce qu'étaient la longévité et le vieillissement sur notre territoire.

Nous avons mené trois ateliers, nous avons partagé un certain nombre d'éléments. Et à partir de ces éléments, il s'est tracé quatre thèmes de réflexion.

Le premier thème que nous proposerons au grand débat, c'est effectivement le "En soi", la longévité comme un projet de vie, comment, dans mon quotidien, mon alimentation, comment je participe à ma longévité, à quel moment je m'en inquiète, un certain nombre de questionnements sur l'intime.

Un deuxième thème, c'est "Chez soi, près de chez soi" : comment mon habitat, comment mon quartier me garantissent de pouvoir vieillir dans de bonnes conditions.

La longévité inclusive, égalitaire "Avec les autres", comment la société, comment le temps libre, un certain nombre d'évolutions peuvent me permettre aussi de vivre sur mon territoire plus longtemps.

Et puis on a gardé un quatrième thème "Autour de l'imaginaire" : effectivement, s'ouvrir à de nouveaux possibles. Les personnes qui vont vieillir sur le territoire dans les années à venir ne sont pas les mêmes que celles de maintenant. On ne les imagine pas de la même façon, elles ne s'imaginent pas de la même façon. Il faut se laisser aussi cet élément d'imaginaire pour pouvoir se laisser un petit peu aussi de rêve et sortir de notre quotidien.

Voilà donc les quatre thèmes que nous allons proposer au grand débat, aux citoyens à partir de la mi-janvier. »

M. Roussel : « En complément, quelques mots pour évoquer le format que va prendre ce grand débat.

Tout d'abord, il était nécessaire d'avoir un mandat pour l'organisation de ce grand débat. C'est le sens de la délibération qui vous est proposée aujourd'hui. Il y aura ensuite des règles claires d'organisation du grand débat à travers une charte que nous mettrons en place, et puis la volonté d'avoir une offre de participation diversifiée et accessible pour favoriser l'implication du plus grand nombre.

C'est le sens du travail que nous menons avec les 24 communes. Nous étions réunis hier matin pour commencer à travailler les propositions de débat sur l'ensemble du territoire métropolitain, et puis Madame la Présidente l'a dit : la volonté de mettre en place des communautés pour aller concrètement voir, faire des visites, travailler les expérimentations, pour bien s'inscrire dans le débat du "faire".

Il y aura également un document socle qui fera l'état des lieux des connaissances en faisant en sorte qu'elles soient fiables, neutres, contextualisées et pédagogiques. On y retrouvera notamment les saisines que nous avons pu faire auprès de différents instituts et différents organismes, et puis également un espace Internet dédié sur la nouvelle plate-forme du dialogue citoyen, ce qui permettra de retrouver en permanence ce suivi du grand débat. Vous retrouverez évidemment les vidéos, les cahiers d'acteurs et donc chacun pourra à tout moment suivre ce grand débat.

Nous avons aussi la volonté d'organiser un festival citoyen et prospectif autour du mois de mai, pour continuer d'échanger par des conférences, des ateliers, mais aussi faire des retours d'initiatives citoyennes ou d'expériences qui auront pu être menées dans les prochains mois.

Sur l'organisation, nous pilotons ensemble ce grand débat, Madame la Présidente l'a dit, nous avons fait trois ateliers prospectifs avec les 24 communes durant ces dernières semaines et ces 24 communes continueront de se réunir dans le cadre du comité de suivi qui sera mis en place.

Le grand débat sera lancé à la mi-janvier avec la mise à disposition du document socle, l'ouverture de l'espace Internet dédié, et puis également le lancement des appels à volontaires pour participer aux différentes offres de participation et de communautés d'action.

De février à avril, il y aura la collecte des points de vue et les productions dans les 24 communes et puis, je le disais, du 16 au 19 mai, ce festival de prospective citoyenne.

Vous l'avez vu, ce temps de débat est un peu plus court que d'autres débats, mais il faudra ensuite travailler à faire la synthèse de tout cela. C'est pour cela qu'il est proposé de remettre le rapport final autour de septembre-octobre, puisque dans chaque grand débat, nous avons mis à disposition un rapport final.

Ce rapport rendra évidemment compte de la dynamique démocratique de ce grand débat. Il traduira également les enseignements issus des quatre questionnements. Il identifiera les enjeux, les défis spécifiques de la Métropole et puis il établira des scénarios et pistes d'action.

Pour être clair avec vous, nous n'irons pas forcément au même niveau de précision que pour les autres grands débats parce que vous l'aviez vu, cela avait nécessité un travail conséquent, et faire ce travail conséquent nous aurait certainement portés au-delà du mandat, mais en tout cas, l'enjeu pour nous c'était qu'il y ait des pistes d'action dont pourront se saisir les citoyens, les associations, les structures et évidemment les élus, dans les prochains mois. Enfin, ce rapport sera rendu public.

Voilà pour cette présentation, Madame la Présidente. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marie-Annick Benâtre. »

M^me^ Benâtre : « Madame la Présidente, chers collègues,

Le vieillissement est une période naturelle de la vie qui n'induit pas nécessairement une perte d'autonomie. Quand on arrive à cette étape, on reste un citoyen à part entière avec des droits et des besoins spécifiques qui doivent être pris en compte dans les fondements de notre société. Il ne s'agit donc pas de "bien vieillir", mais d'être un citoyen respecté et à part entière.

Faut-il rappeler que vieillir en bonne santé et dans de bonnes conditions dépend beaucoup de tous les environnements de vie aux impacts plus ou moins positifs sur le bien-être et la santé de chaque individu tout au long de notre vie ?

De ce point de vue, les inégalités de santé, que l'on soit cadre ou ouvrier, sont frappantes et encore trop significatives. Cela donne tout son sens aux politiques publiques que nous construisons. Elles portent en elles aussi bien les enjeux de santé, d'habitat, de mobilité, de lien social, de culture.

Notre Groupe salue donc l'organisation de ce troisième grand débat. C'est un acte majeur qui fait vivre la démocratie et qui permet de donner la parole aux habitantes et aux habitants de notre agglomération, comme aux professionnels, aux acteurs associatifs et syndicaux, sur un sujet aussi fondamental et structurant du vivre ensemble. Il doit en effet permettre de refuser toute attitude ou comportement de discrimination, de ségrégation, de mépris ou de dépréciation en raison de l'âge.

Cet exercice démocratique nous permet d'être plus incisifs et pertinents, en prenant en compte toutes les problématiques. C'est un travail grâce auquel nous serons en mesure de répondre plus justement au parcours de vie épanouissant, à l'intérêt général, au développement de la citoyenneté et de la place de chaque citoyen, chaque citoyenne, quel que soit son âge.

Dans un premier temps – et la démarche est entamée –, il nous est indispensable de savoir de quoi l'on parle, c'est-à-dire de travailler autour d'un état des lieux précis et d'une prospective en matière de vieillissement et de besoins liés à celui-ci.

Bien entendu, il est difficile d'évoquer cette question du vieillissement sans se faire l'écho du nombre croissant de retraités qui peinent tout bonnement à vivre dignement. En France, 1 million de retraités vit avec moins de 1 000 euros par mois. Nombre de syndicats, d'associations caritatives pointent du doigt l'insuffisance de leurs ressources financières. Et c'est encore plus vrai aujourd'hui avec l'augmentation de la CSG et le quasi gel des pensions en 2019 et 2020.

Il faut aussi prendre en compte que le report du départ à la retraite, alors que l'espérance de vie en bonne santé plafonne à 65 ans pour les femmes et régresse pour les hommes à 62 ans, ne crée pas les conditions optimum pour cette partie de notre vie.

L'actualité nous le rappelle, il apparaît un nombre de situations indignes et nous les rencontrons aux bains douches à Nantes ou au restaurant social municipal. Les faibles pensions et le minimum vieillesse ne leur permettent pas de faire face au coût de la vie.

Il est donc urgent de sortir cette question de la sphère privée, de s'en emparer politiquement et collectivement, et s'occuper de nos vieux aujourd'hui, c'est s'occuper du futur de chacun.

Dans ce contexte, notre Groupe accueille favorablement ce débat qui doit nous permettre à travers nos politiques publiques de répondre et d'anticiper les besoins des personnes âgées. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Nicolas Martin. »

M. Martin : « Madame la Présidente, chers collègues,

La thématique choisie pose des questions qui nous montrent bien que les réponses à la transition démographique ne sont pas si évidentes et vont bien au-delà des enjeux d'autonomie et de santé.

Les citoyens vivent plus vieux, mais travaillent aussi plus vieux. Quelles sont les adaptations à prévoir sur les conditions de travail ? Les jeunes retraités ne travaillent plus, mais restent actifs. Quel potentiel pour le secteur associatif et le renouvellement démocratique, quand on sait qu'un retraité sur trois est bénévole et que 50 % des dirigeants d'associations sont retraités ? Quelle opportunité pour la transition écologique sachant que, vous le disiez tout à l'heure, sur le papy-boom, on a aussi une génération qui a connu les trente glorieuses, une croissance très forte, une habitude au progrès, et qui a certainement une prise de recul, en tout cas une responsabilité sur les 40 et 50 dernières années passées en termes de modèle de croissance ?

Quelles classes sociales de seniors resteront sur la métropole, quand on sait que beaucoup de retraités parisiens viennent s'installer ici, mais aussi que beaucoup de nos métropolitains partent vers la côte ? Avec quels risques sociaux sur la précarité, l'isolement, la santé ? Quel impact sur la longévité et la durée de vie en bonne santé, sur la malbouffe, les conduites à risque, la mauvaise qualité de l'air, la sédentarisation ? Comment assurer la solidarité intergénérationnelle dans la convivialité ?

Ce débat peut devenir l'accélérateur de solutions du bien vieillir dans tous les domaines : le logement, les mobilités, la solidarité, l'emploi, le volontariat, les loisirs. Nous devons jouer notre rôle de facilitateur pour faire éclore et voir se multiplier dans les communes et dans les quartiers de nouvelles solutions concrètes. C'est d'ailleurs ce que nous faisons dès aujourd'hui avec le prix de l'innovation sociale qui a cette année pour thème "Bien vieillir et bien vieillir à domicile".

Il illustre bien cette volonté de Nantes Métropole de soutenir les acteurs du territoire quand ils apportent des réponses concrètes.

Et quand il s'agit d'innover en faisant progresser les solidarités, le réseau nantais de l'économie sociale et solidaire est au rendez-vous. Une vingtaine de projets sont en gestation pour 2019. Ils viendront faire leur part dans ce débat.

Enfin, en tant qu'élu à la jeunesse, j'insiste sur l'importance de la dimension intergénérationnelle, tant dans la discussion que dans les actions liées à cette thématique. Chacun, à tout âge, doit pouvoir apporter sa contribution. Chacun peut apprendre de son aîné ou de son cadet. Il ne fait aucun doute que les solutions les plus pertinentes se placeront au carrefour des générations. Ce sera sans aucun doute une des conditions de réussite de ce débat. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Catherine Piau. »

M^me^ Piau : « Madame la Présidente, chers collègues, je me réjouis avant toute chose du caractère inédit, innovant de ce nouveau grand débat, tant sur la forme, Fabrice Roussel le précisait tout à l'heure, que sur le fait qu'un tel sujet de société fasse l'objet d'un débat porté par une Métropole et associant citoyens, associations, experts, ainsi que toutes les communes.

Ce troisième grand débat consacré à la transition démographique doit nous permettre de réviser nos manières d'agir, de penser face à l'allongement de la durée de vie. Il s'agira d'imaginer et d'innover encore plus afin d'apporter des réponses concrètes à cet enjeu essentiel de société. Il ne se limitera pas à la thématique du grand âge comme certains souhaiteraient le croire. Ce n'est pas seulement des futurs septua, octo ou nonagénaires dont il est question, mais bien de l'ensemble des générations et de toute la population.

Une nouvelle réalité s'impose à nous tous, ça a été rappelé. Depuis fin 2015, en effet, les plus de 60 ans, les papy-boomers arrivent à la retraite et sont plus nombreux que les moins de 20 ans. Aujourd'hui, de plus en plus de familles comptent jusqu'à cinq générations et c'est la première fois de notre histoire. Il faut en tenir compte. Chaque génération a ses attentes, ses exigences, une vision différente de sa vie, de la cité. Et, oui, comme le disait Nicolas, selon que l'on soit né avant ou après la Seconde Guerre, avant ou après mai 68, avant ou après la chute du Mur de Berlin, la vision du monde n'est plus la même.

Il est par conséquent indispensable que nous ouvrions notre réflexion au sein de l'État bien sûr et des collectivités locales, et je sais que déjà, de nombreuses municipalités ont commencé ce travail sur ce thème avec les agents, mais aussi les professionnels, les associations. Alors, à nous d'entraîner les citoyens à ouvrir des réflexions sur les conséquences de l'allongement de la durée de la vie, et de trouver des solutions.

Il est temps de passer à la vitesse supérieure, vous le souligniez, Madame la Présidente, toutes générations confondues, et revoir ensemble nos logiciels. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle certaines communes ont souhaité rejoindre le réseau francophone Villes Amies des Aînés pour permettre plus de transversalité dans nos politiques. Qui peut le plus peut le moins, comme l'on dit.

C'est-à-dire que lorsque l'on s'occupe d'un espace public, ou d'un logement, ou de toutes sortes de choses dans la ville, cela profite aux familles en poussette, mais aussi aux personnes en situation de handicap de manière permanente ou occasionnelle.

Il est également important qu'en tant que décideurs publics, en tant qu'élus, nous accompagnions nos territoires dans cette transition démographique. Et pour cela, nous avons besoin en permanence de renouveler nos manières de faire avec pragmatisme, mais aussi à l'aide de démarches innovantes et de synergies sociales comme territoriales.

Mobilisons l'ensemble des acteurs pour réfléchir et imaginer de nouveaux possibles liés à une plus longue vie sur la mobilité, le logement pour tous, mais aussi pour lutter contre l'isolement et la précarité.

Nous allons, grâce à ce débat, gagner des étapes pour nous acculturer et changer nos regards sur le vieillissement. Toutes ces diversités devront trouver des réponses aussi diverses car les besoins et les attentes au-delà des générations ne sont pas les mêmes en fonction que l'on ait 60, 80 ans, ou en fonction de notre capital santé, source d'inégalités.

Madame la Présidente, chers collègues, j'espère que ce troisième débat connaîtra autant de succès que les deux premiers, car il s'agit d'un beau défi qui nous concerne toutes et tous, quel que soit notre âge.

La transition démographique, au-delà de la simple statistique, interroge notre société tout entière. Alors, réfléchissons simplement à la société que nous voulons pour nos aînés, préparons l'avenir, notre avenir et celui de nos enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants.

Et c'est pourquoi en qualité d'adjointe au Maire de la Ville de Nantes déléguée aux seniors, personnes âgées et à la solidarité intergénérationnelle, membre du réseau francophone Villes Amies des Aînés et au nom du Groupe socialiste, radical, républicain et démocrate, j'appelle l'ensemble des membres de notre assemblée à voter cette délibération avec enthousiasme pour le lancement de ce nouveau débat. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Oui, merci Madame la Présidente, chers collègues.

Je me réjouis, je pense, avec un certain nombre d'élus ici – j'espère l'unanimité – de la tenue de ce débat.

Le vieillissement de la population bien sûr est un enjeu de société. Si les plus de 60 ans représentent aujourd'hui 15 millions de personnes en France, ce sera 20 millions à l'horizon 2030 et 24 millions à l'horizon 2060.

Alors, vous savez que le Président de la République souhaite lancer, a lancé une grande consultation nationale sur le sujet de la place de nos aînés et seniors dans notre société, qui débouchera sur une grande loi dépendance fin 2019.

Ma première question est : est-ce que les conclusions de ce grand débat seront versées, d'une, à cette grande consultation nationale, et de deux remontées, au Ministère compétent ? Et pour participer concrètement localement à ce débat, une proposition m'a été remontée par nombre d'usagers et d'habitants : est-ce qu'une liste des professionnels libéraux, de santé, agissant à domicile, des sociétés de services à la personne, travaillant sur le maintien à domicile de nos aînés, et également des fournisseurs de matériel facilitant le maintien à domicile, est-ce que cette liste peut être travaillée ici localement, mise à disposition au sein de la métropole, au sein de chaque commune de manière informatique, numérique, mais également sur site au sein des mairies ? Une piste certainement à explorer. Merci. »

Mme la Présidente : « Merci. Madame Garnier. »

Mme Garnier : « Oui, merci beaucoup. Quelques mots pour vous dire que bien évidemment, le Groupe des élus du centre et de la droite rejoint le travail que vous souhaitez conduire sur cette question du vieillissement de la population qui est un enjeu important pour nos sociétés occidentales, les intervenants précédents l'ont rappelé.

Vous donnez un certain nombre de chiffres dans la délibération, je voudrais si vous me le permettez en donner un seul qui est peu connu : 52 % des ménages nantais sont constitués d'une personne seule. Je vois que Madame Chevallereau, vous acquiescez. Alors je n'ai pas le chiffre sur l'agglomération, il est certainement un peu plus bas, mais la réalité que finalement nous connaissons peu aujourd'hui, c'est qu'une personne sur deux à Nantes vit seule.

Nous sommes dans une métropole, on sait que cette problématique de la solitude est accentuée ; au niveau du territoire national, c'est une sur trois. Alors bien sûr, le fait de vivre seul n'est pas non plus synonyme d'isolement, en tout cas pas forcément. On pense à beaucoup de personnes qui vivent seules et qui sont très bien insérées dans la société et très entourées. De la même manière, on peut ne pas vivre seul et ressentir un véritable sentiment d'isolement, je pense notamment à tous les aidants familiaux.

Donc vraiment, on considère que c'est une très bonne chose que vous décidiez de vous emparer de ce sujet, de le porter au niveau de Nantes et de la Métropole, et de le porter au niveau des habitants.

On a quelques réserves, vous me le permettrez, sur la terminologie qui est employée dans la délibération et qui confine parfois à un jargon un peu techno. Vous nous parlez d'une "longévité inclusive, égalitaire et citoyenne". Vous nous parlez d'"imaginaire de la longévité". Vous nous parlez même d'"urbanisme de la sollicitude". Alors là, je n'ai pas encore tout à fait compris les enjeux de cet urbanisme-là. Je vous prie de m'en excuser.

À côté de cela, les mots d'"isolement", les mots de "solitude" qui sont très présents – et encore une fois on a tous à l'esprit ces enjeux dans notre métropole – ne figurent pas, ne sont pas même inscrits dans la délibération. Donc on formule ce regret. Je crois que ce serait une bonne chose de parler aux gens des sujets qui les concernent. La solitude en fait partie. L'isolement en fait partie. La précarité, le surendettement, des intervenants l'ont dit avant moi. La maladie, la question des aidants familiaux. Je comprends que ce soit un peu moins vendeur que l'"imaginaire de la longévité" et l'"urbanisme de la sollicitude", mais voilà, cela fait aussi partie de la vie et je crois qu'il faut ne pas avoir peur de mettre des mots sur ces difficultés-là. C'est simplement ce que l'on voulait souligner, notamment parce que vous avez l'ambition d'aller vers nos concitoyens et de toucher un public le plus large possible, vous le dites et on salue cette volonté. Voilà. Parlons aussi à nos habitants des sujets qui les concernent et qui les touchent directement dans leur vie quotidienne.

Et puis, un dernier élément cette fois-ci de questionnement concernant le coût prévisionnel du débat qui n'est pas annoncé, alors qu'il l'était dans d'autres débats précédents : est-ce que vous pourriez nous éclairer sur ce point ? »

Mme la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je redonne la parole aux rapporteurs. »

Mme Chevallereau : « Alors plusieurs choses. D'abord sur la connaissance des personnes qui vont vieillir sur notre territoire, on aura un document socle alimenté entre autres par l'AURAN qui nous permettra effectivement de connaître les mouvements de population, les revenus aussi, car cela change absolument tout dans la façon dont on va vivre sa vieillesse. On aura donc un document socle commun sur lequel on pourra s'appuyer.

On a souligné aussi l'intérêt d'avoir un sujet qui soit partagé entre les générations. On y est très sensible. Hier on a travaillé avec les communes et on a imaginé sur nos communes, chacun va s'emparer du sujet, ce que l'on pourrait faire pour que ce débat ne soit pas un débat de personnes âgées, mais bien un débat qui se partage. C'est bien ce que l'on veut : un débat de société.

Donc, chaque commune a déjà posé un certain nombre de choses, mais réfléchit aussi pour voir comment on peut partager ce sujet-là et pas simplement avec les spécialistes ou les personnes vieillissantes.

Pour répondre à Monsieur Annereau, bien entendu nous nous sommes appuyés sur des saisines et nous travaillons avec l'ARS, nous travaillons avec le Conseil départemental. Donc notre socle s'alimente aussi de tout ce travail fait avec les spécialistes de la dépendance et des outils que l'on met en face pour gérer la dépendance.

Il y a aussi des outils qui répertorient tout ce qui se fait sur un territoire, ce sont les CLIC qui regroupent plusieurs communes. Effectivement, là on a des listes de médecins, des listes d'associations et on travaille en direct avec les personnes âgées, ce sont vraiment des lieux qui sont extrêmement reconnus sur le territoire.

Mais ce grand débat va peut-être nous permettre aussi de découvrir quelques pépites. Effectivement, dans les start-up, on a aussi des gens qui ont des idées à destination des personnes âgées. Et l'idée de ce débat qui s'élargit, qui sort des spécialistes, est de faire remonter des vraies solutions de territoire parce que je pense qu'il faut que l'on imagine un certain nombre de choses.

Concernant les mots, cela nous a aussi beaucoup interrogés. C'est difficile de trouver le mot qui va faire consensus. "Vieillissement", moi je le dis quand même, c'est un mot qui fait peur et de temps en temps avec "vieillissement" on a "gériatrie", et j'ai peur qu'on ne soit que dans la dépendance. Or, ce n'est pas notre sujet. Notre sujet ce n'est pas la dépendance. La dépendance est l'un des éléments du débat, mais en tout cas cela ne doit pas être que ce débat-là et il est vrai qu'hier, on a eu encore avec les 24 communes une vraie discussion sur les mots, et le consensus est un peu délicat. »

M. Roussel : « Oui, nous sommes à la fois dans un débat du "faire", cela a été dit. Il faudrait effectivement qu'il y ait des expérimentations. On pourra mettre en avant des solutions innovantes, mais je rappelle aussi que nous sommes dans un débat prospectif. À la fois un débat de société, quel sera le regard des habitantes et des habitants du territoire sur les questions de vieillissement, de la longévité, mais aussi un débat prospectif sur le futur de nos politiques publiques, c'est bien ça aussi l'enjeu de ce grand débat. C'est pour cela que parfois, vous retrouvez des mots qui sont peut-être un peu plus techniques.

Concernant le coût, sur les grands débats, nous nous sommes engagés à ce que le coût ne soit pas supérieur à 1 euro par habitant, donc autour de 600 000 euros, vraisemblablement. Mais de toute façon, tout cela sera transparent, on sera certainement sur des coûts un peu moins élevés, parce que le débat sera un peu plus réduit et donc forcément avec différentes interventions qui seront de moindre ampleur.

Je tenais également, avec Claudine, à remercier toute l'équipe qui travaille autour de ce grand débat, parce que c'est beaucoup d'engagements pour chacune et chacun. Et je voulais aussi saluer déjà tous les partenaires qui viennent travailler avec nous et forcément, parmi les partenaires, il y a les services de l'État sur ce sujet-là, et puis remercier, une nouvelle fois, tous les élus et les services des 24 communes qui sont déjà engagés dans ce grand débat. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ,

1. approuve l'organisation d'un débat citoyen sur « transition démographique et vieillissement »,
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*
* *

M^me^ la Présidente : Un mot pour répondre à la question d'Alain Vey, pour dire que la délibération 11 de cet après-midi est maintenue et que nous aurons largement l'occasion et le temps d'en débattre, y compris d'ailleurs sur cette question du calendrier. »

*
* *

M^me^ la Présidente : « Bertrand Affilé pour la délibération 2. »

M. Affilé présente le dossier suivant :

Direction de la stratégie et des études

02 – PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS 2018-2027, PERSPECTIVES 2030 - APPROBATION

Exposé

Par délibération n°2014-102 du 17 octobre 2014, le Conseil communautaire de Nantes Métropole a engagé la révision de son plan de déplacements urbains (PDU), en même temps qu'il a acté l'élaboration d'un plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm).

En effet, la Métropole a souhaité engager une démarche intégratrice, en consolidant la transversalité des politiques publiques autour du projet métropolitain en termes d'urbanisme à travers le PLUm, de déplacements à travers son PDU, d'habitat à travers son programme local de l'habitat (PLH) et d'environnement à travers son Plan-Climat-Air-Energie (PCAET).

Au-delà de la consolidation d'une vision transversale, la révision du PDU, s'est aussi appuyée sur une démarche participative très large, associant à l'échelle de l'agglomération et au-delà, en lien avec son bassin de vie, les citoyens, partenaires institutionnels et non institutionnels ainsi que les différents acteurs du territoire et associations.

Par délibération n°2018-01 du 16 février 2018, le Conseil métropolitain a arrêté son projet de PDU, qui a été soumis, conformément à l'article L1214-15 du code des transports, pour avis, aux personnes publiques associées que sont les 24 communes, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), les services de l'État, la Région et le Département.

Le projet de PDU, assorti de l'évaluation environnementale, du schéma directeur d'accessibilité des transports et des avis des personnes publiques associées, a été soumis à enquête publique du 6 juin au 6 juillet 2018. L'enquête s'est tenue simultanément sur 25 lieux (les communes et le siège de Nantes Métropole). Au cours de l'enquête, 9 permanences ont été organisées dans 8 lieux différents (Bouaye, Thouaré-sur-Loire, Carquefou, Rezé, Sautron, Saint-Sébastien-sur-Loire et au siège de Nantes Métropole).

La consultation des personnes publiques associées

Après l'arrêt du projet de PDU par Nantes Métropole, les communes ont délibéré pour formuler leurs avis :

- 17 communes ont donné un avis favorable, assorti de propositions pour 11 d'entre elles ;
- 4 communes ont exprimé un avis favorable avec des réserves ;
- 3 communes ont exprimé un avis défavorable (dont seul un motivé).

Les remarques et les réserves portent principalement sur le souhait de développer le maillage viaire des communes, des services de transports collectifs structurants pour relier les communes entre elles et des lignes express vers le centre de Nantes et des liaisons structurantes vélo.

D'autres communes ajoutent aux remarques ci-dessus évoquées : l'augmentation de capacité des P+R et aires de covoiturage, le franchissement pour les modes doux des grandes infrastructures et des cours d'eau, la requalification des grands axes routiers (route de Paris, de Pornic, …) et le développement de services de transport fluvial.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) des Pays de la Loire a formulé des remarques dont certaines ont été accompagnées de recommandations qui ont pour objectif d'une part, d'améliorer la lisibilité du document PDU en termes d'articulation des politiques publiques (PLUm, PLH, PCAET et PDU), de périmètres d'intervention du PDU, de caractérisation du PDU actuel par rapport au précédent et d'autre part, d'ancrer davantage les impacts du PDU sur l'opérationnel.

Les services de l'État considèrent que le projet de PDU apporte de nombreux éléments favorables à l'émergence progressive d'alternatives aux déplacements motorisés. Au-delà de l'amélioration de la lisibilité de l'articulation des documents de planification (PLUm, PLH, PCAET et PDU), le PDU doit s'inscrire dans les ambitions nationales en matière de réduction des émissions de gaz à effets de serre. Il est aussi exprimé le souhait de renforcer le caractère prescriptif du document.

La Commission permanente de la Région des Pays de Loire indique que le PDU s'inscrit globalement dans les enjeux et objectifs de leurs schémas stratégiques. Elle souhaite cependant une meilleure prise en compte de l'accessibilité des extra-métropolitains à la Métropole notamment la prise en compte d'un franchissement de Loire extra-périphérique, l'accessibilité des gares de la Métropole, et la prise en compte du stationnement des lignes de cars dans les pôles d'échanges.

L'avis du Département de Loire-Atlantique est tacitement favorable.

Enquête publique et rapport de la commission d'enquête

Des réponses exhaustives ont été apportées à ces observations à travers le mémoire technique qui a été rendu public (nantesmetropole.fr/pdu) et annexé au rapport de la commission d'enquête, en complément des éclaircissements détaillés apportés par courrier à chacune des personnes publiques associées.

Après examen des avis des personnes publiques et de l'ensemble des observations formulées lors de l'enquête publique, la commission a remis son rapport dans lequel elle émet un avis favorable, sans réserve, ni recommandation.

Propositions de modification

Globalement, les observations trouvent leurs réponses dans la stratégie et les orientations du projet de PDU et leur mise en œuvre dans les grands programmes d'actions de celui-ci.

Quelques modifications sont apportées au projet de PDU afin de clarifier les orientations du document au regard des questionnements posés pendant l'enquête publique et de répondre, sur divers sujets, aux propositions des personnes publiques associées et aux observations formulées lors de l'enquête.

Les modifications retenues apportent ainsi des compléments et précisions au PDU, qui sont conformes à la stratégie portée par le document et qui ne portent pas atteinte à son économie générale. Elles se déclinent comme suit :

- mise à jour de l'annexe environnementale du PDU suite à la modification de l'objectif de la part de la voiture partagée en lien avec les engagements issus du grand débat sur la transition énergétique et pour être conforme avec les ambitions nationales en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- rappel dans la partie 3 du document relative à la stratégie, de la transversalité des politiques publiques entre le PADD, le PLH, le PCAET et le PDU ;
- précision dans cette même partie des inflexions du nouveau plan d'actions (2018-2027) du PDU par rapport au précédent ;
- modification de l'objectif en matière de bruit afin d'être conforme à la directive européenne 2002/49/CE ;
- complément des schémas stratégiques vélo et du réseau de transports collectifs afin d'intégrer la mise à l'étude de liaisons structurantes, notamment en lien avec le territoire des communautés de communes d'Erdre et Gesvres et du Sud-Retz-Atlantique en ce qui concerne le vélo et la mise à l'étude de la liaison tramway, Jamet-Romanet ;
- précision apportée à l'action 11-4 du PDU, sur l'extension de la zone payante conformément à l'avis de la Ville de Nantes ;
- compléments par des éléments de compréhension du document en termes de définitions, de cartographies et d'actualisation des coûts et des calendriers.

M. Affilé : « Cette délibération 2 concerne l'approbation de notre Plan de Déplacements Urbains 2018-2027, Perspectives 2030. Vous vous rappelez que nous avons arrêté ce Plan de Déplacements Urbains au Conseil du mois de février.

Alors, je ne vais pas vous restituer intégralement tout ce qu'il y a dedans. Je préfère essayer de mettre en évidence un certain nombre d'axes forts.

Premier axe : le développement et le maillage des réseaux, (réseaux de transports en commun, mais aussi réseau structurant pour les vélos).

Deuxième axe : une amélioration des performances du réseau de transports en commun, notamment avec l'augmentation de la taille des véhicules. Nous allons avoir une délibération pour les nouveaux tramways. Je vous renvoie aussi au e-busway, au renouvellement des bus "IVECO" que nous avons lancé et que nous allons continuer à développer.

Troisième axe important : le covoiturage. Il ne s'agit pas de covoiturage unique, mais de plusieurs types de covoiturages :

- un covoiturage de proximité entre des quartiers d'une même ville comme à Orvault avec "Cocliquo",

- un covoiturage entre les communes de la métropole tel que la SEMITAN pourra le mettre en œuvre dans le cadre de sa nouvelle Délégation de Service Public,

- un covoiturage entre villes de l'Ouest comme la plate-forme OuestGo que nous avons soutenue et à laquelle nous adhérons.

Un quatrième axe qui consiste à faciliter la circulation sur la métropole, notamment pour les personnes qui viennent de l'extrapériphérique, en développant – ce que nous avons déjà fait sur ce mandat et que nous continuerons – les parkings relais à proximité du périphérique et en les raccordant à des transports en commun performants qui permettent de rentrer en cœur d'agglomération. On peut penser aux nouvelles lignes de tramway, au prolongement du busway, aux chronobus.

Ces axes sont complémentaires, car on ne prévoit pas de trouver dans un seul mode de transport la solution unique, mais on s'appuie sur une palette d'interventions, qui vise à créer les conditions d'une mobilité durable qui est l'objectif de notre Plan de Déplacements Urbains.

Que s'est-il passé depuis le mois de février ? Deux grandes séries d'événements. D'abord la consultation des personnes publiques associées et ensuite l'enquête publique qui a eu lieu du 6 juin au 6 juillet.

Pour la consultation des personnes publiques associées, nous avons eu un certain nombre d'avis qui sont plutôt convergents.

L'avis de la Région tout d'abord. Elle nous a fait part d'un certain nombre d'observations qui figurent dans la délibération, je n'y reviendrai pas. Elle préconise notamment de faciliter l'accès à la métropole pour les extra-métropolitains, et pas simplement pour les habitants de Loire-Atlantique, mais pour l'ensemble des habitants de la région.

Ensuite, nous avons eu un avis favorable des instances représentant l'État. Il y en a plusieurs, notamment la mission régionale d'autorité environnementale, mais également la DDTM et la DREAL. Leurs observations ont porté sur la nécessité de mieux faire apparaître l'articulation entre les différents documents stratégiques qui découlent du PADD, c'est-à-dire le PLUm, le PDU, le PCAET dont on va reparler après, et le PLH. Ces observations ont été reprises et accentuées, cela a été notre façon de répondre à cette demande, dans la partie 3 du PDU.

Un certain nombre d'avis émanant des 24 communes de la métropole ont été exprimés. Elles ont d'ailleurs délibéré pour formuler leurs avis.

- 17 communes ont donné un avis favorable, avec des propositions dans la délibération pour 11 d'entre elles,

- 4 communes ont exprimé un avis favorable avec des réserves,

- 3 communes ont exprimé un avis défavorable (dont un seul motivé).

Parfois, des courriers des Maires des communes ont été joints aux délibérations.

Nous avons traité de la même façon les courriers d'accompagnement avec les remarques qui y figuraient, comme si ces remarques avaient été inscrites dans le corps de la délibération, même si sur la forme, il eût fallu que les remarques et observations figurent dans le corps de la délibération. On a considéré qu'un courrier d'accompagnement valait observation aussi et on a essayé de prendre ces éléments en compte.

Ensuite, l'enquête publique s'est déroulée du 6 juin au 6 juillet. Elle se traduit par un avis favorable des commissaires enquêteurs, sans recommandation. On ne pouvait pas obtenir mieux de la part des commissaires enquêteurs.

Alors tous ces éléments ont convergé durant l'été. Nous en avons intégré un certain nombre.

Pour les modifications qui suivent les observations de l'État ou de ses services, j'ai déjà parlé de la transversalité qui a été mise en avant et explicitée dans la partie 3 du PDU. Nous avons corrigé certaines incohérences de chiffres qui pouvaient apparaître. Je vais vous donner un exemple. En cours de route, nous avons modifié notre objectif de covoiturage, de voitures partagées, ce qui a eu un impact sur les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines.

Nous n'avions pas fait la modification de l'impact, faute de temps. Donc, l'ordinateur a fonctionné et nous avons intégré dans la version qui vous est proposée, les chiffres qui découlent de ce nouvel objectif, puisque nous sommes allés plus loin que prévu au départ. Et cela nous permet d'être en phase avec la volonté et les objectifs stratégiques poursuivis par l'État.

On nous a demandé également de préciser les inflexions du nouveau plan d'action par rapport au précédent. C'est ce que nous avons essayé de faire en montrant qu'il n'y avait pas de rupture, mais une continuité avec une inflexion sur différents points et notamment l'ambition maintenue sur la part du vélo et l'inflexion en faveur du covoiturage.

Par ailleurs, plusieurs communes nous ont signalé que nous n'avions pas inscrit les liaisons, notamment avec les itinéraires vélo qui existaient dans les communes ou les intercommunalités voisines, ce que nous avons fait ici.

Nous avons aussi fait figurer une demande importante en matière d'axes structurants pour les vélos, notamment sur des radiales, pour pouvoir circuler d'une commune à une autre et pas simplement – comme nous l'avions fait initialement – pour pouvoir rejoindre le cœur d'agglomération. En fait, on est sur un réseau vélo que nous construisons "en toile d'araignée" et pas simplement en forme d'étoile, comme on nous le reproche également parfois pour les transports en commun.

Le maillage des transports en commun figure aussi sur ces éléments. C'est pour cette raison que nous avons rajouté un certain nombre de cartes, de lexiques, pour permettre à tout un chacun une meilleure appropriation et une meilleure visibilité de ce qu'il peut y avoir dans le Plan de Déplacements Urbains, notamment la carte de la ville apaisée à terme.

Nous avons fait apparaître les zones naturelles, les stations de mesure de la qualité de l'air et puis les périmètres des différentes opérations lorsqu'elles étaient concernées. Quelques éléments financiers ont été actualisés, notamment ceux de la gare de Nantes, et puis des corrections de forme ont été apportées pour une meilleure lisibilité.

En conclusion, vous avez transmis trois natures d'observations.

Première nature d'observations : celles qui n'étaient pas recevables parce que remettant en cause l'économie, la philosophie générale du Plan de Déplacements Urbains. Je vais vous donner un exemple : lorsque l'on nous demande davantage de pénétrantes pour entrer en cœur d'agglomération en voiture ou en deux-roues motorisé, clairement, ce n'est pas l'objectif du Plan de Déplacements Urbains. En effet, nous souhaitons pouvoir favoriser davantage les parkings relais, les correspondances avec des parkings relais pour entrer plutôt en transport en commun en cœur d'agglomération. Donc cela remettait en cause l'économie générale du PDU. Ces éléments-là, bien entendu, n'ont pas été suivis.

Deuxième catégorie d'observations : celles qui relèvent des ajustements auxquels nous procédons chaque année, notamment sur le réseau de transports en commun. Il s'agit de la délibération sur l'évolution de l'offre et des tarifs à l'ordre du jour du Conseil du mois d'avril. A cette occasion, on modifie le réseau, on modifie des lignes, on rajoute des lignes supplémentaires, des fréquences. Tous ces ajustements relèvent du fonctionnement normal de notre collectivité et n'ont pas leur place dans le Plan de Déplacements Urbains qui est un document stratégique.

Enfin, au milieu de tout cela, figurait tout un ensemble de propositions. J'en citerai une dont on mesure ces jours-ci toute la pertinence. Il s'agit de mettre à l'étude la prolongation de la ligne 1 de tramway entre Jamet et Romanet, ce qui nous permettrait d'avoir un deuxième barreau sur cette partie du quartier de Nantes. Ainsi, en cas d'incident sur le premier barreau, le tramway pourrait continuer à circuler jusqu'à son terminus pour le plus grand service des utilisateurs des différentes entreprises qui y sont installées, mais aussi pour tous les habitants de l'ouest de l'agglo : je pense aux Couëronnais, aux Herblinois, aux Indrais, aux Sautronnais et à tous ceux qui, habitant encore plus loin, laissent leur voiture en parking relais à cet endroit-là, et qui, lorsqu'il y a suspension de service, se retrouvent pénalisés.

Vous vous rappelez, quand on avait développé le maillage du réseau en cœur d'agglomération avec les lignes de tramway qui arrivent sur l'île de Nantes, c'était la même logique qui avait prévalu. En cas de perturbation voulue ou subie dans le cœur d'agglomération, dans le centre-ville, on avait la possibilité de continuer à faire circuler les tramways. C'est la même logique qui prévaut ici et qui nous permettra de sécuriser notre réseau.

Je terminerai juste, si vous me le permettez Madame la Présidente, en remerciant le département Déplacements dirigé par Bénédicte Levionnais, et particulièrement Lamia qui a consacré beaucoup de son énergie, de son temps et de sa force de conviction à essayer de faire partager par tous ce PDU, et je sais que nous avons été jusqu'où on pouvait aller compte tenu de ces équilibres qu'il faut respecter à un moment donné. Je compte sur l'ensemble des collègues pour aujourd'hui voter ce Plan de Déplacements Urbains. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marc Denis. »

M. Denis : « Madame la Présidente, chers collègues,

L'adoption définitive de ce PDU, c'est la fin d'un long processus lancé il y a plus de quatre ans et marqué par plusieurs phases, des phases d'évaluation, des phases d'élaboration, des phases de concertation, et finalement une phase de synthèse.

Si la part modale de la voiture a baissé depuis 2002, le nombre de déplacements, lui, s'est accru de plus de 59 000 déplacements par jour. De plus, beaucoup de déplacements sont de petits déplacements souvent inférieurs au kilomètre, donc facilement accessibles à pied ou à vélo.

Nous avons donc là de fortes marges de manœuvre et de progression. Les chiffres du Plan Climat Air Énergie Territorial qui seront présentés dans la prochaine délibération par ma collègue Julie Laernoes le confirment. Les émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements ont peu diminué et nous sommes en retard, nous sommes en retard Mesdames et Messieurs, sur notre objectif de réduction de 50 % d'ici 2030.

Il y a donc encore beaucoup à faire, car le dérèglement climatique n'attend pas et les rapports des experts s'enchaînent, tous pessimistes, insistant sur le fait que des efforts considérables doivent être faits dans les années à venir, sans quoi il sera trop tard. Il est même d'ailleurs peut-être déjà trop tard.

Malgré cela, la COP 24, trois ans après l'accord de Paris, s'est déroulée en Pologne dans une indifférence quasi générale et ça, c'est dramatique.

Nos objectifs pour 2030, c'est-à-dire dans un peu plus de 10 ans, sont très ambitieux. Par exemple, nous visons 21 % de voitures solos à l'intérieur du périphérique, soit un déplacement sur cinq, et dans le même temps, nous ambitionnons qu'un déplacement sur deux se fasse à pied ou à vélo.

Il nous faut donc nous poser cette question. Notre PDU sera-t-il à la hauteur ? Et réussirons-nous à guérir de notre addiction à la voiture et au pétrole ? Ceci étant et à ce stade, au nom des élus écologistes et citoyens, je tiens à saluer la démarche d'élaboration de ce PDU en lien étroit avec deux autres documents structurants pour notre territoire, à savoir le PLH d'une part que nous allons voter tout à l'heure, et le PLUm que nous voterons en début d'année prochaine.

Cette démarche concertée est fondamentale tant les politiques d'urbanisme, de déplacement et de logement sont liées et tant nous devons réparer des décennies d'un étalement urbain organisé autour d'infrastructures routières, de zones industrielles et commerciales, pour enfin réaliser ce que l'on souhaite tous ici : la ville des courtes distances, une ville favorable aux piétons et aux cyclistes.

Notre PDU contient des orientations fortes, concrètes, qui nous permettront d'atteindre en partie nos objectifs. Notre réseau de tramway va se développer avec la connexion ligne 1 / ligne 2, la desserte de l'ouest de l'île de Nantes et de Rezé, de nouvelles rames de tramway plus grandes vont remplacer nos actuelles rames Alstom, le e-busway va être mis en service dans les mois à venir. Nous saluons donc la volonté affichée de développer massivement le covoiturage qui est une des alternatives à la possession d'une voiture individuelle.

Enfin, toutes les alternatives à la voiture seront intégrées et accessibles via de nouvelles offres numériques comme le pratiquent déjà certaines villes scandinaves, sous le vocable de "Mobilité comme un service".

Mais nous avons aussi plusieurs autres interrogations : pourquoi toujours aussi peu d'avancées sur la réexploitation de l'étoile ferroviaire si utile à la desserte de nombreuses communes de notre aire urbaine ? Pourquoi si peu d'ambition sur l'autopartage, alors que tout le monde s'accorde à reconnaître les limites de l'actuel système, surtout lorsque l'on sait qu'un véhicule en autopartage, ce sont environ 10 voitures en moins sur l'espace public ? Comment peut-on à la fois affirmer vouloir diminuer la part de la voiture en ville et continuer à attirer les voitures en construisant de nouveaux parkings comme celui près de la cathédrale et sous la Petite-Hollande ? Et enfin, comment peut-on atteindre nos objectifs de part modale de vélo, c'est-à-dire une multiplication par quatre, en se contentant de doubler notre budget vélo ?

Nos interrogations sont à la hauteur de l'exigence que nous portons aux questions de déplacements qui font aujourd'hui partie de notre vie quotidienne et de celle de nos concitoyens, comme l'illustre parfaitement l'actuel mouvement des gilets jaunes.

Le vote de cette délibération, c'est l'occasion de mesurer le chemin qui a été parcouru depuis le premier PDU adopté en octobre 2000, mais aussi de mesurer les efforts qu'il nous reste à réaliser. Si nous savons être exigeants et pointer ce qui ne va pas assez vite compte tenu de l'urgence, sachons cependant apprécier le chemin parcouru.

Notre Métropole s'est dotée d'un réseau de transport en commun structuré et efficace. Elle a développé des nombreux parkings relais, elle a requalifié certains de ses espaces publics pour rendre la place aux piétons et aux cyclistes. La plupart des pénétrantes ont heureusement été retraitées. Des vélos en libre-service ont été mis en place ainsi qu'un système d'autopartage.

Je tiens à saluer tout particulièrement ici le travail de celui qui parmi nous – et il se reconnaîtra – a planché sur le premier PDU à la fin du siècle dernier et qui va clore sa carrière avec ce nouveau Plan de déplacements. Je voulais associer les remerciements de notre Groupe aux remerciements qu'a donnés Bertrand tout à l'heure à Lamia et aux services.

Malgré tout ce travail et faute d'une prise de conscience de l'urgence climatique, il reste encore beaucoup à faire et nous aurions souhaité un engagement plus massif en faveur d'une véritable désintoxication de notre société à la drogue des énergies fossiles. Je vous rappellerai qu'on ne soigne pas une addiction en faisant baisser le coût de la drogue.

Nous voterons donc en faveur de ce Plan de Déplacements Urbains qui va dans le bon sens. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Véronique Dubettier-Grenier. »

M^me^ Dubettier-Grenier : « Merci Madame la Présidente, chers collègues,

Lors de la séance du 16 février 2018, le Conseil métropolitain s'est prononcé sur l'arrêt du projet de PDU. Je vous avais fait part alors, de notre attente forte en matière de mobilité sur la ville de Carquefou, et ce au regard des objectifs ambitieux de ce PDU 2018-2027.

En effet, Carquefou de par sa situation géographique à proximité avec la CCEG et son poids économique – troisième pôle de l'agglomération –, a vu depuis trois ans une augmentation du trafic matin et soir avec pour conséquence des temps de déplacement en transports en commun dégradés.

Ces déplacements à l'intérieur de nos communes et sur la métropole constituent un enjeu majeur, tant au niveau local qu'à l'échelle métropolitaine. Nous accueillons chacun dans nos communes respectives de nouveaux habitants. Il est donc de notre responsabilité de mettre en place des moyens de déplacement adaptés si nous voulons continuer d'assurer une qualité de vie appréciée et une attractivité, mais aussi pour que cette attractivité soit vécue comme positive et que nous puissions être en capacité de répondre aux objectifs de ce PDU.

Une attente forte donc des élus carquefoliens, mais aussi une attente forte partagée par 1 700 Carquefoliens qui se sont exprimés, qui ont exprimé leurs difficultés quotidiennes lors de l'enquête publique du 6 juin au 6 juillet 2018.

Nous nous étions donc abstenus sur l'arrêté de projet et le Conseil municipal de Carquefou avait émis un avis défavorable en tant que personne publique associée. Non pas, je le répète, sur les objectifs du PDU en tant que tels, mais bien sur les moyens déployés sur notre territoire pour y parvenir.

L'étude de déplacement qui a été réalisée sur Carquefou et que nous avions souhaitée a permis d'objectiver les difficultés et d'élaborer un ensemble de préconisations. Préconisations qui sont nombreuses, mais dont les principales sont les suivantes : l'étude d'aménagement de la porte de Carquefou, la réalisation du contournement nord de Carquefou, la levée du péage de Vieillevigne – je vous sais, Madame la Présidente, mobilisée sur le sujet –, la mise en œuvre d'un transport en commun sur la ligne de chemin de fer Carquefou-Doulon. Sur ce point, Madame la Présidente, je ne peux qu'approuver l'accord que vous avez conclu avec Madame la Présidente Christelle Morançais sur la participation à une étude sur la possibilité d'une navette autonome sur la voie de chemin de fer.

Donc, de réelles avancées sur le plan de déplacements à Carquefou, mais il nous faut désormais poursuivre et continuer à travailler et à planifier les aménagements à long terme et à court terme.

Alors, cette étude a mobilisé élus et techniciens de nos deux collectivités depuis près d'un an. Je remercie donc les agents de la Métropole pour la qualité du travail réalisé, mais aussi l'implication d'Éric Buquen. Une autre étude est en attente sur le cadran nord-est, étude très attendue par mes collègues de Sainte-Luce et de Thouaré, puisqu'elle va mettre en avant les difficultés des liaisons intercommunales.

En conclusion, les élus de Carquefou, Madame la Présidente, se prononcent favorablement sur ce futur PDU. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Éric Buquen. »

M. Buquen : « Madame la Présidente, chers collègues,

Alors d'habitude, on termine en remerciant les services, moi je vais commencer par cela et je vais m'associer à l'ensemble des remerciements qui ont été exprimés à cet égard.

Nous adoptons notre troisième Plan de Déplacements Urbains, alors que se tient actuellement la COP 24 en Pologne – tout un symbole, vous en conviendrez.

Ce plan doit permettre de concilier à la fois l'accessibilité, la mobilité au quotidien et l'exigence écologique. Il doit contribuer à préserver notre qualité de vie tout en accompagnant notre développement urbain.

Il y a un enjeu de sensibilisation, d'accompagnement, de compréhension, d'explication même de la nécessité de jouer sur l'ensemble des leviers qui sont proposés dans ce plan. La marche à pied, l'usage du vélo sous toutes ses formes, les deux-roues de façon générale, le transport en commun évidemment, mais aussi la voiture, ce sont autant de libertés que nous devons proposer aux habitants des 24 communes et à celles et ceux qui viennent d'ailleurs, qui doivent pouvoir se déplacer facilement tout en limitant leur impact carbone et contribuer à la qualité de l'air.

Ce n'est pas si simple et nous le savons. C'est pour cela que nous devons réfléchir, innover, inventer des formes nouvelles, acceptées, acceptables pour nos concitoyens.

Je souhaite de ce point de vue insister sur nos ambitions en matière de covoiturage, compliqué, certes, à mettre en œuvre, qui ne va pas se faire de façon spontanée, qui nécessitera du temps, mais qui doit être tenté.

C'est une manière d'appréhender l'usage de la voiture différemment, d'organiser du lien social entre celles et ceux qui sont obligés d'emprunter leur voiture quotidiennement, c'est aussi introduire un usage vertueux de l'automobile qui non seulement permet de diminuer le nombre de véhicules en circulation sur notre territoire, mais aussi de diminuer le budget déplacement des automobilistes. C'est en profiter aussi pour réfléchir à la voiture de demain et à son développement, c'est aussi penser le partage des espaces, développer les modalités d'accès, consolider le lien entre les communes.

Pour y parvenir, nous pouvons d'ailleurs compter sur la coopération avec les intercommunalités voisines, Bertrand Affilé y a fait référence : Pays de Retz, Erdre et Gesvres, et en complément d'une coopération concrète à l'échelle du Grand Ouest. La mobilité, c'est aussi l'alliance des territoires.

Mais nous agirons également sur les infrastructures pour faciliter les rendez-vous entre covoitureurs, ou encore sur le développement de services de mise en relation qui existent déjà avec OuestGo, Libertan Covoiturage ou encore Cocliquo.

Madame la Présidente, chers collègues, avec ce troisième plan, nous continuons d'accompagner et même d'encourager les changements de comportement en matière de mobilité. C'est une démarche de responsabilité autant qu'un cap que nous nous sommes donné.

Notre responsabilité politique nous oblige à sortir de la seule vision à court terme ou de la simplification des propositions. Elle doit nous permettre de porter une vision et prendre le temps de convaincre. Je ne peux terminer sans faire référence à la question des coûts, essentielle si l'on veut que le plus grand nombre, quel que soit son revenu, puisse bénéficier de l'offre.

Je vous rappellerai juste de ce point de vue la tarification solidaire que nous proposons depuis plusieurs années, qui est l'acte de solidarité de l'ensemble des usagers et de notre collectivité.

Ce Plan de Déplacements Urbains est une aventure collective et solidaire qui va même bien au-delà des questions de déplacements urbains. Il est indissociable de notre Plan d'Aménagement et de Développement Durable, de notre Plan Local d'Urbanisme Métropolitain ou encore de notre Programme Local de l'Habitat, et de façon plus générale de notre projet de développement de ce territoire tout simplement.

C'est bien là tout le sens d'une Métropole plus durable et plus solidaire inscrite pleinement dans la transition écologique. C'est pourquoi, au nom du Groupe socialiste, radical, républicain et démocrate, j'invite l'ensemble des élus du Conseil à voter en faveur de ce projet de délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Alix. »

M. Alix : « Merci Madame la Présidente. Avant de vous faire part des motifs de mon avis sur la délibération qui nous est proposée, une interrogation. Est-il réellement nécessaire que nous soyons réunis pour donner notre avis sur le PDU, puisque la décision est déjà prise ? Sans entrer dans le détail des documents annexés à cette délibération et reçus le 30 novembre dernier, je regarde au minimum la page de garde et là, surprise : le PDU est déjà approuvé par délibération du Conseil métropolitain en date du 7 décembre 2018.

Alors si la décision est déjà prise, que faisons-nous ici et quel intérêt porte-t-on dans cette Métropole à l'avis des élus qui ont la responsabilité des décisions à prendre ? Tout cela me semble montrer un certain dédain de la technostructure métropolitaine à l'égard des élus, et que pour ceux qui ne font que de la figuration, ce que je commence à croire d'ailleurs très sérieusement.

Cela me contrarie fortement et ne m'engage pas, vous le comprendrez aisément, à faire preuve d'une certaine mansuétude à l'égard d'un PDU indigent proposé à notre approbation. La commune de Sainte-Luce, consultée sur le projet arrêté le 16 février dernier, a donné un avis défavorable motivé. Aucune de ses requêtes n'a été retenue. Le PDU arrêté n'a pas varié et notre position donc demeure.

Nous n'avons pourtant pas épargné nos efforts pour présenter la situation du cadran est de l'agglomération. La démographie a fortement augmenté et cette croissance se poursuivra.

Je vais attendre le silence. Merci.

Les capacités de circulation inchangées depuis au moins 30 années, elles ne s'adaptent pas et nous atteignons la thrombose. Nous avons eu un exemple récemment lorsqu'un incident, un simple incident sur le réseau d'eau a paralysé la circulation dans notre ville durant plusieurs heures, faute de capacités de contournement, demandées pourtant avec insistance.

Je ne parlerai pas des transports en commun tout à fait inadaptés et dont le fonctionnement est discutable sans que l'on puisse discerner une amélioration à venir, hormis une étude. Alors, effectivement des études nous en avons, du moins nous en avons eu l'engagement en 2016 pour une réponse en mars 2017, puis en juin 2017 repoussée en septembre 2017, pour ne rien obtenir. Il nous en est promis une nouvelle dont on nous dit qu'elle est engagée pour un résultat attendu l'année prochaine, donc après l'approbation du PDU demandé.

Quel sera alors son usage, voire son utilité ? Je pourrais continuer ainsi la liste des promesses non tenues, des refus, des incohérences face à la réalité de notre situation future. Je pourrais aussi faire une comparaison peu flatteuse de l'avenir promis pour l'est de notre agglomération, au regard de ce qui est engagé à Nantes et dans l'ouest métropolitain.

Je me contenterai simplement de dire fortement que nous sommes abandonnés pendant que d'autres s'équipent confortablement avec les impôts perçus dans nos secteurs d'activité. Où est l'esprit métropolitain ? Où est la solidarité entre nos communes ? Disparus pour le bénéfice de quelques-uns. L'Intercommunalité, oui, une belle idée dévoyée. Je ne peux pas, Madame la Présidente, me satisfaire du traitement qui nous sera infligé durant les neuf années à venir et je vous fais part de mon profond mécontentement, tant sur la méthode que sur le contenu du document que vous proposez. J'ai donné un avis défavorable lors de l'arrêt des études, je maintiens cet avis. »

M^me^ la Présidente : « Merci. J'observe avec grande attention le sens de la mesure de l'intervention qui vient d'être évoquée, et j'avoue avoir une pensée pour toutes celles et tous ceux, toutes les équipes techniques et politiques qui ont passé des heures, des heures et des heures à rechercher un certain nombre de solutions. Je prends donc acte, pour maintenant et pour l'avenir, de cette déclaration.

Guillaume Richard. »

M. Richard : « Merci Madame la Présidente. J'avais une question suite à l'actualité toulousaine et à mon intervention de l'année dernière sur la question Hyperloop. À l'époque, on savait que Toulouse s'intéressait à la solution Hyperloop. Vous nous aviez dit effectivement que vous étiez en relation et en discussion avec la société Hyperloop. Je voulais savoir où cela en était et voilà, je m'inquiétais de l'abandon de ces discussions, on n'en a absolument plus entendu parler, face à un PDU qui a une telle ambition. Quand on a 10 ans d'ambition, que ce ne soit même pas évoqué, il y a une inquiétude sur les nouveaux modes de déplacement, même si je remarque que sur la question des véhicules autonomes, les choses ont avancé sur Nantes. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci Madame la Présidente. Moi je mesure pleinement, Madame, le sens de la démagogie dont vous faites preuve, qui consiste à reporter sans cesse sur les agents, les défaillances des politiques, et j'apporte donc mon plein et entier soutien à Jean-Guy Alix.

Mes chers collègues, le PDU tel qu'il nous est présenté aujourd'hui porte en lui des éléments positifs, des éléments discutables et enfin des éléments pouvant être améliorés ou ajoutés pour réussir à atteindre les objectifs ambitieux. La question qui se pose, c'est : sont-ils réalisables sur les différentes parts modales ?

J'identifie pour ma part quatre enjeux qu'il convient de relever dans la sixième métropole française pour relever le défi de déplacements fluides, économiques et écologiques.

Tout d'abord, un enjeu majeur, celui de la fluidité. La congestion du trafic routier que chacun mesure chaque jour avec une intensité forte aux heures de pointe, quel que soit d'ailleurs son mode de déplacement, participe fortement de la dégradation de la qualité de l'air et du cadre de vie. Il y a donc urgence à engager des politiques permettant de fluidifier le trafic.

Plusieurs pistes sont évoquées dans les fiches actions du PDU. De notre point de vue, cet enjeu nécessite :

- D'abord, la révision du plan de circulation de la ville centre.

- Ensuite, l'incitation à l'usage des véhicules non polluants en ayant une politique tarifaire attractive en matière de stationnement sur voirie et dans les parkings.

- La révision du projet d'aménagement du pont Anne-de-Bretagne qui ne sera pas en capacité de répondre aux besoins, ce que de nombreux acteurs ont d'ailleurs confirmé depuis notre intervention en Conseil métropolitain.

- La prise en compte aujourd'hui largement insuffisante du projet d'aménagement de la Petite-Hollande qui entraînera le report de 40 000 véhicules jour sur des secteurs d'ores et déjà saturés.

- La question des franchissements, naturellement.

- La mise à plat du plan de desserte de l'île de Nantes.

- Et enfin, la nécessité de faire de la gare de Chantenay un véritable pôle multimodal combinant bus, busway, navette fluviale, mais également les offres nouvelles d'engins de déplacement personnel en entrée de ville centre dans le cadre du projet du Bas Chantenay.

Le deuxième enjeu, c'est celui de la connexion entre les communes de la métropole.

L'évolution de votre majorité sur le passage du réseau en étoile au réseau maillé, que nous réclamons depuis plus de 10 ans va dans ce sens, et nous y sommes évidemment favorables.

Un travail sur la création d'un titre unique de transport nous paraît également particulièrement important pour améliorer les offres en direction de nos concitoyens, à l'intérieur comme à l'extérieur de la métropole.

Enfin, l'expérimentation de nouvelles lignes ou d'horaires élargis dans les communes de l'agglomération est également nécessaire.

Le troisième enjeu, c'est celui du stationnement. Sur ce sujet, deux concepts s'affrontent : d'abord le premier qui consiste à concevoir le stationnement comme une manne financière supplémentaire qui vous pousse à augmenter sans cesse et les tarifs et les périmètres des zones payantes.

Le deuxième qui a notre préférence, qui consiste à faire du stationnement un mode de régulation de l'usage de la voiture : éviter les voitures ventouses d'une part et limiter l'usage de la voiture d'autre part. Je rappelle, cela peut paraître couler de source, mais qu'une voiture stationnée est une voiture qui ne roule pas et donc qui ne pollue pas.

Aussi, dans votre logique d'extension du stationnement payant aux boulevards du XIX^{e}, nous vous proposons d'instaurer la gratuité pour les résidents, seuls les non riverains étant soumis à tarification. Nous proposons également de permettre à nos concitoyens disposant d'un garage individuel de se garer devant sans risquer de contravention, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, si bien sûr ce stationnement n'est ni dangereux ni gênant.

Le quatrième enjeu, c'est celui du respect du bien-vivre ensemble.

La question de la sécurité dans nos transports doit trouver sa place dans ce document. Je rappelle que nous avons formulé un certain nombre de propositions pour sécuriser le réseau, les personnels et les usagers des transports métropolitains. On trouve dans cet enjeu du bien-vivre ensemble les questions liées aux alternatives du quotidien : le vélo, les nouveaux modes de déplacement, la marche à pied et bien d'autres.

Ceci nécessite notamment la rédaction d'un code de la rue qui rappelle à chacun ses droits et ses devoirs et qui prenne en compte les nouveaux modes de déplacement que j'évoquais tout à l'heure : trottinettes électriques, gyropodes et autres hoverboard. Ces nouveaux modes de déplacement sont un vrai sujet, car demain les petits trajets du quotidien se feront avec de petits véhicules électriques.

Enfin, je note avec satisfaction que notre demande ancienne et qui elle aussi, une de plus, figurait dans notre programme, de favoriser le partage des voies aux covoitureurs, est reprise.

Alors, l'objectif majeur est de tout mettre en œuvre pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, et d'y parvenir sans créer une fracture territoriale. Car le risque est grand que nos politiques locales et nationales renforcent le sentiment et la réalité exprimés actuellement par les gilets jaunes : créer des villes propres, dotées de réseaux de transports performants et d'alternatives écologiques à la voiture thermique, et de l'autre des campagnes plus pauvres et plus polluées.

Il y a ici un vrai enjeu de société auquel il faut répondre. À ce titre, je trouve le PDU relativement faible sur les solutions que la Métropole entend proposer pour répondre à l'interdiction des voitures thermiques en 2040, c'est-à-dire demain, et qui s'annonce comme une véritable révolution. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Madame Garnier. »

M^{me} Garnier : « Oui, merci. Un certain nombre de choses ont été dites. Je voudrais prolonger les propos de mon collègue Julien Bainvel. Je crois que l'on est en droit, dans cette assemblée, d'exprimer un certain nombre d'éléments de désaccord, un certain nombre de points de convergence aussi – je ferai les deux dans mon intervention – sans être à chaque fois taxés de dénigrer le travail des services de la Métropole.

On a conscience que construire un PDU c'est un travail complexe, de longue haleine, je crois que personne ici ne dit le contraire. Simplement, je trouve que quand on a, au sein de cette assemblée, des Maires qui estiment en conscience, en tant qu'élus locaux, ne pas pouvoir voter un Plan de Déplacements Urbains, vous seriez plutôt dans votre rôle à regretter de ne pas avoir trouvé avec eux de points d'accord, plutôt que de rejeter l'attitude des Maires et de la renvoyer sur un prétendu dénigrement des travaux conduits par les agents de notre collectivité. Je crois que cette façon de faire est parfaitement désagréable et qu'elle ne trompe personne. On exprime simplement un certain nombre de points d'interrogation et de désaccord concernant les éléments que vous nous proposez pour gérer les déplacements au sein de notre métropole.

Alors, il y a, je le disais, dans ce projet de PDU un certain nombre d'éléments qui sont intéressants. Je pense notamment au bilan du précédent plan qui souligne une augmentation assez importante de la marche à pied, c'est une bonne nouvelle, à la fois en termes d'écologie et aussi en termes de santé pour nos concitoyens.

Concernant les déplacements automobiles, les choses sont plus mitigées. Il y a une part qui diminue dans l'ensemble des déplacements, mais qui continue à augmenter en valeur absolue sur le territoire, et puis aussi pour ce qui concerne le vélo, des objectifs qui sont très loin d'être à la hauteur de ceux que l'on s'était fixés. En effet, l'objectif, c'était de faire monter, lors du précédent PDU, la part des déplacements vélo à 12 %, et ils sont seulement passés de 2 à 3 %. Donc les objectifs c'est bien, il faut s'en donner pour guider et orienter l'action publique, il faut aussi se donner des objectifs réalistes. Annoncer 12 % quand on est aujourd'hui à 3 %, ça ne semble pas crédible.

Il y a des objectifs ambitieux en matière de covoiturage, vous l'avez souligné, Bertrand Affilé l'a dit. Vous avez communiqué dans la presse sur ce sujet. Ce sont des éléments que nous saluons. Nous avions déjà porté cette proposition de voie dédiée au covoiturage et nous sommes heureux aujourd'hui que vous la repreniez dans la mesure où nous considérons que c'est la seule qui soit véritablement à même de développer le covoiturage dans notre agglomération.

Il n'en reste pas moins un certain nombre de problèmes qui font le quotidien des Nantais et auxquels nous considérons que le PDU ne s'attaque pas ou en tout cas auxquels il ne s'attaque pas suffisamment. Je voudrais en citer quelques-uns.

On a parlé des embouteillages qui augmentent tous les jours, les Nantais nous en parlent, les Nantais vous en parlent. Vous savez que cette question est prégnante dans le quotidien des habitants de l'agglomération.

On a parlé de la question des franchissements de Loire. Là-dessus, vous manquez fortement de volontarisme politique. Ce qu'on lit, les formules qu'on lit sur les questions du franchissement de Loire, ce sont des projets potentiels de franchissement, c'est ne pas empêcher dans le futur la réalisation d'un nouvel ouvrage de franchissement, ça ne sent pas le grand volontarisme politique.

Il y a la question de l'inondation du périphérique qui, je sais bien, est du ressort de l'État mais sur lequel, en tant que Présidente de la sixième ville de France, on s'attendrait à un minimum là aussi de volontarisme de votre part. À chaque fois qu'il y a un orage un peu violent, toute l'agglomération nantaise est paralysée et il n'y a rien sur le PDU tel qu'il nous est présenté aujourd'hui.

Et puis, un élément aussi concernant le coût des transports urbains qui, il y a 10 ans, en 2008, était dans la moyenne des grandes villes de plus de 100 000 habitants et qui aujourd'hui est parmi les cinq villes les plus chères de France. En 10 ans, on est devenu une des villes les plus chères de France en matière de coûts de nos transports en commun pour les habitants du territoire et là-dessus, quand on se donne des ambitions, et il faut se les donner en matière de mode de transports alternatifs, il faut aussi avoir une politique cohérente en matière de coût d'utilisation des transports en commun.

Donc voilà, il y a de bonnes choses encore une fois sur ce PDU, il y a aussi de vrais points noirs qui font le quotidien des habitants de Nantes et de l'agglomération. Alors si vous voulez, c'est bien de voter des grands plans stratégiques, il faut le faire, mais aujourd'hui, les habitants du territoire ne voient pas d'amélioration dans leur vie de tous les jours et rien ne nous permet aujourd'hui de dire que le PDU que vous nous proposez sera à même d'améliorer la situation en 2027.

Les élus nantais s'abstiendront donc sur cette délibération.

Et puis je voudrais pour conclure avoir un mot plus large que les frontières de notre territoire : au-delà du PDU, sur l'accessibilité de la métropole nantaise et sa connexion avec le reste du territoire, nous avons appris il y a maintenant quelques mois, l'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, c'est un coup dur porté à l'attractivité de notre territoire.

Vous savez qu'en termes d'accès TGV, nous avons un accès TGV, une connexion à la capitale qui se dégrade, alors que Rennes et Bordeaux sont aujourd'hui à une heure et demie et deux heures de Paris, avec les conséquences que vous avez parfaitement à l'esprit Madame la Présidente, sur les dynamiques économiques qui sont en train de se mettre en place sur ces villes, et je pense en particulier à Rennes, des connexions avec justement ce projet de liaison Nantes-Rennes qui se dessine, c'est une bonne chose, mais qui aujourd'hui s'inscrivent à horizon 2030, donc sur des horizons qui sont quand même de moyen/long terme. Donc là aussi, il y a un certain nombre d'enjeux, je ne parle pas de la question du Grand Port maritime qui reste d'intérêt national, c'est une bonne nouvelle pour le territoire, mais qui a lui aussi besoin, des collègues l'ont dit tout à l'heure, d'être accompagné.

Donc on a aujourd'hui, en termes de connexion de notre ville à l'ensemble de son territoire, un vrai sujet. Nantes s'est toujours construite comme un carrefour et je crois qu'il y a un véritable enjeu qu'il faut bien que l'on mesure tous ensemble aujourd'hui à ce qu'elle le reste dans les années à venir. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste un mot sur ce dernier point puisque vous savez que j'ai pris l'initiative lundi dernier de proposer à la Présidente de la Région, au Président du Département et au Président de la CARENE de pouvoir interpeller conjointement le Ministre en charge du sujet sur ces questions. Je vous remercie donc de soutenir cette démarche. Sandra Impériale. »

M^me^ Impériale : « Madame la Présidente, chers collègues,

L'adoption du PDU est l'occasion pour moi de rappeler des points que j'espère vraiment voir s'améliorer dans les années à venir. Les communes périphériques de première et deuxième couronnes, dont Bouguenais fait partie, doivent bénéficier de plus d'attention en matière de déplacements.

Par exemple, dans ma commune, en matière de mobilité, les habitants se sentent un peu les parents pauvres de la métropole. Ils expérimentent encore tous les jours, matin et soir, les embouteillages, la saturation et le manque de cadencement de certaines lignes en heures pleines, même si évidemment j'en conviens, il y a eu des améliorations pendant ce mandat sur les lignes desservant Bouguenais, mais le compte n'y est pas encore.

Un exemple concret : pour rejoindre Neustrie quand on part du bourg le matin vers 8 heures 30, après avoir déposé ses enfants, cela peut prendre une bonne vingtaine de minutes dans les bouchons. Ensuite, il faut croiser les doigts pour trouver une place dans le tramway, et pour ceux qui sont obligés de recourir à la voiture, par manque de temps et faute de desserte suffisante, pour aller jusqu'à Neustrie, je leur conseille de prendre avec eux leur trèfle à quatre feuilles préféré pour se dénicher une place au P + R après avoir déposé leurs enfants. Un vrai manque de place dans le P + R. Vous me direz que l'agrandissement est prévu. Il devrait être terminé fin 2019, mais admettez qu'ils ont encore le temps d'y penser et d'espérer que le nombre de places supplémentaires sera suffisant.

Sinon, il y a une autre solution : le vélo, voire le vélo électrique, quand même, depuis Bouguenais pour aller travailler. À Bouguenais, mieux vaut être sportif, vif et alerte si l'on veut emprunter les pistes cyclables car celles-ci ne sont pas assez sécurisées, surtout si on veut aller vers Nantes. De même, mieux vaut être cascadeur et bien assuré, si vous parvenez en vélo au pont des Trois-Continents où c'est plutôt risqué pour les adeptes de la bicyclette. Pourtant, nous devrions en toute simplicité et sécurité, tous et toutes, pouvoir emprunter les pistes cyclables, que ce soit à l'intérieur de notre commune et de commune à commune comme l'a dit Bertrand Affilé, ou vers la ville centre.

Voilà, c'étaient juste quelques exemples parmi d'autres, tirés de mon quotidien. Ils démontrent que beaucoup reste à faire pour développer et encourager le recours aux solutions d'écomobilité sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Si l'on veut réduire la part modale de la voiture, il faut que les effets du nouveau Plan de Déplacements Urbains se fassent rapidement sentir. Tout le monde n'habite pas le cœur de la ville centre. Il faut veiller à proposer des transports en commun et des solutions de mobilité adaptés aux besoins des concitoyens. Il faut qu'ensemble nous veillions à proposer des déplacements et des solutions de mobilité pragmatiques, qui facilitent la vie des habitants. Au-delà des objectifs annoncés par le PDU, il faut des résultats, et vite, car le défi démographique que le territoire métropolitain des 24 communes doit relever, impose la célérité.

Plus d'habitants, cela veut dire plus d'équipements, et donc des transports en commun et des solutions de mobilité plus performants et adaptés. Sinon notre territoire, cela a déjà été dit, va se congestionner et donc la qualité de vie va en pâtir.

Les déplacements sont au cœur des compétences et des questionnements, comme nous le rappelle l'actualité. Il ne faut plus qu'emmener les enfants à l'école, aller au travail ou faire les courses relève du parcours du combattant. Il faut aménager pour simplifier la vie.

Pour conclure, concernant le PDU, expérimentant tous les jours comme mes concitoyens des difficultés de déplacement considérables, malgré les efforts consentis, réels, par ce PDU, je ne suis pas convaincue qu'il soit en mesure de les résoudre suffisamment. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Serge Mounier. »

M. Mounier : « Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, merci de me laisser quelques instants la parole. Je serai bref, je pense que le temps de chacun aujourd'hui nous est compté. Simplement pour rappeler ce que nous avons déjà exprimé avec mes collègues de Carquefou et de Sainte-Luce : c'est que le PDU doit aussi pouvoir s'adapter à l'évolution démographique que nous connaissons dans nos communes. Je rappelle : Thouaré, c'est 4,3 % d'évolution de la population, 4,3 % par an, pendant cinq ans. C'est la deuxième commune de Loire-Atlantique en termes d'évolution démographique, derrière Sainte-Luce, ce qui veut dire que tout le cadran nord-est de l'agglomération nantaise est en pleine évolution démographique, donc cela n'est pas sans poser quelques problèmes de déplacement.

J'ai moi-même voulu un jour me rendre à Carquefou en partant de Thouaré et pour faire 4 kilomètres, j'ai mis une heure, un matin, cela prouve bien que nous avons vraiment des choses à construire ensemble.

Le Conseil municipal de Thouaré s'était exprimé défavorablement à cet arrêté de PDU. Nous souhaitons vivement pouvoir travailler avec vous parce que nous avons aussi des propositions à faire dans le cadre de l'étude du cadran nord-est de l'agglomération.

Je pense que mes collègues Madame Dubettier-Grenier et Monsieur Alix sont aussi dans ces dispositions-là pour développer ce dialogue, en tout cas, je vais les encourager. Il faut que l'on travaille sur ce sujet qui est vraiment très important.

Ce n'est pas lié uniquement à l'évolution démographique de nos territoires, c'est aussi lié à l'évolution démographique des territoires adjacents. Nos communes sont des communes de passage où les gens y arrivent non pas en transports en commun, mais avec leur véhicule. Donc, il faut que l'on ait tout cela à l'esprit, il faut que l'on soit très pragmatiques ensemble pour vraiment apporter des solutions très concrètes dans un avenir très proche. Donc en ce qui me concerne, je m'abstiendrai. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Benjamin Morival. »

M. Morival : « Oui, Madame la Présidente, je dois vous dire que je regrette sincèrement votre dernière expression vis-à-vis de l'intervention du Maire de Sainte-Luce qui ressemblait, j'ai pu comprendre, presque à une menace pour l'avenir. Je suis désolé, mais je l'ai entendu comme cela et je pense que certain autres de mes collègues aussi. Je dois vous dire, concernant Le Pellerin, qu'en attendant que les promesses se concrétisent, au moins par écrit, il me semble que l'abstention est la position la plus raisonnable. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste un mot. Franchement, chers collègues, je crois que dans le contexte actuel, cela me paraît assez inutile, les uns et les autres, d'en rajouter. »

M. Alix : « Non, s'il vous plaît, Madame, s'il vous plaît, Madame ! N'en rajoutez pas. »

M^me^ la Présidente : « Je ne vous ai pas donné la parole. Je redis que j'ai un désaccord profond avec un point de l'intervention de Monsieur Alix. Quand Monsieur Alix dit qu'il y a eu sur le PDU, dévoiement de l'Intercommunalité au bénéfice de quelques-uns, je trouve que ses propos sont inexacts factuellement, et caricaturaux. Je le dis très clairement. Nous pouvons avoir des désaccords, nous en avons surmonté un certain nombre. Madame le Maire de Carquefou a très clairement expliqué ce sur quoi, pour ce qui concerne sa commune, nous avions avancé et ce sur quoi elle considérait que nous n'avions pas encore avancé. Alors oui, j'aspire à ce que dans cette assemblée, on ait ce type d'échange, exigeant, constructif, mais il me semble que par honnêteté intellectuelle, je vous le dis comme je le pense, vous ne pouvez pas dire qu'il y a dévoiement de l'intercommunalité sur le PDU, c'est inexact. Assurant la présidence de cette assemblée, je ne peux pas laisser dire ce type de propos. »

M. Alix : « Madame, dans le contexte actuel, je me demande si nous sommes encore en démocratie, figurez-vous. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? »

M. Alix : « Madame, je n'accepte pas vos propos. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jean-Claude Lemasson. »

M. Lemasson : « Merci Madame la Présidente. De manière très courte, très brève, je voulais simplement noter que la version présentée du PDU a été amendée et qu'elle est extrêmement positive à mon sens, sur un certain nombre d'intentions. Il n'en demeure pas moins vrai que certains secteurs, et notamment celui du sud-ouest, est un petit peu aussi éloigné des objectifs à atteindre. Je rappelle que la commune de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu demande déjà de longue date à ce que le quotidien de ses habitants soit pris en compte avec une connexion directe, la plus directe possible, avec Bouaye, notre commune voisine. Je remarque au travers de la page 46 du document stratégique, que les principes déclinés n'envisagent toujours pas cette solution. Je veux bien entendre que des études sont en cours et que l'on travaille à organiser les lignes 68 et 98 de manière différente demain, mais si les intentions stratégiques ne sont pas posées sur carte, il me semble difficile d'y arriver. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Hiernard. »

M. Hiernard : « Par rapport aux différents incidents qui émaillent nos propos, je voulais simplement faire un petit rappel parce qu'il faut situer les choses dans leur contexte. Moi j'avais cru comprendre que la démocratie, ça pouvait être l'expression des points de vue contraires. Donc vous avez un point de vue, il est respectable, mais d'autres, dans cette enceinte, peuvent avoir des points de vue différents. Ils sont tout aussi respectables. Donc, respectez les autres si vous voulez être respectée, Madame la Présidente. »

M^me^ la Présidente : « Je vais redonner la parole au rapporteur. »

M. Affilé : « Bien. Je suis un rapporteur qui s'est vu affubler d'un certain nombre de noms d'oiseaux et d'étiquettes pas forcément valorisantes aujourd'hui, mais bon, passons.

Nous avons un point de vue qui n'est pas tout à fait le même sur un certain nombre de sujets, ce qui arrive. Voilà. J'allais dire : on a l'habitude. Ce n'est pas très grave en fin de compte. Sauf qu'il faut savoir garder son sang-froid et ne pas trop caricaturer dans ses interventions. Donc je ne relèverai pas si vous me permettez, je pense que les propos tenus par les uns, notamment par l'un d'entre eux, relèvent de sa responsabilité et n'engagent que lui, je l'espère.

Quelques petits points quand même sur lesquels il y avait des questions très précises, très techniques.

Une question sur Hyperloop par exemple. Nous avons rencontré le porteur de projet Hyperloop qui nous a indiqué qu'un travail était en cours sur Toulouse effectivement, sur un essai technique, sur un kilomètre. Cet essai se fait, sans prendre de passagers évidemment sur un kilomètre. Mais Hyperloop est très clairement positionné sur un segment qui pourrait être la liaison Nantes-Paris ou une liaison en tout cas entre grandes villes sur plusieurs centaines de kilomètres et pas forcément sur du déplacement urbain. On parle ici de déplacement urbain.

Je comprends que le sujet doive être abordé en parallèle, mais on n'est pas tout à fait dans le registre, sachant que les contacts existent, eux travaillent de leur côté, ils sont en train de faire les études de faisabilité. On se reverra quand ils auront des choses à nous montrer, rappelons qu'il s'agit d'un opérateur privé.

Sur les questions de manque de fluidité et de circulation parfois embouteillée – ou souvent, selon les appréciations, embouteillée – sur notre métropole, je pense que l'on partage tous ce constat. Il faudrait être aveugle pour ne pas le partager. En tout cas, il faudrait ne pas avoir de déplacement à faire et rester chez soi.

Donc à partir de ce moment-là, nous avons plusieurs façons de voir les choses.

On peut se dire que le fait de passer à des voitures électriques pourrait améliorer les choses. Oui, en matière de pollution, je suis d'accord. Mais en matière de fluidité de la circulation, cela ne changerait pas grand-chose, si ce n'est que peut-être comme elles seraient un peu plus réduites en taille, on pourrait en mettre un peu plus sur une portion de voie identique, mais c'est à peu près le seul impact que cela pourrait avoir. L'enjeu consiste vraiment à faire diminuer le nombre de véhicules en circulation.

Pour ce faire, on travaille notamment sur la gestion de ce que l'on appelle l'étalement urbain. Alors, juste une chose, tout à l'heure, j'ai dit qu'il devait y avoir convergence entre les différents documents stratégiques. Notre PADD prévoyait la lutte contre l'étalement urbain. Notre PLH est ambitieux, et je pense que Pascal Pras y reviendra, pour lutter contre l'étalement urbain.

En effet, l'étalement urbain, c'est la première source, vous l'avez dit, les voitures qui viennent de l'extérieur de Nantes Métropole, des intercommunalités voisines, elles viennent parce que les gens travaillent chez nous et qu'ils n'ont pas toujours de possibilités pour se déplacer autrement. On est bien d'accord.

Donc après, on peut toujours entamer une sorte de danse de la pluie en se disant que ça va changer. Nous, nous avons choisi de faire du pragmatique et de l'opérationnel. Le pragmatique et l'opérationnel, c'est quand on augmente le nombre de places dans les P + R. À Bouguenais par exemple, Neustrie, c'est fois trois. Sur la porte de Vertou, c'est quasiment fois deux. Donc on est dans l'opérationnel. Et vous voyez que les deux exemples que j'ai indiqués ne recoupent absolument pas le cœur de l'agglomération de Nantes ou l'ouest de l'agglomération.

On est sur une approche qui consiste à dire que l'on propose aux gens qui viennent de l'extérieur du périphérique, qu'ils soient métropolitains ou pas, de pouvoir stationner en proximité du périphérique de façon à ne pas forcément venir encombrer celui-ci, pour rejoindre après relativement rapidement les cœurs d'agglomération. C'est la démarche que nous suivons et ce sont aussi les investissements que nous réalisons dans les transports en commun structurants pour le permettre.

Donc ici je pense que l'on ne peut pas nous reprocher de ne pas l'avoir fait dans ce mandat et de ne pas prévoir de le faire, de continuer dans le mandat suivant, en tout cas, ça ne me semblerait pas forcément très cohérent.

Je veux bien que l'on mette en avant une grande ambition pour la gare de Chantenay, pour en faire un grand pôle d'échanges multimodal. Oui. Mais encore aurait-il fallu que la Région et la SNCF ne ferment pas les guichets. Parce que là, ce n'est plus un pôle multimodal que l'on a, c'est tout simplement une halte ferroviaire, comme à Saint-Herblain, comme à Couëron, comme à Mauves. Donc effectivement, une halte ferroviaire, c'est compliqué d'en faire un grand pôle d'échanges multimodal, ou de garder l'ambition quand un des partenaires ou deux des partenaires décident de vous faire défaut.

Sur les partages des voies, je le répète, je pense qu'il va falloir le répéter souvent - la pédagogie, c'est l'art de la répétition - il ne s'agit pas de faire partager les voies bus, par exemple la voie du busway, par les covoitureurs. Il s'agit de créer ou de faire partager des voies notamment sur les pénétrantes, sur les routes nationales qui mènent vers notre agglomération, voire des bandes d'arrêt d'urgence, par des autocars essentiellement, un peu d'autobus quand il y en a qui passent à proximité, et effectivement les covoitureurs.

Mais il est hors de question d'accepter que les covoitureurs utilisent les voies réservées pour les autobus parce que l'on aura une dégradation extrêmement forte de la vitesse de circulation, et nos autobus, notamment les chronobus qui en bénéficient souvent, perdraient une grande partie de leur intérêt en matière de déplacement et de rapidité de déplacement.

Vous le voyez, on essaie de faire en sorte que globalement les choses avancent, peut-être pas toujours à un rythme suffisant. Par exemple, Serge Mounier a évoqué la nécessité d'améliorer les liaisons transversales entre les communes sur le nord-est de l'agglomération, on le sait. Je suis désolé, cela commence par une étude circulation/déplacement. Elle a eu lieu à Carquefou, mais on se rend bien compte qu'il faut élargir le spectre. On va y travailler, mais on sait bien que le nœud, c'est la route de Paris et le réaménagement de la route de Paris pour lequel aujourd'hui, il y a très peu d'emplacements qui ont été prévus pour permettre soit la circulation de transports en commun dans de bonnes conditions, soit le franchissement par des vélos dans de bonnes conditions, soit même un nombre suffisant de porosités en automobile pour pouvoir circuler.

Donc, il nous faut travailler sur tous ces éléments, mais là, on voit bien que cela nécessite, au-delà des déplacements urbains, un certain nombre d'aménagements qui sont là, pour le coup, des aménagements urbains lourds et donc qui nécessitent de dessiner un grand projet et un grand projet sera fait sur ce secteur.

Bien entendu, vous serez associés. Je pense que la Présidente aura à cœur d'associer toutes les communes riveraines comme toujours, et à l'arrivée, on injectera dès le début, dans les hypothèses, le fait d'améliorer les liaisons transversales et puis pourquoi pas aussi d'améliorer la desserte sur l'axe le plus loin possible, parce que les mêmes causes produisant les mêmes effets, si on peut aussi aller chercher des gens plus loin et leur offrir un parking relais performant pour les accueillir, ceux-là ne seront plus loin, en cœur d'agglomération.

Enfin, un petit mot pour Jean-Claude Lemasson. La connexion avec Bouaye existe déjà et cela fait un certain temps que je "tanne" un peu nos amis de la SEMITAN pour qu'elle soit desservie d'une meilleure façon. Donc, il n'y aura pas forcément un transport structurant, mais il y aura sans doute renforcement, autant en termes de capacités par un véhicule plus performant, pour être en mesure de ne plus avoir les mêmes incidents qui se sont produits et qui ont parfois été narrés dans la presse, surtout pour avoir plus de capacité pour emmener davantage de monde. Mais cela relève des aménagements qui se font chaque année dans la délibération offre et tarifs.

Et puis, on aura l'occasion dans les prochaines semaines d'avoir un avant-goût de ce que pourraient être les premières améliorations de l'offre, sur tout le secteur sud-ouest avant d'entamer une grosse étude plus lourde sur l'ensemble et notamment avec la desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique. »

M^me^ la Présidente : « Merci. C'est pour une explication de vote ? »

M^me^ Garnier : « Oui, c'est juste sur un éclairage précis par rapport aux propos de Monsieur Affilé. Pour que chacun sache, comme il le sait lui-même parfaitement je pense, j'espère en tout cas en tant que Vice-Président en charge des transports, que ce n'est pas la Région, mais la SNCF qui décide des fermetures de guichets. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Affilé. »

M. Affilé : « Oui, techniquement c'est vrai, mais c'est avec l'argent de la Région, donc si la Région ne met pas les moyens, difficile d'avoir des ambitions. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je donne la parole pour une dernière intervention. Je rappelle néanmoins, mes chers collègues, que normalement je ne redonne pas la parole après que le rapporteur ait répondu. Julien Bainvel pour une dernière intervention. »

M. Bainvel : « Et je vous en remercie Madame la Présidente. Nous opposer le fait que l'on ne puisse pas développer un pôle multimodal d'envergure sur la gare de Chantenay au motif que les guichets y sont fermés, consisterait peut-être à comparer que l'on ne pourrait pas développer le réseau métropolitain parce que la Métropole aurait décidé de diminuer le nombre de points de vente des tickets Tan. Ce serait complètement absurde. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste un mot pour le fond. Sur ce sujet précis, parce que c'est un sujet important et pour l'avenir de la métropole et pour l'avenir de la ville de Nantes. Ce que Bertrand Affilé a évoqué, c'est pourquoi cette situation nous imposait plus que jamais de prendre une nouvelle fois nos responsabilités, toutes nos responsabilités. Quelles sont les réflexions aujourd'hui autour du Bas Chantenay ? C'est effectivement : demain, quel est le devenir de la gare ? On aura l'occasion d'y revenir. Il y a eu ce choix fait par la SNCF. La Métropole est en discussion sur ce sujet et pourra demain faire des propositions, parce que nous ne comptons pas qu'il ne se passe rien à cet endroit.

Le deuxième sujet, c'est l'interaction demain entre plusieurs modes de déplacement à cet endroit : la question ferroviaire effectivement, l'accessibilité vers le centre-ville, les navettes fluviales puisque je rappelle que dans ce que nous avons imaginé on est là, effectivement, à un nœud. Donc, au contraire nous regardons les choses en globalité et vous aurez l'occasion de le voir, étape après étape, avec une certaine ambition justement dans ce secteur de l'agglomération.

Je donne la parole à Julie Laernoes pour la délibération 3. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET
PAR 77 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE ET 14 ABSTENTIONS,

1. approuve le projet de PDU 2018-2027, perspectives 2030 de la métropole nantaise, ainsi modifié en application de l'article L1214-16 du code des transports ;
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ Laernoes présente les dossiers suivants :

Direction Énergies Environnement Risques

03 - PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL - ADOPTION

Exposé

Nantes Métropole est engagée de manière volontaire depuis des années dans la lutte contre le changement climatique. C'est ainsi que depuis 2014, Nantes Métropole se fixe un objectif ambitieux de réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre par habitant d'ici 2030, par rapport à 2003. La collectivité contribue ainsi à un effort national et international pour développer une énergie durable et réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

Dans ce cadre, et conformément à l'article R.229-53 du code de l'environnement, Nantes Métropole a engagé l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) par une délibération du 13 octobre 2017.

Le Grand débat sur la transition énergétique a constitué une phase de concertation unique en France, qui est venue alimenter en amont l'élaboration de ce nouveau PCAET. Avec la participation de 53 000 habitants, la diversité des contributions fait entrer le PCAET dans une nouvelle dynamique incarnée par la Feuille de route de la transition énergétique adoptée en février 2018. Le projet de PCAET, ainsi élaboré, a été arrêté par délibération du conseil métropolitain du 16 février 2018.

En application de l'article R.229-54 du code de l'environnement, le projet arrêté de plan a été transmis pour avis à la Préfète de Région ainsi qu'à la Présidente du Conseil Régional.

L'avis formulé par la Préfète de Région le 18 juin 2018 indiquait que « le projet de PCAET traduit l'engagement de Nantes Métropole en faveur de la transition énergétique » et invitait à compléter le projet avec les éléments suivants :

- la déclinaison des objectifs par secteurs et aux échéances réglementaires
- l'évaluation du PCAET précédent
- l'articulation avec les autres plans nationaux ou régionaux ou locaux
- l'analyse des réseaux d'énergie et leurs potentialités de développement
- la stratégie et les actions de Nantes Métropole pour répondre à la problématique de la qualité de l'air
- le dispositif de suivi et d'évaluation envisagé.

L'avis de la Présidente du Conseil Régional indiquait que le programme d'actions découlant du PCAET était riche et en adéquation avec la feuille de route régionale de la transition énergétique. Les remarques formulées par ailleurs rejoignaient celles de la Préfète de région avec deux points particuliers sur la prise en compte des objectifs du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et le potentiel de réduction des consommations d'énergie.

Par ailleurs, conformément aux articles R.122-17 et R.122-20 du code de l'environnement, le PCAET a fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique, qui a été transmise pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE).

L'avis formulé par la MRAE le 29 juin 2018 portait sur les éléments suivants : la déclinaison des objectifs par secteurs; l'articulation avec les autres plans nationaux ou régionaux et notamment le SRCAE et le SCOT; le processus d'évaluation du PCAET réalisé ; le dispositif de suivi et d'évaluation envisagé ainsi que la méthode d'intégration des remarques et recommandations formulées par les autorités compétentes.

Conformément aux dispositions précitées, le projet de PCAET, son évaluation environnementale stratégique et l'avis de la MRAE ont fait l'objet d'une consultation du public par voie électronique, qui s'est déroulée du 16 juillet 2018 au 16 septembre 2018.

Cette phase de consultation publique a permis de recueillir des contributions à la fois en matière d'atténuation (réduction des émissions de gaz de serre notamment d'origine énergétique) et d'adaptation (gestions des risques climatiques futurs).

Prise en considération des avis précités et des observations issues de la consultation publique

Selon l'article R.229-55 du code de l'environnement, le projet de plan peut être modifié pour tenir compte des avis émis et, le cas échéant, des observations formulées par le public. Le projet de PCAET a été complété (annexe 1 du PCAET) afin d'une part de prendre en considération les remarques de la Préfète de Région, de la Présidente du Conseil Régional et de la MRAE et d'autre part prendre en compte des observations issues de la consultation publique. Il s'agit notamment de :

- la déclinaison des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre par secteur aux échéances réglementaires, en accord notamment avec la Stratégie bas carbone nationale (8 secteurs sont réglementairement pris en compte : transports routiers, résidentiel, tertiaire, industrie, agriculture, transports non routiers, traitement des déchets et branche énergie)

- la formalisation d'un objectif de maîtrise des consommations d'énergie et sa déclinaison par secteur d'activité à savoir réduction de 50 % des consommations d'énergie par habitant.

- la caractérisation complète des réseaux d'énergie (sur la base des travaux du pré-diagnostic du schéma directeur de l'énergie).

- une lecture des incidences des actions d'atténuation et d'adaptation du PCAET sur la "qualité de l'air" intégrée ainsi qu'une synthèse globale de l'action qualité de l'air de Nantes Métropole.

- l'actualisation du diagnostic territorial des émissions de gaz à effet de serre, consommations d'énergies et émissions de polluants atmosphériques à partir d'une nouvelle version 2018 de l'outil BASEMIS® (mise à jour et ajouts des données pour les années 2015 et 2016).

Le PCAET de Nantes Métropole

Le contenu du plan enrichi des réponses aux différentes observations précitées est conforme aux dispositions du code de l'environnement, ainsi qu'à celles du décret n°2016-849 du 28 juin 2018. Notamment, les thématiques «atténuation», «adaptation» et «air» ont été développés de manière intégrée selon le plan suivant :

- diagnostic ;
- stratégie territoriale ;
- programme d'actions ;
- dispositif de suivi et d'évaluation.

1- <u>Le diagnostic</u>

Le PCAET de Nantes Métropole est fondé sur un diagnostic qui comprend :

- un inventaire territorialisé et annualisé des émissions de gaz à effet de serre depuis 2003 ;
- le suivi de la consommation d'énergie et la production des énergies renouvelables ;
- les émissions de polluants atmosphériques.

En 2016, l'association Air Pays de la Loire, a calculé depuis 2003 une baisse de 5% en valeur absolue des émissions de gaz à effet de serre bien que la population ait augmenté (+19%). De ce fait, les émissions de gaz à effet de serre ramenées au nombre d'habitants sont en baisse de 20 %.

2- <u>La stratégie territoriale</u>

Nantes Métropole définit 3 objectifs à l'horizon 2030 pour le territoire :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- la réduction des consommations finales d'énergie ;
- le développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération.

Prenant comme référence l'année 2003, les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre s'appliquent pour les secteurs définis dans le décret du 28 juin 2016 précité : transport routier, résidentiel, tertiaire, industrie, transports non routiers, agriculture, branche énergie et traitement des déchets.

- Objectif 2020 : réduction de 30% du niveau d'émission de gaz à effet de serre par habitant,
- Objectif 2030 : réduction de 50% du niveau d'émission de gaz à effet de serre par habitant.

Les objectifs de réduction des consommations finales d'énergie (par référence à l'année 2003) s'appliquent également aux secteurs définis dans le décret du 28 juin 2016, à savoir : transport routier, résidentiel, tertiaire, industrie, transports non routiers et agriculture.

- Objectif 2020 : réduction de 30% des consommations finales d'énergie par habitant,
- Objectif 2030 : réduction de 50% des consommations finales d'énergie par habitant.

Pour les énergies renouvelables et de récupération, l'objectif 2030 consiste à porter la part de la production des énergies renouvelables et de récupération à 20 % de la consommation d'énergie du territoire.

La baisse constatée des émissions de gaz à effet de serre entre 2003 et 2016 conforte la métropole dans son objectif de réduction de GES pour 2030.

Le PCAET de Nantes Métropole s'inscrit dans une dynamique nationale et régionale, de ce fait son articulation avec les autres plans nationaux ou régionaux et notamment le SRCAE du 18 avril 2014 et le SCOT a été réaffirmée. Au niveau local, le PCAET a été élaboré conjointement au Plan Local d'Urbanisme métropolitain, au Plan de Déplacements Urbains ainsi qu'au Plan Local de l'Habitat. La convergence des plans permettra d'atteindre de manière concomitante les différents objectifs.

3 - Le programme d'actions

Nantes Métropole positionne l'action de la collectivité aux côtés de celle des acteurs (collectifs de citoyens, associations, entreprises et institutions publiques) pour converger vers un même objectif : réussir une transition sociétale tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre et en s'adaptant aux modifications du climat à venir.

Le programme d'actions repose sur deux volets :

- L'atténuation qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre : ce volet prend appui sur les actions issues du Grand Débat sur la Transition énergétique ;

- L'adaptation qui prend appui sur une étude de vulnérabilité, une stratégie de territoire et un premier plan d'actions en vue d'accroître la robustesse du territoire tout en améliorant sa qualité de vie et sa résilience face aux aléas climatiques.

La qualité de l'air est intégrée dans les deux volets et prend notamment appui sur le Plan de Protection de l'Atmosphère de la zone Nantes – Saint-Nazaire et sur les outils développés par Air Pays de Loire sur la surveillance de la qualité de l'air et le suivi annuel des émissions de gaz à effet de serre.

- **Volet atténuation**

La concertation menée au cours du Grand Débat sur la Transition Énergétique a permis d'aboutir à un programme d'actions qui s'articule en trois orientations stratégiques.

OS 1 – Une transition au bénéfice de 100% des habitants

La transition énergétique doit être un outil d'égalité sociale, de lutte contre les inégalités et de réduction de la précarité énergétique. Elle doit aider à résoudre les problèmes du quotidien et améliorer la qualité de vie. Dans cette optique, deux sujets sont au cœur de la feuille de route : l'habitat et la mobilité.

1. Vers une métropole zéro passoire énergétique;
2. Penser autrement les mobilités.

OS 2 – Un territoire qui valorise 100% de ses ressources

Il s'agit ici de mettre en valeur et d'utiliser les ressources de la métropole de Nantes. Le développement des énergies renouvelables locales ou les nouvelles problématiques agricoles et alimentaires s'inscrivent dans une volonté d'alliance des territoires. La démarche vise à une moindre dépendance aux énergies fossiles, une plus grande résilience de notre territoire, une plus grande valorisation des ressources agricoles locales. Dans cette logique, le territoire s'engage à faire des déchets de véritables ressources.

Cette transition s'inscrit également dans une métropole renouvelée où la nature en ville prend toute sa place.

1. 50% d'énergies renouvelables locales en 2050 ;
2. Viser une plus grande sobriété énergétique du territoire ;
3. Vers l'économie circulaire : zéro gaspillage et moins 20 % de déchets ménagers en 2030 ;
4. Pour une alimentation locale, durable et accessible à tous.

OS 3 – Une transition énergétique 100% citoyenne

La transition énergétique doit être une démarche collective et ludique qui doit permettre d'expérimenter, de rester ouvert aux initiatives de tous. Nantes Métropole doit porter le rôle d'accélérateur et de facilitateur du pouvoir d'agir des acteurs (citoyens, collectifs, entreprises) pour réaliser cette transition énergétique.

1. Faire ensemble ;
2. Des leviers financiers et numériques au service des projets de la transition énergétique ;
3. Accélérer ensemble.

- **Volet Adaptation**

Le respect de l'Accord de Paris doit permettre une hausse minimale de la température moyenne mondiale de 2 °C, voire 1,5 °C. Si les engagements ne sont pas tenus à l'échelle internationale, des impacts climatiques locaux plus ou moins forts pourront survenir (hausse des températures, inondations, vagues de chaleur,...). Fort de ce constat, Nantes Métropole adopte une stratégie d'adaptation et un plan d'actions qui repose sur un « Plan Guide » c'est à dire une démarche qui pourra évoluer au fil du temps en fonction :

- de la réponse internationale sur les émissions de gaz à effet de serre
- des avancées de la science du climat.

La stratégie d'adaptation privilégie une approche par aléas afin d'avoir une bonne compréhension des impacts des évènements climatiques qui vont survenir sur la métropole de Nantes : inondations et pluies intenses, tempêtes, vagues de chaleur, sécheresses,... et répondra aux enjeux suivants:

- Favoriser les changements de pratiques et la solidarité ;
- Préserver la santé et améliorer la qualité de vie ;
- Protéger les ressources du territoire ;
- Renforcer la résilience et gérer les crises.

Sur ce dernier point, la prise en compte des migrations liées aux changements climatiques s'appuiera sur deux piliers. Intensifier les actions de coopérations décentralisées pour la lutte contre le changement climatique et au service d'un développement durable, à l'instar des actions de coopérations décentralisées déjà engagées. La mise en réseau des collectivités à l'international est à poursuivre afin d'échanger les pratiques et les expériences en associant la société civile.

L'autre pilier est l'accueil des migrants sur le territoire métropolitain. Nantes Métropole engagera une étude sur les flux qui concernent la Métropole. Sur cette base, et dans le cadre des compétences métropolitaines, une réflexion pourra s'engager à l'échelle des 24 communes sur l'adaptation au changement climatique. Il s'agira de créer un lieu d'échanges pour capitaliser sur les expériences déjà engagées et relever ce défi humanitaire.

Le volet adaptation s'articule autour de deux objectifs stratégiques:

OS 1 - Mieux vivre avec un climat plus chaud.

L'évolution tendancielle des températures à la hausse et ses effets induits avec notamment l'élévation du niveau de la mer (incidence sur les milieux estuariens) et le changement des cycles des gelées va impacter de nombreux domaines : activités économiques, agriculture et alimentation, biodiversité et nature en ville, cycle de l'eau, hygiène et santé, migration climatique, réseaux énergétique et de télécommunication, résilience et organisation, transports, urbanisme, bâti et infrastructures. Le territoire doit dès maintenant anticiper les mutations nécessaires.

OS 2 - Se préparer à de nouveaux types d'évènements climatiques extrêmes.

Les domaines listés précédemment seront également impactés par des aléas extrêmes comme : les vagues de chaleur (canicule), les sécheresses (retrait gonflement d'argile), les inondations et pluies intenses (crue des cours d'eau, précipitation, ruissellement), les tempêtes (vent violent). Le territoire doit se préparer à gérer ces crises.

Les systèmes urbains pourront faire face à de multiples aléas. Il conviendra de les adapter pour les rendre plus robustes face à une augmentation de la fréquence de ces aléas et/ou de l'augmentation de leur intensité.A noter que la Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation de Nantes Métropole et le programme d'Actions de Prévention des Inondations pour la Loire aval qui en découle, ainsi que l'organisation de la gestion de crise à l'échelle de Nantes Métropole et des 24 communes, constituent déjà un socle solide pour parer aux aléas.

- **Qualité de l'air**

Chacune des actions des volets atténuation et adaptation a été relue sous le prisme de la qualité de l'air, de manière intégrée. De plus, une synthèse globale de l'action qualité de l'air récapitule l'action de la métropole. Cette synthèse fait état notamment de la contribution du PLUM, du PDU et de la feuille de route transition énergétique à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire métropolitain et du dispositif « kit pic de pollution » qui permet de gérer les situations de dépassement des seuils d'alerte en complétant les mesures réglementaires prises par la Préfecture.

4- <u>Un dispositif de suivi et d'évaluation</u>

Le PCAET fait l'objet d'un suivi constant à partir de l'utilisation de dispositifs dédiés notamment BASEMIS® et Citergie.

- Réévalué tous les 2 ans, le dispositif de suivi BASEMIS® permet de suivre pour le territoire l'évolution des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des émissions de polluants atmosphériques locaux.

- Labellisée Cit'ergie depuis 2015, Nantes Métropole bénéficie d'un regard extérieur impartial afin d'évaluer et alimenter ses politiques publiques dans le domaine énergétique. La confrontation des réalisations de la métropole à ce référentiel européen permet d'évaluer objectivement l'efficacité des politiques publiques.

De même, le PCAET précise les instances de suivi établies dans le cadre de la Feuille de Route Transition Énergétique notamment la COTE (Conférence Ouverte de la Transition Énergétique) qui assurera le suivi évaluatif sur les thématiques «atténuation», «adaptation» et «air».

Conformément à l'article R.229-55 du code de l'environnement, le PCAET adopté sera mis à la disposition du public sur la plateforme informatique créée à cet effet, et hébergée à l'adresse suivante : http://www.territoires-climat.ademe.fr .

Le Conseil métropolitain est invité à se prononcer sur le PCAET annexé à la présente délibération.

M^me^ Laernoes : « Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues,

Nous sommes donc réunis ce matin pour adopter une délibération, et pas n'importe quelle délibération puisqu'il s'agit du plan climat et nous le voyons, malheureusement, malgré différents discours sur la nécessité absolue d'agir en faveur de l'atténuation et de la diminution de nos émissions de gaz à effet de serre, pour l'année 2018, nous avons "craché" +2,8 % de CO_2 supplémentaires dans notre atmosphère.

Nous sommes au moment de la COP 24. On a beaucoup brandi la COP 21 comme un moment de l'aboutissement et d'un accord international, mais on le savait, les engagements des États nationaux n'étaient déjà pas suffisants, et la COP 24 doit normalement les concrétiser.

Cela dit, tout espoir est encore permis. On le voit bien, les mouvements citoyens s'emparent de plus en plus de ces questions-là. Nous avons eu le premier sommet de Climate Chance sur notre territoire et ils viennent de sortir leur premier rapport sur l'action nécessaire par les organisations non étatiques sur le climat.

À Nantes donc, cela fait un moment que nous prenons nos responsabilités. Le plan climat que je vais vous présenter propose des objectifs renouvelés basés, et ça c'est important de le rappeler, sur les préconisations de la communauté scientifique. Il est nécessaire aujourd'hui, dans le climat social que nous connaissons, de faire du climat et de la transition énergétique un enjeu global et partagé par tous les acteurs de notre territoire. Car les plus démunis seront et sont déjà les plus exposés par rapport à la crise climatique.

Et cela passe par des actions concrètes comme notre ambition de zéro passoire énergétique ou le travail sur les transports en commun. Et pour atteindre nos objectifs, qui sont de diminuer de 50 % nos émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, soit dans 10 ans, il faut s'adresser et repenser tout notre modèle de développement. Il va falloir une cohérence sur l'ensemble de nos actions politiques et publiques, car pour citer l'astrophysicien Aurélien Barrau : "On ne combat pas une crise planétaire avec des mesures d'ajustement."

Pour revenir à notre plan climat, et les mesures que nous souhaitons mettre en place, le plan climat se décline en deux volets : un volet atténuation, là on essaye de diminuer notre impact sur les émissions de gaz à effet de serre, et puis un volet adaptation sur lequel nous avons longtemps hésité à nous engager, mais aujourd'hui, le réchauffement climatique est une réalité et il faut travailler sur la résilience de nos territoires.

Trois objectifs dans ce plan climat que nous mettons en avant.

Le premier, vous le connaissez, nous l'avions partagé lors de nos engagements de campagne en 2014. Il consiste à diminuer de moitié nos émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. 2030, Mesdames et Messieurs, c'est dans 10 ans. Diminuer de moitié, ce n'est pas diminuer d'un petit pourcentage. C'est réellement s'attaquer au cœur.

Nous avons rajouté, et on le montrera plus tard par rapport à l'évaluation que nous avons pu faire, l'objectif de diminuer également de moitié notre consommation d'énergie. On aborde là véritablement la question de la sobriété énergétique sur notre territoire.

Et puis, puisque nous sommes une métropole assez dense, notre objectif est de produire 20 % de cette consommation à partir d'énergies renouvelables, là aussi à l'horizon 2020. Ce sont des propositions et des objectifs qui se basent sur les préconisations scientifiques. Nous prenons nos responsabilités, mais aussi de manière pragmatique sur des éléments concrets de notre territoire.

Sur les émissions de gaz à effet de serre, et cela fait partie de la crédibilité de notre action, nous avons construit et contribué à construire un outil de diagnostic de nos émissions qui s'appelle BASEMIS. Vous le voyez sur le graphique, en termes d'émissions de gaz à effet de serre, nous sommes plutôt sur la bonne voie. Les résultats de BASEMIS pour 2016 nous indiquent que nous diminuons de 20 % nos émissions de gaz à effet de serre par habitant et donc nous sommes en passe d'atteindre l'objectif que nous nous étions fixé, c'est-à-dire de diminuer de 30 % nos émissions à l'horizon 2020.

C'est rassurant et en même temps, 50 % ce n'est pas la même chose que de diminuer de 30 %. Il va donc nous falloir redoubler d'efforts et de cohérence. Sur la consommation d'énergie, vous voyez sur ce graphique que l'on n'y est pas. Il faut en prendre déjà conscience et il y a donc là des marges de manœuvre et des choses à faire pour accélérer la transition que nous appelons de nos vœux.

Cela passe par des actions concrètes. Je vous invite vraiment à lire l'ensemble des actions et des choses qui sont détaillées dans le plan climat, comme le zéro passoire énergétique, mais Pascal Pras y reviendra dans la présentation du PLH.

Ensuite, sur les productions d'énergies renouvelables, vous le voyez, en 2017, les énergies renouvelables et de récupération représentent un total de 12,4 % des consommations énergétiques d'un certain nombre de secteurs, et donc on est en forte augmentation, mais il va falloir là aussi appuyer sur l'accélérateur.

Ensuite, nous avons fait une évaluation environnementale de l'ensemble de notre plan climat. Vous voyez que la moitié des actions qui sont contenues sur le volet atténuation ont un impact significatif sur la baisse de nos émissions. Une autre moitié n'en a pas. Pourquoi ? Puisque nous l'avons toujours revendiqué, pourquoi les collectivités territoriales sont des acteurs majeurs dans la lutte contre le réchauffement climatique ? Parce que d'une part, nous avons des leviers directs pour agir, mais de l'autre, nous sommes l'échelon le plus proche de tous les acteurs pour engager cette dynamique et une action globale et partagée . En effet, s'il ne doit plus y avoir d'investissement public dans les énergies carbonées, il en va de même des investissements privés.

Sur la qualité de l'air ensuite, puisque ce plan s'appelle, cela ne vous aura pas échappé, un Plan Climat Air Énergie Territorial, là aussi nous avons fait un diagnostic qui nous conduit à ces résultats que vous voyez ici, c'est-à-dire globalement une amélioration de la qualité de l'air entre 2003 et 2016. Ceci dit, la qualité de l'air reste une préoccupation majeure. Nous avons engagé un certain nombre d'actions concrètes que vous retrouvez dans le plan, et également mesuré, par les propositions qui sont faites, notamment sur le PDU qui vient d'être présenté, l'impact que cela a sur l'amélioration de la qualité de l'air qui est une priorité. Nous avons également dans cette continuité-là mesuré la qualité de l'air à un certain nombre d'endroits de la métropole et travaillé sur une OAP air énergie climat qui vous sera plus largement présentée à l'occasion de l'adoption du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain où la qualité de l'air est également prise en compte dans notre manière de construire et d'aménager la ville.

Ensuite, le deuxième volet, je vous en parlais, est la question de l'adaptation au changement climatique. Nous avons deux orientations stratégiques.

La première, c'est que le réchauffement aujourd'hui est inéluctable, même si l'on essaie d'en atténuer les effets. Il nous faut donc apprendre à vivre avec un climat plus chaud de manière structurelle. Pour parler de manière très concrète, quand sur le développement économique, nous avons un territoire où il y a beaucoup d'agriculteurs et de viticulteurs, cela va conduire à changer leurs pratiques, leurs récoltes. Les viticulteurs du territoire travaillent d'ailleurs déjà sur d'autres cépages sur le territoire.

Et puis bien sûr, il va falloir se préparer à de nouveaux types d'événements climatiques. C'est pour cela que nous avons fait une étude de vulnérabilité de notre territoire. Ce sont des choses très pragmatiques sur lesquelles il nous faut avancer.

Là aussi, nous sommes sur un plan guide, c'est-à-dire qu'il va pouvoir évoluer et qu'il faut le construire également avec tous les acteurs du territoire.

J'ai tendance à dire que l'on a souvent un peu oublié la culture du risque sur le territoire et aujourd'hui, il va falloir retravailler, je pense que c'est un vaste chantier et un grand champ qui s'ouvrent devant nous avec l'adoption de ce plan climat, puisqu'il va réellement falloir travailler sur la résilience du territoire.

Pour vous citer un exemple par rapport aux crises, notamment les inondations, auxquelles on pense plus spontanément, il nous faut sortir du tout tuyau, absorber de l'eau à la parcelle. Je pense également au travail que l'on a pu engager par exemple avec ENEDIS qui met hors d'eau les postes sources qui fournissent l'électricité sur notre territoire, pour permettre de continuer à fournir ce service, même en cas d'inondation.

Voilà Madame la Présidente : un plan conséquent, important, et structurant, dont il faudra tirer les conséquences et faire en sorte que toutes nos actions soient cohérentes avec le plan que nous allons adopter. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Aymeric Seassau. »

M. Seassau : « Merci. Madame la Présidente, chers collègues,

Réchauffement climatique, pollution de l'air, des terres et des eaux, l'urgence est grande. Si le climat était une banque, il aurait déjà été sauvé. Il faut donc agir et notre majorité agit.

Plan alimentaire territorial, feuille de route de l'économie circulaire, schéma de promotion des achats responsables, PLH, PDU, PLUM, Plan climat, nous nous dotons de tous les outils dont nous pouvons disposer, et nous y imprimons notre volonté, celle d'une métropole à vivre et à vivre bien.

Nous contribuons par l'ensemble des décisions que nous prenons, et notamment par l'adoption de ce plan climat, à réduire les impacts de nos activités sur l'environnement et sur la santé. Nous formulons des propositions concrètes et c'est la raison pour laquelle nous allons adopter le PDU qui nous sera présenté par la suite, en matière de déplacement, par l'investissement dans de nouveaux matériels et par le développement de nouvelles lignes. Nous facilitons également les nouveaux usages. Engagements concrets en matière de rénovation thermique pour ce qui concerne l'habitat, et je pourrais continuer ainsi longuement à énumérer les politiques publiques que nous mettons en œuvre, mais Julie Laernoes vient de le faire beaucoup mieux que moi.

Dans notre métropole, ces engagements sont compris et, je crois, accompagnés par la population. Si tel est le cas, c'est que nous ne cédons rien sur les services publics locaux, rien sur le développement économique, rien sur les solidarités.

Voilà ce sur quoi le gouvernement ferait bien de s'inspirer : une politique écologiquement efficiente et responsable doit contribuer à un nouveau mode de développement durable et solidaire. Si la colère gronde en France, c'est bien que le projet en la matière, comme dans tous les autres, n'est ni durable, ni solidaire. Le pays s'embrase sur le pouvoir d'achat quand 4,5 milliards sont réservés pour faire faire des économies aux assujettis à l'ISF dont je rappelle que leur patrimoine s'élève à 1 028 milliards d'euros, soit la moitié du PIB.

Le choix du gouvernement, c'est de fermer Cordemais quand les salariés portent un projet alternatif de transition écologique – nous venons d'en parler –, le choix du gouvernement c'est moins de fret, c'est la fermeture de petites gares, c'est plus de cars sur les routes, c'est toujours moins de service public, notamment en milieu rural, au contraire de quoi nous avons besoin d'un État stratège pour relocaliser les productions industrielles, construire les filières nécessaires à la transition écologique pour favoriser les circuits courts de toutes sortes, de l'alimentation jusqu'à la production.

Nous avons besoin d'augmenter les salaires et les pensions plutôt que d'augmenter les taxes. Nous avons besoin de lutter contre l'étalement urbain et de développer les transports en commun pour les voyageurs et le fret ferroviaire pour les marchandises.

Pour toutes ces raisons, nous participerons demain à la Marche pour le climat autour d'un appel commun de 15 associations, syndicats et partis politiques. Nous vous invitons toutes et tous à y participer. Merci de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marie-Cécile Gessant. »

M^me^ Gessant : « Oui, merci Madame la Présidente. Je voudrais intervenir sur un point extrêmement précis qui me tient réellement à cœur et qui concerne ma commune de Sautron. Il s'agit des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Nantes Métropole indique qu'elle les installe uniquement sur les parkings relais. Nous n'avons pas, comme vous le savez, de parking relais à Sautron. Devant le refus de Nantes Métropole d'en installer sur ma commune et sur le domaine public de Nantes Métropole, nous avons donc fait appel au SYDELA, SYDELA qui a installé des bornes électriques sur la communauté de communes qui est très proche de la commune de Sautron.

Or, il semblerait qu'aujourd'hui cette initiative pose d'énormes problèmes, alors que faisons-nous ? Il s'agit d'une compétence pleine et entière de la Métropole, je le rappelle, mais si la Métropole refuse, quelle solution puis-je avoir ? Je pense que c'est un sujet qui intéresse un certain nombre d'autres communes de la métropole.

Nous parlons aujourd'hui de transition énergétique, de développement durable, de plan climat. OK, pas de problème. Réduire les émissions de gaz à effet de serre, cela commence par inciter nos concitoyens à changer en effet leurs habitudes et de ce fait, les inciter à acheter des véhicules électriques plutôt que des véhicules à essence, surtout sur une commune qui malgré tous les efforts de la Métropole – je l'entends bien et je l'en remercie – n'est pas très bien desservie par les transports en commun.

Alors, qu'est-ce que je peux faire à Sautron ? Tout est prêt pour l'installation de ces bornes. Nous n'attendons plus que le feu vert de la Métropole. Je ne peux retarder les travaux qui sont déjà engagés. C'est une promesse en plus que nous avons faite à la population en lien avec la Métropole, le pôle Erdre et Cens dont je dépends était bien informé, et depuis très longtemps, de cette demande. Alors aujourd'hui je vous demande : quelle est ma solution ? Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Sandra Impériale. »

M^me^ Impériale : « Madame la Présidente, mes chers collègues,

Le Plan Climat Air Énergie Territorial que l'on nous demande aujourd'hui d'approuver permettra notamment de contribuer à la qualité de vie de nos concitoyens. C'est une belle, grande et louable ambition, à laquelle j'adhère complètement. Et l'affirmation de cette ambition va peut-être redonner un peu d'espoir et de baume au cœur à certains de mes concitoyens bouguenaisiens riverains de Nantes Atlantique, dont la qualité de vie et la santé sont très impactées et risquent de l'être de plus en plus à l'avenir.

Ainsi, face à cette perspective, plusieurs villes du sud Loire de votre majorité se sont logiquement prononcées pour l'interdiction des vols de nuit au regard de l'augmentation du trafic, des plaintes des habitants et de la perspective du développement de l'aéroport de Nantes Atlantique. Concernant la ville de Bouguenais, lors de notre dernier Conseil municipal, suite à la proposition du Groupe BAS, notre Groupe Respiration démocratique et la majorité Label gauche se sont entendus pour un vœu qui interdirait les vols commerciaux et de fret de 23 heures à 6 heures du matin.

Pour contrer cette demande d'interdiction des vols de nuit, vous pourriez invoquer l'argument économique en disant qu'il faut penser au développement économique et au maintien, voire au développement de l'emploi. Mais il faut aussi et surtout prendre garde à ne pas opposer les enjeux de développement et les enjeux de santé publique. Or, actuellement, c'est véritablement ce que des Bouguenaisiens nous ont confié. Sur ce sujet, leur qualité, selon eux, de vie se dégrade. Eh oui, nous avons eu beaucoup d'interpellations, à notre niveau, de la part d'habitants des Couëts, mais aussi maintenant un peu du bourg. Ils nous décrivent leurs acouphènes qui progressent, leur gêne l'été quand ils ne peuvent ouvrir la fenêtre même double vitrée, même avec des financements dus à l'ancien plan, les problèmes de sommeil et ceux qui sont réveillés par le bruit des avions.

Leur colère, c'est d'être pour eux les laissés pour compte de la Métropole. J'espère que ce sera corrigé. Et en plus, ces concitoyens ressentent une double peine. Non seulement ils savent que, pour ceux qui veulent partir, on ne leur remboursera pas leur domicile au prix des Domaines (droit de délaissement), mais en plus, ils ont le sentiment qu'on les considère comme fautifs, car on leur fait comprendre que les mesures restrictives qu'ils demandent seraient néfastes au développement économique de Nantes Métropole, alors que nous parlons ici de santé.

Cependant, comme l'argument économique en ces temps difficiles n'est pas à prendre à la légère, je demande à Nantes Métropole deux études indépendantes et détaillées, une sur l'impact sur la santé publique et une autre sur l'emploi, de cette interdiction des vols nocturnes qui est une proposition, au départ et à l'arrivée de l'aéroport de Nantes Atlantique.

Et comme nous sommes sur la délibération du Plan Climat Air Énergie Territorial, j'insiste pour que l'on étudie davantage les opportunités de développement de moyens de transport commerciaux alternatifs, comme vous l'aviez évoqué, à l'aérien comme le fret ferroviaire ou le fluvial.

La réussite de l'économie autrement, c'est avant tout de proposer aux habitants une véritable transition écologique durable et responsable qui associerait santé publique pour qu'il y ait du social, et développement économique, durable aussi. Cette question de l'interdiction ne résoudra pas tout, mais sera déjà un minimum de ce que peut proposer la Métropole à ses métropolitains les plus durement impactés par les nuisances. Je dis "minimum", car ce serait le fait de ne pas interdire les vols sur ce créneau restreint qui paraîtrait à contre-courant et non l'inverse, comme on essaie de nous le faire croire.

Les villes de Cannes, Toulouse, Orly, Francfort, et j'en passe, prouvent bien que cette mesure logique a minima n'empêche pas les contrats et le développement économique de ces villes.

Ainsi, Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, je vous demande de vous prononcer sur cette demande de main tendue vers les habitants riverains, avec une rencontre, vous êtes déjà venue évidemment, mais une rencontre maintenant sur ce sujet, à Bouguenais Les Couëts, une étude, un débat, suivis d'un vote solennel en Conseil métropolitain, car vous ne pouvez pas tout, mais déjà, vous pouvez porter notre parole au niveau de l'État.

Vous me permettrez de conclure cette intervention par une phrase inspirante de Winston Churchill : "Mieux vaut prendre le changement par la main avant qu'il ne nous prenne la gorge." Ce n'est pas une menace. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jacques Gillaizeau. »

M. Gillaizeau : « Madame la Présidente, mes chers collègues, je suis un petit peu interloqué parce que j'avais cru comprendre que cette délibération avait trait au Plan climat et pas au fonctionnement de l'aéroport de Nantes Atlantique.

Néanmoins, je vais quand même répondre à Madame Impériale parce que ses propos sont un peu excessifs. Je comprends bien que, les élections municipales approchant, on se doit d'avoir un certain nombre d'éléments et de se faire remarquer, mais quand même, là, on est dans la démesure.

Au passage, je voudrais saluer les propos de ma collègue de l'environnement sur la centrale de Cordemais. Elle a eu une approche extrêmement pragmatique et je souhaiterais que l'on ait une approche également pragmatique sur le problème de l'aéroport.

Une petite parenthèse à propos de Cordemais, je voudrais quand même rappeler que sur l'hiver 86-87, un hiver extrêmement rigoureux, les prises d'eau dans la Loire de Cordemais ont gelé, entraînant l'arrêt de la centrale et un black-out total sur l'ouest de la France pratiquement jusqu'au Mans. Je ferme la parenthèse.

Concernant l'environnement de l'aéroport de Nantes Atlantique, nous sommes bien conscients que nous sommes dans une situation extrêmement délicate, mais Madame Impériale, nous n'avons pas attendu que vous nous sollicitiez pour travailler sur les solutions pragmatiques que nous pouvons apporter pour résoudre une situation que nous n'avons pas souhaitée.

D'ores et déjà, nous travaillons sur cette problématique des vols de nuit, à savoir trouver une solution qui ne pénalise pas trop l'aéroport, mais qui pourrait rendre un peu d'espoir et de tranquillité la nuit aux riverains.

Dans les mois qui viennent, je pense que l'on aura une proposition à faire et qui tiendra compte prioritairement de la santé et du bien vivre des riverains, mais également de la santé économique de l'aéroport.

Alors, je vais faire un peu comme vous, je vais aller un peu plus loin parce que, si j'ai bien compris, à travers vos propos, vous préconisez la diminution, voire même la suppression du transport aérien.

Dans ces cas-là, Madame Impériale, ce n'est pas l'aéroport qui pollue, ce sont les avions. Et si l'on veut résoudre le problème, il faut le résoudre à sa source.

Alors, Madame Impériale, je vous propose de suggérer la fermeture des usines Airbus de Nantes et de Saint-Nazaire, puisque ce sont les avions d'Airbus qui provoquent cette pollution que vous récriez avec force et vigueur. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je vous propose que l'on n'ouvre pas – il y a plusieurs demandes de prise de parole – la totalité du débat sur ce sujet ce matin. Joël Guerriau, et je redonnerai la parole rapidement à Madame Impériale. »

M. Guerriau : « Oui, je vais faire très court parce que nous ne sommes qu'au troisième sujet de la matinée, je vais faire très vite. Je voudrais simplement dire combien nous sommes attentifs et combien nous partageons cet objectif de réduction des gaz à effet de serre. Je pense qu'il faut que nous nous dotions d'objectifs et que nous mettions en face un plan qui soit crédible, qui nous permette d'atteindre ces objectifs extrêmement importants. À ce titre, je m'interroge sur le fait de savoir si nous ne devrions pas lancer une réflexion sur le maillage des parkings relais et sur la façon dont nous pourrions arriver à une gratuité de ces parkings, de façon à favoriser au maximum l'abandon des véhicules à l'entrée de notre agglomération et donc une utilisation optimale des transports en commun. Je pense que c'est un sujet qu'il faudrait que nous traitions dans le cadre d'une réflexion à venir. Merci Madame la Présidente. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Impériale. »

M^me^ Impériale : « Excusez-moi, je n'ai pas cette habitude, mais là, rapidement, je respecte tout à fait l'opinion de Monsieur le Maire. Juste pour rappeler : Toulouse est sur une interdiction des vols nocturnes et pourtant, l'aéronautique se porte extrêmement bien, l'emploi d'ailleurs aussi, et la croissance économique est toujours de mise sur ces dossiers-là. Voilà.

Ensuite, je suis là dans mon rôle, je suis contente que vous ne m'ayez pas attendue et j'en suis même très heureuse puisque ce qui compte c'est l'intérêt général, c'est d'entendre les riverains et c'est vraiment de prendre en considération l'impact des vols nocturnes sur leur santé, et donc cela a un rapport direct avec cette délibération. Je pense que Madame la Vice-Présidente ne dira pas le contraire, puisque son groupe politique a aussi émis des opinions qui vont dans ce sens, notamment à la Région. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste un mot pour dire quelle est la méthode que l'on s'est donnée. Parce qu'à travers ces discussions, à travers ces débats, chacun le mesure, il y a des enjeux cruciaux. Quelle est la méthode que l'on s'est donnée pour avancer sur cette situation post-décision aéroport ? Parce que dans le fond, derrière, c'est bien cela l'enjeu.

Un, nous avons clairement la ferme volonté de continuer à ce que le territoire fasse bloc. Je le dis parce que je crois que c'est une condition absolument indispensable, c'est la raison pour laquelle j'évoquais cette démarche commune de l'ensemble de nos territoires adressés à l'État pour poser un certain nombre de questions concernant la suite sur le ferroviaire, le niveau d'ambition sur le réaménagement de Nantes Atlantique.

Je tiens à la disposition de chacun ce courrier si tout le monde ne l'a pas, courrier dans lequel nous évoquons également pour la première fois conjointement et publiquement le fait que nous souhaitons que le fonds de compensation soit porté non pas à 10 millions, non pas à 20 millions, mais à 70 millions, ce chiffre correspondant aux résultats des différentes analyses convergentes des uns et des autres. Donc ça, ça me semble être le premier enjeu à l'échelle qui dépasse celle de la métropole.

Le deuxième, c'est de garder la dimension Grand Ouest. Cela me paraît indispensable. Je crois qu'il y a en ce moment un risque de repli et je salue le fait que dans les avancées proposées, il y ait l'accélération de la liaison Nantes-Rennes. Je crois que c'est une bonne nouvelle pour notre territoire. Je rappelle que dans les demandes formulées notamment par les acteurs économiques de l'innovation, dans le cadre de ce que l'on avait appelé la "démarche rebond", cette accélération de la liaison ferroviaire faisait partie des choses qui étaient pointées. Quand il y a des avancés, il faut aussi pouvoir les souligner.

En ce qui concerne notre Métropole plus directement, la proposition qui est faite, c'est de pouvoir travailler à un socle commun de position des Maires de la Métropole. Ensuite, bien sûr chacun aura ses nuances, sa liberté d'expression et un certain nombre de points de vue des territoires à faire valoir, mais je vous le dis, le risque de la dispersion sur ces sujets serait automatiquement synonyme de l'affaiblissement de la position de la Métropole. Alors oui, nous devons regarder les enjeux de santé, les enjeux de climat avec la plus grande des attentions. Non, on ne peut pas réfléchir à ces enjeux aujourd'hui comme y réfléchissait hier, mais je nous invite à faire tout cela avec un peu de méthode si l'on veut des résultats effectifs dans l'intérêt de nos concitoyens.

Thomas Quéro avait demandé la parole. »

M. Quéro : « Oui, Madame la Présidente. Merci. Pour revenir sur cette délibération, sur le plan climat que nous adoptons aujourd'hui, au moment où se tient la COP 24 en Pologne dans un contexte international difficile sur le plan climat, sans parler du contexte français, avec des enjeux clairs pour ces négociations dans lesquelles nous nous nous inscrivons, à savoir que nous cherchons toujours à mettre en place des outils concrets et efficaces qui permettent d'atteindre les objectifs pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique.

Nous prenons notre part, dans la métropole. Nous agissons au quotidien avec sérieux, ambition et constance dans l'action. Et je voudrais rappeler que c'est en 2007 que Nantes Métropole, la Communauté urbaine à l'époque, a adopté son premier plan climat.

Grâce à cette approche globale, notre plan climat renouvelé nous permettra de lutter toujours plus efficacement contre le changement climatique. On a une stratégie, un objectif qui est clairement défini dans ce plan, avec y compris la nouveauté d'avoir le bénéfice d'une évaluation. On a parlé un petit peu d'évaluation préalable ce matin, eh bien on fait aussi de l'évaluation en continu grâce à un outil d'évaluation de nos émissions et de nos consommations d'énergie, qui je pense est un éclairage important pour mesurer l'intérêt de l'action publique.

Je voudrais rappeler également qu'on le fait dans un cadre international effectivement, mais aussi parce que, je pense, il y a une forme de conviction à prendre notre part dans une action globale pour la préservation de la planète, qui est un intérêt en soi, mais aussi, et je pense que c'est ce que nous devons porter individuellement et collectivement, parce que l'objectif est de garder un monde vivable pour nos enfants demain, et c'est bien cela le sens de l'action climat globale à Nantes et en Métropole.

Avec ces objectifs stratégiques, on agit à la fois dans le domaine de l'atténuation des émissions et dans l'adaptation puisque, on l'a dit, il y a effectivement des effets qui seront difficilement contournables et que l'on ne pourra pas changer. C'est le cas par exemple des effets des îlots de chaleur sur lesquels on travaille aussi dans une dimension locale avec toutes les actions que les communes peuvent porter sur la question des espaces verts et de la nature en ville, qui sont des aspects très importants.

Je voudrais insister aussi sur une partie importante de ce nouveau plan climat : le volet qualité de l'air, la santé environnementale. On l'a déjà évoqué la dernière fois lors de la discussion sur le Plan Alimentaire Territorial, mais c'est une attente majeure de nos concitoyens dans tout un tas de domaines. La qualité de l'air en est une, la réduction des émissions de particules fines est l'un des objectifs vers lesquels nous devons tendre, pour une meilleure santé de chacun et de chacune.

Je pourrais – mais je ne vais pas le faire longtemps – insister sur les questions de rénovation énergétique des logements et les actions en faveur des mobilités. Ce sont deux sujets centraux dans notre action, mais qui nous permettent aussi de lutter contre la précarité énergétique et qui montrent qu'il est possible, et il faut le dire, de conjuguer un engagement en faveur de l'environnement et un engagement sur la justice sociale. C'est ce que nous faisons aussi au travers de notre engagement sur l'offre de logements abordables sur les questions de mobilité, comme on vient de l'évoquer dans le PDU et sur la recherche de solutions différentes pour tous.

Ce sont autant de facettes d'une action que nous portons dans cette majorité en faveur de l'égalité sociale et de la solidarité de notre territoire, car nous avons, je tiens à le dire ici, cette attention et cet engagement politique que la transition écologique se fasse au bénéfice de tous sans laisser les plus pauvres au bord du chemin et afin que chacun puisse bénéficier des retombées positives de la transition écologique et énergétique, que ce soit en termes de santé, en termes de confort ou en termes d'emploi, parce que les transitions sont aussi des opportunités en termes d'emploi.

Encore faut-il, et c'est notre rôle d'élus, affirmer que cette action a un sens, qu'elle est bien portée, et expliquer pourquoi nous mettons en place des mesures, à qui elles servent, à qui elles bénéficient. C'est sans doute des choses dont le Gouvernement devrait peut-être s'inspirer en ce moment.

Notre engagement métropolitain pour une cité respectueuse de son environnement et du bien-vivre ensemble est reconnu au niveau européen et même au-delà. C'est ce que l'on attend à juste titre d'une métropole Capitale verte de l'Europe. Une reconnaissance que nous devons en faveur de notre action, en faveur d'un développement durable, qui transparaît dans chacune de nos politiques publiques. Je ne reprendrai pas la liste qu'a faite par exemple notre collègue Aymeric Seassau.

Ce plan sera donc un levier supplémentaire dans la lutte, de par le monde, des collectivités locales contre le réchauffement climatique et ses effets sur la planète.

Et c'est pourquoi, comme l'ensemble des élus du Groupe socialiste, radical, républicain et démocrate, je voterai en faveur de ce projet de délibération et j'invite l'ensemble des collègues à approuver ce plan. Merci, chers collègues. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Ghislaine Rodriguez. »

M^me^ Rodriguez : « Merci. Madame la Présidente, chers collègues,

Ce Plan Climat Air Énergie Territorial est une bonne nouvelle. Le réchauffement climatique n'a rien d'une fatalité. Il est le produit de l'action humaine. L'humanité produit ce qui pourrait la détruire. Et pour autant, et c'est là où est la bonne nouvelle, la solution, les solutions dépendent aussi de nous et plus précisément de notre capacité à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

C'est bien de cette capacité dont il est question dans ce plan climat, et à travers ce plan, nous prenons notre responsabilité en tant qu'élus locaux. Nous attestons de notre volonté d'agir.

La société civile, elle, elle se mobilise, elle interpelle, elle s'organise, elle agit, elle change ses modes de vie, elle saisit même la justice parfois pour faire valoir son droit à respirer un air sain ou à une terre fertile. L'appel à la responsabilité individuelle est certes nécessaire, mais elle est insuffisante. La responsabilité est avant tout politique. La société exige, de manière de plus en plus audible, des pouvoirs publics, des mesures réelles et concrètes. Notre plan climat en est une réponse à l'échelle de notre territoire.

Le plan climat que nous allons voter va également dans le sens de plus de justice sociale et Thomas Quéro l'a rappelé. L'écologie et la justice sociale sont souvent présentées comme opposées ou contradictoires, alors qu'elles sont intrinsèquement liées. C'est en améliorant les conditions de vie des citoyens, à commencer par les plus fragiles, en améliorant la qualité des logements, en créant davantage d'espaces verts, c'est en travaillant à un aménagement du territoire avec un système de transport où les personnes ne sont plus prisonnières de leur voiture, que nous luttons contre la pollution.

Donc oui aux mesures de lutte contre la vulnérabilité énergétique. Oui à la tarification sociale pour les transports collectifs. Démultiplions les dispositifs d'aide pour celles et ceux qui n'ont pas le choix et qui en ont le plus besoin. Proposons des compensations pour les personnes les plus exposées et concentrons si nécessaire les moyens de l'action publique sur ces personnes.

Madame la Présidente, chers collègues, l'état de notre planète nous invite à un maximum de cohérence. Nous avons le devoir d'agir dans toutes nos politiques publiques, comme nous le faisons aujourd'hui à travers le vote du PDU ou du PLH. Pour être cohérents et aller au bout de la transversalité qu'exige notre plan climat, réexaminons l'ensemble de nos politiques publiques, chacun de nos projets, au regard de ce que disent les études et rapports sur le climat. Ne votons plus un seul euro public qui ne prenne en compte la transition écologique et en particulier les trois volets du PCAET : l'atténuation, l'adaptation et la qualité de l'air, et ce, quel que soit le secteur.

Encore plus de cohérence dans nos politiques publiques, c'est notre crédibilité. Les attentes de nos concitoyens sont grandes et les réponses à apporter de plus en plus urgentes. Nous invitons également largement à nous rejoindre demain pour la Marche du climat. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julie Laernoes. »

M^me^ Laernoes : « Mes chers collègues, je voudrais d'abord dire que je salue l'unanimité que j'ai entendue au sein de cette assemblée, sur la nécessité absolue de s'engager et d'engager tout le monde autour de nous sur la diminution de nos émissions de gaz à effet de serre.

Oui, cela va impacter notre modèle de développement. Oui, il va falloir se poser des questions qui sont à l'origine de ces émissions de gaz à effet de serre. Non, le chemin n'est pas facile, mais il est d'une absolue nécessité de toutes et tous s'engager là-dessus de manière pragmatique, en répondant aux questions, en regardant où nous en sommes, où nous devons aller et comment nous pouvons y aller ensemble, en ne laissant personne sur le côté du chemin.

Je voulais simplement souligner cela, car je pense que c'est ce qui s'est exprimé de manière majoritaire donc oui, soyons tous et toutes présents demain à la Marche pour le climat. On a besoin en ce moment de la COP 24 où il faut pousser les États à concrétiser leurs engagements, à montrer que dans les territoires on est prêts à relever ce défi. Et il faudra là aussi, d'un point de vue de justice climatique, puisque les émissions que nous émettons ici vont avoir un impact, mais ont déjà un impact très fort ailleurs. Nous les avons émis depuis un certain nombre de décennies, et je rejoins Aymeric qui dit à propos du secteur bancaire : "on a su sauver les banques pendant la crise financière, il va falloir faire le même effort pour sauver le climat." Notre avenir en dépend. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Quelques éléments avant de mettre la délibération aux voix. Chacun mesure, et cela a été exprimé, je remercie l'ensemble des intervenants, le niveau d'ambition, le niveau d'importance et la double dialectique de temps à trouver entre l'urgence et le long terme pour aller vers un vrai changement de modèle.

Mais on ne peut pas faire comme si ce débat, cette délibération se déroulait hors contexte. On ne peut pas faire comme si la question criante du pays aujourd'hui n'était pas celle de la conjugaison du pouvoir d'achat et de la transition écologique. Moi, je crois que notre responsabilité c'est de penser, c'est de proposer, mais c'est aussi d'agir très concrètement, de rechercher des solutions.

Et je voudrais partager avec vous ce matin quatre exemples concrets, chiffrés, mesurés, qui nous permettent de faire la démonstration – oh, non pas qu'on a la réponse à tout, je crois que l'on doit être sur ces sujets empreints d'autant d'humilité que d'ambition –, mais qu'en tout cas, nous proposons des choses pragmatiques et efficaces. Quatre exemples.

Les réseaux de chaleur. Quand aujourd'hui, ces réseaux de chaleur permettent globalement 10 % d'économie sur la facture d'énergie pour un T3 de 65 mètres carrés, potentiellement, parce qu'encore faut-il que chacun joue le jeu ensuite dans chacun des maillons de la chaîne, potentiellement cela fait, si ce T3 est chauffé au gaz -50 euros par an pour les locataires, s'il est chauffé à l'électrique, -100 euros par an. Voilà une première contribution de solution concrète de notre Métropole à cette conjugaison pouvoir d'achat / transition écologique.

Notre deuxième exemple. Vous vous souvenez qu'on a évoqué ici plusieurs fois le défi "Familles à énergie positive", parce que c'était une autre manière de travailler, parce que cela amène le changement de modèle de manière incitative et pas de manière punitive, parce que cela conjugue – Ghislaine Rodriguez avait raison de le souligner – le besoin et d'engagement individuel, mais aussi de cap collectif sur ce sujet.

Eh bien concrètement, je le dis ce matin, les résultats de la dernière campagne donnent à voir que pour les foyers qui ont participé à ce défi, cela a constitué une économie de 165 euros par an. Pour être précise, c'était 140 euros sur l'énergie et 25 euros pour l'eau. Voilà une deuxième réponse concrète à cet enjeu criant de la conjugaison de la transition écologique et du pouvoir d'achat.

Troisième exemple. Toujours dans cette idée des défis, vous vous souvenez du défi "Familles zéro déchet". C'est environ, pour les familles qui ont participé là aussi, 14 % d'économie en termes de gaspillage alimentaire. Sur la base des ratios de l'ADEME, puisque c'est le critère le plus objectif que l'on a aujourd'hui, cela fait -25 euros par an pour une famille de deux ou trois personnes, et -40 euros pour une famille de quatre ou cinq personnes.

Quatrième et dernier exemple, mais je crois que sur ces sujets, il faut être concret si l'on veut pouvoir être entendu, il faut pouvoir dire aussi à la fin du mois ce que cela change concrètement. Mon Projet Rénov, Julie Laernoes avait eu l'occasion de le présenter, sur les travaux d'isolation, je rappelle que l'on va jusqu'à 70 % pour les maisons individuelles et à 100 % en copropriété pour les ménages les plus modestes. Après travaux, le gain annuel est de 10 %, cela fait à peu près entre 50 à 100 euros en fonction de la taille des logements et de l'économie d'énergie.

Pourquoi j'évoque ces chiffres ? J'évoque ces chiffres parce que je crois que dans ce moment, on a aussi besoin d'espoir, on a besoin de solutions, on a besoin de se dire que non, tout n'est pas impossible, que non, on ne va pas forcément dans le mur, que oui, cela va demander une sacrée dose d'ambition et de détermination, mais que si l'on fait le pari effectivement de solutions qui viennent des territoires, si on sait conjuguer une volonté publique forte et la capacité à faire confiance aux citoyens, aux associations, aux acteurs économiques qui s'embarquent dans cette aventure, alors on a la capacité à inventer des solutions.

Un dernier exemple parce que celui-là on ne le met pas encore en œuvre, il est pour demain : Bertrand Affilé a évoqué tout à l'heure les enjeux du covoiturage. Là aussi un exemple chiffré : la rémunération des conducteurs qui assumeront le covoiturage qui sera proposé prochainement par la SEMITAN, pourrait représenter pour quelqu'un qui fait par exemple 9 kilomètres de trajet pour aller au travail, une économie de 50 euros par mois.

Eh bien, écoutez ce que nous disent les gens, écoutons cela et on voit que ces sommes, ces enjeux sont loin d'être minimes. Ils ne suffisent pas. Évidemment la question, elle est locale, métropolitaine, nationale et européenne, mais je crois que nous avons là des ingrédients pour prendre demain toutes nos responsabilités. Cette idée, la sociale écologie, elle n'est pas dans les mots, elle est, je crois, d'abord dans les faits.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter cette délibération importante. Madame Gessant, oui, pardon. »

M^me^ Gessant : « Je voudrais simplement vous dire une chose, Madame la Présidente. Vous venez de parler d'espoir. Alors la Ville de Sautron a grand espoir que l'on puisse répondre favorablement à sa demande sur l'installation des bornes de recharge électrique. »

M^me^ la Présidente : « Oui, tout à fait, merci de ré-intervenir sur le sujet. J'en échangeais à l'instant avec Bertrand Affilé. Oui, nous devons trouver une solution, on doit la trouver ensemble. Vous savez comme nous que l'on a une question juridique à lever, mais je vous confirme toute notre mobilisation pour vous accompagner et trouver demain une solution ensemble sur ce sujet.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée, et je m'en réjouis, à l'unanimité.

Je donne la parole à Julie Laernoes pour la délibération 4, qui est tout à fait en cohérence par rapport à ce que nous venons de partager. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ,

1. adopte le Plan Climat Air Énergie Territorial,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

04 – RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017-2018 – CINQ ANS APRÈS NANTES CAPITALE VERTE DE L'EUROPE, UNE ACCÉLÉRATION DU TERRITOIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Exposé

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les communes et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants doivent produire annuellement un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de leur collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Consciente de l'urgence écologique et de la responsabilité des villes à y apporter des solutions, Nantes Métropole s'est engagée depuis 15 ans en faveur du développement durable, un engagement marqué par l'obtention du titre de Capitale Verte européenne en 2013. Depuis, la Métropole, suite au grand débat transition énergétique, a accéléré et a franchi un nouveau cap en engageant concrètement le territoire et tous ses acteurs dans la transition écologique, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, préserver l'environnement et la qualité de vie de ses citoyens. Nantes Métropole a su aussi s'imposer sur la scène internationale comme un territoire de référence de la transition écologique.

Le développement durable est l'ADN de la métropole nantaise. Ainsi les rapports développement durable des années passées ont illustré les actions de la métropole en matière de lutte contre le changement climatique (2015) et de protection de la biodiversité (2016). Enfin, le rapport 2017 était consacré au grand débat Transition Énergétique et à la responsabilité sociétale de Nantes Métropole.

Le rapport développement durable de cette année est donc la mise en perspective de l'ensemble des actions offensives portées par la collectivité pour faire un point d'étape des avancées concrètes de la Métropole, pour accélérer les transitions écologiques et énergétiques. Il s'agit de constater les accélérations depuis 2014, les grands chantiers engagés et les objectifs posés pour les dix prochaines années, objectifs qui s'appuient sur un socle d'actions conséquentes et qui pour beaucoup mobiliseront l'ensemble des acteurs du territoire.

Face au défi climatique et écologique, il est encore temps d'agir ensemble, en se mobilisant au quotidien avec les acteurs. Cette singularité nantaise du « faire ensemble » se traduit notamment dans les différentes feuilles de route, transition énergétique, économie circulaire et projet alimentaire territorial. Ainsi, l'ensemble des 24 communes s'inscrivent dans cette dynamique à travers leurs actions contributives qui nourrissent ces différentes feuilles de route. Ce rapport illustre concrètement les actions des communes mais aussi celles des acteurs associatifs, des grands acteurs économiques et des collectifs de citoyens qui renforcent l'action de la collectivité sur les thématiques du prix capitale verte de l'Europe.

La présence reconnue de Nantes Métropole dans de nombreux réseaux européens témoigne de sa volonté d'être une métropole inspirante pour les autres villes d'Europe mais aussi de sa volonté de rechercher et mutualiser toutes les innovations et bonnes pratiques pour agir toujours plus loin collectivement. Ce rapport fait ainsi référence à un certain nombre d'expériences d'autres capitales vertes européennes.

Les 12 thématiques du prix capitale verte restructurées en 6 parties illustrent notamment les impulsions et accélérations sur chacune des thématiques.

Ainsi, en ce qui concerne le plan climat air énergie territorial, les objectifs globaux d'une baisse de 30% d'ici 2020 du niveau d'émissions de gaz à effet de serre par habitant (par rapport au niveau de 2003), et d'autre part une production locale des énergies renouvelables et de récupération à hauteur de 50 % en 2050 sont en voie d'être atteintes du fait du déploiement massif, réalisé et en cours, des réseaux de chaleur et des autres sources d'énergie renouvelable photovoltaïque notamment.

La dynamique du plan climat s'appuie aussi sur la mobilité durable avec notamment l'engagement de 72 % de déplacements en 2030 en modes alternatifs à la voiture en solo. Aujourd'hui, la métropole compte 122 km de lignes de transport à haut niveau de service, auxquelles s'ajoutent 55 lignes de bus et 2 navettes fluviales. De fait, entre 2013 et 2017, le nombre de voyageurs a augmenté de 10 % pour atteindre 136 millions. Cet engagement contribue aussi à faire de Nantes Métropole une métropole apaisée, forte aujourd'hui du développement de ses 500 km de pistes cyclables et 430 km de zones 30 km/h.

Le prix capitale verte de l'Europe a consacré une métropole verte et bleue dont l'ambition est de réduire le rythme de consommation annuel des espaces naturels d'ici 2030 de 50 % (par rapport à la période 2004-2012), ce qui représente une diminution de 6 Ha par an concrétisée dans le PLUM. Sur ce sujet, la protection de la biodiversité est un élément important qui passe par la connaissance. Ainsi, depuis 2013, ont été réalisés les inventaires des zones humides et des haies bocagères. De façon concrète, des plans de conservations ont ainsi été mis en place et 950 ha de milieux naturels identifiés comme dégradés sont progressivement restaurés. Enfin, l'engagement pour une agriculture plus durable produit ses effets puisqu'on note une augmentation de 6 % du nombre d'exploitations au moins en partie bio.

La qualité de vie renforcée au quotidien découle des éléments précédents mais aussi des investissements conséquents réalisés depuis 2013 en eau et assainissement. Il s'agit, notamment de la réalisation du bassin de stockage et de restitution des eaux usées Maquis de Saffré qui assure la protection de la partie aval de l'Erdre.

Sur les autres sujets impactant la qualité de vie des habitants le rapport souligne l'engagement fort de la collectivité vers l'économie circulaire qui a permis une diminution de 20,2 kg/hab sur le total des déchets collectés (hors gravats) entre 2010 et 2017. Par ailleurs, en termes de qualité de l'air, la Métropole affiche une diminution du nombre de jours d'intenses pollutions qui était de 11 jours en 2013 et de un jour en 2016. Enfin, le Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement, adopté en 2017, fait que Nantes Métropole prend en compte les nuisances sonores dans ces différentes politiques publiques.

La Métropole s'est aussi engagée à être une Métropole exemplaire dans ses pratiques internes, éclairage public, déplacements professionnels, parc de véhicules, gestion des fluides énergie et eau du patrimoine bâti, déchets d'activités. Ainsi la part de véhicules propres du parc léger de la collectivité est passée de 12 % en 2012 à 27 % en 2017 et la consommation électrique de l'éclairage public doit être réduite de plus d'1/3 en 2020 par rapport à 2016.

Dans le cadre de la feuille de route transition énergétique Nantes Métropole et la Ville de Nantes se sont engagés à réhabiliter leur patrimoine public à hauteur de 50 millions d'euros d'ici 2030 et à investir plus de 11 millions d'euros pour installer des équipements solaires sur les toitures.

Enfin, le développement durable s'appuie sur le « faire ensemble » décliné en matière d'accompagnement d'acteurs et citoyens, et de co-construction. Le rapport note entre 2014 et 2017, 150 entreprises formées au développement durable en lien avec les chambres consulaires économiques.

Ce faire ensemble à la nantaise ce sont aussi les grands débats « Nantes la Loire et nous » et « transition énergétique ».Toutes ces initiatives de dialogue citoyen suscitent un intérêt important de la part de villes françaises et européennes avec plusieurs demandes de témoignages et d'échanges d'expériences à l'échelle internationale.

M^me^ Laernoes : « Tout à fait. Mes chers collègues, c'est l'habituel exercice, car lorsque l'on présente le débat d'orientations budgétaires, nous devons légalement présenter le rapport de développement durable qui permet de mesurer là où nous en sommes de ce point de vue.

Ce rapport a été élaboré à partir de Nantes Capitale verte plus cinq, puisque nous sommes en 2018 et que Nantes était Capitale verte en 2013.

C'est un document extrêmement précieux, puisqu'il permet de mesurer sur les 12 domaines que l'on a résumés en six chapitres, là où on en était en 2013, les ambitions que nous avons pu augmenter à partir de ce moment-là, et nos réalisations concrètes dans les différents domaines. En effet, cela a été dit et évoqué lors de la précédente délibération sur le plan climat, notre spécificité nantaise, c'est de ne pas tout miser dans un domaine, d'être zéro déchet ou de tout miser sur l'alimentaire, mais par contre, de pousser la transition dans tous les domaines, puisque c'est là où nous aurons un impact majeur.

Il permet donc de mesurer l'ampleur du chemin parcouru parce que mine de rien, cinq ans, ce n'est pas si long. Et quand on lit le rapport qui nous est présenté, on en était au début du Tri'Sac, on en était au lancement des lignes de chronobus. Quand on compare cela avec ce qui vient de nous être présenté ce matin par rapport au PDU, on mesure réellement les avancées concrètes que l'on a pu faire dans ce domaine.

Je vous propose, puisque l'ordre du jour est chargé, que nous avons pu parler du climat et de la transition énergétique, de balayer rapidement les six axes du rapport. Néanmoins, je vous invite vraiment à lire ce rapport sur le développement durable parce qu'il est un véritable reflet de ce qui a changé, de ce qu'il faut encore accélérer, mais l'espoir est totalement permis quand on voit ce que l'on a réalisé en cinq ans.

Donc, sur les six thématiques, la première concerne le climat et l'énergie. On voit bien les réalisations concrètes, je ne reviens pas sur les chiffres qui ont été énoncés par Johanna Rolland sur la politique des réseaux de chaleur, qui parlent d'eux-mêmes. La question de la réhabilitation sera largement abordée lors du PLH, avec notre ambition d'avoir le zéro passoire énergétique et les 100 millions supplémentaires que nous avons déjà délibérés au sein de cette assemblée.

Sur la question des déplacements, là aussi je l'évoquais en introduction, on était donc au lancement du chronobus, on voit bien les chemins et les objectifs qui sont énoncés. On a illustré chaque axe des six thématiques par la réalisation concrète d'une autre Capitale verte avec laquelle nous sommes en réseau. On voit que Copenhague qui est à 41 % de part modale du vélo, ce qui nous laisse tous rêveurs ici, veut aller encore beaucoup plus loin, comme quoi il n'y a pas de moment où il faut s'arrêter quand les choses sont engrangées.

Sur la trame verte et bleue, on parle beaucoup de la crise climatique, souvent moins de la crise de la biodiversité qui est tout aussi inquiétante, on voit la manière dont Nantes a posé un certain nombre de jalons et aujourd'hui, on doit aller encore plus loin. Mais des choses ont été faites, je pense notamment à la lutte contre l'artificialisation des terres ou à l'urbanisation de manière cohérente en prenant réellement en compte notre environnement, en particulier les zones humides.

Sur la qualité de vie, là aussi les différents domaines sont évoqués : les déchets, l'air, l'eau. J'ai évoqué un certain nombre d'avancées sur ces questions-là. Je voudrais surtout insister sur les premières ressourceries qui aboutissent aujourd'hui à un plan d'économie circulaire que nous avons adopté au précédent Conseil métropolitain et qui est porté par ma collègue Mahel Coppey.

Ensuite, sur la question de la sensibilisation des différents acteurs et notamment économiques, là aussi on avait lancé un appel à projet citoyen pendant l'année 2013 Capitale verte. Cela a donné lieu à un label d'initiatives économiques dans le sens du climat. Je veux saluer aussi l'action et l'animation d'André Sobczak sur la plate-forme RSE.

On a notamment expérimenté des clauses carbone sur le MIN, on ne les a pas instaurées de manière discriminante, mais les entreprises locales qui ont répondu à nos appels d'offres, qui ont réalisé l'énorme chantier du MIN sur un certain nombre de lots, ont pu mesurer l'impact qu'ils avaient sur le climat. Et cela, c'est une première étape pour mieux dialoguer avec le monde économique et faire en sorte d'avoir un modèle de développement économique qui soit conscient de la finitude des ressources de la planète. Ce sont des cycles longs, ce n'est pas simple, mais en tout cas, on engage cette dynamique à travers nos actions.

Et puis bien sûr, le "faire ensemble", je pense que l'on a eu l'occasion de le voir avec le premier point à l'ordre du jour qui était consacré au lancement du nouveau grand débat métropolitain.

Sur la transition énergétique, là aussi on continue à innover, à essayer de faire ensemble parce que l'on est convaincu que sur ces questions-là, sur les questions du développement durable, de toute manière, nous n'atteindrons pas nos objectifs tout seuls, et puis ce n'est surtout pas notre volonté. Nous souhaitons une transition, un développement durable au profit de chacune et de chacun, et chacun et chacune a sa pierre à apporter à l'édifice. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je vais vous inviter à voter pour prendre acte du fait que nous avons eu cette présentation du rapport sur le développement durable.

Je vous propose que nous puissions passer, comme convenu en introduction du Conseil, une dernière délibération, car après, je rappelle que nous avons le Prix de l'innovation sociale, et je donne pour cela la parole à Mireille Pernot pour la délibération 5. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ,

1. prend acte du rapport de Nantes Métropole sur la situation en matière de développement durable 2017- 2018 joint à la présente délibération.
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ Pernot présente le dossier suivant :

Direction du Cycle de l'Eau

05 – TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU – PROLONGATION DE LA DURÉE D'EXPÉRIMENTATION – BILAN 2018

Exposé

Afin de permettre l'accès à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous, Nantes Métropole a choisi de se porter candidate pour expérimenter une tarification sociale de l'eau, possibilité offerte par la loi du 15 avril 2013 dite « loi Brottes ». Par délibération du 15 décembre 2015, le Conseil métropolitain a adopté le dispositif de tarification sociale de l'eau pour Nantes Métropole. Ce dispositif est entré en vigueur à compter du 1er janvier 2016.

A Nantes Métropole, ce dispositif de tarification sociale de l'eau a permis, depuis 2016, d'attribuer des aides aux usagers dont la résidence principale se situe sur une des 24 communes de Nantes Métropole et qui payent une facture d'eau directement (abonné au service d'eau) ou dans les charges (habitat collectif non individualisé). Ce dispositif a pour objectif d'aider les ménages dont la facture d'eau représente plus de 3 % des revenus pour une consommation raisonnée de 30m^3/an/personne. En effet, la facture d'eau représente une part importante du budget pour certains ménages.

L'identification des bénéficiaires de l'aide est effectuée de deux manières :

- d'une part un dispositif automatique pour les ménages allocataires de la CAF au regard des quotients familiaux
- d'autre part un dispositif déclaratif via les mairies pour les ménages non allocataires

Après trois années de mise en œuvre de ce dispositif, le bilan confirme l'intérêt de cette tarification sociale qui permet d'apporter une aide aux ménages dont la situation économique est la plus précaire. Ainsi, au total ce sont plus de 1,08 million d'euros qui ont été consacrés à ce dispositif soit 14 000 foyers de la métropole nantaise qui ont ainsi reçu une aide pour l'eau, pour un montant moyen annuel de 59 euros.

Ainsi, sur l'année 2018 spécifiquement, le dispositif automatique pour les ménages allocataires de la CAF a permis d'identifier plus de 85 % de bénéficiaires et d'attribuer en juin 2018 une aide à 6 327 foyers pour un montant total de 379 339 €, ce qui représente en moyenne une prise en charge de 28 % du montant de la facture d'eau.

De plus, cette année pour renforcer l'efficacité du dispositif, un courrier a été envoyé aux allocataires CAF ayant un quotient familial dit « non significatif (inférieur à 100) » pour les informer qu'ils pouvaient bénéficier de la tarification sociale et qu'ils devaient en faire la demande en mairie pour percevoir un versement par le Trésor Public en décembre 2018.

Le projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) prévoyait initialement la prolongation de cette expérimentation jusqu'au 15 avril 2021. Cette proposition de prolongation s'expliquait notamment par le décalage dans la mise en œuvre des projets au niveau national : en avril 2017 seulement la moitié des cinquante projets des collectivités retenues avaient été mis en œuvre, ne permettant pas à l'État de tirer tous les enseignements nécessaires à la mise en place de dispositifs viables, pérennes et efficaces. Or, Il s'avère que l'article 184 de la loi précitée qui permettait cette prolongation, a été déclaré inconstitutionnel, cet article ne présentant pas de lien, même indirect, avec la loi ELAN. Ainsi, cette prolongation de l'expérimentation ne figure plus dans la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.

Toutefois, dans l'attente qu'une prochaine loi autorise la prolongation de l'expérimentation au niveau national, compte tenu des éléments de contexte évoqués précédemment et afin de permettre de poursuivre l'action volontariste de Nantes Métropole, il vous est demandé de bien vouloir approuver la prolongation de ce dispositif expérimental sur notre territoire, jusqu'en avril 2021 de façon à ne pas avoir de rupture de l'aide apportée aux usagers.

De même, l'engagement est pris de faire, en fin d'expérimentation, une évaluation de ce dispositif incluant une comparaison avec les dispositifs mis en place dans les autres collectivités dans le cadre de cette expérimentation permise par la loi Brottes de 2013.

Au niveau national, une évaluation sera également réalisée à l'issue de l'expérimentation.

M^me^ Pernot : « Vous le savez, chers collègues, assurer un service public de l'eau et de l'assainissement de qualité, contributeur à la transition écologique et accessible à toutes et tous, est notre préoccupation constante.

Le premier facteur d'accessibilité étant notre prix unique de l'eau qui pour 2019 sera à 3,49 euros du mètre cube, c'est-à-dire toujours nettement en dessous de la moyenne des grandes Métropoles.

Chers collègues, il y a trois ans, vous avez adopté le dispositif de tarification sociale de l'eau et je vous en remercie. Rappelons que l'année 2015 avait été consacrée à coélaborer le dispositif avec les élus, mais également avec la CCSPL et des agents volontaires de la métropole.

L'objectif affiché était de construire du droit, de mettre en application ce qui pourrait ne rester qu'un slogan, à savoir : nul ne doit consacrer plus de 3 % de ses revenus pour avoir accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Après trois années de mise en œuvre du dispositif, le temps est venu de vous faire un rapide bilan. Je vous rassure, puisque l'idée n'est pas de faire long, mais nous considérons que nous vous devons ce bilan d'étape, et nous allons également vous proposer de créer les conditions de la poursuite de l'expérimentation.

Après trois années, le bilan valide les choix que nous avons faits pour ce dispositif, puisque notre objectif était d'avoir un recours maximum des bénéficiaires potentiels et non pas, comme dans d'autres dispositifs où les gens même quand ils ont un droit, ils ne l'exercent pas, car ils ne le connaissent pas ou n'ont pas les moyens de l'activer. Nous avons recherché l'objectif de ne pas créer un dispositif qui coûterait plus cher en frais de gestion qu'en subventions, en aides versées.

Nous avons recherché aussi à ne pas transformer nos agents de la régie en travailleurs sociaux et donc, de ce point de vue-là, je crois que le bilan que nous avons aujourd'hui, valide totalement le choix du dispositif que nous avons fait, même si nous nous creusons la tête chaque année pour le parfaire encore mieux et voir comment nous pouvons mieux faire connaître la possibilité de cette aide.

Au passage d'ailleurs, merci à nouveau à la Caisse d'Allocations Familiales qui a accepté d'être notre partenaire principal sur ce dispositif, et qui nous permet de toucher très facilement les bénéficiaires potentiels, sans qu'ils aient besoin de justifier une fois de plus leurs revenus et leur situation.

Donc, ce bilan aujourd'hui fait apparaître que nous avons déjà consacré plus d'1,08 million d'euros en aides versées. Cela a déjà concerné 14 000 foyers de la métropole nantaise et le montant moyen annuel qui a été versé aux ménages s'est élevé à 59 euros. Bien sûr, il y a des grandes disparités, pour certains c'est beaucoup plus.

En 2018, soulignons également que le dispositif automatique nous a déjà permis de verser une aide à 6 327 foyers. Remarquons que c'est 400 foyers de plus que l'an dernier. Cela dénote les besoins en termes de pouvoir d'achat pour nos habitants.

Nous avons cette année également, envoyé un courrier aux allocataires de la CAF qui ont un quotient familial dit "non significatif", afin de les informer de la possibilité pour eux d'avoir accès au dispositif en mairie et dans la même optique solidaire, écologique et de poursuite de travail, nous travaillons actuellement à pouvoir vous proposer, lors d'un prochain Conseil métropolitain, un dispositif d'aide pour le raccordement à l'assainissement collectif et d'aide à la mise aux normes des assainissements non collectifs en substitution des aides abandonnées par l'Agence de l'eau. Mais pour l'heure, nous vous proposons donc de décider la prolongation de la durée d'expérimentation jusqu'en avril 2021.

En effet, le projet de loi ELAN prévoyait initialement la prolongation de cette expérimentation jusqu'au 15 avril 2021. Cette proposition s'expliquait notamment par le décalage dans la mise en œuvre des projets au niveau national et notons qu'en avril 2017, seulement la moitié des 50 projets des collectivités retenues avaient été mis en œuvre - nous pouvons donc nous féliciter de l'avoir fait dès le 1er janvier 2016 - et ne permettaient pas donc à l'État de tirer tous les enseignements nécessaires à la mise en place de dispositifs viables, pérennes, efficaces au plan national. Or, il s'avère que l'article de la loi précitée qui permettait cette prolongation a été déclaré inconstitutionnel.

Toutefois, et dans l'attente d'une prochaine loi autorisant la prolongation de l'expérimentation, nous vous proposons de délibérer aujourd'hui pour marquer notre engagement de vouloir continuer ce dispositif et nous prenons l'engagement devant vous, chers collègues, de procéder, en fin d'expérimentation, à une évaluation de ce dispositif incluant également la comparaison avec ce qui a pu se faire sur d'autres collectivités. Voilà. Donc chers collègues, merci de bien vouloir adopter cette prolongation de l'expérimentation. »

Mme la Présidente : « Merci. Catherine Choquet. »

Mme Choquet : « Merci Madame la Présidente. L'accès à l'eau est un droit fondamental dans le droit français, je ne reviens pas sur les chiffres que vous avez cités, les 14 000 foyers aidés jusqu'à présent et l'augmentation des demandeurs que vous avez notée pour cette année. En tout cas, on voit bien que le prolongement de cette aide financière pour les ménages en situation fragile est une bonne nouvelle.

Elle allie écologie et solidarité, c'est-à-dire que l'on fait payer moins ceux qui ont moins de moyens, tout en veillant à limiter quand même la consommation à hauteur de 30 mètres cubes par an et par personne. Donc c'est bien la preuve ici que l'on n'oppose pas urgence écologique et urgence sociale. Il en a été question à plusieurs reprises dans la matinée, mais bien au contraire, écologie et justice sociale sont des combats intrinsèquement liés. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Christian Couturier. »

M. Couturier : « Oui, Madame la Présidente, chers collègues, la tarification sociale de l'eau est un dispositif simple, au bénéfice des plus démunis d'entre nous. En effet, depuis 2016, chaque année, environ 6 000 foyers bénéficient de la tarification sociale de l'eau.

Ce dispositif nous permet d'aller plus loin encore dans notre exigence d'une Métropole volontaire et solidaire, d'un territoire soucieux de la qualité de vie de ses habitants et offrant un égal accès à des droits fondamentaux, dont l'accès à l'eau fait pleinement partie.

Ce dispositif, Mireille l'a évoqué tout à l'heure, encore expérimental, est mis en œuvre dans 50 collectivités en France selon des modes opératoires différents, et un point d'étape a été fait au niveau du Ministère pour évaluer effectivement les différents dispositifs. C'est encore incomplet, mais ce rapport souligne en particulier l'impact de ce dispositif sur les impayés, et ainsi, passer du curatif au préventif.

Et pour notre Métropole, cette expérimentation a permis d'écarter certains préjugés en observant que les impayés n'émanent pas particulièrement des plus démunis.

En étant l'un des moteurs de cette expérimentation nationale, nous avons la possibilité de garder notre temps d'avance en matière de politique publique de l'eau et de justice sociale sur le territoire métropolitain. Et poursuivre ce dispositif permettra d'aider encore des milliers de ménages à payer leurs factures d'eau.

Nous pouvons malheureusement constater que le nombre de bénéficiaires a augmenté, preuve en est donc que nous répondons ainsi à un vrai besoin et qu'il est important de prolonger cette aide jusqu'en 2021.

De plus, ce dispositif reste souple et adapté aux évolutions du contexte économique et réglementaire, et il est prévu de revoir les seuils de quotient familial chaque année, selon le prix de l'eau.

Madame la Présidente, chers collègues, prolonger l'expérimentation de la tarification est une manière pour nous d'aller plus loin encore dans nos exigences en matière d'un service public s'adressant à toutes et à tous, y compris, et même surtout, à celles et ceux qui en ont le plus besoin, aux plus précaires d'entre nous.

C'est pourquoi je voterai, avec l'ensemble des élus du groupe socialiste, radical, républicain et démocrate, ce projet de délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je vais donc vous inviter à voter cette délibération, chers collègues. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée et je vous donne rendez-vous, pour la reprise de la séance, après le Prix de l'innovation sociale et le déjeuner, à 14 heures. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ,

1. prolonge jusqu'au 15 avril 2021 le dispositif de tarification sociale de l'eau prenant la forme d'une aide financière attribuée aux usagers de l'eau en situation de précarité, selon les modalités définies dans la délibération N°2015-177 du 15 décembre 2015, dans le cadre de l'adoption d'une loi autorisant la prolongation de l'expérimentation au niveau national.
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

* *
*

M^me^ la Présidente : « Chers collègues, je vous propose de vous asseoir pour que l'on puisse redémarrer. Je vais donner la parole à Pascal Pras. Merci. »

M. Pras présente le dossier suivant :

Direction de l'Habitat

06 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019 - 2025 - APPROBATION

Exposé

Engagée par une délibération du conseil métropolitain du 16 décembre 2016, la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Nantes Métropole pour la période 2019-2025 s'inscrit dans la poursuite d'une politique publique de l'habitat construite depuis la création de la métropole avec un premier document adopté pour la période 2004-2009 et un second pour la période 2010-2016, prorogé jusqu'en 2018. Elle positionne l'habitat comme l'un des principaux vecteurs du développement et de l'ambition de solidarité entre tous les territoires de la métropole et à l'égard de tous les habitants.

L'élaboration conjointe de ce document avec le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain et le Plan de Déplacement Urbain (délibération du conseil métropolitain du 17 octobre 2014) vise à assurer le renforcement de la stratégie commune urbanisme – habitat – déplacements, en veillant à articuler les orientations stratégiques de la métropole dans ces différents champs d'actions, et à décliner concrètement leur mise en œuvre opérationnelle. Par ailleurs, ce programme prend en compte les ambitions du Plan Climat Air Énergie Territorial, également en cours d'élaboration, et de la feuille de route Transition Énergétique adoptée lors du conseil métropolitain du 16 février 2018.

Le Programme Local de l'Habitat constitue à la fois le cadre de référence des politiques locales de l'habitat des collectivités et le support privilégié d'un dialogue entre les acteurs de l'habitat. Il intègre et concilie donc les objectifs et principes fixés par le code de la construction et de l'habitation, les priorités nationales ainsi que les enjeux et priorités locales liés aux spécificités du territoire.

Le contexte du territoire métropolitain est marqué par une forte attractivité économique et démographique qui modifie les marchés de l'habitat. Le dynamisme de production du territoire ne parvient pas à enrayer les tensions que connaît le parc de logement marqué par une vacance faible, un taux de rotation qui se réduit et impacte à la fois le marché du logement locatif en particulier social et le secteur de l'hébergement qui présente des signes de saturation.

Les nouvelles orientations du PLH vont permettre d'y apporter une réponse plus qualitative et adaptée aux besoins actuels et futurs de tous les habitants : logements sociaux à loyer accessible, politique du logement d'abord, accession abordable et intermédiaire, expérimentation d'un Organisme de Foncier Solidaire, accessibilité universelle, massification des chantiers de réhabilitation énergétique en sont les principales illustrations.

Le Programme Local de l'Habitat s'est toutefois achevé dans un contexte législatif nouveau, initié par la loi de finances pour 2018 et prolongé par la loi Evolution du Logement et Aménagement Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018qui influe sur les politiques locales de l'habitat et les opérateurs notamment sociaux. Les effets de ces modifications sur nos politiques et celles de nos partenaires sont difficilement anticipables. L'esprit d'innovation, d'expérimentation, d'intelligence collective et la capacité de résilience de notre territoire permettront d'offrir des réponses adaptées aux besoins de tous les habitants. La co-construction des réponses avec l'ensemble des acteurs du territoire ainsi que le suivi et l'évaluation des actions seront nécessaires notamment dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du PLH 2019-2025 qui constituera une étape déterminante pour en mesurer les premiers effets.

Les modalités d'élaboration du PLH

Le Programme Local de l'Habitat 2019 - 2025 : des objectifs et des ambitions partagés dans le cadre d'une gouvernance renforcée avec les 24 communes

Afin d'aboutir à une vision partagée des enjeux en matière d'habitat et dans un souci de complémentarité et de solidarité entre les communes, une démarche de co-élaboration a prévalu tout au long de la procédure d'élaboration du PLH et s'est organisée autour de plusieurs temps d'échanges et de validation :

- le comité de pilotage PLH réunissant les 24 Maires s'est réuni à cinq reprises ;
- un groupe politique resserré émanant du comité de pilotage PLH et regroupant 12 Maires ou leurs représentants a travaillé lors de neuf séances sur la définition des enjeux et orientations de la politique métropolitaine et des propositions d'actions pour alimenter le comité de pilotage du PLH ;
- des conférences territoriales à l'échelle des pôles de proximité et de la Ville de Nantes se sont tenues à l'automne 2017 ;
- des rencontres individuelles entre le vice-président à l'habitat et les Maires des 24 communes ont permis un échange fin sur les projets et les priorités de développement pour chaque territoire et l'élaboration conjointe des fiches communales. Ces fiches communales constituent la feuille de route commune et une véritable programmation partagée des opérations d'habitat établit en cohérence avec la programmation des autres politiques publiques concourant au développement urbain du territoire.

Une démarche participative et partenariale

Le cadre institutionnel et législatif dans lequel s'inscrit l'élaboration du PLH, mais aussi les enjeux spécifiques locaux impliquent une large mobilisation des partenaires : services de l'État, professionnels de l'aménagement et de l'immobilier, bailleurs sociaux, associations… Cette association s'est traduite par une série de rencontres individuelles, de tables rondes et d'ateliers avec les différents partenaires et acteurs locaux de l'habitat. La large mobilisation de l'ensemble des acteurs dans un calendrier de travail resserré témoigne de la qualité du partenariat local. La richesse des échanges et le partage des points de vue constituent le gage d'une politique de l'habitat partagée au service de la qualité de vie des habitants.

Le Département, la Région, les services déconcentrés de l'État ainsi que l'Union Sociale pour l'Habitat des Pays de Loire, ont été associés aux différentes étapes du processus d'élaboration du PLH, à la fois aux niveaux technique et politique dans le cadre d'un comité de pilotage élargi qui s'est réuni à deux reprises.

Le Conseil de Développement a également été associé à la réflexion et a formulé des propositions et des observations dans le cadre d'une contribution écrite. Par ailleurs, un atelier participatif sur le thème de l'accession à la propriété a permis de recueillir le point de vue de citoyens.

La procédure d'approbation du PLH

Conformément aux articles L.302-2 et R.302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, le projet de Programme Local de l'Habitat, arrêté par le conseil métropolitain lors de sa séance du 22 juin 2018, a été transmis pour avis aux communes membres de la métropole, ainsi qu'au Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, instance en charge du SCOT de la métropole Nantes – Saint-Nazaire.

Il a également été communiqué pour avis au Département de Loire Atlantique, à la Région Pays de Loire, à l'Union Sociale pour l'Habitat des Pays de Loire, ainsi qu'aux membres du comité de pilotage élargi, associés aux différentes étapes du processus d'élaboration du PLH.

Les différents avis formulés ont globalement noté le travail partenarial qui a guidé l'élaboration du PLH et qui a permis d'associer étroitement les différents acteurs de la politique de l'habitat. Ils ont souligné la maturité de la politique de l'habitat métropolitaine qui, dans une construction ancienne et progressive, a su monter en puissance sur un volet qualitatif pour mieux répondre aux enjeux métropolitains d'accès au logement de tous, dans un cadre de qualité. Certaines communes de la métropole ont toutefois souhaité que soient prises en compte des remarques et corrections dans les documents constitutifs du PLH (fiches communales).

Le conseil métropolitain, par une délibération du 5 octobre 2018, a pris en compte les différents avis sur le projet de PLH ainsi que les demandes de corrections. Le projet a ensuite été transmis au représentant de l'Etat qui l'a soumis pour avis au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement le 22 novembre 2018. Ce dernier a émis un avis favorable sans réserve.

Le Programme Local de l'Habitat peut donc être définitivement adopté.

Le contenu du projet de PLH

Conformément aux dispositions du CCH (article L. 302-1), le projet de PLH comprend trois parties :

- **un diagnostic** sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat dans le territoire ;
- **un document d'orientations** qui définit au vu du diagnostic, les principes et objectifs du programme local de l'habitat ;
- **un programme d'actions** qui fixe les actions opérationnelles à mettre en place en déclinaison des orientations et les modalités de contractualisation avec les autres partenaires indiquant :
  - les objectifs quantifiés et la localisation de l'offre nouvelle de logement et d'hébergement dans chaque secteur géographique du territoire ;
  - les moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre et pour chaque type d'actions, à quelles catégories d'intervenants incombe sa réalisation ;
  - le suivi et l'évaluation du programme local de l'habitat et les conditions de mise en place d'un dispositif d'observation.

Les volets orientations stratégiques et programmes d'actions ont été fusionnés pour en permettre une lecture plus didactique. Le programme d'actions territorialisé est constitué des fiches communales, qui forment un tome à part entière ayant vocation à être actualisé annuellement.

I - LE DIAGNOSTIC

La première phase de la démarche a été consacrée à l'établissement d'un diagnostic dont les principaux enseignements sont les suivants :

- un contexte marqué par une croissance démographique, soutenue à la fois par le solde naturel et le solde migratoire, qui se répercute sur les politiques urbaines et sociales de la métropole (habitat, déplacement, solidarité, équipements…) ;

- un rééquilibrage en cours concernant la croissance respective de la métropole et de la couronne périurbaine : la politique de l'habitat conduite dans la métropole a permis de ralentir le départ des familles avec jeunes enfants, en début de parcours résidentiel. Néanmoins, le départ des familles plus avancées dans leur parcours résidentiel (2-3 enfants) reste une réalité du territoire ;

- une poursuite de la diminution de la taille moyenne des ménages avec une progression importante des personnes isolées. La métropole se distingue de sa couronne périurbaine par une plus grande diversité de profils de ménages qui génère une diversité de besoins à laquelle il convient de répondre ;

- un vieillissement de la population qui se poursuit et constitue un enjeu majeur. Néanmoins, la structure de la population progresse sur presque toutes les tranches d'âge, plus spécifiquement les 20-24 ans attirés par l'agglomération (étudiants et jeunes actifs) ;

- des populations modestes qui restent très présentes et un nombre de personnes sous le seuil de pauvreté qui augmente. Cela se traduit par une hausse de la demande locative sociale (30 426 demandeurs au 01/01/2018) malgré une forte progression de la production de logements locatifs sociaux. Cette précarisation d'une partie de la population concerne également le secteur de l'hébergement (urgence et insertion) marqué par une pression importante de la demande et un manque de fluidité vers le logement autonome ;

- un parc de logements en forte croissance, soutenue par une dynamique de construction de logements dans l'ensemble de la métropole. La mobilisation des communes et de Nantes Métropole, des bailleurs sociaux comme de l'ensemble des acteurs de la construction et de l'immobilier a permis d'atteindre les objectifs quantitatifs fixés par le PLH.

La production neuve a été largement constituée par l'investissement locatif, ce qui a permis des livraisons importantes de logements locatifs privés. Le taux de vacance du parc reste néanmoins extrêmement bas et le taux de rotation des logements diminue, générant une tension sur ce segment.

La production de logements sociaux et en accession abordable a également fortement progressé, mais moins que la production neuve ce qui n'a pas permis l'atteinte des objectifs qualitatifs du PLH en part relative (pourcentage). Le taux de logements sociaux sur le territoire progresse néanmoins fortement passant de 20,3 % en 2010 à 22,11 % en 2017 dans les 21 communes concernées par l'application de l'article 55 de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (obligation de réaliser 25 % de logements sociaux) ;

- le développement global du parc de logements diminue l'attractivité du parc existant bien en deçà des standards du parc neuf en termes de performance énergétique, d'enjeux d'adaptation au vieillissement et au handicap, mais aussi de réponse aux besoins et attentes d'habitabilité. Ainsi, le parc privé existant caractérisé par la présence d'une multitude de copropriétés complexifie les interventions en matière de travaux d'amélioration.

Ces principaux enseignements ont permis de questionner les enjeux auxquels sera confrontée la métropole durant la période du PLH 2019-2025 :

- garantir la cohérence des politiques publiques métropolitaines (habitat, emploi, transports) ;
- élaborer une stratégie d'intervention foncière au service de la politique publique de l'habitat ;
- maintenir le cap de la production de logements à 6 000 logements par an pour répondre aux besoins de tous ;
- poursuivre la diversification de l'offre de logements (produits, typologie, forme…) ;

- renforcer la réponse en matière d'accession abordable pour favoriser la fluidité des parcours résidentiels des habitants et ralentir la fuite des familles hors de la métropole (gamme de logements et quantité) ;
- assurer l'égalité d'accès au parc de logements sociaux métropolitain et renforcer la fluidité des parcours dans la métropole ;
- poursuivre les efforts de production de logements sociaux en terme de quantité et de qualité (logements très sociaux et typologies adaptées aux besoins) ;
- améliorer la connaissance de l'état des copropriétés et des lotissements vieillissants et poursuivre les dispositifs concourant à l'amélioration énergétique des logements et l'adaptation aux besoins ;
- accompagner les évolutions démographiques (vieillissement de la population, augmentation du nombre étudiants) et développer des réponses aux besoins spécifiques non couverts ;
- poursuivre les expérimentations accompagnant les évolutions techniques et sociétales pour satisfaire davantage les besoins (prix et conception…).

II – LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET PROGRAMME D'ACTIONS

Au regard des enjeux dégagés par le diagnostic, ce nouveau Programme Local de l'Habitat fixe les ambitions à insuffler à la politique publique de l'habitat pour la période 2019-2025 et les priorités stratégiques qui doivent guider l'action conjointe de la métropole et des 24 communes pour apporter des solutions concrètes aux besoins en logement de l'ensemble des habitants tout en assurant un développement équilibré du territoire.

Cinq grandes orientations stratégiques traduisent l'ambition renouvelée de cette politique de l'habitat partagée.

Orientation stratégique I - Accompagner le développement de la métropole nantaise à l'horizon 2030 en l'inscrivant dans la transition énergétique

Dans un contexte de forte croissance démographique, le maintien d'un effort de production est essentiel pour accompagner la dynamique du territoire et préserver l'accès au logement et la mobilité résidentielle de tous les ménages. En outre, dans un marché caractérisé par une très faible part de logements vacants, elle contribue à préserver l'équilibre entre l'offre et la demande et de faciliter la fluidité des parcours résidentiels pour tous les ménages.

Amélioration des logements existants

Le développement d'une nouvelle offre de logements ne saurait être le seul moteur de l'attractivité du territoire, puisque 92 % des nouveaux habitants de la métropole se logent dans un parc construit avant 2012. Une forte ambition en termes de réhabilitations des logements existants, publics et privés, est donc primordiale et la métropole souhaite conforter son intervention pour maintenir l'attractivité du parc existant et répondre aux enjeux de la transition énergétique tels qu'exprimés dans la feuille de route transition énergétique partagée.

Aussi, les objectifs en matière d'amélioration du parc existant tant privé que social sont renforcés. La feuille de route « Nantes, Métropole en transition » fixe le cap et les moyens dédiés nécessaires à une massification des chantiers d'amélioration énergétique des logements du parc privé et à la lutte contre la précarité énergétique.

Ces moyens sont :

- une marque unique « MON PROJET RENOV » créée pour une plus grande lisibilité ;
- une cible norme : Bâtiment Basse Consommation (BBC) définie pour les chantiers individuels ou en copropriété ;
- le renforcement des aides à la solvabilité des ménages les plus modestes ;
- de nouveaux dispositifs opérationnels notamment le futur Programme d'Intérêt Général « MON PROJET RENOV » ;
- l'engagement de projets de renouvellement urbain dans 6 quartiers d'habitat sociaux (dont 4 bénéficient d'une convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine) permettant la réalisation de programmes de réhabilitations conséquents ;
- la mise en place d'une aide directe « éco - conditionnée » pour accélérer la réhabilitation du parc social en terme de volume et de niveau de performance atteinte (BBC Énergie ou niveau RT2012 neuf).

Complémentarité entre l'offre neuve et le parc existant

Le développement de l'offre neuve s'inscrit dans la complémentarité de l'offre proposée par le parc existant. Pour répondre aux besoins non couverts par le parc de logement de la métropole, le cap fixé est celui d'une production annuelle d'au moins 6000 logements neufs. Ce niveau de production est ambitieux, mais équilibré au regard de la capacité de territoire à répondre à ces besoins, en terme d'équipements, de foncier, de préservations des espaces naturels et agricoles. Les capacités constructives identifiées dans les fiches communales confirment la faisabilité de cet objectif. Les outils de mise en œuvre du PLH doivent contribuer à mobiliser les acteurs et partenaires dans ce sens : stratégie d'intervention foncière, opérations publiques d'aménagement, outils du Plan Local d'Urbanisme métropolitain en sont les principaux leviers.

A travers cette recherche de complémentarité entre l'offre neuve et le parc existant, il s'agit de mieux répondre aux besoins en logements des habitants présents dans le territoire et de répondre aux besoins liés à la croissance démographique (solde naturel et solde migratoire) dans un cadre de qualité. Pour répondre à cet enjeu majeur pour l'avenir de l'agglomération, les politiques publiques d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et des déplacements à différentes échelles territoriales doivent converger : la métropole dans son aire urbaine, mais aussi la métropole dans ses différentes composantes territoriales.

L'articulation des documents de planification urbaine (Schéma de Cohérence Territoriale de la région Nantes-Saint-Nazaire, Plan Climat Air Énergie Territorial, Plan de Déplacements Urbains et Plan Local d'Urbanisme métropolitain) doit permettre de répondre à différents enjeux pour le territoire : limitation de la périurbanisation, préservation des ressources foncières, des espaces naturels et agricoles, facilitation des déplacements doux et sobriété énergétique.

Les choix établis en matière d'habitat doivent enfin répondre aux besoins multiples et aux attentes diversifiées des habitants. Aussi le développement de l'expertise d'usage des habitants dans les projets structurants ainsi que le développement d'innovations dans les formes d'habitat et d'habiter, dans les modes de conceptions et de construction de l'habitat doivent permettre une meilleure prise en compte des besoins et usages des habitants.

Orientation stratégique II - Conforter la diversification de l'offre de logements pour mieux répondre aux besoins, faciliter les parcours résidentiels et l'équilibre territorial

Aujourd'hui, de nouveaux défis rendent plus complexes les réponses à apporter à la demande sociale et aux besoins des habitants : les évolutions socio-démographiques (vieillissement, éclatement des ménages et augmentation du nombre des personnes seules), les évolutions économiques (accroissement de la mobilité, fragmentation des parcours professionnels, augmentation du chômage), les fractures induites dans les parcours résidentiels par l'augmentation des coûts immobiliers.

Une charte de bonnes pratiques et de préconisations qualitatives pour l'offre de logements neufs visent à partager entre acteurs de la construction des repères pour mieux répondre aux besoins en termes de formes d'habitat, typologies, objectifs d'habitabilité et de confort, d'accessibilité, de durabilité des matériaux et de performance énergétique.

Logements sociaux

Proposer des logements adaptés aux besoins et aux ressources de chacun, et permettre des parcours résidentiels dans l'ensemble du territoire métropolitain constituent une priorité. Quels que soient ses revenus, chaque citoyen de l'agglomération doit pouvoir accéder à un logement répondant à son attente et à ses besoins. La politique menée par la métropole sur la période couvrant les deux PLH à travers le renforcement de la production de logements locatifs sociaux et de logements locatifs ou en accession abordable a permis d'améliorer l'offre de logements ; il est nécessaire de poursuivre cet effort.

La production de logements locatifs sociaux est prioritaire. Face à l'augmentation des demandeurs, ce parc constitue une réponse essentielle pour un grand nombre d'habitants à différentes étapes de leur vie. L'augmentation parmi les demandeurs des ménages de plus de 65 ans en est l'illustration.

L'objectif d'une production de 2000 logements sociaux (PLUS PLAI) soit 33 % de la production neuve est donc réaffirmé.

Différents leviers seront utilisés pour atteindre ce niveau de production :

- les zones d'aménagement concerté et autres opérations publiques ;
- les outils réglementaires du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain : secteurs de renforcement de la mixité sociale dits « secteurs ENL », orientations d'aménagement et de programmation (OAP), Emplacements Réservés ou Servitudes pour Mixité Sociale (SMS) ;
- les outils d'intervention foncière.

Ce niveau de production doit permettre d'atteindre globalement 25 % de logements sociaux en 2025.

La territorialisation des objectifs du PLH au sein de chaque commune vise à assurer une dynamique de production de logements sociaux dans tout le territoire en cohérence avec les besoins et la capacité à faire des territoires. La réponse aux besoins passe par une orientation plus qualitative de l'offre notamment en termes de surfaces et de typologies.

Logements locatifs accessibles

Face à la précarisation des demandeurs de logements sociaux (75 % des demandeurs ont des revenus inférieurs au plafond du logement très social (financé par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration - PLAI), le parc social neuf reste trop cher.

Aussi, la Métropole souhaite créer au sein de son parc locatif social un parc de logements sociaux accessibles aux plus modestes, en particulier aux ménages prioritaires définis dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement.

Le niveau de loyer (loyers annexes compris) est fixé au niveau de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) majoré de 10 %.

Le parc métropolitain comprend d'ores et déjà une part de logements sociaux accessibles en dehors des quartiers historiques de logements sociaux dont il convient de proposer principalement l'attribution aux ménages prioritaires. Néanmoins, au sein de l'offre neuve, il s'agira de tendre vers une production de 25 % de logements sociaux à loyers accessibles, tout en renforçant la production de petits logements (T1bis à T2 bis) et de grands logements (T5 et +).

Logements en accession abordable

Si l'offre de logements en accession abordable a été un réel levier pour faciliter l'installation dans le territoire de jeunes ménages (y compris avec enfants) en début de parcours résidentiels, et pour faciliter le parcours résidentiel des locataires du parc social, elle doit être confortée en terme quantitatif (700 à 800 logements/an) et qualitatif.

Aussi, à l'image du logement social, les outils réglementaires du PLUm ont été optimisés afin de permettre la diffusion de l'accession abordable au-delà des opérations publiques d'aménagement.

Par ailleurs, l'accession abordable a été recentrée sur les ménages aux ressources moyennes (inférieur au plafond Prêt Social Locatif Accession - PSLA) et sera produite par des opérateurs sociaux et des coopératives qui assurent la sécurisation de l'acquisition pour l'accédant.

Les prix de vente ont été maintenus à hauteur de 2400 à 2500€/m² de surface habitable parking inclus pour correspondre au budget mobilisable par les ménages ciblés.

Logement en accession intermédiaire

Le logement libre a dans la même période enregistré une nette progression, et présente dans les secteurs de marchés les plus tendus un écart avec l'accession abordable qui rend ce marché libre inaccessible pour un nombre important de ménages. Aussi, le PLH prévoit un nouveau produit d'accession intermédiaire à hauteur de 250 logements par an pour les ménages à ressources intermédiaires (inférieures au plafond Prêt locatif Social - PLS) avec des prix de vente compris entre 2600 et 2900€/m² de surface habitable, parking inclus.

Pour favoriser la production de logements à coûts maîtrisés, la Métropole souhaite expérimenter de nouveaux outils ou montages innovants d'opérations et en particulier engager une expérimentation d'Office Foncier Solidaire, dispositif dissociant le foncier et le bâti.

La vente HLM s'inscrit dans cette politique d'accession abordable et vient compléter les parcours résidentiels des habitants souhaitant accéder à la propriété.

Logements locatifs abordables

La place du logement locatif abordable (PLS), intermédiaire entre le logement locatif social (financé par le Prêt Locatif à Usage Social - PLUS et le PLAI) et le logement locatif libre se justifie dans les secteurs les plus tendus (centralités et abords des transports en commun). L'encadrement quantitatif (250 logements locatifs familiaux PLS /an) et qualitatif (en terme de localisation et de niveau de loyers plafonné à 9€/m² en moyenne par programme) se poursuit. Les PLS dédiés à des besoins spécifiques (logements étudiants, personnes âgées, handicapés), à hauteur de 250 par an, sont quant à eux possibles, dans tout le territoire, sous réserve de leur opportunité.

Le renforcement de la mixité sociale et l'accompagnement des parcours résidentiels dans tout le territoire métropolitain passent également par une diversification de l'offre de logement dans les secteurs d'habitat social et dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville avec un accent sur la production d'une offre en accession abordable. Cette offre nouvelle doit permettre le parcours résidentiel des habitants de ces quartiers, mais également d'y attirer de nouveaux habitants.

La diversification de l'offre de logement s'accompagne d'une mise en cohérence des politiques d'attribution des logements sociaux des différents partenaires à travers les différents documents d'orientations stratégiques et d'objectifs définis dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement. La volonté partagée de mieux satisfaire la demande en logements sociaux et les mutations et d'accompagner les parcours résidentiels et de renforcer l'équilibre territorial des attributions à l'échelle de la métropole a été affirmée.

Orientation stratégique III - Prendre en compte les besoins liés à la transition démographique (vieillissement de la population, handicap et accueil des jeunes)

Il convient de répondre aux enjeux de la transition démographique en particulier du vieillissement de la population. Les personnes âgées de plus de 65 ans représenteront 19 % de la population métropolitaine en 2030 (contre 15 % en 2013). Il est nécessaire de prendre en compte ces besoins ainsi que ceux des personnes en situation de handicap dont la part augmente avec l'âge.

L'accessibilité universelle

L'accessibilité universelle à savoir, l'accès à une ville pensée pour toutes et tous est également promue. Ce qui s'avère nécessaire pour 10% de la population est utile pour 40%, et confortable pour 100% des usagers. Les aménagements à priori conçus pour un public en situation de handicap renforcent le bien-être de tous (personnes âgées, accidentés de la vie, enfants en bas âge, familles avec poussettes, livreurs, touristes avec valises, étrangers...).

L'ensemble de l'offre de logements neufs répondra à cette exigence en proposant une part fixée à 10 % de logements adaptés au vieillissement et/ou au handicap.

Pour s'assurer de la bonne adéquation de l'offre produite aux besoins, en particulier pour le handicap qui revêt des réalités diverses et nécessite donc des réponses spécifiques, des adaptations au cas par cas seront recherchées dans le cadre d'un dialogue avec les associations représentatives des personnes en situation de handicap ou des bénéficiaires.

En matière de logement, l'accessibilité universelle doit s'entendre à différentes échelles: l'échelle du logement, de l'immeuble, mais aussi du quartier. L'expertise d'usage des habitants ou des associations constitue le gage d'aménagements et adaptations adaptés aux besoins et aux usages des personnes concernées et sera mobilisée dans la conception des projets urbains majeurs.

Le maintien à domicile

Une majorité des personnes âgées ou en situation de handicap est logée dans le parc existant. L'accompagnement de l'adaptation du parc de logements, privés et publics, constitue une priorité d'intervention, car la majorité des personnes âgées, mais aussi handicapées souhaite rester vivre à son domicile.

Le Programme d'Intérêt Général « MON PROJET RENOV » permettra d'accompagner l'adaptation du parc privé au vieillissement ou au handicap pour les propriétaires modestes et les propriétaires bailleurs (200 logements/an).

Dans le parc social, les bailleurs sociaux réalisent des adaptations à la demande pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées (80 à 100 logements/an).

Le dispositif « logements bleus » aujourd'hui développé dans la ville de Nantes ajoute à l'adaptation du cadre bâti une veille sociale assurée par le CCAS qui permet de repérer des situations vulnérables, d'informer les personnes âgées sur les services d'aides disponibles et d'interpeller le cas échéant les services compétents (médecin, assistante sociale…). Ce dispositif pourra être étendu dans les communes volontaires.

Le logement inclusif ou intermédiaire

Certains logements ne sont pas adaptables ou accessibles et certains ménages préfèrent une offre alternative en logement. C'est à ces besoins que répond le logement inclusif, aussi appelé logement intermédiaire pour les personnes âgées.

A mi-chemin entre hébergement collectif et maintien à domicile totalement autonome, il s'agit d'unités de 10 à 20 logements regroupés dans un environnement adapté et sécurisé qui garantissent conjointement inclusion sociale et vie autonome en milieu «ordinaire». Cette offre bénéficie de financements locatifs sociaux et abordables permettant une accessibilité au plus grand nombre, y compris, le cas échéant, d'une offre de services dont le prix est contenu.

En effet, les projections démographiques font état d'un vieillissement de la population, mais également d'une augmentation de la précarité des personnes âgées. Il conviendra donc de s'attacher à développer une offre accessible aux plus modestes.

L'objectif retenu est le développement de 100 à 200 places en résidence autonomie, 120 à 130 places en logements intermédiaires seniors et 70 à 140 places en habitat inclusif, pour personnes en situation de handicap.

Les structures d'Hébergement

Si l'adaptation du parc au vieillissement et au handicap (dans les parcs neuf et existant) ainsi que le développement de logements inclusifs doivent permettre de mieux répondre aux besoins et réduire la tension qui s'exerce sur-le-champ de l'hébergement, certains besoins vont toutefois nécessiter la poursuite du développement des structures hébergement, qu'il convient d'accompagner.

Pour les personnes âgées dépendantes

Compte tenu des perspectives d'augmentation de la population âgée et malgré un allongement de l'espérance de vie en bonne santé retardant les besoins d'accueil en structure spécifique médicalisée, ces derniers sont estimés à 1150 places à horizon 2025. Un déploiement de nouvelles places dans des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ou d'une offre adaptée à la prise en charge de la grande dépendance est nécessaire pour faire face à ce besoin.

Pour les jeunes

Si le vieillissement de la population constitue un enjeu majeur pour le territoire à horizon 2030, les projections démographiques sont également marquées par une progression forte des 15-29 ans (+13 % entre 2013 et 2025), du fait de l'attractivité de la métropole pour les étudiants et jeunes actifs.

A l'image des personnes âgées, les jeunes sont confrontés à des besoins spécifiques compte tenu de leurs plus faibles ressources, de leur plus grande mobilité et de l'immédiateté de leurs besoins.

La majorité des jeunes sont logés dans le parc locatif privé. Il conviendra de veiller au maintien du développement d'une offre de logements locatifs de petites typologies en centralités, à des niveaux de loyers contenus pour permettre de limiter la tension qui s'exerce sur ces logements.

L'offre d'hébergement dédiée (résidences sociales étudiantes et résidences sociales jeunes actifs), importante sur la période couvrant les deux PLH a permis de recréer une certaine fluidité de cette offre.

Il faut désormais poursuivre leur développement et surtout renforcer la couverture territoriale des secteurs les moins équipés.

En matière de logements étudiants, l'objectif de création de 500 à 700 places vise à améliorer le taux d'équipement des secteurs de la centralité métropolitaine, où les effectifs étudiants vont le plus se renforcer (Ile de Nantes et sud Loire) et où les jeunes choisissent de préférence de résider.

Pour les jeunes actifs, l'objectif de création de 400 places vise à développer l'offre de la ville de Nantes et du secteur Nord-Ouest plus déficitaires.

Orientation IV : Développer une métropole solidaire avec les plus précaires et répondre aux besoins spécifiques en logements et en hébergement

Le bien vivre ensemble est une réalité et un objectif constant : chaque habitant doit pouvoir accéder à un logement adapté à ses besoins, et prétendre à un véritable parcours résidentiel, sans qu'il soit exclu des centres-ville et de l'accès aux services.

Toutefois, certains ménages voient leur accès au logement ou leur mobilité contraints ou bloqués. Accompagner ces ménages dans leur parcours d'accès et de maintien dans le logement est une priorité. La métropole souhaite réaffirmer un principe d'inclusion de tous de la ville : la mixité des populations, des ménages, des générations, la diversité des constructions et de leurs fonctions (habitat, activités, équipements) sont des piliers de la cohésion sociale.

Le « logement d'abord »

La priorité est donnée au « logement d'abord ». Il s'agit d'améliorer les conditions d'accès et de maintien dans le parc de logements ordinaires pour les ménages les plus fragiles ou à besoins spécifiques et de fluidifier les parcours des ménages vers le parc autonome (sorties d'hébergement).

Plusieurs leviers sont mobilisés :

- l'affirmation par tous les partenaires d'un objectif renforcé d'attribution de logements sociaux en direction des ménages les plus fragiles (ménages prioritaires au titre du Code de la Construction et de l'Habitation et ménages les plus modestes). Cet objectif est partagé dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement de Nantes Métropole par la définition des ménages prioritaires qui doit pouvoir évoluer en fonction de l'évolution des besoins (les réfugiés selon leur situation peuvent y être intégrés) ;
- l'identification et la mobilisation du parc de logements à loyer accessible (niveau de loyer principal et annexe inférieurs à l'APL majoré de 10%), dans le parc existant, mais aussi dans la production neuve pour laquelle il s'agira de tendre vers une production de 25 % des logements sociaux familiaux à loyer accessible.

Les mesures d'accompagnement

Pour assurer un accès et un maintien dans le logement dans des conditions adaptées, certains ménages ont besoin d'un accompagnement et/ou d'une gestion locative adaptée. Aussi, il est nécessaire d'accentuer le lien entre la politique d'attributions des logements sociaux définie dans le Conférence Intercommunale du Logement et les mesures d'accompagnement et de gestion locative adaptée, en particulier le Fonds de Solidarité Logement Métropolitain.

Logements adaptés ou accompagnés

Les besoins de certains ménages, au-delà de l'accessibilité financière du logement, nécessitent des réponses adaptées en logement : gens du voyage, ménages vulnérables, situations complexes… La métropole accompagnera ainsi des solutions adaptées ou innovantes : dispositif un chez soi d'abord, habitat des gens du voyage, intergénérationnel, ou démarches innovantes types IGLOO….

Le parc ordinaire doit pouvoir répondre à une majorité de situations et fluidifier les parcours de sortie d'hébergement. Néanmoins certains besoins ne peuvent être couverts par le logement autonome. Le logement accompagné est un segment sur lequel la métropole entend renforcer ses efforts à horizon 2025 : pensions de famille (maisons relais et résidences accueil), résidences sociales, aires d'accueil et terrains familiaux pour les gens du voyage en sont des illustrations.

L'hébergement

Le champ de l'hébergement devra également être développé pour suivre les besoins non couverts (personnes sortant de détention, couples sans enfants, réfugiés notamment).

Certains besoins ne sont en outre pas satisfaits par l'offre conventionnelle : vieillissement des ménages très précaires et des personnes en situation de handicap, habitat transitoire pour des situations d'urgence, sorties d'hôpital (handicap, personnes âgées dépendantes) et autres besoins temporaires (sorties de détention, femmes victimes de violence) par exemple. Des solutions innovantes seront donc nécessaires pour y répondre

Orientation V : Faire vivre le PLH - animation, observation, évaluation

Le Programme Local de l'Habitat comprend également la mise en place d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire portant sur l'analyse de la conjoncture du marché immobilier et foncier, le suivi de la demande de logement locatif social, le suivi des évolutions constatées dans le parc de logements locatifs sociaux et le parc de logements privés. Cet observatoire est piloté par la direction de l'habitat de Nantes Métropole en lien avec l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération nantaise (AURAN). Il permet de dresser le bilan de réalisation du Programme Local de l'Habitat et son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique au moins une fois par an et son évaluation à mi-parcours.

Le PLH nécessite aussi des instances de pilotage et d'animation qui seront assurées par :

- le comité de pilotage du PLH est chargé de suivre la réalisation des objectifs du PLH et si nécessaire de les réévaluer ;

- les groupes de pilotage bilatéraux des fiches communales assurent annuellement le suivi des objectifs territorialisés ;

- la Conférence Intercommunale du Logement se réunit annuellement pour faire un bilan de l'atteinte des objectifs en matière d'attributions et de mutations dans le patrimoine locatif social ;

- des comités techniques avec les partenaires de l'habitat permettront de partager la mise en œuvre du PLH et d'alimenter les réflexions de ces différentes instances.

III – LE PROGRAMME D'ACTIONS TERRITORIALISÉ : LES FICHES COMMUNALES

En application de l'article L.302-1 du code de la construction et de l'habitation, le projet de PLH comprend un programme d'actions territorialisé, dont l'objet est la déclinaison des orientations et actions au sein de chaque commune.

Ce document est constitué des fiches communales, élaborées par la Métropole et chaque commune.

Établie en cohérence avec les autres politiques publiques (planification urbaine, programmation des déplacements et celle de la voirie, environnement...), cette fiche communale est reprise dans le contrat de co-développement liant Nantes Métropole et chaque commune.

Le programme d'actions territorialisées permet également de prendre en compte le récent décret n°2018-142 du 27 février 2018, portant diverses dispositions relatives aux volets fonciers des programmes locaux de l'habitat et aux comités régionaux et conseils départementaux de l'habitat et de l'hébergement, qui consolide le volet foncier des PLH.

Les fiches communales constituent la feuille de route commune de Nantes Métropole et ses communes membres, et sont actualisées chaque année dans le cadre d'un mode de gouvernance défini dans le cadre de groupes de pilotage bilatéraux.

Établie à l'issue d'un travail partenarial, chaque fiche précise notamment les objectifs partagés de production de logements neufs globaux et sociaux au titre du PLH 2019-2025 et la liste des opérations programmées publiques et privées, susceptibles d'alimenter la production en logement, avec leur répartition selon le type destination des logements (social, abordable, logement dédié à un besoin spécifique) pour cette période.

Le Programme Local de l'Habitat soumis à votre approbation est consultable par les membres du conseil avant la présente séance sur le site intranet dédié à l'information des élus.

La délibération adoptant le Programme Local de l'Habitat est affichée pendant un mois au siège de l'établissement public de coopération intercommunale compétent et dans les mairies des communes membres. Une mention de cet affichage est insérée dans un journal à diffusion départementale. Le Programme Local de l'Habitat adopté est tenu à la disposition du public au siège de Nantes Métropole ainsi que dans les mairies des communes membres.

M. Pras : « Bonjour à vous, chers collègues. Après la pause déjeuner, je vais vous présenter une délibération importante, puisqu'il s'agit pour nous d'adopter notre PLH 3 pour la période 2019-2025, pour les six prochaines années.

Je vous rappelle que cette démarche a été engagée en 2016. A tous les moments de sa construction, ce document a fait l'objet d'une démarche de co-élaboration, au travers de la mise en place du Comité de pilotage du PLH, d'un groupe restreint composé de 12 Maires ou de représentants des communes de notre métropole. Il a fait l'objet d'échanges dans les Conférences territoriales à l'échelle des pôles de proximité. Par ailleurs,des réunions en bilatéral avec les 24 Maires des 24 communes se sont tenues sur l'élaboration et la déclinaison de ce PLH sur les fiches communales.

Ce document a aussi été l'occasion d'une large mobilisation de nos partenaires : services de l'État, bailleurs sociaux, associations de la promotion immobilière. Ainsi, cette association et cette co-élaboration nous a permis d'aboutir à un document qui réponde vraiment à nos objectifs d'accueil de tout le monde sur ce territoire, et qui permette à chacun de trouver un logement répondant à ses besoins.

Depuis l'arrêt du PLH que je vous ai présenté en juin dernier, les 24 communes de Nantes Métropole ont rendu leurs avis. Il y a eu quelques ajustements portés sur les fiches communales que j'évoquais tout à l'heure, nos partenaires ont aussi été consultés et nous ont rendu leurs avis. Nous avons l'avis favorable de l'Union sociale de l'habitat des Pays de Loire, du Conseil départemental de Loire-Atlantique, de la Région des Pays de Loire et puis du Pôle métropolitain.

Le 22 novembre, le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, le CR2H, a émis un avis favorable sans réserve sur ce PLH. Au cours de cette rencontre avec l'ensemble des différents partenaires, la co-élaboration de ce document a été notée, et notamment le fait que chaque partenaire et chaque structure concernés par le logement et l'hébergement ont été associés et leurs avis entendus. Et puis, au cours de cette réunion, la maturité de notre politique de l'habitat qui se traduit au travers de ce nouveau PLH, notamment sur l'aspect qualitatif, pour mieux répondre aux enjeux métropolitains d'accès au logement pour tous, a été saluée.

Avant de pointer quelques éléments saillants, je voudrais revenir sur le contexte dans lequel nous avons élaboré ce document. Vous le savez : notre territoire est un territoire attractif du point de vue de son développement économique et de son développement démographique. Cette attractivité, qui porte le développement qualitatif de ce territoire, impacte forcément les marchés du logement et il était important pour nous de veiller au maintien de la qualité de notre parc de logements existants, particulièrement en accompagnement de la transition énergétique et générationnelle pour poursuivre une production neuve suffisante, pour limiter aussi les signes de tension que nous constatons sur notre territoire.

On le sait, le niveau de vacance est excessivement bas, notamment dans le locatif privé et aussi particulièrement dans le locatif social. Nous avons un taux de rotation sur notre territoire qui est très réduit et des prix du logement à la vente, produits neufs, mais aussi existants, qui augmentent.

Aujourd'hui, nous sommes sur une moyenne médiane de 4 500 euros du mètre carré, alors qu'il y a deux ans, nous étions encore à 4 200 euros du mètre carré. Ces tensions touchent bien sûr, les plus précaires et les plus éloignés du logement. Je pourrais vous rappeler que nous sommes face à un secteur où l'hébergement, en particulier, est saturé avec des parcours vers le logement autonome qui sont grippés. Nous faisons face à une augmentation de la demande locative sociale : 30 000 demandes dans notre fichier commun de la demande au 1er janvier 2018.

Ces tensions touchent également des ménages aux revenus intermédiaires et modestes pour lesquels le marché de l'accession est encore trop élevé. Je le redis : 4 500 euros du mètre carré. C'est pourquoi la politique métropolitaine, traduite dans ce PLH, en faveur de l'accession abordable est très fortement soutenue. Elle trouve sa place et doit être confortée et complétée par notre offre de logements intermédiaires qui apparaît dans ce PLH.

Ainsi, ce troisième PLH vient donc conforter les ambitions qualitatives de la politique de l'habitat conduite depuis deux PLH et s'attache à développer des réponses aux enjeux métropolitains et des réponses adaptées à la diversité des besoins actuels et futurs de nos habitants. Tout d'abord, un accent est mis très fortement sur le rôle du parc existant, avec une augmentation très forte en matière de transition énergétique. Cela a été évoqué ce matin par Julie Laernoes : transition énergétique qui doit nous conduire à réhabiliter tous les ans, 5 000 logements. Cette réhabilitation, c'est conduire à la diminution du coût énergétique des logements et c'est laisser à chaque famille, à chaque ménage un reste à vivre à la fin du mois qui soit plus important et qui ne soit pas dilapidé dans l'unique logement ou paiement de son logement.

C’est aussi s’engager dans la transition démographique avec l’adaptation de l’attente des ménages, et en particulier l’adaptation au vieillissement et au handicap. Sur le volet du vieillissement, je vous rappelle aussi notre grand débat de ce matin.

Cela bien sûr se décline dans le parc privé avec différents leviers. J’avais présenté conjointement avec Julie Laernoes, il y a quelques mois, notre engagement dans "MON PROJET RENOV" dont l’enjeu est de conduire la réhabilitation et l’aménagement de ces logements, notamment face à la transition énergétique. Il s’agit pour nous, à l’échelle de la métropole, que l’on soit dans du logement privé ou dans du logement public, de viser une cible énergétique, celle du BBC, que cela concerne le logement individuel ou le logement collectif.

Dans le parc social, il convient d’accélérer la réhabilitation de ce parc en termes de volume, de nombre de logements, mais aussi la performance énergétique, comme je viens de le dire. Cela se trouve dans l’engagement de projets de renouvellement urbain dans six quartiers d’habitats sociaux dont quatre aujourd’hui bénéficient d’une convention avec l’Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

La construction neuve, elle, doit nous permettre de répondre aux besoins qui sont non couverts par le parc existant. Le cap quantitatif, nous le connaissons depuis 2016, c’est celui d’une production de 6 000 logements neufs par an.

Les capacités constructives ont été identifiées dans les fiches communales. Elles sont confirmées par ces fiches quant à la faisabilité de ces objectifs déclinés à l’échelle de chaque commune. Notre stratégie d’intervention foncière, nos opérations publiques d’aménagement, les outils aujourd’hui que nous avons mis en œuvre dans le Plan Local d’Urbanisme Métropolitain, sont des leviers essentiels au développement de ces logements nouveaux.

Notre PLH réaffirme une volonté de diversification de l’offre de logements neufs pour accompagner les parcours résidentiels des habitants. Il se traduit par le maintien d’objectifs qualitatifs, 2 000 logements locatifs sociaux, qui traduisent une volonté de solidarité très forte sur ce territoire, 500 logements locatifs abordables, 700 à 800 logements en accession abordable. À côté de cela, nous créons de nouveaux produits de logement intermédiaire par exemple qui viendront compléter nos réponses pour fluidifier les parcours résidentiels.

Par ailleurs, face à la précarisation des demandeurs de logements sociaux, le parc neuf reste trop cher. Aussi, la Métropole souhaite créer au sein de son dispositif locatif, un parc de logements sociaux accessibles, notre Présidente l’évoquait à nouveau ce matin, pour permettre aux plus modestes de trouver un logement avec un loyer qui soit en adéquation avec leurs capacités financières. Ce logement accessible, cela a été dit et je l’ai déjà rappelé plusieurs fois, c’est un loyer qui est au niveau des APL, plus 10 %.

Encore une fois, au travers de cette production de logements locatifs sociaux accessibles, ce qui est visé, c’est l’accès à un logement décent pour les plus modestes d’entre nous, avec un loyer qui permet d’avoir un reste à vivre décent sur ce territoire.

Le marché libre en accession à la propriété est aussi parfois inaccessible pour un nombre important de ménages. Aussi, à travers ce nouveau PLH, un nouveau produit d’accession intermédiaire positionné entre l’abordable et le libre est introduit. Notre objectif : 250 logements par an pour les ménages aux ressources intermédiaires, ce qui se trouve dans des revenus, des plafonds inférieurs au plafond du PLS avec des prix de vente qui seront compris entre 2 600 et 2 900 euros du mètre carré, surface habitable, parking inclus, bien sûr TTC. Pour mémoire, notre logement abordable, celui qui correspond en particulier au PSLA, est aux alentours de 2 450 euros du mètre carré.

Enfin, pour favoriser la production de ces logements abordables et surtout à l’échelle de notre territoire assurer leur pérennisation, la Métropole s’engagera, comme nous l’avons développé dans ce PLH et indiqué, vers l’expérimentation de nouveaux outils, et c’est ainsi que nous nous engagerons dans la création d’un Office Foncier Solidaire, un dispositif qui a la particularité de dissocier le foncier du bâti, c’est-à-dire qui permettra aux ménages d’accéder à la propriété de leur logement, tout en restant locataires du foncier.

Ce dispositif a l’avantage de permettre de proposer des logements abordables en accession aux ménages, tout en assurant la pérennité. Ce logement restera tout le temps un logement abordable géré par cet OFS.

Dans notre PLH, et vous le savez, il y a des enjeux importants, on a parlé du vieillissement, j'ai parlé du handicap. Il nous faut répondre au besoin en logement pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, et s'appuyer sur une diversité de réponses qui vont de l'adaptation du parc existant – c'est l'un des enjeux aussi de "MON PROJET RENOV" – à la production de logements adaptés en diffus ou de logements regroupés dans des structures collectives.

La Métropole entend réaffirmer sur l'aspect de l'accessibilité, l'accessibilité universelle, et promouvoir la production de logements inclusifs pour les personnes handicapées et de logements intermédiaires pour les personnes âgées.

Une priorité est aussi donnée au « logement d'abord », celui qui va nous permettre de répondre aux problématiques de la grande précarité. Il s'agit là d'améliorer les conditions d'accès et de maintien dans le parc de logements ordinaires pour les ménages les plus fragiles ou aux besoins spécifiques, et enfin de fluidifier les parcours des ménages vers le parc autonome. Celui du logement, de l'hébergement doit répondre aux situations d'urgence et aux situations spécifiques qui ne trouvent pas de réponse dans le parc de logements dit "habituel".

C'est un engagement très fort, je l'avais présenté au dernier Conseil métropolitain, c'est notre engagement dans cet appel à manifestation d'intérêt que le Gouvernement avait lancé, dans lequel nous sommes engagés, celui du « logement d'abord ».

Les engagements que nous avons pris pour assurer la mise en œuvre de ces politiques du logement pour les plus précaires, sont nombreux : l'inscription à l'appel du projet du Gouvernement, la convention avec l'ANRU pour quatre nouveaux quartiers, l'engagement dans un Grand débat sur la transition démographique, on l'a évoqué ce matin, et puis enfin la Commission métropolitaine d'accessibilité universelle, le Groupe d'accessibilité universelle des 24 communes axé en 2018 sur la thématique de l'accessibilité et du logement.

Maintenant, l'adoption du Programme Local de l'Habitat s'achève aujourd'hui, dans un contexte législatif nouveau qui a été un peu compliqué, initié par la loi de finances 2018, prolongé par l'adoption de la loi ELAN qui influe malheureusement sur les politiques locales de l'habitat et en particulier les opérateurs sociaux. Les effets de ces modifications sur nos politiques et celles de nos partenaires sont difficilement anticipables aujourd'hui, mais on sait combien les bailleurs sociaux sont malgré tout confrontés à ces difficultés du financement du logement neuf, mais aussi du financement de l'amélioration des logements anciens.

L'esprit aussi de notre PLH, a été celui de l'innovation, de trouver des réponses variées, diverses, pour répondre aux besoins de chacun de trouver une place sur le territoire, de se loger comme il l'entend, en fonction de ses besoins, des différents temps de la vie, mais aussi de ses capacités.

Avant de m'arrêter, je voudrais simplement vous rappeler que soutenir une politique de logement qui rénove son patrimoine de logements anciens, privés ou publics, et qui produit 6 000 logements neufs par an, c'est aussi soutenir une activité économique sur notre territoire.

Souvent, nos partenaires de la construction me rappellent qu'un logement neuf, c'est trois emplois, 6 000 logements neufs c'est 18 000 emplois dans la production du logement neuf et puis dans l'accompagnement de la rénovation du logement ancien. Donc une activité de notre territoire qui a aussi du sens pour nous, puisqu'elle est porteuse d'emplois pour nos concitoyens.

Enfin, soutenir une production de logements neufs, c'est organiser une régulation du logement et du parc de logements sur notre territoire, et c'est quelque part contribuer à une régulation des prix dont on sait aujourd'hui que c'est un point fort qui pèse parfois sur les ménages, ce qui explique notre politique du logement et de l'accession abordable en particulier, mais qui doit avoir toute notre attention et toute notre veille, et c'est cela qu'ensemble les 24 communes ont traduit dans la construction de ce PLH. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascale Chiron. »

M^me^ Chiron « Madame la Présidente, chers collègues,

En effet, ce PLH saison 3, nous invite à être très positifs pour notre territoire. Il va nous permettre de construire et de réhabiliter des logements en nombre pour dessiner ensemble une métropole équilibrée et solidaire. Intégré dans la démarche du PLUM au côté du PDU et également du Plan climat, il montre combien la cohérence de nos politiques publiques est en œuvre. Nous pouvons nous féliciter en effet que ce PLH soit le résultat d'un long travail de concertation. Il représente une action sur mesure et adaptée à chaque commune.

C'est une articulation entre la construction de logements sociaux pour tous les publics, la construction de logements abordables, une aide à la rénovation faisant la part belle à la rénovation énergétique.

Le PLH contient des marqueurs écologiques indispensables à la transition énergétique. Mon Projet rénov, ou EnergieSprong ou encore les aides au BBC, sont à la fois des aides à la rénovation, des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, un meilleur confort et bien sûr, des économies de charges pour les habitants.

L'objectif est de réhabiliter thermiquement 5 000 logements par an et mettre un terme aux passoires énergétiques, ce qui est bon pour la planète et ce qui est bon aussi pour le porte-monnaie des citoyens.

L'engagement financier de Nantes Métropole permet de tenir les objectifs de construction que nous nous sommes fixés collectivement, et ce malgré le désengagement de l'État.

Les nouvelles mesures pour l'accession intermédiaire devraient permettre encore de garder davantage les familles dans la centralité de l'agglomération, ce qui est un vrai gage de mixité.

Je salue également la création prochaine d'un Office Foncier Solidaire permettant que le foncier pèse moins lourd dans les projets des ménages modestes. L'accessibilité universelle est également une action forte de ce PLH. C'est un axe indispensable pour bâtir une ville pour tous, une ville inclusive.

Ce PLH, on est obligés de le souligner à nouveau, est à l'opposé du détricotage contenu dans le projet de loi ELAN dont nous attendons les décrets pour mesurer précisément les répercussions catastrophiques pour les bailleurs sociaux par ce désengagement historique.

Pourtant, les demandeurs de logements sociaux sont de plus en plus fragiles et localement, notre réponse nous la voyons dans ce PLH, c'est le logement social à loyers accessibles. Alors bien sûr, la démarche d'évaluation qui est prévue dans le PLH est un gage de bonne exécution des actions que nous décidons collectivement, les représentants des locataires qui ont été fraîchement élus, vont y participer également et c'est une bonne chose.

Je voudrais remercier à nouveau l'engagement de Pascal Pras, mais aussi l'engagement des services, car une démarche partagée demande du temps avec l'ensemble des communes et l'ensemble des partenaires. Nous allons d'ailleurs recommencer la tournée des fiches communales dans les 24 communes.

Et enfin pour finir, un mot sur l'habitat participatif. Alors certes, à l'échelle de l'objectif du PLH, cela ne répond pas en quantité à des demandes de volume très importantes, mais cela répond par contre à une vraie demande des habitants et on peut voir que grâce à l'engagement de Nantes Métropole, nous venons d'accéder à la présidence du Réseau national des collectivités qui s'engagent pour l'habitat participatif et je me permets de souligner ce point parce que c'est encore une fois un outil pour inventer de nouvelles formes d'habiter et cela montre une fois encore un signe de dynamisme de notre PLH, un signe de volonté de répondre aussi aux attentes de toutes et tous sur notre territoire.

Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Hervé Grelard. »

M. Grelard : « Oui, une intervention rapide. On a largement l'occasion de débattre de sujets relatifs au logement et sur les points qui peuvent concorder ou nous différencier. Je voulais saluer une avancée : celle sur l'Office Foncier Solidaire. Vous savez mon attachement à l'accès à la propriété et particulièrement pour les ménages les plus fragiles. Il y a, avec cet outil, une vraie capacité à sortir des logements en dissociant, comme l'a dit notre collègue, le foncier des murs, et de permettre à des ménages qui ont des revenus moyens ou des revenus faibles de pouvoir accéder à la propriété. C'est une belle avancée. Je voudrais savoir s'il y a autour de ce projet d'Office Foncier Solidaire, un calendrier de mise en œuvre, s'il y a déjà des étapes qui sont prédéfinies en interne, de manière à ce qu'on puisse voir plus clairement les prochaines étapes d'avancées concrètes autour de cette possibilité offerte aux ménages à revenus moyens ou faibles de pouvoir accéder à la propriété. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Robert. »

M. Robert : « Madame la Présidente, chers collègues, à mon tour également, je veux vraiment saluer l'extraordinaire qualité du document qui nous est présenté. Voilà, plus les PLH progressent en années, plus les documents évoluent, plus ils sont riches, denses et très opérationnels. Et on le doit évidemment à l'investissement de notre collègue, mais également de l'ensemble des services, de l'ensemble des communes et de Nantes Métropole et puis aussi à nos partenaires qu'il ne faut pas oublier parce que l'acte de construire, ce sont aussi beaucoup d'acteurs, et à Nantes, on a la chance véritablement d'avoir des interlocuteurs de qualité dans le domaine de l'immobilier, de la construction et du logement d'une manière générale.

Je crois que l'on peut vraiment se réjouir d'avoir ce document de référence. Alors c'est vrai, cela a déjà été dit, il faut souligner l'extraordinaire complémentarité. Ce matin, on a voté le PDU, le Plan climat, et je n'oublie pas qu'en avril, on va voter le PLUM. Et c'est véritablement la force de la Métropole que de faire converger l'ensemble de ces politiques autour d'enjeux qui sont extrêmement clés et très importants.

D'abord évidemment, le droit au logement pour tous, la mixité sociale. Inutile de le dire, cela paraît tellement évident. Mais on sait très bien que dans les grandes métropoles, il y a une tendance que l'on constate absolument partout, au renchérissement du coût du logement, à la fois en accession à la propriété, mais aussi au niveau des loyers.

Et donc la force de ce document c'est que justement, il rééquilibre complètement le marché avec un ambitieux programme de réalisation de logement social, mais également aussi des innovations à travers le logement intermédiaire notamment qui va monter en puissance, et cela à l'échelle de l'ensemble du territoire de Nantes Métropole.

Et puis deuxièmement, c'est le lien entre l'emploi et le logement. En effet, on voit bien que l'on est dans une Métropole extrêmement dynamique qui crée beaucoup d'emplois et que beaucoup de gens viennent ici dans la métropole pour accéder à ces emplois. Si l'on n'est pas en mesure demain de pouvoir leur offrir en même temps un logement qui soit adapté à leurs ressources, nous aurons les pires difficultés du monde et notre politique très dynamique en matière d'attractivité, de création d'emploi, de développement et de consolidation des filières, et on en a plein d'exemples, la filière de la santé, la filière du numérique, la filière des industries agroalimentaires, on pourrait en citer et les multiplier, eh bien, nous serons dans la difficulté pour répondre à ces besoins d'emploi et pour offrir des conditions de vie de qualité.

Et qu'est-ce qui nous menacerait dans ce cas-là ? Eh bien c'est le terrible retour de l'étalement urbain, il faut le dire. On sait que l'on en a subi les conséquences par le passé, et qu'aujourd'hui, comme cela a été très bien rappelé par Bertrand Affilé ce matin, la principale cause de nos maux que nous rencontrons en ce qui concerne notamment les questions de mobilité, c'est bien l'étalement urbain qui a contraint un nombre de salariés très significatif à ne pas pouvoir se loger sur l'agglomération nantaise, mais à être obligés d'aller chercher des solutions à 20, 25, 30 kilomètres de la métropole. Et ça, c'est véritablement un enjeu très important que de pouvoir lier logement, accessibilité aux transports publics et puis également proximité des zones d'emploi.

Alors, je voudrais aussi évoquer deux points pour terminer, c'est d'abord l'habitat insalubre. L'actualité malheureusement récente a montré combien se laisser dégrader des copropriétés privées ou du logement social du patrimoine ancien pouvait avoir des conséquences terrifiantes, terrifiantes dans un pays qui est aussi riche et qui pourrait avoir les moyens de répondre.

On peut dire clairement que cette question a toujours fait l'objet de notre attention les années passées. Et j'en veux pour preuve notamment les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat. Vous savez tous, vous en avez tous bénéficié sur vos communes, nous nous sommes fortement impliqués là-dessus et aujourd'hui, même si l'on n'est évidemment à l'abri de rien, nous sommes une agglomération qui est quand même très largement protégée, à la fois par ce dynamisme que nous avons lancé avec ces opérations programmées, et aussi par une veille permanente par rapport aux acquisitions et aux transactions qui peuvent se dérouler sur les petites surfaces.

C'est particulièrement vrai sur le centre de Nantes où ces petites surfaces sont très recherchées par des propriétaires peu scrupuleux qui trouvent assez facilement une clientèle, désargentée le plus souvent, mais qui a une urgente nécessité d'accéder au logement.

Et puis le dernier élément qu'il faut prendre en compte, c'est en effet ce contexte, un contexte national qui n'est pas favorable au monde du logement, au monde de la construction. Il y a véritablement une préoccupation. On a cité, Pascale Chiron l'a fait, la loi ELAN qui détricote totalement notamment le monde du logement social, et ce ne sera pas sans incidence sur la promotion privée. Et on a aussi une fiscalité qui est très clairement orientée d'une manière assez massive, je pense à la *flat tax* notamment, qui a été mise en place sur des cadeaux faits à ceux qui investissent leur argent dans des formules de placement financier, c'est-à-dire vers la bourse et le capital. A l'inverse, on peut aussi être un peu préoccupés de cette mobilisation des investisseurs pour s'engager dans le domaine du logement à l'avenir .

Donc, il y a une préoccupation réelle à avoir et il faut y veiller parce que représentant Nantes Métropole à la dernière réunion de l'Observatoire du logement de la Métropole, on a vu des signes indicateurs qui pouvaient nous faire craindre dans les années à venir, qui ne sont pas si lointaines que cela, une raréfaction de l'offre de logement, et c'est pourquoi ce PLH doit être pour nous, non seulement un outil puissant pour capitaliser quelque part toutes nos grandes ambitions en matière de logement, mais aussi un outil opérationnel que nous devons faire vivre en tant qu'élus, au niveau de chacune des communes qui sont appelées à se prononcer favorablement sur ce document. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Quelques éléments du vice-président ? »

M. Pras : « Si vous m'y autorisez Madame la Présidente, j'aimerais intervenir simplement sur l'OFS. Je ne réponds pas aux interventions d'Alain et de Pascale que je partage, qui sont en écho à ce que j'ai pu dire. Sur l'OFS, nous nous engageons, et c'est inscrit dans le PLH, sur un travail expérimental, une démarche que nous travaillons aujourd'hui avec un partenaire bailleur social coopératif sur la métropole nantaise, et puis bien sûr nous travaillons avec d'autres partenaires du monde des coopératives immobilières et du logement locatif social, et puis d'autres partenaires territoriaux de notre département pour la constitution de cet OFS que nous espérons la plus rapide possible. J'aurai sans doute l'occasion de vous en reparler au Conseil métropolitain d'avril prochain. Voilà. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET,
PAR 79 VOIX POUR ET 16 ABSTENTIONS

1. adopte le Programme Local de l'Habitat,
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ la Présidente : « Délibération 7, Pascal Bolo, pour le Débat d'Orientations Budgétaires. »

M. Bolo présente le dossier suivant :

Direction des Finances

07 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

Exposé

Aux termes du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Métropole doit présenter au conseil, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Celui-ci doit préciser les engagements pluriannuels, notamment en matière de programmation d'investissement, et faire état de la structure et de la gestion de la dette. Il doit par ailleurs présenter des informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat, conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du Conseil Métropolitain.

Ce débat donne lieu à une délibération spécifique.

Ce rapport est désormais obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

M. Bolo : « Madame la Présidente, chers collègues, traditionnelle délibération d'avant les fêtes : le Débat d'Orientations Budgétaires. Il s'agit toujours d'un exercice important parce que l'on va vérifier que dans la préparation du budget 2019, qui a quand même à cette date, et heureusement, bien avancé, nous serons en mesure en 2019 de continuer à appliquer le programme qui est celui de notre majorité métropolitaine, de respecter l'ensemble des engagements que nous avons pris devant les habitantes et les habitants de notre agglomération, et ainsi de s'assurer, avant même le vote du budget, que la stratégie financière que nous avons décidée dès 2015 est d'abord toujours efficiente, que nous pouvons la respecter et qu'elle peut continuer à servir de base à une analyse tout à fait pluriannuelle de la situation de notre établissement public au regard des engagements qui ont donc été les nôtres.

C'est évidemment au moment du vote du budget, il est encore trop tôt pour le faire, que nous pourrons et que nous veillerons à mettre en évidence la corrélation entre nos ambitions, notre programme et leur traduction en chiffres dans les différents budgets des différentes politiques publiques que nous détaillerons à ce moment. C'est très important et c'est d'autant plus important dans la période que nous vivons, où le sens du consentement à l'impôt est fragilisé et où il nous faut, je crois pouvoir redémontrer, et c'est notre responsabilité, à nos concitoyens, que lorsqu'ils contribuent à l'effort collectif, cet argent qu'ils nous confient est bien utilisé en fonction de notre conception de l'intérêt général et des équilibres territoriaux pour ce qui nous concerne, que nous devons chercher en permanence à préserver.

Donc ce que je vous propose pour l'examen de ce Débat d'Orientations Budgétaires, de ce rapport, c'est d'abord de voir dans quel contexte financier nous abordons cet exercice. La tendance à l'amélioration de l'économie française se confirme globalement, même si les derniers mois marquent plutôt un certain ralentissement. En tout cas, le projet de loi de finances 2019 a reposé sur des hypothèses de croissance de 1,7 % avec une inflation limitée à 1,3 %.

Dans ce cadre, et jusqu'à des annonces récentes – et je ne suis pas en mesure de vous dire ce qu'il en sera dans les semaines qui viennent –, le fameux engagement des 3 % pris à l'égard de nos partenaires européens était jusqu'ici tenable dans le Projet de Loi de Finances 2019, puisque la prévision s'établissait à 2,8 % de déficit au regard du PIB en 2019, et donc dans le respect de nos engagements européens et internationaux.

L'amélioration de l'emploi se fait sentir globalement en France, mais également et j'allais dire surtout dans notre territoire, puisque nous connaissons un taux de chômage qui est à son plus bas niveau depuis 2009 et notamment sur le bassin d'emploi nantais où je crois même que l'on serait maintenant plus en dessous de la barre des 7 %, on serait plus à 6,9 qu'à 7,1, ce sont les derniers chiffres que l'on a pu avoir.

Donc évidemment un taux de chômage encore trop élevé, avec encore des personnes qui sont trop éloignées de l'emploi et pour lesquelles nous déployons nos politiques d'insertion notamment, mais en tout cas une situation que beaucoup de territoires pourraient considérer comme tout à fait enviable avec des créations d'emplois en hausse de 2,8 % sur un an, soit plus de 10 000 emplois à créer de juin 2017 à juin 2018 sur la zone d'emploi de Nantes, sur l'aire urbaine de Nantes, dont plus de 7 700 sur Nantes Métropole.

Ce projet de loi de finances s'adresse évidemment aux collectivités locales et la vérité est qu'effectivement, il n'y a pas de baisse de dotations de l'État en 2019. Le coefficient d'intégration fiscale de la Métropole devrait lui permettre de bénéficier de mesures de garantie, et en tout cas les enveloppes globales resteront équivalentes, la baisse de la taxe d'habitation telle qu'elle est compensée par des dégrèvements est sans effet sur la recette fiscale de nos collectivités, et notamment continue à leur permettre de bénéficier de ce fameux effet volume, c'est-à-dire le bénéfice du développement pour les comptes publics locaux.

Évidemment, cette stabilité s'entend avant les éventuelles reprises de recettes que l'État pourrait faire en 2020 s'agissant du budget 2019, et en 2019 s'agissant de l'exercice 2018 en cours. Tout cela est en cours de négociation. On n'est pas encore dans le vif du sujet parce que l'on n'a pas les comptes 2018. Ce que je peux vous dire, c'est que quand on dit à l'État : "Tiendrez-vous compte des circonstances exceptionnelles, tiendrez-vous compte des dépenses que vous nous incitez à faire, tiendrez-vous compte des dépenses que vous nous obligez à faire ?", généralement, la réponse est : "Oui, bien sûr ! Tout est discutable." Mais chaque fois que l'on apporte une occurrence précise, la réponse est : "Ah non, pas ça."

Donc, nous ne saurions vous dire comment va pouvoir s'analyser la trajectoire contractuelle, puisque c'est ainsi qu'on la nomme, qui décidera si oui ou non, nous ferons l'objet, dans les communes qui ont dû contractualiser comme sur la métropole, de ces fameuses reprises sur nos recettes fiscales.

En tout cas, dans ce cadre-là et compte tenu de ce manque de visibilité, il est important d'avoir une situation financière saine. Il vaut mieux aborder ce type de négociation en position paisible et sereine qu'en position de fragilité. Et donc, grâce à nos efforts de gestion notamment, nous sommes toujours dans une situation financière saine parce que le premier élément de notre stratégie financière a été tenu, il s'agit de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Et nous avons toujours un niveau d'investissement qui était sans précédent en 2017 et qui continuera à augmenter en 2018 comme d'ailleurs en 2019, tout en ayant une capacité de désendettement maintenue à des niveaux très inférieurs au seuil maximal de sept ans que nous nous sommes nous-mêmes fixé.

Pour la fin 2018, on projette que nous aurons des dépenses de fonctionnement à environ 580 millions d'euros pour le budget général, des recettes de fonctionnement qui pourraient atteindre 760 millions d'euros et donc une épargne brute qui serait similaire à 2017, avec un niveau d'investissement qui serait particulièrement soutenu.

Donc, les orientations 2019 peuvent être conformes à la stratégie financière adoptée depuis 2015, qui repose, je le répète sur les trois leviers suivants : les plans d'économies en fonctionnement, un ré-endettement maîtrisé sur le mandat, alors on a commencé par du désendettement, donc cela rend d'autant plus facile un léger ré-endettement prévu en 2019, on va le voir, et puis la fiscalité supplémentaire en 2016 sur les ménages et sur les entreprises en 2017.

Et donc, nous avons le premier exercice d'arbitrage d'un budget dans le contexte de la contractualisation, j'en parlais tout à l'heure. Je dois à la vérité vous dire que l'ensemble des services, l'ensemble des directions ont fait de très très gros efforts d'économie ces dernières années et continuent à faire de très très gros efforts. Et, lors des séances d'arbitrage budgétaire que nous avons achevées, il y a peu de temps, la vérité c'est que l'on n'a pas trouvé beaucoup d'économies supplémentaires à faire parce que les propositions qui nous étaient faites non seulement étaient conformes à nos engagements et à la feuille de route politique qui étaient donnés par nos collègues vice-présidents à chaque politique publique, mais en plus, tout cela était fait avec une grande modération, une grande sobriété. Et le budget qui vous sera présenté au mois de février sera un budget extrêmement serré pour l'ensemble des politiques publiques, mais qui ne remet en cause aucun de nos engagements et qui nous permet de réaliser l'ensemble de nos ambitions.

Et évidemment, je le rappelle, il y aura une modification, pas de périmètre, mais en tout cas de structuration budgétaire, puisque ce sera le premier budget avec un budget annexe des transports.

Pour 2019, en matière de recettes, on a une évolution des ressources anticipée de 3,5 % environ. Donc vous aurez observé que quand l'État nous dit : "Vous n'avez pas le droit de dépenser plus de 1,2 % en fonctionnement." et que l'on a 3,5 % de recettes, certes cela fait de l'épargne en plus, certes cela peut favoriser encore l'autofinancement de nos investissements, mais tout de même, on se sent quand même contraints dans notre liberté d'élus locaux – les collectivités s'administrent librement – dans les choix que nous pourrions faire, puisque tout choix que nous ferions, qui nous ferait dépasser les 1,2 %, serait normalement et théoriquement sanctionné pour l'année suivante.

Peut-être, c'est un espoir que je formule, peut-être le contexte encouragera-t-il le gouvernement et l'exécutif à reconsidérer son mode de relation avec les élus locaux, comme il est en train de reconsidérer ses relations avec l'ensemble des corps intermédiaires, puisque la verticalité n'a visiblement pas eu que des avantages.

Pour les dotations de l'État, il y a donc stabilité en 2019, avec une baisse anticipée de 1,6 million d'euros qui est liée aux questions de péréquation, et un versement transport qui reste particulièrement dynamique. On portera son produit à près de 163 millions d'euros et je vous rappelle que nous avons voté le fait que 80 % de ce versement transport seront affectés au budget annexe et que 20 % viendront soutenir et abonder les politiques de déplacement que Bertrand a présentées dans le cadre du PDU ce matin.

Donc, nous aurons évidemment toutes ces recettes attendues et vous avez un petit camembert qui va vous montrer des cinquièmes assez équilibrés entre la fiscalité des entreprises, les taxes directes locales, les dotations et compensations de l'État et les autres recettes. Donc, on devrait évidemment maintenir le taux de fiscalité, les impôts n'augmenteront pas, ça c'est une évidence, mais la DGF s'élèverait à 92,5 millions d'euros.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement sera toujours, je l'ai dit, à l'ordre du jour, tout en garantissant notre capacité d'épargne et donc d'investissement.

Parmi la maîtrise des dépenses, un petit focus sur la dépense de personnel qui devrait évoluer de manière limitée, mais on sera peut-être quand même au-dessus de 2 %, en raison des effets en année pleine d'un certain nombre de mesures locales et de l'impact de la deuxième tranche des accords dits PPCR, Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations.

Concernant la structure des dépenses de personnel, l'effectif au 1er janvier 2018 est de 3 750 agents, dont 1 580 agents mutualisés, ce qui fait 42 %. On observe une féminisation croissante des effectifs. Et 65 % de l'effectif appartient à la filière technique, ce qui est assez normal au regard des compétences et des services rendus par notre Métropole.

Je précise que nous devrons en 2019 créer un certain nombre de postes. Les chiffres ne sont pas encore complètement arbitrés. On essaie de limiter au maximum parce qu'un certain nombre de politiques, notamment la politique de propreté, devront être dotées de moyens supplémentaires pour être plus efficaces.

Donc l'épargne maintenue, je n'insiste pas, j'en ai parlé. Les efforts d'investissement, on devrait être à près de 450 millions d'euros tous budgets confondus, donc on tient la feuille de route, et je vous parlais d'un ré-endettement tout à fait maîtrisé, puisque l'on devrait avoir, c'est la diapositive suivante, un très léger ré-endettement en 2019.

La structure de la dette, c'est un focus obligatoire, est toujours très bien positionnée en termes de taux. Elle est saine à 100 % avec un taux moyen tout à fait peu élevé, et le budget 2019 sera donc bien au service des engagements du mandat, le développement économique et l'attractivité au service de l'emploi, la proximité et la cohésion sociale, la transition écologique et la cohésion sociale à l'échelle métropolitaine.

En matière d'investissement, on aura évidemment le remplacement de matériel roulant en matière de déplacements avec le e-busway, les travaux des Centres Techniques d'Exploitation de la SEMITAN rendus nécessaires par les futures rames de tram, et puis les crédits nécessaires à l'avancement des grands projets, je veux parler évidemment de la construction du nouveau MIN qui va s'achever, je veux parler également du Palais des Sports de Beaulieu qui verra sa salle 500 inaugurée, et puis le programme très ambitieux en matière de logement social.

Mais évidemment, tout cela se fera dans le respect des engagements pris à l'égard des 24 communes, et notamment pour tout ce qui est investissement et entretien de proximité. Et donc, tous les éléments inscrits dans la PPI territorialisée sont et seront confirmés, et la proximité n'aura pas à pâtir de je ne sais quelle mesure particulière. Le pacte métropolitain sera appliqué et cette attention à tenir les deux bouts de la chaîne, les grands projets structurants, la quotidienneté et la ville facile de tous les jours, seront évidemment tenus.

Les dépenses d'entretien durable du patrimoine métropolitain seront toujours une part importante de nos investissements, ainsi que la feuille de route de la transition énergétique, avec la réhabilitation des écopoints, la réhabilitation des déchetteries communales et les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau : on a là un vrai enjeu d'avenir si l'on veut continuer à rendre un service efficace d'assainissement à nos concitoyens.

Voilà ce que je pouvais vous dire en conclusion de ce DOB. Il vaut mieux aborder la négociation avec l'État avec ce socle d'épargne, cela ne fait aucun doute. »

Mme la Présidente : « Merci. Je vous propose donc de pouvoir ouvrir le débat. S'il n'y a pas de demande de prise de parole… Monsieur Reneaume. »

M. Reneaume : « Merci Madame. Je ne voulais pas être le premier, c'est tout. J'attendais.

Quelques mots rapides. Je ne vais pas donner beaucoup de chiffres, mais je pense que je vais commencer par vous dire ce que l'on partage un peu au niveau de notre Groupe. J'en ai un petit peu marre depuis maintenant plus de quatre ans de répéter les mêmes choses, de demander à ce que l'on puisse travailler ensemble à des évolutions, sans jamais être entendu. C'est dommage parce que ce faisant, on n'est pas dans une approche partisane. Je voudrais juste évoquer des questions de bon sens qui concernent l'avenir.

Pour nous, l'argent public, c'est l'obligation d'avoir encore plus de soin, plus de rigueur et même plus de vision que dans la gestion de nos budgets personnels ou familiaux.

Or, quand on regarde bien ce que vous faites depuis le début du mandat, alors que le monde a considérablement changé quand même depuis 2014, vous fonctionnez à chéquier ouvert et vous commencez à vous ré-endetter, ce qui n'est pas bien à nos yeux. On sait pourquoi : c'est parce que d'autres paieront les dettes après nous. Et donc je voudrais juste souligner trois points qui peut-être peuvent expliquer cette différence de lecture entre vos cocoricos redondants, Monsieur Bolo, et entre notre approche de pur bon sens.

Pour moi, il y a trois réponses à cela qui sont importantes et qui n'ont pas évolué depuis le début du mandat, ce que l'on regrette. La première, c'est que vous évoquez des économies de fonctionnement. Je veux bien m'associer à vos remerciements aux efforts faits par les services. Mais il faut bien constater aussi que les économies de fonctionnement que vous leur demandez ne portent pas, elles ne portent rien, puisque vous prévoyez en 2019 une augmentation des frais de fonctionnement que vous vous êtes bien gardé de nous citer d'ailleurs dans votre exposé, de 3 %, voire 3,5 % – en tout cas entre 2,5 et 3,5 %.

Alors, des économies de fonctionnement que l'on exige des services, c'est très bien, mais quand on en voit le résultat, ce ne sont pas les services que je veux incriminer, loin de là, je pense que vous êtes coincés dans un paradigme que vous ne voulez pas changer et qui ne correspond plus à notre époque. Ça, c'est le premier élément de réponse.

Le deuxième c'est que vous ré-augmentez la dette. Certes, on a un niveau d'endettement qui est correct aujourd'hui et on n'a aucun mal à le souligner, mais en attendant, vous prévoyez quand même d'augmenter une dette qui aujourd'hui pèse pour 40 % en taux variable. Tout le monde sait que les taux remonteront. Heureusement, on pense que ce n'est pas avant un an et que ce sera probablement une remontée lente, mais ça va peser sur nos budgets, de fonctionnement en particulier. Et puis, vous prévoyez quand même si j'ai bien lu vos documents, que l'on ait une capacité de remboursement qui soit à la fin du mandat divisée par deux tout simplement par rapport à ce qu'elle était au début du mandat, ce sont vos chiffres.

Alors, qu'est-ce que tout cela cache ? Ça cache tout simplement que vous masquez ces difficultés que vous vous fabriquez vous-même du fait de la politique que vous avez choisie, derrière une considérable augmentation d'impôt. Les augmentations d'impôt que vous avez décidées tout seuls en 2015, elles vont représenter sur le mandat une somme comprise entre 250 et 300 millions d'euros.

Donc, quand on a ce niveau de recettes supplémentaires par rapport à ce qu'était la ligne budgétaire initiale, heureusement que l'on a un niveau de marge qui reste satisfaisant et que vous avez devant vous la possibilité de continuer à dépenser de l'argent, sans trop vous poser la question du moyen terme.

Alors, quand vous vous auto-félicitez, je suis désolé, mais votre principale orientation budgétaire quels que soient les efforts qui peuvent être faits par ailleurs, ce sont essentiellement des augmentations d'impôt, de taxes et de tarifs publics que vous faites supporter par tous.

Cela a deux conséquences, deux conséquences aujourd'hui qu'il faut mettre en avant une bonne fois pour toutes. La première c'est que ce faisant, vous vous condamnez à une course à la croissance à tout prix. En effet, comme vous ne voulez pas agir sur vos dépenses suffisamment, et c'est bien une décision politique encore une fois, je ne parle pas de technique, eh bien, vous vous condamnez à augmenter et à tout faire pour augmenter vos recettes.

Ça veut dire quoi ? C'est ce qui se traduit par l'urbanisme que l'on connaît, qui dans certains quartiers est délirant, une politique environnementale certes ambitieuse, mais qui a du mal à compenser la dégradation de la qualité de vie de certains de nos concitoyens dans la métropole, et que les problèmes de circulation sur lesquels je ne vais pas revenir parce qu'on en a beaucoup parlé ce matin, ne vont qu'en augmentant.

Tout cela pour quoi ? La densification. Vous voulez même poser un hôpital moderne sur une île, on voit où l'on en est, pour garder tout cela soit dans la métropole, soit dans la ville centre. C'est uniquement, à mon avis en tout cas, pour augmenter constamment les recettes, puisque c'est le seul poste sur lequel vous avez envie de voir bouger les choses.

Cela a une deuxième conséquence plus ennuyeuse encore et je ne veux naturellement surtout pas exagérer le contexte actuel, mais il me faut le souligner au nom de notre Groupe : vous contribuez avec cette politique fiscale à notre avis, au mécontentement populaire qui s'exprime vulgairement, cruellement depuis quelques semaines. Vous avez eu "le culot" d'évoquer au niveau de l'État, ce que vous appelez "le sens du consentement à l'impôt". Moi, je pense qu'aujourd'hui, il y a beaucoup de gens, peut-être dans ce que l'on appelle l'aire urbaine, mais au-delà en tout cas plus sûrement, qui souffrent de votre politique budgétaire. En effet, en espérant toujours gonfler vos recettes fiscales, vous les empêchez eux, à côté, de vivre on va dire plus confortablement, pour simplifier.

Alors pour terminer simplement sur vos orientations budgétaires, ce que j'ai envie de vous dire, c'est que si effectivement le laxisme de l'État, depuis 30 ans, en est le principal responsable, vous portez aussi une part évidente de responsabilité dans l'expression de ce mécontentement, et vous devriez écouter un peu plus le désarroi, voire la colère qui s'exprime actuellement, en commençant précisément par vous interroger sur votre politique budgétaire. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Serge Mounier. »

M. Mounier : « Merci, Madame la Présidente. Monsieur le vice-président, effectivement on constate une orientation budgétaire plutôt favorable, mais qui remet peut-être en cause le niveau de fiscalité qui a été été voté l'année dernière.

Monsieur Bolo, vous dites que vous n'avez pas trouvé de sources d'économie. Moi je vais vous en proposer une, c'est celle qui concerne le respect du seuil légal des 35 heures de travail qui correspond donc à 1 607 heures de travail par an. Cela devrait être une nécessité absolue, qui est une mesure juste vis-à-vis de nos concitoyens.

Le statu quo nous coûte, chaque année, environ 7 millions d'euros. 71 % des collectivités respectent cette règle des 35 heures. J'ai moi-même avec d'autres collègues mis fin à ce régime dérogatoire du temps de travail. Vous faites le choix d'attendre que l'État nous impose cette mesure de bon sens pour ne pas devoir en assumer la responsabilité. Votre vœu sera bientôt exaucé puisque le gouvernement annonce la fin des dérogations du temps de travail légal à l'occasion d'un projet de loi de réforme de la fonction publique prévu en 2019. N'attendons pas le dernier moment pour mettre cette réforme en discussion, si nous voulons permettre un échange constructif avec les agents et leurs représentants syndicaux, avec le double objectif d'améliorer le service public rendu et les conditions de travail de nos agents. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Oui, merci Madame la Présidente. Monsieur le vice-président, cette délibération, ce rapport des orientations budgétaires, c'est aussi le socle qui permet de construire le budget 2019. Et je voudrais évoquer une problématique particulière sur ce budget 2019 : la problématique du cycle de l'eau qui se fait de plus en plus prégnante sur le territoire et de manière extrêmement récurrente sur les zones inondables.

Un audit, un diagnostic avait été, je crois, présenté dans les différents pôles de proximité, il y a quelques années, et à ce moment déjà, les Maires du pôle Loire Sèvre et Vignoble avaient émis des doutes et des souhaits que je voudrais rappeler aujourd'hui. Des doutes sur l'amélioration globale de la situation ou des situations que l'on connaît, individuelles et collectives, qui sont recensées et des femmes, et des hommes qui sont régulièrement inondés.

Et puis un souhait, le souhait d'un budget adapté, mais efficace à la sortie de ces zones critiques des habitations ainsi identifiées, un budget adapté à la protection que nous devons absolument à nos habitants et, je le dis, ce doit être une des priorités de sortir de ces zones à risques, ces premières habitations.

Et puis un deuxième souhait si vous le permettez, puisque l'on approche des fêtes de Noël, une prospective, une trajectoire sur ces zones inondables, une anticipation parce qu'évidemment, compte tenu de ce dont nous avons parlé ce matin et des problématiques extrêmement prégnantes sur le climat, les nouvelles problématiques ne vont pas manquer d'arriver.

Une alerte est posée, je crois que le sujet est connu. Il convient désormais que nous passions à l'action dans le budget 2019. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jean-Paul Huard. »

M. Huard : « Madame la Présidente, chers collègues,

Le Débat d'Orientations Budgétaires est l'occasion de donner du sens à l'action métropolitaine, d'identifier les points de vigilance et les marges de progrès dans la construction du budget.

Nous avons trois urgences à prioriser au regard de toutes nos décisions : l'urgence climatique, l'urgence sociale et l'urgence démocratique.

Malgré la richesse de nos pays dits "développés", les inégalités nous rattrapent. Nos sociétés sont fragiles, on le voit avec les gilets jaunes, avec les colères des quartiers à Nantes l'été dernier.

D'abord, l'exigence climatique :

Comme Julie Laernoes a eu l'occasion de le dire, il y a quelques instants, avec la présentation du plan climat, nous devons aller plus loin. Permettez-moi de citer Aurélien Barrau, astrophysicien : "On ne peut pas continuer à faire comme si la pensée écologiste était l'apanage de doux dingues, et comme si le dogme d'une croissance immodérée était l'apanage des gens sérieux. C'est exactement l'inverse. Il faut que cette idée pénètre la société. Aujourd'hui, prôner une croissance continue revient exactement à dire : 'On est face au gouffre, accélérons.' On ne peut pas continuer comme ça."

Franchement, il faut arrêter de mettre autant de moyens dans l'attractivité économique et d'avoir ce critère affiché en permanence comme ligne d'horizon. Elle accentue les déséquilibres entre territoires. L'urgence climatique nous oblige, et c'est une opportunité pour changer de modèle de développement et créer des emplois.

La suppression massive des emplois aidés met en difficulté de nombreuses associations de proximité qui interviennent sur le champ de la sensibilisation, de la création de nouvelles activités et de nouveaux services sur le champ de la transition énergétique, de la réduction des déchets, du réemploi. C'est une décision d'État inacceptable, pour ne parler que de celle-ci. Raison de plus pour ne pas baisser les bras. N'attendons pas le dernier moment pour tenter de les sauver. Mobilisons des moyens pour maintenir et créer des emplois sans attendre.

Nous devons aussi mieux utiliser le levier de la commande publique pour soutenir nos PME, et l'économie sociale et solidaire. Les marchés publics ne doivent pas être mécaniquement accessibles aux seuls grands groupes.

Deuxième point : l'exigence sociale :

La réduction des inégalités est le moyen le plus efficace contre les colères et toutes les dérives les plus violentes. Globalement, notre Métropole va plutôt bien, les chiffres présentés, notamment sur le chômage, sont un peu en dessous de la moyenne nationale. Mais attention aux inégalités sur notre métropole. Les habitants des territoires de deuxième et troisième couronnes autour de Nantes se précarisent. Le chômage est multiplié par cinq dans certains quartiers d'habitat social et la précarité augmente avec une ligne ténue entre précarité et pauvreté.

La politique de la ville doit certes mettre des budgets conséquents sur le bâti et l'espace public. Il faut aussi un rééquilibrage des moyens consacrés au développement économique en faveur des quartiers populaires et territoires éloignés, un soutien massif de la vie associative sur les champs de compétence de la métropole.

Nous proposons également que la Métropole s'inscrive dans la démarche "Territoires zéro chômeur" expérimentée dans 10 territoires et étendue à 50 territoires volontaires au niveau national dans le cadre du plan pauvreté. Cette démarche, initiée par ATD Quart Monde, permet d'activer les dépenses sociales d'accompagnement du chômage pour créer des emplois pérennes. En mettant au cœur de la démarche les personnes concernées et tous les partenaires, elle répond aussi aux trois exigences que nous avons évoquées.

Dans l'urgence sociale, il y a évidemment la question des sans-abris avec une intensité particulière à Nantes pour l'accueil des exilés et dans l'agglomération pour les populations d'Europe de l'Est. N'opposons pas les précarités : la question des sans domicile fixe est aussi au cœur de nos préoccupations. Nantes est une des Villes de France qui a mobilisé le plus de moyens humains et financiers en évacuant le square Daviais. Nous sommes aussi une des métropoles comptant le plus de bidonvilles avec près de 2 000 personnes et plus de 500 personnes dans les squats. Ce que nous appelons pudiquement "occupation sauvage ou illégale", ce sont des êtres humains qui vivent dans l'indignité. Pensons-nous sérieusement que nous pourrons continuer à vivre tranquillement avec la misère à notre porte en les évacuant régulièrement, en renvoyant des gens en errance, en déscolarisant les enfants ? C'est la raison pour laquelle, lors du dernier Conseil, nous vous avons proposé de consacrer 1 % de notre budget métropolitain aux sans-abris, quels qu'ils soient en soutenant les communes volontaires et leurs associations pour les accueillir et les accompagner.

Certaines communes sont déjà engagées, et je salue ici l'engagement de notre collègue Marie-Hélène Nédélec en lien régulier avec les Maires. Chaque Maire ne peut régler seul cette question. Nous ne sommes pas à la hauteur. Un engagement solidaire des communes serait dynamisé par un soutien significatif de la Métropole. L'État, dont c'est la compétence, doit être interpellé, mais ne l'attendons pas pour agir si nous ne voulons pas assister à des déchirures irréparables.

Troisième point : l'exigence démocratique :

M^me^ la Présidente : « Il va falloir penser à conclure. »

M. Huard : « Je termine. Sur tous les sujets, sur toutes nos décisions, toutes les parties prenantes doivent être associées : les habitants, mais aussi leurs collectifs, associations, syndicats, ce que l'on appelle les corps intermédiaires, et aussi les élus dans leur diversité. Je salue ici les nouveaux représentants du personnel élus hier pour Nantes Métropole et nos communes.

On le voit : la distance se creuse entre les institutions et leurs représentants.

On voit aussi des initiatives citoyennes et de nouvelles solidarités exigeantes se développer. Ne les considérons pas comme des menaces, mais au contraire comme des opportunités pour faire vivre et renouveler notre démocratie.

Pour terminer, c'est au regard de ces trois exigences climatique, sociale et démocratique que nous devons regarder chaque nouveau projet. Optimisons nos infrastructures avant d'en construire de nouvelles : bilan carbone, impact social et processus de décision sont un préalable. Ce devrait être notre boussole en permanence.

Nous avons un territoire d'une richesse extraordinaire par son histoire humaniste et sociale, c'est une chance qui nous donne des responsabilités particulières. Nos choix budgétaires doivent être à la hauteur de cette histoire. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je fais juste une petite parenthèse parce que je vois plusieurs Maires qui me font des signes. Je crois que le moment est venu de vous appeler les uns et les autres à pouvoir faire preuve de l'esprit de synthèse qui est le nôtre collectivement, puisque je vous invite à regarder le point où nous en sommes à l'ordre du jour et ce qu'il nous reste à examiner.

Naturellement, toutes les interventions sont les bienvenues, toutes les interventions ont une place. J'appelle simplement chacun à l'esprit de synthèse pour le meilleur respect et la meilleure qualité de nos débats. Mireille Pernot. »

M^me^ Pernot : « Madame la Présidente, chers collègues,

Pour le contexte qui entoure l'élaboration de ce budget et les orientations que nous voyons aujourd'hui, une fois n'est pas coutume, nous pouvons saluer le talent de ce gouvernement pour mettre au pas de l'austérité les budgets des établissements et des collectivités.

Après avoir inventé la signature de contrat pistolet sur la tempe, chacun aura apprécié la dernière innovation sur les réseaux sociaux utilisée par LREM pour une grande campagne de dénigrement des élus locaux avec le hashtag BalanceTonMaire. Apprécions au passage, toute la considération que cela dénote pour des piliers essentiels de la démocratie de proximité. Voilà ce qui arrive quand on fait élire n'importe qui.

Notons tout de même, car c'est presque un évènement, que le projet de loi de finances 2019 ne comprend pas de nouveautés majeures en matière de finances locales. Nous pourrions nous en réjouir si nous n'avions déjà beaucoup perdu, et si une énième réforme n'était annoncée pour début 2019 avec l'objectif affiché d'une nouvelle contribution de 13 milliards d'euros des collectivités à la réduction du déficit public, d'ici 2022. En attendant, cette année, notre budget subira les premiers effets de la contractualisation contrainte et forcée.

Cette grande marche en arrière de la décentralisation a tout d'une mise sous tutelle étatique, renforcée d'ailleurs par la suppression de la taxe d'habitation. Elle met en question la capacité à respecter les choix démocratiques faits par nos concitoyens, lors des élections municipales. Ainsi, le 29 juin dernier, la Métropole s'est vu appliquer le fameux taux de 1,2 % maximum d'évolution des dépenses de fonctionnement. Un objectif volontairement insoutenable, qui ne tient pas compte de l'inflation qui pourrait atteindre 2,1 % en 2018 selon la Banque de France, ni de l'évolution des recettes, ni même des engagements déjà contractés tel le MIN.

75 % du montant du dépassement sera donc repris par l'État, diminuant de fait l'épargne que nous aurons dégagée pour financer nos investissements.

Malgré ces baisses de dotations déguisées, la situation financière de la Métropole est saine. La stratégie adoptée en début de mandat autour de l'augmentation assumée de la fiscalité, d'un réendettement maîtrisé et des plans d'économies en fonctionnement, permet d'envisager un niveau d'investissement extrêmement fort. Soulignons que ces investissements préparent l'avenir et démultiplient également le dynamisme économique du territoire. Ainsi, le taux de chômage est de 6,9 % au deuxième trimestre 2018 sur le bassin d'emploi nantais. Cette dynamique de l'emploi, nous la retrouvons directement sur les recettes du versement transport dont nous avons porté le taux à son maximum, qui devrait atteindre 163 millions d'euros en 2018.

80 % de ce versement transport sera affecté au budget annexe des transports nouvellement créé. Les besoins d'investissements y sont forts, notamment pour financer l'acquisition de nouveaux bus articulés moins polluants et pour la mise en service des premiers busways électriques.

Notre Groupe restera par ailleurs extrêmement vigilant sur la part payée par les usagers, afin qu'elle revienne autour des 40 %, comme nous l'avions évoqué en 2015. Contrairement au gouvernement, notre stratégie en matière de déplacements n'est pas punitive pour les automobilistes. Elle vise avant tout à offrir des solutions pour encourager les mutations. Il en est ainsi des 1 000 places supplémentaires de stationnement au parc relais de la Neustrie et à la porte de Vertou, ainsi que les deux parkings pour les gares de Bouaye et Couëron. Nous encourageons l'utilisation des transports en commun bien au-delà du territoire métropolitain.

Cette politique est indispensable pour une mise en œuvre réelle d'une transition énergétique utile socialement. Le Gouvernement pourrait s'en inspirer, développer les trains du quotidien, s'il était moins préoccupé à renflouer les caisses pour payer le CICE ou compenser l'abandon de l'impôt sur la fortune.

Dans la même veine, nous souhaitons mettre fin aux passoires énergétiques. Le renforcement de versement de primes thermiques en faveur de la réhabilitation du parc privé et les aides versées en faveur du logement social accompagnent la transition et fait baisser les factures des ménages.

Dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, 2019 verra également la poursuite des investissements pour l'entretien et l'adaptation de notre patrimoine pour satisfaire aux besoins de l'ensemble de nos habitants et répondre au défi climatique.

Ainsi, globalement, les dépenses d'investissement vont approcher les 450 millions d'euros. Ce niveau sans précédent dans l'histoire de la Métropole, nous nous en félicitons. Avec ces orientations budgétaires, la Métropole porte à nouveau haut et fort la solidarité, avec le soutien actif à la construction de logements sociaux. Face aux mauvais coups qui pleuvent, y compris sur les offices publics de l'habitat, ici nous n'abandonnons pas : le dispositif d'accompagnement de Nantes Métropole Habitat en est l'illustration.

Pour conclure, notre Groupe prendra toute sa part dans la réalisation des projets qui font l'esprit de ce budget et qui allient l'ambition à la progression de la justice sociale. C'est peut-être ça finalement, le jeu à la nantaise. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne donc la parole au rapporteur. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Très rapidement, Madame la Présidente, je regrette que Marc Reneaume se soit laissé aller à la caricature, notamment sur les questions d'urbanisme et notamment en énonçant une contrevérité sur laquelle pourtant, Bertrand Affilé, puis Alain Robert ont vraiment insisté.

Les problèmes de circulation, ce n'est pas la densification qui les crée. C'est l'étalement urbain. Donc, non seulement, vous faites une caricature en parlant de surdensification ou de densification délirante parce qu'on est quand même très loin de cela à Nantes, mais en plus, vous commettez un contresens sur les raisons de la thrombose automobile. Les raisons de cette thrombose est le fait de renvoyer des habitants à 40 kilomètres, ce n'est pas le fait de construire des logements à l'intérieur du périphérique.

Et puis, je précise à Rodolphe Amailland qui en sera sûrement satisfait, que le projet de budget 2019 prévoit la création de deux postes au cycle de l'eau, et qu'ils seront consacrés à l'établissement d'un Plan Pluriannuel d'Investissement, justement sur les questions de zones inondables. Et je pense que c'est une réponse à cette juste préoccupation, sans qu'il soit besoin, si l'on veut être un peu taquin, de s'appesantir sur des politiques anciennes d'urbanisation de certaines communes qui ont pu conduire à des situations que l'on ne referait probablement plus aujourd'hui.

Enfin, et là je répondrai à la fois à Marc Reneaume et à Jean-Paul Huard, puisque j'ai trouvé une convergence. La croissance, ce n'est pas une course à l'échalote, ce n'est pas une fuite en avant. C'est la réponse aux besoins d'une population qui augmente, qui augmente sous l'effet des dynamismes et d'un cycle démographique, d'un solde naturel de la démographie, aussi d'un solde naturel en raison de notre attractivité, mais c'est une attractivité qui nous permet, rappelons-le, d'avoir ce taux de chômage de deux points inférieur à la moyenne nationale. Et si nos dépenses augmentent, si nos dépenses augmentent, c'est parce qu'il y a les recettes qui suivent derrière. Ce n'est pas une course à l'échalote pour avoir le plus de recettes possible. C'est simplement pour adapter l'un à l'autre, et je pense que ça s'appelle plutôt de la bonne gestion.

Craignons, mes chers collègues, d'être de ces territoires qui perdent des habitants, qui perdent de leur substance, qui ne peuvent plus financer leurs services publics et qui sont aujourd'hui dans des situations extrêmement difficiles, extrêmement compliquées. Très franchement, je pense que nous devrions plutôt nous féliciter d'être dans une métropole dynamique, une ville qui va bien, je crois que c'est Jean-Paul qui l'a dit, et qui doit continuer à aller bien, ses habitants doivent continuer à aller bien et c'est le seul objectif du projet de budget 2019. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Chers collègues, je vais vous inviter à voter, non pas vous le savez sur les orientations du DOB, mais nous devons voter, c'est la loi, pour prendre acte que le débat du DOB a bien eu lieu. Donc, je vous invite à voter sur le fait que nous avons bien eu ce débat. Des oppositions ? Des abstentions ? Nous prenons donc acte de la réalisation de ce débat.

Délibération 8, Bertrand Affilé. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET,
PAR 95 VOIX POUR ET 1 CONTRE

1. constate, par un vote de l'assemblée, que le débat relatif aux orientations budgétaires pour 2019 a eu lieu, avec pour appui le rapport joint à la présente.
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

M. Affilé présente les dossiers suivants :

Direction des investissements et de la circulation

08 – EVOLUTION DU PARC DE MATÉRIEL ROULANT TRAMWAY - ACQUISITION DE NOUVELLES RAMES DE TRAMWAY – DESIGN : INTÉGRATION DE L'AVIS CITOYEN - LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE NÉGOCIÉE AVEC MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLE

Exposé

Par délibération du 24 mars 2017, le Conseil Métropolitain a approuvé le programme d'acquisition de 61 nouvelles rames de tramway de grande longueur et de traitement du devenir des 46 rames de tramway Alstom, ainsi que son enveloppe financière prévisionnelle pour un montant de 234 000 000 € TTC.

Un accord cadre de mandats mono-attributaire pour la réalisation de ces acquisitions et la réalisation d'études et travaux associés a été conclu avec la SEMITAN.

Sur le fondement de cet accord cadre, Nantes Métropole a notifié à la SEMITAN, le 22 février 2018, le marché subséquent n°1 portant sur l'acquisition de 46 à 76 rames de tramway de grande longueur et le traitement du devenir des 46 rames de tramway Alstom à remplacer. Il comprend une tranche ferme concernant l'acquisition de 46 rames de tramway de grande longueur et le traitement des 46 rames de tramway Alstom. Les deux tranches optionnelles portent chacune sur l'acquisition de 1 à 15 rames supplémentaires.

L'acquisition de tramways de grande longueur de 48 mètres maximum, plus longues que les rames actuelles (qui font 36 à 40 mètres en fonction des modèles), permettra d'accueillir au moins 20 % de personnes supplémentaires par rame. Elles viendront remplacer les rames de tramway Alstom arrivant en fin de vie et permettront d'augmenter la capacité du réseau de tramway et d'améliorer son accessibilité. Elles accompagneront les extensions du réseau de tramway à venir.

Nantes Métropole a souhaité organiser une démarche de dialogue citoyen pour la définition du design des rames de tramway afin que les principales attentes et besoins du public soient identifiés. Un groupe constitué d'une trentaine de citoyennes et citoyens, dont deux représentants du collectif transport et de la commission métropolitaine à l'accessibilité universelle s'est réuni à plusieurs reprises de mai à septembre 2018 pour réfléchir aux questions suivantes : quel aménagement intérieur : accessibilité, confort,… ? Quelles fonctions pour un tramway moderne et quelles informations pour ses utilisateurs ? Quels éléments essentiels pour l'intégration des futurs tramways dans l'environnement nantais ?

Trois ateliers de co-construction ont débouché sur la formalisation d'un carnet des attentes citoyennes, transmis à une agence missionnée pour définir les caractéristiques du design des futurs tramways (aspect extérieur et intérieur, répartition des compartiments et gestion des flux, environnement lumineux, couleurs, matériaux, formes des mobiliers, éléments d'information voyageurs). Cette dernière a fait des propositions, qui ont été mises en débat et donné lieu à la formalisation d'un avis citoyen. Cet avis a été pris en compte dans le travail de finalisation du volet design du cahier des charges des futurs tramways.

Pour le design des nouveaux tramways, ont notamment été retenus les grands enjeux suivants, issus des attentes citoyennes :
- le lien nécessaire entre le design du tramway et la culture nantaise, tant patrimoniale que dans son rapport à la nature ;
- l'importance de pouvoir accueillir plus de voyageurs dans les tramways, en offrant des espaces confortables et ergonomiques adaptés aux usages multiples (en particulier pour les personnes à mobilité réduite et les vélos) ;
- l'accent à mettre sur la facilité d'usage avec « un tram communiquant » qui rende aisées les circulations depuis l'extérieur (facilité d'identification et d'utilisation des portes), et à l'intérieur du véhicule (fluidité, lisibilité des espaces) et qui présente des informations claires et accessibles.

Il convient aujourd'hui de lancer la consultation pour l'acquisition de ces futures rames de tramway. Le cahier des charges, qui sera remis aux candidats, comprend des spécifications sur les rames relatives notamment aux volets suivants :
- le design des rames ;
- la capacité et la performance de celles-ci ;
- les innovations proposées en matière de services aux usagers, alimentation énergétique et autonomie éventuelle, etc..;
- la maintenance et la gestion de la fin de vie de ces nouvelles rames.

Il appartiendra aux industriels de proposer des solutions adaptées.

Conformément aux dispositions de l'article 74 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement par la SEMITAN (mandataire de Nantes Métropole entité adjudicatrice) d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable, pour l'acquisition de ces rames de tramway. Le fournisseur sera choisi en 2019.

Le montant du marché est estimé à 165 600 000 € TTC pour la tranche ferme et 54 000 000 € TTC pour la tranche optionnelle n°1, soit 219 600 000 € TTC. La seconde tranche optionnelle de 1 à 15 rames donnera lieu à une nouvelle délibération, préalablement à son affermissement.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP027 libellée Équipements Exploitation Transports opération 2017 n° 3769 libellée Acquisition de 61 rames de tramway 2019-2027.

M. Affilé : « Bien. Comme nous avons passé beaucoup de temps à échanger des arguments qui sont certes très intéressants, mais qui mériteraient davantage de se retrouver parfois dans des ouvrages de philosophie politique, je vais essayer d'être synthétique et néanmoins de ne pas gâcher d'une certaine façon, la présentation de cette délibération qui concerne l'évolution du parc de matériel roulant tramway, notamment l'acquisition de nouvelles rames de tramway que nous avions décidée le 24 mars 2017, pour un montant global de 234 millions d'euros. Vous voyez que c'est un investissement extrêmement conséquent pour nous.

Un accord-cadre de mandat a été conclu avec la SEMITAN et cette dernière, sur la base de cet accord-cadre de mandat, a obtenu le marché subséquent numéro 1 qui porte sur l'acquisition de 46 à 76 rames de tramway de grande longueur, 48 mètres maximum, et le traitement du devenir des 46 rames du tramway Alstom à remplacer, plus 15 et 15 rames en tranche optionnelle liées à l'évolution du réseau. Inutile de vous dire que chacune de ces rames permet d'accueillir 20 % de passagers en plus et que si nous en achetons 15 et 15, soit 30 au total de plus, c'est pour répondre aux extensions à venir du réseau.

Une démarche très originale a été adoptée pour l'élaboration du cahier des charges, puisque nous avons organisé une démarche de dialogue citoyen et de coproduction avec la définition du design des rames de tramway, avec un groupe d'habitants constitué d'une trentaine de citoyennes et de citoyens de la métropole dont deux représentants du Collectif transport et de la Commission métropolitaine à l'accessibilité universelle qui s'est réuni à quatre reprises. La dernière réunion a porté sur la restitution de la façon dont le cabinet qui a travaillé sur le design a interprété les demandes des habitants pour aboutir à la formalisation d'un carnet des attentes citoyennes qui a été pris en charge par l'agence missionnée pour travailler sur le design du futur tramway. Et évidemment, l'ensemble de ces éléments ont donné lieu à un certain nombre de données qui ont été intégrées dans le cahier des charges de ces futurs tramways.

- Notamment, le lien nécessaire entre le design de notre futur tramway et la culture tramway nantaise, avec un rappel des premiers tramways modernes de 1985, et en même temps l'évocation du rapport à la nature que nous avons sur notre métropole.

- L'importance de pouvoir accueillir plus de voyageurs dans les tramways avec des espaces confortables, ergonomiques avec des usages multiples pour les personnes à mobilité réduite, pour les poussettes, pour les landaus, pour les vélos.

- Un accent a été mis sur la facilité d'usage avec "un tram communiquant" pour que les circulations depuis l'extérieur soient aisées, notamment une grosse attention a été portée sur les boutons sur lesquels on appuie pour ouvrir les rames de tramway et puis sur l'intérieur du véhicule, notamment pour la fluidité des flux de circulation.

Donc, il convient aujourd'hui de lancer la consultation pour l'acquisition de ces futures rames de tramway avec un cahier des charges qui va être remis aux candidats qui concourront, qui prendra en compte ces spécifications sur les rames avec le design des rames, la capacité et la performance de celles-ci, les innovations proposées en matière de service aux usagers, notamment en matière d'alimentation énergétique et d'autonomie éventuelle, et la maintenance et la gestion de la fin de vie de ces nouvelles rames. En effet, nous intégrons dorénavant dès l'acquisition, les modalités de gestion, 30 ans, 35 ans après, la façon dont nous traiterons ces futures rames à l'avenir. Et il appartiendra évidemment à l'ensemble des industriels de proposer des solutions adaptées.

Le montant du marché est estimé à 165 millions d'euros TTC pour la tranche ferme, pour les 46 premières rames, et à 54 millions TTC pour la tranche optionnelle numéro 1. La seconde tranche optionnelle donnera lieu, bien entendu, à une nouvelle délibération, puisqu'elle ne figurait pas dans la délibération-cadre que nous avions prise initialement. »

M. Quéraud : « Cette délibération est une des déclinaisons du PDU dont nous avons débattu tout à l'heure. Permettre d'accueillir davantage d'usagers dans des trams plus confortables est un des leviers pour diminuer la part modale de la voiture.

L'acquisition de rames de tramways plus longues que les actuelles doit aussi être l'occasion d'améliorer la multimodalité et en particulier la pratique du vélo, avec la possibilité de dédier des espaces aux usagers accompagnés de leur vélo.

Le panel de citoyens appelés à coconstruire le cahier des charges l'a bien compris en proposant justement l'aménagement d'un espace qui faciliterait l'accueil de ces vélos. Nous attendons d'ailleurs parallèlement beaucoup de la carte combinée transports en commun / Bicloo, qui devrait doper cette multimodalité sans voiture.

Mais cette délibération me permet d'aborder un sujet incompréhensible pour beaucoup de nos concitoyens et sûrement d'abord le panel de concertation. Actuellement, l'accès des vélos dans les trams est interdit entre 7 heures et 19 heures. Pour les bus et busway, c'est tout simplement interdit tout le temps. Il s'agit d'un véritable frein au développement du mode de transport qu'est la bicyclette, que la collectivité porte pourtant comme prioritaire. Seul le Navibus fait exception, et est d'ailleurs plébiscité par les deux-roues.

Au Danemark, aux Pays-Bas, en Allemagne, les citoyens cyclistes utilisent ponctuellement les transports en commun. À Varsovie, des rames adaptées permettent de monter dans le tram avec son vélo. À Amsterdam, ça a été déjà évoqué dans la journée, les déplacements quotidiens en vélo représentent 36 % de part modale. C'est le mode le plus utilisé et le plus rapide. À Copenhague, cette part grimpe à 41 % pour les trajets domicile-travail.

Et pendant ce temps, nous affichons un objectif de 12 %. 12 % en 2030 ! Certes, nous n'avons pas la même culture, mais il est de notre devoir à nous, politiques, d'ouvrir les esprits à ce qui se fait de mieux en Europe. Franchement, chers collègues, permettre l'accès des cyclistes aux transports en commun à toute heure en leur rappelant néanmoins qu'en cas d'affluence évidemment, ils doivent s'abstenir de monter n'est pas une révolution. Je dirais même que supposer que les usagers ne peuvent pas apprécier eux-mêmes de la pertinence d'user de cette possibilité, c'est véritablement leur faire insulte.

Et de grâce, ne nous appuyons pas sur les quelques cas d'incivilités, pour bloquer l'énorme majorité des usagers intelligents et respectueux.

Chers collègues, comment voulez-vous que nous soyons crédibles en demandant à nos concitoyens de changer de comportement vis-à-vis de leurs déplacements, quand les décideurs que nous sommes restent aussi conservateurs, avec de telles crispations intellectuelles.

Si j'osais, en ces temps d'agitation, notre objectif en matière de mobilité, notre seul objectif, c'est bien de "jeter" des gens dans la rue, les piétons et les cyclistes.

La Région affiche depuis quelques années le slogan “l’esprit grand ouvert”. Nantes se targuait de “décoiffer”. Prouvons-le. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S’il n’y a pas d’autre demande d’intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

M. Affilé : « Oui, alors tout d’abord, je n’ai sans doute pas été assez clair, mais il se trouve que l’atelier citoyen a conclu à la nécessité d’ouvrir le transport adapté de vélos dans les tramways, ce que nous marquons dans le cahier des charges pour l’appel d’offres avec des emplacements précis, adaptés, sécurisés et faciles d’accès, près des portes, pour qu’il puisse y avoir une vraie facilité, une vraie fluidité dans l’usage.

Ce n’est pas le cas aujourd’hui avec le matériel roulant dont on dispose. Comme ce n’est pas le cas, on a des usages qui sont rivaux, et des usages rivaux s’effectuent au détriment du nombre de passagers que l’on peut transporter. Et jusqu’à présent, sauf si je me trompe, l’objectif des tramways, c’est de transporter des personnes plutôt que des vélos. Donc on préfère effectivement, pour éviter les conflits d’usage, pour éviter les incivilités – et il y en aurait, il y en a eu et c’est même pour cela que nous interdisons entre 7 heures et 19 heures, l’entrée des vélos effectivement. Ce ne sera plus forcément le cas avec les rames plus longues, et on trouvera un moyen, car on aura des rames longues et des rames courtes, pour identifier par un pictogramme peut-être, Jacques l’a évoqué ce matin, et pour dire : “accessible aux vélos”, ou “pas accessible aux vélos”.

Et pour avoir circulé dans quelques-unes des villes que vous avez évoquées, toutes n’offrent pas la possibilité aux vélos d’entrer dans tous les tramways.

En fait, je terminerai en disant que c’est aussi une question de prix, puisque ce sont des capitales où le coût du ticket est plus proche de 2,90 euros ou 3 euros, ce qui permet peut-être d’investir plutôt dans des tramways plus longs qui permettent d’accueillir des vélos. Donc, nous le faisons maintenant pour les nouveaux tramways, on ne peut pas le faire pour les anciens. Ça ne veut pas dire que l’idée en soi, soit mauvaise, c’est juste le contexte qui n’était pas bon. Voilà ce que je peux répondre. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L’UNANIMITÉ

1. autorise le lancement par la SEMITAN d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour l’acquisition de 46 rames de tramway en tranche ferme, avec deux tranches optionnelles de 1 à 15 rames supplémentaires, intégrant des propositions issues du dialogue citoyen,
2. autorise Monsieur le directeur général de la SEMITAN à signer le marché résultant de cette consultation,
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction des investissements et de la circulation

09 - RÉNOVATION D’INFRASTRUCTURES, DE BÂTIMENTS, DE SYSTÈMES ET DE MATÉRIELS ROULANTS, LIÉS AU RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS DE NANTES MÉTROPOLE – ACCORD-CADRE DE MANDATS – LANCEMENT D’UNE PROCÉDURE NÉGOCIÉE AVEC MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLE

Exposé

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU), approuvé par le conseil communautaire du 20 juin 2011, prévoit l'évolution de la part modale des transports collectifs de 15 à 16 % à l'horizon 2030. Cet objectif est confirmé avec l’approbation du nouveau PDU par le conseil métropolitain de ce jour.

Pour atteindre cet objectif et assurer le maintien, la qualité et la performance du service, pour les usagers du réseau de transports collectifs de Nantes Métropole, il est indispensable de rénover progressivement les infrastructures, les bâtiments, les systèmes et les matériels roulants mis à disposition de l’exploitant.

Certaines opérations dont la réalisation est indissociable de l'exploitation du réseau de transport public, sont confiées à la SEMITAN dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public.

En revanche, d'autres opérations, de plus grande ampleur, doivent être traitées spécifiquement, à l'instar de celles réalisées ces dernières années pour rénover les installations du réseau de transports collectifs (Commerce-Feltre, Gare-Duchesse Anne), la rénovation des toitures des CETEX de Dalby et de Saint-Herblain et la prolongation de vie de 20 rames de tramway Alstom.

Certaines opérations devront prochainement être planifiées et mises en œuvre sur les parties vieillissantes du réseau. Il sera, par exemple, nécessaire de continuer à rénover l'infrastructure tramway, à rénover les toitures des CETEX et à renouveler les systèmes d'information voyageurs.

Pour réaliser ces nouvelles opérations de rénovation, il est nécessaire de faire appel à un mandataire. A cet effet, il est proposé de lancer une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour la conclusion d'un accord-cadre de mandats mono-attributaire permettant la réalisation de diverses opérations de rénovation.

Chaque opération donnera lieu à l'adoption d'un programme et d'une enveloppe financière prévisionnelle. Sur cette base, des marchés subséquents seront conclus après l'approbation d'un accord-cadre, soit par délibération, soit par décision du vice-président compte tenu des délégations de compétence accordées par le conseil métropolitain.

Conformément aux articles 74 à 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour le choix d'un mandataire en vue de la réalisation de ces prestations.

Cet accord-cadre sera conclu sans seuil minimum, ni maximum.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1. approuve le lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour la conclusion d'un accord-cadre de mandats portant sur la rénovation d'infrastructures, de bâtiments, de systèmes et de matériels roulants, liés au réseau de transports collectifs.
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer cet accord-cadre.

M. Buquen présente le dossier suivant :

Direction de l'Immobilier

10 - NANTES - 15 BOULEVARD DE LA PRAIRIE AU DUC - ACQUISITION EN VEFA AUPRÈS DE LA SCI ADIM OUEST - RÉALISATION D'UN PARC PUBLIC DE STATIONNEMENT

Exposé

Par délibération du 13 octobre 2017 le conseil métropolitain a approuvé le programme d'un parking public réalisé parallèlement au transfert de l'Ecole de Design dans le quartier de la Création, 15 boulevard de la Prairie au Duc à Nantes. Ainsi, Nantes Métropole s'est engagée à acquérir un parking public souterrain comprenant au minimum 501 places sur l'Îlot N intégré à l'ensemble immobilier comprenant la construction de l'Ecole de Design (10 800 m²) et la réalisation d'un immeuble tertiaire adjacent (3 000 m²).

A l'issue de la consultation, le choix du groupement de commandes constitué de Nantes Métropole et de la SAS DESIGN CAMPUS s'est porté sur la SCI ADIM OUEST REALISATIONS pour l'édification de l'ensemble immobilier. Nantes Métropole fera l'acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement du volume correspondant au parking public souterrain de l'ensemble immobilier cadastré DX 280p et DX 263p.

Ce parc public de stationnement se développera du niveau -3 jusqu'au niveau -1. Il comprendra 501 places minimum. Cette acquisition est proposée au prix de 14 583 333,33 € HT soit 17 500 000 € TTC conformément aux termes de la consultation, auquel il convient d'ajouter les frais de notaire estimés à 139 000 €. La Direction de l'Immobilier de l'Etat a émis un avis favorable en date du 6 novembre 2018.

Classiquement, en matière de VEFA, le paiement du prix se fera au fur et à mesure de l'avancement des travaux, avec un premier versement à la signature de l'acte authentique de vente de 25 % du prix.

Le démarrage des travaux se fera à l'été 2019 pour une livraison du parking prévue au plus tard pour le 30 juin 2022.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP 045, libellée Stationnement, opération 2017- 3793 ; libellée « parking Ecole de Design ».

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Monsieur Reneaume, pardon. »

M. Reneaume : « Vous ne m'aviez pas vu, pardon. Deux petites choses très rapides. Tout d'abord, j'ai demandé la parole à la fin de la délibération 7, peut-être pas assez vite. Je souhaiterais modifier mon vote tel qu'il a été enregistré. Je m'oppose à admettre qu'il y a eu débat sur le Débat d'Orientations Budgétaires. C'est une caricature de débat. Monsieur Bolo caricature mes propos et d'ailleurs ceux d'autres collègues, et on ne peut pas lui répondre. Donc, je trouve que l'on touchait à des sujets de fond concernant la politique fiscale, mais beaucoup plus largement le rôle de la Métropole dans le département. On n'a pas pu débattre, donc je remercie les personnes qui sont en charge de le faire de bien vouloir noter que je ne constate pas que ce débat a eu lieu. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste un point là-dessus. »

M. Reneaume : « Je n'ai pas fini. »

M^me^ la Présidente : « Oui, mais je vais quand même faire un point là-dessus parce que ce sujet est très simple, il est juridique. Je le dis, on ne peut ne pas faire juste comme bon nous semble. Ce point, il est calé juridiquement. Après un Débat d'Orientations Budgétaires, nous avons simplement à voter pour savoir si oui ou non le DOB a été présenté et si oui ou non chaque personne présente dans l'assemblée qui a voulu s'exprimer a pu le faire.

Je ne vois pas bien, en toute objectivité, comment on pourrait dire soit que le DOB n'a pas été présenté, le vice-président en charge du sujet l'a fait, soit qu'une personne présente dans l'assemblée n'a pas pu s'exprimer, la preuve en est que chaque groupe politique qui compose cette assemblée a pu s'exprimer.

Donc, nous notons évidemment ce que vous souhaitez comme modification de vote, mais je tiens à le rappeler parce qu'il y a, dans le fonctionnement d'une assemblée, dans le fonctionnement de la loi, un certain nombre de principes dont on ne peut pas s'exonérer. Donc, je redis que tous ceux qui sont ici présents ont pu constater que oui, de fait, le débat sur le Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu.

Marc Reneaume pour la fin de son intervention. »

M. Reneaume : « Je vous remercie, Madame. À ce moment-là, il suffit simplement de modifier la délibération, puisque vous demandez de constater qu'il y a eu un débat. Moi, je constate qu'il n'y a pas eu de débat, c'est tout. Donc écrivez-la autrement et je ne serai pas obligé de m'opposer à la fin de cette délibération.

Juste une question au rapporteur qui s'ennuie… que j'ennuie, pardon. Excusez-moi. Je voudrais savoir : ce parking que l'on achète 17 millions en VEFA comme on dit, il est à quelques centaines de mètres de l'endroit où il est encore peut-être prévu dans l'esprit de certains, d'installer un Centre Hospitalier Urbain Régional. Je voulais savoir si ces 17 s'ajoutaient donc aux 17 millions que nous avons déjà votés pour organiser les aménagements du site et s'ils s'ajoutaient également aux 17 millions que sont les indemnités que l'on a dû verser pour avoir arrêté les concessions sur le MIN prématurément, ce qui nous ferait une enveloppe de 51 millions en tout pour la préparation de l'implantation de cet hôpital. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Éric Buquen. »

M. Buquen : « Le coût de l'achat du parking en VEFA, qui est de 17 millions d'euros, correspond globalement au prix de la place de parking que l'on achète habituellement. Voilà. Je ne peux pas vous en dire beaucoup plus sur ce sujet-là. C'est une opération sur le principe que l'on avait déjà votée en 2017. Je n'ai pas précisé le calendrier. Le démarrage des travaux se fera à l'été 2019 et se terminera en 2022. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1. décide d'acquérir auprès de la SCI ADIM OUEST REALISATIONS en Vente en Etat Futur d'Achèvement, un parc public de stationnement de 501 places minimum dans l'ensemble immobilier Îlot N situé 15 boulevard de la Prairie au Duc, cadastré DX 280p et DX 263p, au prix de 14 583 333,33 € HT, soit 17 500 000 € TTC, frais de notaire en sus,
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la promesse de vente en l'état futur d'achèvement puis l'acte authentique à intervenir, aux frais de Nantes Métropole.

*
* *

M^me^ la Présidente : « Chers collègues, nous allons donc passer à la délibération suivante. Quelques mots avant de laisser la parole au rapporteur de cette délibération Pascal Bolo, pour revenir très rapidement sur la genèse de ce sujet et rappeler simplement quelques indications de calendrier.

Il y a maintenant à peu près 15 mois, nous avons annoncé, j'ai annoncé mon accord de principe pour étudier les contours d'un projet que chacun connaît, sur lequel je ne reviendrai donc pas. Je rappelle, toujours en termes de calendrier, puisque je pense qu'en 15 mois, chacun a eu le temps de pouvoir entendre un certain nombre d'éléments, qu'il y a ensuite eu une deuxième phase, ce que l'on appelle la "concertation préalable", sous l'égide de la CNDP qui a eu lieu, pour être précise et simplement factuelle, du mois de février au mois de mai.

À l'issue de cette période de concertation, à l'issue de cette période d'écoute aussi au cours de laquelle, je le rappelle, nous avons reçu l'ensemble des parties prenantes, l'ensemble des associations de supporters, celles qui étaient favorables à ce projet, celles qui étaient défavorables, puisque vous le savez les positions sont diverses, et l'ensemble des associations de riverains. À l'issue de cette phase d'écoute, de discussion, de dialogue, nous avons pris, j'ai pris trois décisions.

La première qui est notre ligne intangible, celle qui ne bougera pas d'un millimètre, parce que c'est une question de fond, c'est une question de conviction profonde, nous ne considérons pas, je ne considère pas qu'aujourd'hui l'argent public a vocation à financer le foot business.

C'est donc au nom de cette conviction de fond que le premier point qui sera soumis à cette délibération est la cession d'une parcelle – très réduite par rapport à ce qu'était le projet initial – dédiée demain à la construction d'un nouveau stade 100 % financé par le privé.

Le deuxième point qui sera présenté dans la délibération, il est là aussi le résultat direct de cette phase importante de dialogue, de concertation, c'est notre engagement pris à l'oral, traduit dans cette délibération, confirmé demain dans le PLUM que non, il n'y aura pas de projet urbain au sens de construction de logements sur cette parcelle.

Le troisième point de cette délibération, qui là aussi est en résonance avec les échanges qui ont eu lieu, nous avons entendu l'attachement des habitants de la Métropole à l'édifice, au stade, à l'histoire et même à l'affection que représente le lien à la Beaujoire.

Le troisième point de cette délibération, c'est donc le maintien de l'équipement de la Beaujoire qui aura vocation évidemment dans l'avenir à évoluer, et Fabrice Roussel, après la délibération présentée par Pascal Bolo, vous dira quelle méthode nous proposons pour le faire.

Voilà les trois points qui sont présentés dans la délibération que je laisse Pascal Bolo désormais rapporter. »

M. Bolo présente le dossier suivant :

Direction de l'Immobilier

11 - NANTES – CESSION D'UNE PARCELLE POUR L'ÉDIFICATION DU NOUVEAU STADE PRIVÉ DU FOOTBALL CLUB DE NANTES (FCN) – DEVENIR DU SITE DE LA BEAUJOIRE ET DU STADE LOUIS FONTENEAU – APPROBATION DE PRINCIPE

EXPOSÉ

Nantes Métropole développe une politique volontariste de soutien au sport de haut niveau, vecteur important de son attractivité et facteur de cohésion sociale.

Cette politique s'est traduite ces dernières années par un soutien renouvelé aux 6 clubs professionnels, masculins et féminins, de Handball, Basket-ball et Volley-ball, dont 5 évoluent dans l'élite.

La Métropole s'est en parallèle dotée d'un parc d'équipements à la hauteur de ses ambitions, capable d'accueillir des clubs amenés à jouer les premiers rôles dans leur discipline et de grandes compétitions internationales. Avec le Hall XXL, le Palais des Sports Beaulieu, la salle sportive Métropolitaine de la Trocardière, elle dispose désormais de 3 équipements de grande qualité et complémentaires avec des équipements municipaux comme Mangin à Nantes et Dugast à Rezé.

Par ailleurs, avec la construction du stadium Pierre Quinon, la Métropole a doté l'élite de l'athlétisme Nantais d'un équipement adapté et à même d'accueillir d'autres disciplines pour des compétitions.

A Nantes, le sport de haut niveau, c'est aussi le Football Club de Nantes, qui a le premier participé au rayonnement sportif de notre territoire, dont il contribue pleinement à développer l'attractivité.

La Métropole est particulièrement attachée à ce que son club historique ait les moyens de son développement et puisse disposer d'un stade concurrentiel à la hauteur de ses ambitions.

Malheureusement, ce n'est plus le cas du stade Louis Fonteneau qui, bien qu'homologué et correctement entretenu par la Métropole, ne répond plus aux enjeux du football professionnel moderne ni à l'accueil de grands événements.

Il devrait faire l'objet à moyen terme d'une lourde restructuration que notre collectivité n'entend pas financer pour satisfaire les besoins légitimes du club. Elle considère en effet qu'il n'appartient plus aux collectivités territoriales de financer, sur des deniers publics, les très lourds investissements nécessaires au développement de clubs de football professionnels dont le modèle économique doit les amener à financer et à gérer eux-mêmes leur outil stade.

Nantes Métropole rejoint en cela l'analyse de la Cour des Comptes qui, dans son rapport de septembre 2017 souligne que, à l'occasion de l'organisation de l'Euro 2016, la transformation de l'économie des clubs et des stades de football aurait dû inviter les villes à se désengager de ces investissements présentant des risques de gestion importants.

Dans ce contexte le FCN et Réalités, associés au sein de la société YelloPark, ont été à l'initiative d'un projet visant à construire à la Beaujoire un nouveau stade et un quartier associé.

Un protocole tripartite, dont l'objet était de poursuivre et approfondir les négociations relatives au projet de cession de l'ensemble du site de la Beaujoire à la société YelloPark pour réaliser ledit projet privé a été signé le 1er décembre 2017.

Depuis lors, YelloPark a conduit les études nécessaires à la conception de ce projet qui relevait de sa seule initiative et porté la concertation préalable organisée sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Aujourd'hui, constatant que les conditions de la réussite d'un tel projet ne sont pas réunies, Nantes Métropole confirme qu'elle ne cédera pas la globalité du site de la Beaujoire pour permettre la réalisation du projet privé YelloPark rendant caduc le protocole du 1er décembre 2017.

Dès lors, le Club, et son Président, Waldemar Kita, proposent de financer totalement la construction d'un nouveau stade de 40 000 places et d'un programme d'activités économiques annexes, qui assurera l'accueil de programmes complémentaires au fonctionnement du stade et contribuera à son attractivité. Le club a réaffirmé son engagement que ce stade soit celui de tous les nantais et sa volonté de maintenir des tarifs accessibles.

Ce nouveau projet relève de la seule initiative du FCN et de son Président. Ainsi, la conception, la réalisation et le financement de l'opération engagent leurs seules responsabilités.

Sur ces bases la Métropole de Nantes se propose de céder, sur le site de la Beaujoire, un terrain de l'ordre de 9 hectares permettant la réalisation de ce projet privé. Ce terrain sera cédé au prix qui sera déterminé par les services de l'État compétents (DRFIP) prochainement saisis d'une demande d'évaluation. Une délibération ultérieure du Conseil Métropolitain viendra préciser les conditions de cette cession.

La Métropole de Nantes conservera la propriété du reste du site de la Beaujoire et maîtrisera son devenir. Le stade Louis Fonteneau restera ainsi sous maîtrise publique.

Elle entend, en lien avec la Ville de Nantes, associer les habitants et particulièrement les acteurs sportifs, à la définition des usages futurs de l'ensemble de ce site dont la vocation sportive sera centrale. Le stade Louis Fonteneau, qui ne sera pas démoli, verra évoluer son usage après que le FCN aura intégré sa nouvelle enceinte.

Les futurs usages de ce site devront s'appuyer sur sa situation géographique exceptionnelle et sur la grande qualité de sa desserte. Ils devront également préserver les espaces naturels et souligner son caractère paysager.

Il s'agira de dessiner ici un site paysager à vocation principalement sportive et de vie sociale. Dans cette perspective nouvelle, ne prévoyant plus la construction de logements, la parcelle restant propriété de Nantes Métropole a vocation à conserver, au futur PLUm, un zonage conforme aux seules fonctions énoncées.

Il se concevra en cohérence avec le projet de renouvellement urbain plus vaste du quartier Halvèque Beaujoire Ranzay, quartier mixte et actif à l'échelle duquel une attention particulière devra être portée aux enjeux de mobilité et de stationnement événementiel.

M. Bolo : « Madame la Présidente, mes chers collègues, vous avez souhaité Madame la Présidente donner une inflexion, plusieurs inflexions à l'occasion du nouveau cycle que l'élection de 2014 a marqué pour l'agglomération nantaise.

Et parmi ces inflexions, l'une d'elles concerne et a concerné directement notre assemblée métropolitaine, puisqu'il s'agit de la reconnaissance du sport de haut niveau et de l'événementiel sportif de haut niveau comme un élément constitutif de l'attractivité et de la notoriété de notre territoire métropolitain, au même titre qu'hier comme aujourd'hui, la culture a été l'emblème pendant de longues années et continue à l'être.

Cette ambition s'est traduite par le fait que la compétence de sport de haut niveau a été confiée à la Métropole, ainsi que les équipements, en tout cas, un certain nombre d'entre eux, qui y concourent. Et vous m'avez fait l'honneur de me confier cette délégation en même temps que la délégation des finances pour bien marquer la différence qu'il y a entre la politique sportive qui est et qui reste de compétence communale, et la politique de sport de haut niveau et d'événementiel de haut niveau qui, elle, concourt à l'attractivité métropolitaine.

Cette décision s'est traduite également, en plus de la construction de la salle métropolitaine de la Trocardière qui était déjà réalisée, en plus du Stadium Pierre Quinon d'athlétisme, par l'intégration du stade de la Beaujoire et du Palais des Sports de Beaulieu notamment, ainsi que du vélodrome de Couëron dans le patrimoine métropolitain et dans le cadre des actions métropolitaines.

C'est ainsi que le palais des sports de Beaulieu a été rénové, c'est ainsi que les équipements municipaux, Mangin à Nantes, Dugast à Rezé ont à leur manière participé au développement de cette compétence du sport de haut niveau, avec bien sûr le Hall XXL, qui reçoit en ce moment le championnat d'Europe de handball féminin. D'ailleurs j'en profite, si vous ne le savez pas mes chers collègues, pour vous signaler que les matchs de samedi ont été, à la demande du Préfet, décalés à dimanche, c'était une petite info-service au passage.

Naturellement, cette politique s'est traduite et se traduit par un soutien financier à nos clubs de haut niveau et Nantes est particulièrement bien dotée en la matière, chacun en fonction du modèle économique de sa discipline en sport masculin comme en sport féminin – et on sait qu'en la matière, les comparaisons sont difficiles.

Mais il y a une constante, c'est que nous avons cherché à doter chacun d'entre eux des moyens notamment en termes de réceptif, d'aller chercher et d'attirer des financements de sponsoring, du financement privé. Et donc, nous avons aujourd'hui à Nantes, le spectre le plus large de sport de haut niveau en plus de notre dynamisme, de notre volontarisme pour accueillir de grands événements internationaux.

Évidemment, parmi ces clubs, parmi ces disciplines, il y a une particularité qui est celle portée par le FC Nantes. Une particularité parce que c'est le club historique, le club le plus connu, celui qui depuis des années a concouru à faire de Nantes une place importante du football français et parfois même en Europe.

Et puis c'est particulier, parce que c'est le football et que c'est probablement, et c'est même certainement aujourd'hui la seule discipline en raison de l'engouement qu'elle suscite, en raison des mouvements financiers qu'elle génère, à pouvoir et à devoir se passer des financements publics. Et c'est dans ce cadre que vous aviez Madame la Présidente été extrêmement claire pendant la campagne municipale 2014 : non, nous ne financerions pas de nouveau stade pour le Football Club de Nantes qui pourtant nous signalait depuis de nombreuses années que ses équipements n'étaient plus la hauteur de ses ambitions, et en tout cas de l'économie du football d'aujourd'hui.

Économie dont on peut penser beaucoup de mal et à juste raison, mais qui est un fait européen, mondial, qui s'impose de fait à nous, sauf à considérer que le FC Nantes n'aurait plus d'importance pour l'avenir, pour l'attractivité de notre métropole et pour sa notoriété.

Et c'est alors que le Président du Football Club de Nantes est venu vous voir une fois, deux fois, trois fois avec un projet de galerie commerciale, avec un projet de Partenariat Public-Privé, et à chaque fois, vous lui avez opposé ce principe : pas d'argent public pour le football professionnel aujourd'hui, ni en fonctionnement, ni désormais pour les infrastructures lui assurant son chiffre d'affaires dans un contexte concurrentiel où d'autres stades, dans d'autres métropoles, ont été construits et sont aujourd'hui des outils performants au bénéfice de leur club résident avec, de notre point de vue, le défaut majeur d'avoir été financés par l'argent public.

Donc c'est à ce stade que le promoteur Réalités, Yoann Joubert, et Waldemar Kita sont venus vous voir. Vous avez rappelé l'histoire, je n'y reviens pas. Ce sur quoi je voudrais insister, c'est que la décision de principe qui vous est proposée aujourd'hui, mes chers collègues, est le fruit d'une écoute. Ça n'était pas le projet initial tel qu'il avait été établi de manière tout à fait singulière par Waldemar Kita et Yoann Joubert.

C'est le fruit d'une écoute parce que l'opposition, pendant la concertation menée par la CNDP, s'est cristallisée sur deux aspects. Le premier qui était le projet urbain, les bouleversements qu'il allait entraîner dans ce quartier de Nantes, sa densité qui était réelle, et puis, vous l'avez dit, ce bien public qui est le stade de la Beaujoire.

Et donc c'est bien parce qu'il y a eu écoute de la concertation et parce que la concertation a fait évoluer le projet, que nous sommes amenés aujourd'hui à vous présenter cette délibération. Car on ne pourrait pas à la fois nous reprocher de passer en force et de ne pas écouter ce qui se dit pendant la concertation, et quand on écoute ce qui se dit dans la concertation, nous expliquer qu'on a là un projet nouveau qui n'a jamais été discuté, et que ça n'est pas bien non plus.

Donc, je crois qu'il était important de resituer à la fois cette délibération dans le cadre d'une politique générale et dans le cadre de cette écoute de la concertation.

Et donc, nous vous proposons une décision de principe. Pourquoi de principe ? Parce qu'il nous manque deux éléments fondamentaux avant de prendre une décision définitive. Le premier, c'est la nature exacte du programme d'activités économiques associées que le FC Nantes souhaite voir faire en même temps que le stade parce que cela fait partie intégrante de son projet. Et ce programme économique évidemment aura des conséquences sur la délimitation exacte de la parcelle d'environ 9 hectares qui est concernée par la décision, et qui aura probablement également des conséquences sur l'évaluation de cette parcelle que fera le service des Domaines, le service de l'État compétent, puisque nous avons souhaité, pour qu'il n'y ait pas de débat inutile, non pas nous abriter, mais en tout cas être dans le respect de la loi. Ce sont les services de l'État compétents qui définissent la valeur d'un bien public déclassé puis vendu.

Et donc, nous ne pouvons aujourd'hui que prendre une décision de principe qui a quand même une portée importante, et je réponds là à la question de calendrier qui a été posée ce matin par Alain Vey, ce projet est un projet purement privé. En le menant, le propriétaire du FC Nantes prend son risque d'entrepreneur. Il investit 200 millions d'euros et il a donc à ce titre évidemment des questions de délai, et il a fixé un calendrier ambitieux, évidemment des questions de tour de table qui nécessitent une certaine visibilité et une certaine stabilité de la situation.

Enfin, il a un enjeu lié, tout à fait important, qui est de pouvoir commencer à travailler, à faire travailler les architectes sur un permis de construire, sur les questions administratives, et évidemment ce permis de construire sera examiné avec attention par Alain Robert et instruit avec toute la rigueur nécessaire par l'ensemble de nos services.

Et donc à ce titre-là, il est extrêmement difficile d'expliquer au promoteur de ce projet, qu'il faudrait prendre un petit peu plus de temps parce que pendant ce temps-là, lui, il a des impératifs de risques d'entreprise qui sont évidemment à prendre en compte.

La deuxième décision, et j'en arrêterai là, que vous avez indiquée Madame la Présidente, c'est le fait de garder le stade Louis Fonteneau la Beaujoire. Alors, certains disent : "Ah, on aura deux stades l'un à côté de l'autre." Ça n'est pas tout à fait exact.

On aura un stade privé dédié au football professionnel et à ses activités économiques annexes, et si vous avez lu le *Ouest-France* d'aujourd'hui, vous avez vu, alors, ce n'est pas un exemple, je n'emploierai pas le mot "modèle", mais en tout cas, on voit que l'activité économique générée par un stade à l'exemple de celui de Lyon n'a évidemment rien à voir avec ce que nous connaissons aujourd'hui. Et ce stade-là, il sera dédié à l'entreprise publique de spectacle sportif qu'est le FC Nantes, à son chiffre d'affaires, à son résultat et à ses ambitions.

Et nous aurons à côté un équipement public ayant pour vocation de mettre en œuvre la politique sportive de Nantes Métropole, d'accueillir d'autres disciplines, d'accueillir d'autres activités sur un projet d'usage qui est à définir, et dont Fabrice Roussel va nous donner la méthode dans quelques instants.

Enfin, troisième décision, c'est l'engagement de garder à l'ensemble de cette parcelle, moins les 9 hectares concernés par le projet de futur stade, une vocation paysagère, et là aussi, c'est la concertation avec les habitants, avec l'ensemble des usagers qui devra définir la réalité de cet usage.

Et donc, nous sommes en train de concevoir une portion de ville dédiée au sport de haut niveau dans toutes ses formes, le football professionnel dans le stade qui y sera consacré, et les autres disciplines, les autres usages dans un stade de la Beaujoire qui pourra être, vous l'avez dit Madame la Présidente, reconfiguré. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Oui, ce qui vous est proposé, pour construire le devenir du stade Louis Fonteneau et de ses abords, c'est une méthode en trois temps.

Tout d'abord, cela a été dit par Pascal Bolo, un temps d'expression au cours de l'année 2019 pour permettre aux structures sportives, aux habitantes et aux habitants de présenter leurs idées, leurs réflexions sur l'avenir de ce stade et de ses abords sur une période qui pourrait se terminer au cours de l'automne 2019. Ce qui permettrait à Nantes Métropole de construire sur l'année 2020 un plan d'ensemble, un plan d'aménagement, et aussi évidemment d'établir les propositions d'évolution du stade de la Beaujoire Louis Fonteneau.

Et ensuite, nous avons un certain temps, puisque le stade actuel sera utilisé au moins jusqu'à l'automne 22, nous pourrons lancer un appel à idées, un appel à manifestations d'intérêt pour trouver ou rassembler des partenaires qui d'ailleurs auront déjà pu participer à la réflexion pour réaliser les aménagements et aussi les nouveaux usages de ce stade Louis Fonteneau. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Madame la Présidente, je vous le dis aussi honnêtement et simplement que je le peux : je crois au projet d'un nouveau stade qui rayonnera et qui irriguera notre territoire. Je crois aussi au rayonnement de notre intelligence collective, et parce que nous sommes dans une période de calendrier de l'Avent et que l'Avent permet l'incitation aux bonnes intentions, Madame la Présidente, et que votre décision que vous ne nous avez pas annoncée il y a 15 mois, mais que vous nous avez annoncée le 9 novembre dernier, c'est-à-dire il y a moins d'un mois, cette décision qui est radicalement différente de la précédente, je vous redemande solennellement, instamment de la reporter. Faisons de cette décision personnelle une vision constructive, collective. Faisons de ce projet nantais, une ambition métropolitaine. Je vous le dis : gardons cette passion, mais évidemment Madame la Présidente, gagnons en raison en reportant cette décision. »

Mme la Présidente : « Merci. Jean-Jacques Moreau. »

M. Moreau : « Merci Madame la Présidente. Dire que cette délibération portant sur le principe de la cession d'une parcelle pour l'édification d'un stade privé du FC Nantes et sur le devenir du stade Louis Fonteneau fait beaucoup parler, fait couler beaucoup d'encre, ne relève vraiment pas de la clause de style. Mais c'est bien normal : le football déchaîne les passions dans et hors les stades.

Parce qu'une décision de cette nature ne peut pas se prendre sous la pression de qui que ce soit, de quelque lobby que ce soit, pas plus dans une démarche politicienne qui vise d'autres objectifs que la réponse à l'intérêt général, les élus communistes de la Métropole nantaise ont donc étudié ce dossier avec le plus grand sérieux, ont auditionné les différentes parties pour construire leur décision, sans jamais céder à la démagogie.

C'est donc en toute responsabilité que notre Groupe s'est félicité de l'abandon du projet YelloPark. Nous avions fixé cinq conditions à sa réussite. Malgré les dernières évolutions importantes du projet, force était de constater qu'elles n'étaient pas au rendez-vous, ne satisfaisant ainsi ni certains supporters, ni les riverains qui craignaient à juste raison l'évolution des conditions de vie du quartier avec cette densification qui était prévue.

Nous sommes donc désormais dans un nouveau projet. Le Football Club de Nantes souhaite que l'équipe évolue au plus haut niveau européen, estimant ainsi nécessaire de construire un nouveau stade.

Pour les élus communistes, un tel projet, même privé, doit remplir un certain nombre de critères d'exemplarité. Le nouveau stade doit prendre en compte les enjeux de transition énergétique, d'accessibilité, d'urbanisme fixés par Nantes Métropole. Les fruits de la cession de l'emprise foncière doivent bénéficier au développement du sport pour tous sur notre territoire.

Le FC Nantes doit maintenir des prix des places et d'abonnements accessibles. Ce nouvel équipement doit permettre la présence et le développement de commerces ambulants.

Ce projet doit être – et ça a été rappelé – financé à 100 % par le club et ses partenaires privés. Une clause de revoyure doit permettre le retour à la propriété de Nantes Métropole en cas de défaillance du financeur.

À la question de savoir s'il y a besoin de deux stades d'égale capacité d'accueil pour le public pour le football professionnel, la réponse est bien évidemment non. À la question de savoir si un club de rugby amateur pourrait seul exploiter cet équipement, la réponse est bien évidemment non.

L'avenir du stade Louis Fonteneau mérite une autre vision, une toute autre ambition au regard des enjeux. Cette situation nouvelle représente une véritable opportunité pour démultiplier notre action au service du sport populaire amateur pour promouvoir les valeurs de solidarité, de partage, d'entraide, de collectif, que le jeu à la nantaise a su véhiculer.

Placé totalement sous la maîtrise publique, cet outil actuel qui sera le nouvel outil pour le public est un outil formidable. Il nous donne l'occasion de définir de nouveaux usages divers et multiples qui participent au développement humain, à l'égalité, au bien-être, à la santé, qu'ils soient sportifs, culturels ou touristiques.

Nous devons donc faire de cet équipement un véritable terrain de jeu, un outil du sport populaire où se côtoient sport féminin, handisport, matchs de rugby, football, arts du cirque et bien d'autres activités encore.

Dans ce lieu au format réversible qui pourra accueillir de multiples initiatives dans la même période, nous pouvons construire un lieu populaire, festif, avec des solutions d'hébergement ponctuel, avec un coût de restauration abordable.

Une université permanente du sport qui conjugue centre de formation, expérimentation, lieu de débat, forum, qui pose la place du sport au cœur de la société avec l'appui de partenaires du monde mutualiste par exemple. Voilà un projet alternatif au sport, au foot business, comme d'autres s'emploient à défendre avec zèle aujourd'hui.

Oui, cette politique suppose des investissements qu'il faudra faire, mais ils le seront au bénéfice du sport pour toutes et tous dans un bâtiment public, et non plus au profit du seul foot business, comme c'est le cas actuellement, puisque ce stade ne nous est plus actuellement accessible.

Cette valorisation du sport populaire et amateur, du sport pour toutes et tous, est d'autant plus nécessaire que la politique du gouvernement dans ce domaine est plus restrictive que jamais, avec une part de 0,13 % du budget de l'État, que 1 600 suppressions de postes sont prévues, que le ministère des Sports risque de devenir une agence de sport, qu'aucune politique publique n'est mise en place, pour préparer et accompagner les clubs, alors que nous sommes dans la préparation des Jeux olympiques de 2024 en France.

Parce que Nantes a une histoire singulière, qu'elle est un creuset d'innovation, d'imagination, qu'elle a une identité sociale et culturelle forte, le stade Louis Fonteneau doit connaître une nouvelle vie riche de ces valeurs de solidarité, de partage, d'éducation populaire, d'émancipation humaine.

Parce qu'elle permet au FC Nantes de rechercher les conditions de son financement et de son projet, notre Groupe votera donc cette délibération qui porte sur le principe. Il s'agit d'une première étape.

Les élus communistes seront vigilants dans l'avancement du projet, quant au respect des conditions que je viens d'énoncer, tant pour la réalisation d'un nouveau stade, que dans la réalisation d'un projet d'avenir novateur pour le stade Louis Fonteneau.

Je vous remercie pour votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joseph Parpaillon. »

M. Parpaillon : « Merci Madame la Présidente. Comme vous le savez, je partage tout à fait ce que vous avez dit par rapport au non financement du foot business. Je serais tenté de dire qu'au niveau de ce type de foot, il y a même un problème d'éthique, profond. Quand on voit aujourd'hui les gilets jaunes dans la rue, ce qu'ils réclament, et quand on voit combien on paye les joueurs de foot, plus la publicité autour, tout cela me laisse un peu pantois et je pense que c'est très loin de ce que l'on doit apporter aux jeunes en matière d'éducation sportive. Donc je vous rejoins tout à fait, Madame la Présidente, pas un euro pour ce type de foot.

Ceci étant, je ne comprends pas, il va y avoir deux stades côte à côte, même si le vice-président a essayé de nous faire un tour de magie pour nous dire qu'il n'y en aurait qu'un.

Le devenir de la Beaujoire : la Beaujoire est un totem pour beaucoup de Nantais. Je crois que c'est devenu un lieu magique et la Beaujoire, Madame la Présidente, n'a que 34 ans, le bel âge, un très bel âge, et je ne comprends pas, Madame la Présidente, que nous puissions comme cela, rayer d'un trait de plume la Beaujoire. Aujourd'hui, je crois que le FCN paye un loyer de 150 000 euros annuel, si je ne m'abuse. On nous dit que les droits de télévision pour le FCN vont augmenter de manière très importante, voire plus de 60 %.

Je sais que le FCN est l'un des clubs en France qui paye l'un des loyers les moins chers. Alors, moi je dis : "OK, on ne met pas un sou." La Beaujoire aujourd'hui demande à être améliorée, mais enfin, il y a quand même à peu près 33 000 places. Un nouveau stade, ce seraient 40 000 places. On nous dit "stade couvert", etc.

Vous savez, en disant tout cela, je ne voudrais pas non plus passer pour un ringard qui n'a pas d'ambition. J'ai toujours, Madame la Présidente, voté ici par exemple les projets culturels qui me paraissent extrêmement importants pour la Métropole. Je veux parler aussi de l'Arbre aux hérons sur lequel vous me verrez voter positivement. Donc vous voyez, ce n'est pas de la ringardise.

Mais je dis comme beaucoup de personnes, de Nantais, que l'on peut aujourd'hui apporter des aménagements à la Beaujoire. Alors quand on veut tuer son chien, bien sûr on dit qu'il a la rage et on va nous sortir des fonds extrêmement importants pour le rénover. Arrêtons.

Monsieur le vice-président, il faut plus que tripler ce loyer et Monsieur Kita le pourra puisque demain on nous annonce des droits de télévision importants. Eh bien, augmentons de manière drastique le loyer de la Beaujoire, faisons les aménagements nécessaires, en fonction de ce que nous recevrons. La Beaujoire n'est pas un établissement "pourri". Au contraire, c'est un totem.

Donc je le redis : je voterai bien sûr contre la délibération d'aujourd'hui. J'espère que nous pourrons voir un autre projet arriver puisque feu YelloPark, d'ailleurs heureusement qu'il a disparu et j'aimerais que quand on appelle un lieu mythique comme celui-là, on évite de parler avec des mots anglais. Nous sommes en France, je pense que l'on peut employer autre chose. Non, mais c'est vrai !

Donc feu YelloPark. Aujourd'hui on nous présente une nouvelle délibération dont on n'a pas le prix puisque les Domaines n'ont pas évalué la parcelle qui sera cédée. Alors je sais bien que c'est une position de principe qu'on est amenés à prendre aujourd'hui, mais je suis persuadé, Madame la Présidente, que quelque chose de bien peut être fait avec la Beaujoire qui n'a, Madame la Présidente, que 34 ans et je sais que la jeunesse mérite d'être respectée. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Christian Couturier. »

M. Couturier : « À ce stade – sans jeu de mots – du débat, je voudrais vous dire le ressenti d'un sportif supporter du FCN et de l'Élan Foot des Sorinières. Il faut vivre l'ambiance d'un match, le soutien parfois chauvin des supporters envers leur équipe. Le public est d'ailleurs considéré comme le 12^e^ joueur de l'équipe. J'ai connu l'ambiance chaude de l'ancien totem de Marcel Saupin, avec des matchs mémorables contre Saint-Étienne, dans des conditions de sécurité très limites, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'enceinte. Le club est parti à la Beaujoire et Marcel Saupin a trouvé sa reconversion. Pourquoi ne pas reconvertir la Beaujoire ?

Plus de 30 ans après, tu l'as dit Joseph, 34 ans exactement, le stade Louis Fonteneau n'est plus adapté aux nouvelles règles européennes pour y accueillir de grands événements sportifs que je ne vais pas détailler ici, vous les connaissez. Alors soit on se résout à jouer en ligue 2, ou on cherche le haut niveau.

Bien sûr, certains vont dire que je cautionne le foot business. Loin de moi évidemment cette idée, mais il est vrai que le foot professionnel brasse beaucoup trop de millions d'euros. Un stade neuf à Nantes coûtera le prix du transfert de Kylian Mbappé. Cela se passe de commentaires évidemment.

Pour d'autres disciplines sportives de haut niveau, Nantes Métropole investit dans la construction d'une salle métropolitaine à Rezé, la rénovation du palais des sports à Beaulieu, etc. Le présentateur de ce dossier en a fait la liste tout à l'heure.

Pour un stade de football, la rénovation, avec la difficulté que cela représente de réaliser cette rénovation sans fermer le stade, ou la construction, dans les deux cas, il s'agit d'une échelle incompatible avec nos moyens et l'utilisation pour du foot professionnel.

Je me dois de saluer la clarification qui va s'opérer : pas d'euros pour un nouveau stade privé. Nous pouvons couper le cordon financier avec le club et ce choix permet de poursuivre nos politiques publiques sur les 24 communes. C'est au club FCN de payer son développement, pas aux habitants des Sorinières ou d'ailleurs. Eux, s'ils veulent voir du foot, ils payent leur billet d'entrée. Et sur ce sujet, nous partageons la volonté du club, du FCN de maintenir dans le futur stade des places populaires avec des abonnements comparables à ceux d'autres stades comme Bordeaux, Nice ou Lille, à moins de 200 euros.

J'avoue être allé il n'y a pas longtemps avec l'un de mes petits-fils à Bordeaux, récemment, dans un stade tout neuf. J'espère pouvoir lui faire découvrir un nouveau stade équivalent dans quelque temps. Et au moment de ce vote, de principe je le rappelle, je pense aux nombreux supporters du FCN, qu'ils soient métropolitains, habitants de Loire-Atlantique et de Vendée, où il n'y a pas d'équipe pro, ou plus largement ligériens ou bretons, et ce sera, je le crois fortement, un signe très fort pour les habitants de nos régions. Je vous remercie pour votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Hervé Grelard. »

M. Grelard : « Madame la Présidente, merci de me donner la parole pour me permettre d'exposer les raisons, je devrais dire les griefs qui vont faire que je ne voterai pas cette délibération.

Tout d'abord concernant la méthode que vous avez rappelée tout à l'heure : pour ma part, c'est carton rouge. Carton rouge parce que dans la chronologie dont vous nous avez fait part, vous oubliez quelques mois avant et je voudrais justement resituer des choses et vous dire que ce projet a démarré, en tout cas pour ce qui concerne les élus municipaux, par un mensonge.

Lors du Conseil municipal du 3 février 2017, Pascal Bolo répondait à une de nos collègues qui interrogeait le Maire sur l'existence d'un projet de nouveau stade sur le site de la Beaujoire, qu'il s'agissait d'une rumeur. Je dis bien : qu'il s'agissait d'une rumeur. Le premier adjoint au Maire de Nantes tient donc ce discours en séance du Conseil municipal, alors que le premier rendez-vous – et nous tenons cette information des porteurs de projet –, le premier rendez-vous concernant YelloPark a eu lieu en septembre 2016 en présence des porteurs de projet et de la Présidente de la Métropole, Maire de Nantes.

Qu'ensuite se sont suivis dès l'automne 2016, des rendez-vous quasi hebdomadaires avec des fonctionnaires de la Métropole et Pascal Bolo pour négocier ce projet. Lorsqu'on nous affirme qu'il s'agit d'une rumeur en février 2017, vous mentez, vous mentez devant les élus municipaux, vous mentez devant nos concitoyens et vous dissimulez l'existence de ce projet.

Ensuite, dans cette chronologie, c'est un vrai carton rouge pour le coup, parce que c'est un mensonge, et on aurait pu utiliser ce temps pour négocier un peu plus et allonger la concertation.

Ensuite, s'engagent la présentation officielle du projet et la phase de concertation. Alors, au terme de cette phase de concertation qui a été pilotée par la CNDP, nous constatons finalement que malgré les qualités du projet YelloPark, cette concertation a été un rendez-vous manqué. Un rendez-vous manqué d'abord avec les supporters du FCN qui auraient pu être associés en amont de ce projet de transformation de stade, et je dois reconnaître que c'est quand même un art que d'avoir réussi à ne pas les fédérer autour d'un projet sportif. Un rendez-vous manqué avec les riverains qui ont participé à un véritable simulacre de co-construction du projet urbain, et un rendez-vous manqué avec les acteurs économiques locaux qui auraient pu être fédérés autour de ce projet.

Madame la Présidente, vous êtes seule responsable de ce rendez-vous manqué, car vous n'avez pas su porter et incarner ce projet, laissant bien maladroitement les porteurs seuls face à la contradiction.

Et même s'il s'agit d'un projet 100 % privé, le projet YelloPark concourait à la transformation de la ville et portait des intérêts généraux qui exigeaient une véritable implication des décideurs publics, et peut-être même une ingénierie publique. Situé au cœur du quartier Nantes Erdre, il pouvait même se penser comme une première étape d'un plus vaste projet s'ouvrant sur le parc des expositions, mutualisant des équipements, redessinant les espaces et les fonctionnalités.

Mais vous avez préféré déserter la concertation, pensant vous mettre à l'abri. Cette désertion, Madame la Présidente, conduira à l'échec de la concertation, à la non-prise en compte des préconisations de la CNDP, elle témoigne de votre incurie, d'une absence de vision, voire d'un manque de courage.

Ensuite, il y a quatre semaines, votre arbitrage a conduit à l'abandon du projet urbain au profit de la construction d'un nouveau stade au côté du stade existant. Deux stades côte à côte. Ce n'est pas le résultat, comme vous le dites, d'une prise en compte, d'une concertation menée par la CNDP, ni même la prise en compte des doléances des riverains ou des supporters. Ne nous y trompons pas.

C'est à mon sens tout le contraire. C'est un arbitrage qui n'est en réalité qu'une reculade face au risque pénal qui vous menaçait, à la veille des élections municipales, aucunement une décision visant à porter l'intérêt général dont nous devrions pourtant en tant qu'élus être les garants. Un arbitrage, que dis-je ? Une décision prise dans la précipitation, un simple réflexe de protection.

Cela a conduit à une décision ubuesque qui aura de lourdes conséquences pour le contribuable et les finances publiques locales. Sans projet de reconversion et sans véritable stratégie sportive, le stade de la Beaujoire actuel, équipement par ailleurs vieillissant, restera à la charge exclusive de la Métropole sans les loyers du FCN, grevant ainsi nos budgets d'investissement et de fonctionnement.

La concertation relative à l'avenir du stade, et vous en avez parlé, est renvoyée à l'année prochaine, obligeant ainsi les membres du Conseil métropolitain à se prononcer sans avoir mesuré les impacts de ce projet. C'est totalement irresponsable et parfaitement irrespectueux de notre assemblée.

Au regard de ces éléments, le moratoire était la meilleure solution pour prendre le temps d'évaluer les scenarii en présence, les enjeux urbains, sportifs, financiers, environnementaux, pour attester de notre volonté d'écoute et de notre capacité à apaiser, pour fédérer et rassembler les énergies autour d'un véritable projet. Au lieu de cela, vous passez en force, vous clivez, vous exigez un vote à main levée témoignant ainsi que la méthode Rolland qu'on nous avait vendue lors des élections, basée sur la co-construction ou le jeu à la nantaise, finalement n'est pas une réalité sur ce projet-là. »

M^me^ la Présidente : « Merci. »

M. Grelard : « Non. Toutefois… »

M^me^ la Présidente : « Je vous invite à conclure. Vous êtes à plus de cinq minutes, Monsieur Grelard. »

M. Grelard : « Toutefois, il est bien avéré que l'on a besoin d'un équipement modernisé pour répondre aux besoins et aux enjeux à venir. J'entends le besoin d'un équipement performant répondant aux nouvelles normes et aux attentes des dirigeants et des supporters. J'entends que cette modernisation pourrait se faire par la voie soit de la rénovation, soit de la construction d'un stade 100 % privé. J'entends aussi la relation que nous avons les uns et les autres avec le foot et que ce sont des moments de communion particulière, et c'est parce que j'entends tout cela, Madame la Présidente, que je ne veux fermer la voie à aucun projet et que je m'abstiendrai, pour témoigner malgré vos négligences et vos errances, mon envie de porter une politique sportive métropolitaine ambitieuse et fédérative, une ambition qui doit en revanche s'inscrire dans un cadre responsable, tant sur le plan politique que financier. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Il aurait en effet été dommage de manquer cette dernière minute de votre intervention.

Je refais juste un tout petit point pour le bon déroulé de nos débats parce que c'est bien normal, sur un sujet aussi important, il y a beaucoup, beaucoup de demandes de prises de parole.

Donc je rappelle juste que le règlement auquel nous sommes tous liés dit que c'est maximum cinq minutes d'intervention par intervenant, donc chacun comprendra qu'à partir de maintenant, nous allons avec Fabrice Roussel et Bertrand Affilé veiller scrupuleusement au respect de ce temps imparti à chacun. Je donne la parole à Ali Rebouh. »

M. Rebouh : « Madame la Présidente, chers collègues, oui, en effet j'écoute avec attention tout ce qui peut se dire et, bien évidemment, je partage à la fois l'analyse de Pascal Bolo et celle de Fabrice Roussel, mais je voulais aussi apporter une précision concernant la réflexion sur le devenir du stade qui pose une vraie question.

Engager cette réflexion sur les usages que la Beaujoire pourra proposer d'ici quelques années constitue pour nous une réelle opportunité pour la pratique du sport pour tous.

Pourquoi ? Parce que vous savez que Nantes et Nantes Métropole sont des territoires éminemment sportifs. Pour preuve : la vitalité du mouvement sportif croissante, une démographie aussi croissante qui illustre en chaque fin de saison des guerres de créneaux auxquelles tous les adjoints au sport de toutes les villes de la métropole sont confrontés, mais aussi une densification des clubs de haut niveau amateurs et aussi professionnels, une aspiration croissante de la population pour une pratique plus autonome sur tout l'espace public – on en a fait d'expérience sur Nantes, terrain de jeux –, mais aussi le succès populaire des événements comme l'Euro 2018, ainsi que Pascal Bolo le rappelait.

Donc on voit bien que les besoins sont extrêmement importants et que si l'on veut avoir une vision sur quatre, cinq ou six ans, on se rend compte qu'aujourd'hui on a besoin d'équipements publics. Et aussi parce que notre territoire a cette capacité à savoir innover sur ce genre de manifestation ou même d'équipement.

Pour rappel, sur le stade de la Beaujoire, on a actuellement une fois par an des usages qui peuvent être différents avec Les Petits Princes du hand. Sur le stadium Pierre Quinon, équipement métropolitain, on sait y associer différentes disciplines. On a organisé des championnats de France de gymnastique, des championnats de France d'escrime, des championnats de France universitaires de boxe française.

On a aussi, sur notre territoire, innové sur des équipements qui n'avaient pas une vocation sportive, je pense au Hall XXL avec ses différents événements, mais aussi plus dernièrement au squash qui a quand même, il faut le rappeler, expérimenté des compétitions internationales à l'opéra dernièrement et même à la cité des congrès. Le Parc des chantiers a également accueilli, il y a deux ans, le championnat du monde de basket.

Parce que le calendrier du projet du nouveau stade nous permet de disposer d'un temps nécessaire pour conduire cette réflexion avec les usages futurs, en associant bien évidemment le mouvement sportif, je suis convaincu qu'on arrivera à écrire une nouvelle histoire de ce stade. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Mounir Belhamiti. »

M. Belhamiti : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, je dois vous dire que lorsque nous avons appris votre nouvelle position sur le projet de stade, ou plutôt sur les projets des stades, notre première réaction a été l'incrédulité. Lorsque nous avons reçu le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui, l'incrédulité s'est muée en perplexité.

Certes, à Nantes, nous savons innover et ne pas faire la même chose qu'ailleurs, jouer à la nantaise si j'ose dire, est parfois une bonne manière de répondre aux besoins de nos concitoyens et de faire avancer la ville. Mais quand même, avouons que deux stades de capacité quasi identique côte à côte, c'est inédit.

Et cela interroge. S'il y a deux stades, il faut deux usages. Drôle d'objet juridique d'ailleurs que cette délibération qui s'apparente plus à un vœu, qu'à un acte administratif puisqu'elle n'entraîne aucune décision concrète. Elle tient d'une simple déclaration de principe qui nécessitera une nouvelle délibération après évaluation financière des Domaines, Pascal Bolo nous l'a dit.

Nous ne nous prononcerons pas aujourd'hui sur un projet, nous voterons sur une intention et sur des questions sans réponse. Si l'on parle projet, plus rien de ce qui était avancé lors du lancement de cette idée d'un YelloPark au cœur d'un quartier nouveau n'est aujourd'hui sur la table, ni la promesse d'un quartier nouveau dont on nous disait qu'il avait pour fonction de répondre aux besoins en logement et en services de nos concitoyens, ni la garantie d'un équipement sportif aux plus hautes normes internationales, fonctionnant sans argent public, puisque le stade de la Beaujoire perdrait, si le projet se concrétise, son locataire.

Son fonctionnement et son entretien quotidien reviendraient donc à son propriétaire, c'est-à-dire au contribuable, sauf évidemment à ce qu'un nouvel occupant vienne prendre le relais du FC Nantes. Je parlais de questions sans réponse, et elles sont là. Elles portent sur l'urbanisme et elles portent sur le stade. Avec l'abandon du projet urbain, quelles solutions alternatives pour répondre aux besoins de nos concitoyens ? Parce que si les solutions envisagées ont été abandonnées, les questions qu'elles entendaient résoudre restent. J'entends bien qu'une délibération ne peut pas être de nature à répondre à toutes ces questions.

Avec la solution de deux stades, quel usage pour la Beaujoire ? Quel projet sportif crédible pour garantir une occupation qui garantisse à la ville, c'est-à-dire aux contribuables, qu'elle ne devra pas payer, assumer la charge d'un équipement rendu inutile ?

En un mot, parce qu'il n'y a pas 36 sports en réalité, susceptibles de répondre au cahier des charges, où est le plan de développement du rugby qui nous permettrait de crédibiliser la solution qui nous est proposée ? Des Villes comme Paris, comme Lyon, comme Bordeaux, comme Montpellier, ont des équipes en élite, en football et au rugby, bien souvent ce sont des anciens stades de football qui servent aux clubs de rugby, aujourd'hui. À Nantes, la sixième métropole de France, nous avons actuellement des équipements à la hauteur pour le handball, pour le basket, pour le volley, mais pas pour le rugby.

Un plan rugby, Madame la Présidente, cela suppose une véritable école de rugby au stade Laporte, ouverte à tous. Cela suppose un ou des investisseurs privés pour porter financièrement un projet. Je parlais d'incrédulité devant l'idée de ces deux stades contigus. Je parlais de perplexité devant la délibération qui nous est proposée là. J'ajoute un autre sentiment : l'insatisfaction, Madame la Présidente, devant la manière dont ce projet a été jusqu'à présent porté, défendu et instruit.

Tout ça pour ça ! Toutes ces déclarations péremptoires, ces réunions houleuses, ces dissensions au sein même de notre majorité, Madame la Présidente, pour arriver à une délibération qui pose plus de questions qu'elle ne prétend en résoudre en réalité.

Je crois mes chers collègues que personne ne peut se satisfaire de cela. Ce résultat est le fruit d'une méthode et d'un pilotage, une méthode trop peu transparente où la puissance publique a été trop longtemps tenue en marge au profit de porteurs de projets privés certes indispensables, mais qui ne peuvent prétendre à la légitimité démocratique. Un pilotage trop centralisé, peut-être trop personnel, où le collectif, et notamment le collectif majoritaire, a trop longtemps été tenu en marge.

Alors, nous vous avons entendue, Madame la Présidente, nous vous avons entendue. En proposant la solution de deux stades, vous avez sifflé en quelque sorte la fin d'une mi-temps marquée par un jeu pour le moins brouillon. Et vous nous avez annoncé une nouvelle manière de jouer, plus collective et avec des objectifs clarifiés. Pour cela, pour ce projet, il faudra changer de style de jeu. Vous nous demandez un vote d'intention, nous ne vous ferons pas de procès d'intention et, vous le savez, notre Groupe est animé par une double exigence : l'exigence de la responsabilité et l'exigence de la bienveillance. C'est armé de cette bienveillance que nous n'émettrons pas aujourd'hui un vote contre ou une abstention. C'est fort de ce sens des responsabilités que nous émettrons aujourd'hui, sur une délibération qui n'en est pas une, un oui, sans réelles conséquences. Un oui en quelque sorte pour voir, oui pour donner sa chance, sa dernière chance à un projet dont nous percevons les opportunités, mais dont nous mesurons aussi les questions qu'il continue de poser. Ce sont ces questions, notre politique d'urbanisme… »

M^me^ la Présidente : « Je vous invite à conclure, Monsieur Belhamiti. »

M. Belhamiti : « J'en viens à conclure. Ce sont ces questions qui conditionneront notre vote sur la seule délibération qui comptera vraiment, celle qui dans les mois qui viennent, si les choses avancent correctement, c'est-à-dire avec un autre pilotage et une autre méthode, nous demandera d'acter la vente du terrain public nécessaire à la construction d'un nouveau stade. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Oui, je vais essayer de faire synthétique et de rester dans le cadre des cinq minutes réglementaires.

Je voulais juste donner une explication de vote. Je vais bien sûr voter le principe de cession pour un projet économique de foot business.

Dans la rédaction, j'ai deux observations. Une première observation qui est que le terrain sera cédé au prix déterminé par les services de l'État compétents. Je souhaite que ce prix soit un prix plancher, et que si on peut obtenir, par la négociation, un meilleur prix, que nous ne nous privions pas puisque cela nous donnera des moyens d'investissement supplémentaires.

Deuxième élément, et certaines prises de parole me confirment sur le bien-fondé de préciser les choses : je lis dans la délibération : “Nantes Métropole entend, en lien avec la Ville de Nantes, associer les habitants et particulièrement les acteurs sportifs à la définition des usages”, etc. Et bien entendu, je pense qu’il faut comprendre “les acteurs sportifs métropolitains” puisque je rappelle que c’est un terrain métropolitain.

Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Reneaume. »

M. Reneaume : « Merci Madame. J’avais prévu de vous le dire à la fin, je vais essayer de faire moins de cinq minutes mais enfin, nous, nous allons voter contre. Je dis cela parce qu’il vaut peut-être mieux le préciser dès le départ. Ce n’est pas toujours en cohérence avec le discours. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste une question : vous pouvez nous dire ce que recouvre le “nous” ? »

M. Reneaume : « Eh bien, écoutez, vous allez le voir tout à l’heure quand on va se compter, mais je pense… »

M^me^ la Présidente : « Alors on attendra la fin. Je vous redonne la parole, Monsieur Reneaume. »

M. Reneaume : « Je vous remercie. Moi, je voudrais dire une ou deux choses quand même. Monsieur Roussel, à votre demande d’ailleurs, a parlé de la méthode à mettre en œuvre dans le futur. Moi je voudrais vous parler de la méthode, et revenir sur la méthode que vous avez utilisée sur ce dossier, et commencer par dire à Monsieur Bolo : c’est vrai que plus c’est gros, plus ça passe. Il n’y a rien, pardon, de personnel dans mes propos, mais nous expliquer aujourd’hui, qu’il n’y a pas deux stades côte à côte, c’est quand même assez fort. Je pense qu’il faut nous dire si vous êtes en train de chercher à les mettre l’un sur l’autre. Je ne sais pas comment on peut faire. Donc il y a des limites, je trouve franchement, même quand on est mal à l’aise, dans la présentation que l’on peut faire des dossiers à notre assemblée. Je voulais le souligner.

Alors, en quelques mots rapidement, il y a eu beaucoup de choses de dites, je ne vais pas revenir dans les détails sur cette espèce de vrai faux projet avec des contradictions, des volte-face. Moi je pense que ça révèle d’abord le fait que votre politique qui consiste surtout à essayer de faire de la communication – elle ne fonctionne pas –, que vous n’avez fait ni travail sérieux, ni recherche d’une vision de long terme sur ce dossier, et que c’est bien regrettable.

Parce qu’aujourd’hui, ce n’est pas à une reculade à laquelle on assiste. On assiste à une espèce de pantalonnade, une vraie bouffonnerie, c’est comme ça qu’on le reçoit en tout cas, qui vous conduit d’ailleurs à nous présenter une délibération complètement ahurissante. Il n’y a pas d’objet, vous l’avez dit vous-même, il n’y a pas de prix, et vous nous demandez de délibérer et une délibération, bien que vous disiez le contraire, on sait tous que ça nous engage. Donc nous présenter cela aujourd’hui, c’est une véritable bouffonnerie. Excusez-moi, mais je pense que cela, ce n’est que la face ridicule de votre position sur ce projet.

Parce que derrière cette face ridicule, il y a quelque chose de beaucoup plus grave. Moi, je pense que derrière cela, il y a en fait la réalité de votre pratique du pouvoir. Il suffit de reprendre les éléments, ils ont été soulignés par mon ami Hervé Grelard tout à l’heure. En 2014, vous n’avez pas dit qu’il ne fallait pas financer un stade au FC Nantes, vous avez dit qu’il n’y avait pas besoin d’un nouveau stade. Ce n’est pas tout à fait pareil et j’insiste là-dessus.

Ensuite, il n’y a pas eu de débat, il n’y a pas eu de concertation, il n’y a pas eu d’information et tout à coup, on voit quand même éclater en communication un projet au nom bizarre qui vous permet de faire une pub extraordinaire. C’est une affaire menée en solitaire pour faire un coup de pub.

Et aujourd’hui, un an après ou à peine plus, ça se révèle complètement creux. C’est quand même la réalité. On a appris au passage que vous avez signé un contrat de partenariat, on n’avait pas entendu parler du contenu mais cela, ce n’est pas grave, pour vous ce doit être anecdotique. Et ça consistait quand même à probablement brader ou accepter que soit dégradé un bien public, et en même temps abandonner la maîtrise foncière sur 23 hectares, même si vous essayez de nous faire croire le contraire.

Et puis tout cela pour arriver à quoi ? Pour arriver aux deux stades dont vous êtes capables de nier l'existence, mais qui sont bien là dans la délibération, et en nous faisant une fois de plus l'affront d'un mensonge qui consiste à dire : "Mais ça ne coûtera pas un sou d'argent public." On l'a entendu, vous l'avez répété. C'est complètement faux.

Alors, ce mensonge sur la dépense publique, cet exercice solitaire du pouvoir, et cette culture de l'opacité dans ce dossier, je crois que c'est malheureusement la marque de votre pratique du pouvoir. Vous manquez de respect à vos collègues et à notre assemblée, y compris vos collègues de la majorité pour certains d'entre eux.

Madame Lefranc, vous seriez gentille de garder vos commentaires pour vous et de respecter la parole d'autrui, même si vous n'êtes pas d'accord.

Vous manquez de respect. »

M^me^ la Présidente : « Il vous reste une minute, Monsieur Reneaume.»

M. Reneaume : « Oui, je vais les utiliser, je vous remercie Madame. »

M^me^ la Présidente : « J'espère bien. Je préfère simplement vous alerter par courtoisie. »

M. Reneaume : « Je vous en remercie beaucoup, alors.

Manque de respect vis-à-vis des riverains, ça a été dit, manque de respect vis-à-vis des professionnels qui ont travaillé à fonds perdu en s'engageant sur votre parole, et vous revenez dessus aujourd'hui, et manque de respect de la parole publique qui semble d'ailleurs ne vous engager que très momentanément.

Alors si vous vous rappeliez un peu plus souvent à mon sens – et là pardon mais j'insiste peut-être lourdement, mais je crois que cela vaut pour tout le monde et en particulier pour ceux qui tiennent l'exécutif – que vous n'avez été élus en 2014 que par moins d'un habitant sur trois de notre métropole, eh bien je pense qu'il y aurait peut-être un peu plus de respect dans la gestion…

C'est la réalité arithmétique, donc moi j'ai peur que vous ne soyez pas sortis du vieux monde, le monde dont on ne veut plus. Notre vision à nous de la démocratie, si je peux terminer… La Présidente va me dire qu'il me reste encore… Vous pourriez me décompter Madame la Présidente les temps d'intervention qui m'empêchent… ?

Donc je vais arrêter. Il y a deux visions, en fait. Il y a la vision qu'illustre votre conduite de ce dossier et il y a la vision que nous nous voulons, et c'est entre ces deux visions-là, je crois que ce dossier est révélateur, qu'en 2020 les électeurs pourront faire leur choix. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascal Pras. »

M. Pras : « Merci Madame la Présidente. Je voudrais tout d'abord m'exprimer en tant que Maire, Maire d'une commune de cette métropole. Même si comme beaucoup d'habitants de ce territoire et de natifs, quand on évoque le FC Nantes, il y a un peu de pincement, d'émotion et de souvenirs, je ne suis pas personnellement un fan de foot, ça se sait, je ne fréquente pas ces enceintes. Et donc dans ce débat, pour moi l'important, c'est d'abord et avant tout l'attractivité de notre métropole et ses projets de développement.

Mais pour moi, ce débat, c'est aussi de savoir ce que l'on fait des impôts des habitants de notre territoire, des impôts des habitants de ma commune et puis des 23 autres communes de ce territoire. Et sur ce point, vraiment très franchement mes chers collègues, je préfère que nos impôts et les impôts soient utilisés au financement des transports, utilisés au financement du développement économique, utilisés aux créations, au soutien à l'activité économique, à la création de l'emploi et puis au développement de l'habitat pour tous, comme j'ai eu l'occasion de le présenter ce matin.

Pour moi, c'est très clair : ces moyens doivent être utilisés à cela plutôt qu'au projet de développement de Monsieur Kita et de son club sportif. C'est très clair, c'est pour moi le cœur du débat et c'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue à mon sens dans cette délibération et dans ce dossier.

Partant de là, que le FC Nantes ait besoin de ce stade, très bien, qu'il le fasse. Qu'il le finance et qu'il le finance lui-même et avec ses seuls moyens. Cela ne peut servir que les intérêts de notre métropole, le développement de ce nouveau stade, son club, son club de football, sa visibilité, et donc le rayonnement et la visibilité de notre métropole.

Si l'on veut accueillir d'ici les 30 prochaines années un certain nombre de grands événements, eh bien ce stade, cet équipement pourra le faire, tant mieux. Cela ne me pose aucun problème que cet équipement privé, à vocation privée, soit géré par le privé et participe au rayonnement de notre ville.

La vente du foncier dont il convient qu'elle se fasse dans le cadre de la loi et rien que de la loi, juste de la loi, nous rapportera éventuellement un peu de financement, un peu d'argent, et puis comme ça a été évoqué tout à l'heure par Ali Rebouh, cela pourra être réinvesti par exemple dans de vrais projets d'utilité sociale, par exemple dans le sport, ce qui est une de nos missions d'intérêt général sur ce territoire.

Sur le foncier, vous l'avez dit Madame la Présidente, et le rapporteur l'a dit : ni spéculation, ni braderie. La loi, rien que la loi. Je l'ai évoqué, je l'ai dit tout à l'heure. L'évaluation sera faite par la DGFIP. J'entends un certain nombre de personnes s'interroger sur cette évaluation. Permettez-moi de m'étonner sur ce problème d'évaluation de la DGFIP. Aujourd'hui, toutes les transactions immobilières des communes de notre métropole, sur ce territoire, qu'elles se fassent au service des communes du territoire, se font en lien avec ce service de l'État, et jusqu'à présent, je n'ai jamais entendu de remise en question de ces évaluations. Cette évaluation doit être faite à son juste prix.

Nous aurons donc à re-délibérer. Cela ne m'inquiète pas. Nous devons aujourd'hui voter cette délibération de principe et je la voterai. Sur le PLUM, j'ai répondu à des questions, j'en ai entendu un certain nombre. Il n'y aura pas de projet urbain, il n'y aura pas de projet immobilier, la Présidente l'a rappelé. Il y a aujourd'hui une OAP dans le cadre du projet de PLU que nous adopterons en avril prochain. Ce projet sera modifié et seule la parcelle de 9 hectares environ permettra l'accueil d'un équipement sportif. Tout le reste, dans le cadre de cette OAP, sera annulé et reviendra à son classement initial de la zone NL, c'est-à-dire de la zone de loisirs. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Aymeric Seassau. »

M. Seassau : « Oui, deux mots puisque Jean-Jacques Moreau a déjà donné notre positionnement que nous avons fait connaître par la presse cette semaine. Je suis quand même assez troublé d'entendre l'opposition nous dire…

Plusieurs élus : « La minorité ! »

M. Seassau : « La minorité, si vous voulez, mais vous êtes tendus, ma parole ! On va essayer d'aller au bout quand même.

Donc la minorité, nous dire depuis des années qu'il faudrait un nouveau stade et aujourd'hui nous délivrer exclusivement le discours de la méthode.

Monsieur Reneaume qualifiant d'ailleurs ce "nous" dont on ne sait pas de qui il s'agit, peut-être le "nous" royal puisque j'ai bien compris qu'il faisait référence au nouveau monde du Président de la République qui dit qu'on est en deuil du roi. On ne sait pas trop donc de qui il s'agit, mais j'entends : "La méthode est contestable, mais nous voulons aller au même endroit, un nouveau stade financé par le FC Nantes et au service du FC Nantes, par contre on n'aime pas le chemin ni la méthode et la manière dont vous voulez y aller." Je crois qu'il en faudra un peu plus.

Un dernier mot pour vous dire, je pense notamment à l'intervention d'Hervé Grelard, qu'on peut contester la méthode, mais que quand on soutient le gouvernement le plus brutal, le plus violent, le plus centralisateur de ces 30 dernières années, on peut avoir un peu de retenue sur les procès en autoritarisme faits à Johanna Rolland. Merci de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julie Laernoes. »

M^me^ Laernoes : « Madame la Présidente, mes chers collègues, nous voilà donc à une étape de cette longue séquence caractérisée par sa précipitation, son impréparation et son incohérence, d'autres l'ont souligné avant moi.

Le Groupe écologiste et citoyen, dans toute cette séquence, a choisi de rester fidèle à ses valeurs et de rester cohérent. Fidèle aux valeurs de plus d'écologie, de plus de justice sociale et de plus de démocratie. De ce point de vue-là, cette délibération vient heurter un bon nombre de ces principes et de nos engagements.

Plus d'écologie d'abord : nous venons d'adopter collectivement ce matin, et à l'unanimité, un plan d'action partagé autour du climat. Car nous en convenons toutes et tous, l'urgence est réelle, et face à cela, il nous faut une action collective, déterminée et sans faille. Pour cela, tous les capitaux publics et privés doivent résolument être réorientés vers des projets qui font sens et qui contribuent à ces transitions que nous appelons de nos vœux, sans parler de l'impact de ce projet sur le quartier, la circulation, la non-prise en compte de la qualité de l'air, des espaces verts, de la biodiversité.

Pour résumer, je citerai Jean Jouzel : "Aujourd'hui, il faut se battre contre tous les grands projets absurdes... Nous avons besoin d'autres modèles de développement."

D'autant plus que la rénovation est possible. Un contre-projet est disponible depuis plusieurs semaines et élaboré par l'architecte de la Beaujoire Monsieur Agopyan, certes inabouti, car on ne connaît toujours pas le cahier des charges du FC Nantes. Ce contre-projet est chiffré entre 3,1 et 3,7 millions pour la simple mise aux normes UEFA 4.

Un projet plus ambitieux a également été élaboré par le cabinet Agopyan regroupant un musée, un restaurant, une grande salle de conférence de presse, une fan-zone, des espaces pour les associations de supporters et les riverains. Ce contre-projet coûte entre 29 et 34 millions d'euros hors taxes.

Là aussi, Madame la Présidente, nous restons cohérents et fidèles à nos engagements. La vraie modernité, c'est bien l'optimisation de l'existant.

Sur la question sociale, il me semble, et nous en convenons tous, que le stade de la Beaujoire est un des derniers vrais lieux populaires de notre métropole, où il y a une vraie mixité. Certes, Monsieur Kita pourra s'engager sur un prix accessible aux supporters, mais vu et étant donné le fait que l'on aura coupé tous les liens supposément avec le FC Nantes, il pourra à sa guise augmenter le prix des tarifs.

Sur la démocratie, ce dossier est vicié depuis le départ, d'autres l'ont souligné également, car il n'y a jamais eu de débat sur le postulat de base, celui de la nécessité d'un nouveau stade à un horizon de 10 ans. Cela n'a jamais été démontré, ni étayé par une quelconque étude chiffrée, argumentée. C'est grave. À aucun moment n'ont été analysés les impacts économiques, sociaux, budgétaires et environnementaux d'une telle opération sur le court, le moyen et le long terme.

La collectivité n'a jamais elle-même mené de concertation sur le sujet. Malgré le fait que cela ne faisait pas partie de votre projet, ni partie de votre programme. Quand un nouveau projet est mis sur la table, cela peut arriver en cours de mandat, mais la moindre des choses et la condition pour pouvoir le réaliser est bien de mener une vraie concertation publique, sous maîtrise publique.

La concertation sur laquelle vous prétendez vous baser pour annoncer cette situation ubuesque de deux stades, côte à côte, sans aucun débat public, ni dans votre majorité d'ailleurs, est "une antithèse de ce qu'il faut faire", déclarait récemment dans *L'Équipe* Jérémy Moulard qui est spécialiste du modèle économique des nouveaux stades de football français. On n'a pas dû suivre les mêmes débats. On a vu les riverains, on a vu les associations de supporters. Ils ne demandaient pas la fin absolue d'un projet urbain. Seulement, ce qui les inquiétait, c'était la manière, la densité. Et la question du nouveau stade n'a jamais été prise en compte alors qu'il y avait une forte demande de ne pas accéder au nouveau stade.

Enfin, et j'en terminerai là, le postulat du zéro argent public, occulte la vérité. La conservation du stade de la Beaujoire sera un coût financier pour la collectivité. Car il faudra continuer à entretenir ce stade. De plus, il faudra réaliser des équipements pour accompagner la réalisation du nouveau stade, comme un parking dont Waldemar Kita ne veut pas supporter le coût. De plus, Nantes Métropole subira des pertes de recettes, car elle ne percevra plus de loyer du FC Nantes.

Un hypothétique projet de rugby pourrait voir le jour, nous dit-on, mais à court terme, nous aurons seulement le droit à un stade de foot sans foot. Ces pertes de recettes, si on arrive à la délibération 29 lors de ce Conseil métropolitain, on voit bien que là aussi la Beaujoire a été retenue pour la Coupe mondiale de rugby, des recettes donc qui auraient été à la collectivité et là vous proposez que ça soit au privé et à Waldemar Kita.

Mes chers collègues, j'en termine là. Nous avons aujourd'hui le choix, le choix ou pas de céder cette parcelle. Le choix ou pas de modifier notre Plan Local d'Urbanisme Métropolitain. Les élus du peuple que nous sommes doivent avoir leur mot à dire et ne pas rester impuissants face aux grands capitaux privés. Nous avons des moyens d'agir. Ce dossier est une opération 100 % spéculative qui protège un intérêt privé capitalistique : celui de Waldemar Kita.

C'est pour cela, mes chers collègues, que je vous invite à voter contre cette délibération. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci Madame la Présidente. Je vous rassure, mon intervention durera juste à peine cinq minutes. Il faut respecter le timing que l'on s'est fixé.

Quelques éléments factuels que je me dois de vous rappeler concernant ce mauvais feuilleton. Vous avez signé, Madame la Présidente, le 1er décembre 2017 un protocole d'accord tripartite sans demander comme aujourd'hui à notre assemblée de délibérer. Par cette signature, vous avez engagé la Métropole et par conséquent tous les Maires et les membres de notre assemblée, sur un document dont nous n'avons eu connaissance que par voie de presse.

Lors du Conseil métropolitain du 8 décembre 2017, notre Groupe est intervenu afin d'avoir de plus amples informations sur ce qui était à l'époque le projet YelloPark. Vous nous avez indiqué, lors de cet échange, qu'un COPIL était mis en place avec l'exécutif et travaillait sur ce dossier.

Je vous ai personnellement demandé s'il était possible d'y associer un membre de la minorité. Cette ouverture faisait sens, concernant un dossier très complexe, et se situait dans l'esprit de la nouvelle gouvernance que vous donnez si souvent en exemple. Vous avez indiqué à ce moment-là réserver votre réponse, mais par la suite, vous avez choisi de ne pas revenir vers nous sur ce sujet.

Le 9 novembre 2018, il y a donc juste quatre semaines, à 14 heures, vous avez convié les Maires pour les informer de l'abandon, à la surprise générale, du projet YelloPark, de ces 1 500 ou 2 000 logements, on ne sait plus d'ailleurs très bien, mais du maintien en effet de la construction d'un stade sans un euro d'argent public dépensé, ce que nous saluons au demeurant.

Dans la même séance, le projet d'un nouveau stade est présenté par le Directeur du FCN et ses architectes, en l'absence du Président Kita qui d'après lui, n'a pas été invité. Quelques questions ont été posées principalement par les élus Maires de la minorité sur la problématique du stationnement, puisqu'il n'y aurait que 800 places, alors qu'aujourd'hui il y a 1 100 places, sur la gestion évidemment et le coût d'entretien du stade Louis Fonteneau, plus de 2 millions par an, tout cela à la charge de notre collectivité.

Fin de séance avant 16 heures, car vous aviez un point presse au cours duquel vous avez précisé, j'ai à votre disposition les articles : "Johanna Rolland a pris trois décisions partagées par les Maires des 24 communes de la métropole." Vous n'avez jamais eu notre quitus pour parler au nom des Maires de la minorité que vous n'avez d'ailleurs jamais associés à aucune des réunions de ce très important et intéressant projet pour notre métropole qui aurait pu trouver un consensus.

Cela peut être mis d'ailleurs en parallèle avec votre choix de ne pas engager le débat sur la fusion Métropole-Département. Vous avez pu le constater au cours de ce mandat, nous avons su vous accompagner dans des projets d'envergure pour l'attractivité de notre territoire, et cela tant que nous avons eu les informations nécessaires à une prise de décision sereine.

Vous nous demandez aujourd'hui de nous prononcer sur une délibération qui dans un premier temps nous a été présentée comme étant une simple délibération de principe, alors qu'elle constitue un véritable engagement de notre part à tous. Mais que de questions et d'inconnues sur cette délibération !

Sur le point numéro 1, au-delà de l'estimation des Domaines que nous attendons dans les mois à venir, vous auriez dû joindre à la délibération, un plan cadastral de la parcelle de 9 hectares concernée, conformément d'ailleurs à ce qu'a demandé Philippe Rioux en commission.

Pas de protocole d'accord non plus pour le montage financier. Concernant toujours sur ce point, le programme d'activités annexes qui serait inclus dans les 9 hectares, mais hors stade, nous n'avons là encore aucun détail.

Sur le point 2 de la délibération, le projet du futur stade livré fin 2022 est totalement financé par le FCN ou toute filiale. On ne sait donc pas aujourd'hui à qui l'on cède. Pas de montage financier non plus présenté pour ce projet financier de 200 millions d'euros par éventuellement le FCN ou la filiale ou Monsieur Kita, cela méritait quand même de votre part quelques précisions sur ce montage financier.

Sur le point 3, là aussi aucun élément. C'est de la précipitation, et je n'évoque pas ici le fait d'arbitrer ou non pour le maintien du stade Louis Fonteneau.

Sur le point 4 enfin, sur la démarche de dialogue citoyen, les citoyens auront la chance, eux, d'avoir un dialogue sur l'aménagement du reste de la parcelle, car nous les élus, nous n'en avons aucune idée.

Vous ne nous aviez pas habitués à une gouvernance autocratique, Madame la Présidente, de notre Métropole, et je souhaite que vous retrouviez le mode de gestion auquel vous nous aviez habitués. En conclusion, plusieurs autres questions demeurent en effet, mais pourtant, vous nous demandez aujourd'hui de vous appuyer sur une décision que vous n'avez ni élaborée, ni co-construite avec l'ensemble des élus. La délibération apparaît ainsi prématurée, non concertée et peut-être même insécure juridiquement.

Dans ces conditions, Madame la Présidente, en attendant un nouvel épisode de ce feuilleton, nous voterons à l'unanimité du Groupe UCD contre cette délibération. »

Mme la Présidente : « Merci. Erwan Huchet. »

M. Huchet : « Oui, Madame la Présidente, moi je voterai pour. Je le dis tout de suite, au moins les choses sont claires. Un petit mot quand même. Moi j'ai un totem, c'est l'emploi. Je sais que la Présidente partage ce totem-là.

200 millions d'euros d'investis par un acteur privé sur notre territoire, ça ne se voit pas tous les jours. C'est l'investissement du MIN. Des centaines d'emplois à la clé, ce n'est pas rien. Et un superbe stade neuf pour notre FC Nantes où tout le monde, bien évidemment, sera ravi d'aller quand il sera inauguré.

Alors Monsieur Kita, c'est un businessman. Il a des moyens, de l'argent, il veut l'investir ici. Tant mieux. Je préfère un homme d'affaires qui investit son argent sur notre territoire que quelqu'un qui le place ailleurs. C'est bon pour l'emploi, pour le développement économique, pour nos entreprises et le rayonnement de la métropole.

Alors oui, il y aurait deux stades. Il est déjà arrivé dans l'histoire de notre métropole que sur des dossiers compliqués, eh bien parfois, on accouche de jumeaux.

Moi je me souviens qu'à Saint-Herblain, il devait y avoir un seul multiplexe de cinéma et finalement, comme ça a été très compliqué, il y a eu deux multiplexes de cinéma et personne ne s'en plaint aujourd'hui. Alors deux stades, moi je vous le dis, ce n'est pas grave. Il faut s'en saisir comme d'une opportunité, être constructifs, et c'est pourquoi on peut ensemble être d'accord. Notamment, profitons de cette occasion, comme le dit Mounir Belhamiti, et Ali Rebouh, pour développer d'autres sports, notamment le rugby qui est un sport qui mérite un bel équipement, qui porte des valeurs de respect, de partage et de convivialité. Et ces valeurs c'est celles qui doivent aussi nous animer ici. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Dernière intervention, Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Oui, merci Madame la Présidente, chers collègues. Merci de bien vouloir me donner la parole.

Alors on le voit bien, c'est un sujet important qui intéresse les élus de toutes sensibilités et les médias depuis un certain temps. Mais au-delà de ça, il faut également replacer le contexte et le sens de notre engagement pour la population et pour les habitants qui regardent et qui écoutent précisément ce que nous allons décider sur ce dossier. Moi j'ai été énormément interrogé par les habitants de la métropole sur ce dossier depuis quelque temps. Est-ce que, ou pas, vous allez acter le principe de deux grands stades côte à côte ici à Nantes ? C'est aussi basique que cela. Au bout d'un moment, il faut poser les problèmes basiquement, comme ils le sont.

Je ne suis pas forcément contre le fait qu'il y ait un nouveau stade sur Nantes et d'ailleurs, Monsieur Bolo, je vous avais interrogé, c'était en décembre 2016 ici, concernant une vague de rénovations qu'il y avait sur le stade Louis Fonteneau. Je vous demandais s'il y avait un projet de nouveau stade, si on pouvait avoir un prévisionnel des rénovations sur le stade Louis Fonteneau. A l'époque, vous m'aviez répondu en décembre 2016, que Monsieur Kita était dans son rôle d'insister pour qu'il y ait un nouveau stade, mais que le stade de la Beaujoire était en parfait état de fonctionnement et correct, et bien dimensionné pour la ville. Ce sont vos propos de décembre 2016.

Alors au-delà de ça, et il y a une vraie contrevérité dans ce dossier et même un mensonge à tout dire, c'est l'impact nul sur les finances publiques qui est avancé. Les coûts de maintenance de la Beaujoire à l'heure actuelle, vont être transférés sur la Métropole et cela va donc être des dépenses en plus pour nos finances publiques. Les loyers, cela a été dit, que verse actuellement le FC Nantes ne seront plus perçus par la Métropole. Il a été dit qu'ils sont relativement faibles, mais quand même, ce sont des recettes là encore en moins. Le coût de la parcelle, on ne l'a pas. On acte ici aujourd'hui clairement le principe d'une vente. Je vends ma voiture, j'en suis d'accord, mais je ne sais pas encore quel montant. Pour les concitoyens qui nous écoutent, c'est basiquement cela, la réflexion.

Sur la méthode, ça a été dit, pas de co-construction, pas de consultation, pas de concertation, uniquement à chaque fois, à chaque point d'étape, le service après-vente de ce qui a été décidé en interne par vous-même. Pas de présentation, de projet alternatif, et pourtant les associations disent que c'est peut-être possible. Je ne sais pas, je ne suis pas expert du domaine, je ne sais pas si la rénovation de la Beaujoire offrirait un stade moderne avec une capacité supplémentaire pouvant accueillir les événements sportifs internationaux.

Mais pourquoi ne pas travailler et pourquoi ne pas exposer ce dossier de projet alternatif ? Ça ressemble quand même ici à la gestion du transfert du CHU sur l'île de Nantes, avec un projet alternatif qui aurait été possible et qui n'a jamais été présenté. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Le troisième point, c'est l'utilisation future du stade de la Beaujoire. Cela a été dit également. Le flou artistique en la matière continue : on n'a aucun élément.

Enfin, une vision métropolitaine du sport. On a clairement l'impression, sur tous les grands dossiers qui passent ici à la Métropole, d'être au Conseil municipal de Nantes. Voilà. Des décisions de Nantes pour Nantes, à la Métropole. Quelle vision ? Est-ce que vous avez travaillé avec les adjoints au sport des autres villes sur ce dossier, sur ce schéma ? Clairement non, ils me l'ont confirmé.

Pour toutes ces raisons, clairement moi j'en appelle au sens des responsabilités des élus ici présents. On peut avoir des considérations politiques, chacune et chacun. Mais au bout du bout, et en même temps, on en a parlé depuis ce matin, avec la crise des gilets jaunes, il y a une demande de plus de transparence, de pragmatisme, de bon sens des élus. Ça nous est réclamé.

Et quelle image on donnerait en disant : "On est d'accord. On ne sait pas pour combien, on ne sait pas combien cela va nous coûter, mais on est d'accord, on acte le principe qu'il y ait deux grands stades comme ça, côte à côte, sur Nantes." ? Franchement, que chacun puisse se regarder dans le miroir quand il votera tout à l'heure. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. J'avais dit que c'était la dernière intervention et je vois à nouveau deux élus nantais. Je ne voudrais pas que l'on me reproche d'être au Conseil municipal de Nantes, donc j'invite les derniers qui veulent s'inscrire à prendre la parole, à le faire maintenant. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je considère donc, et cette fois de manière définitive que les deux dernières demandes de prises de parole sont pour Julien Bainvel, puis Guillaume Richard, avant que je donne la parole au rapporteur. »

M. Bainvel : « Merci Madame la Présidente. Très rapidement, je crois qu'on n'a pas besoin de rappeler les contrevérités et même les mensonges qui ont émaillé la gestion de ce dossier. Si l'on en revient à cette délibération, pas de surface, pas de parcelle, pas de plan, pas de prix, pas d'acheteur, pas de plan de financement, pas de modalités de consultation et de projet pour la Beaujoire.

Alors, je sais bien que les téléphones ont sonné, ont chauffé beaucoup ces derniers jours, mais moi j'invite simplement chacun à se prononcer en fonction de l'intérêt général et naturellement, comme l'ensemble de mes collègues, je voterai contre ce dossier. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Écoutez, je ne vais pas reprendre ce qu'a dit Julien Bainvel. Je voudrais juste dire à Monsieur Bolo, qu'heureusement que Noël arrive : avec deux stades, il va vous falloir un chausse-pied. Parce que franchement, si on revient à la délibération et si on ne s'arrête qu'à la délibération, faire rentrer deux stades à la Beaujoire, soit vous êtes Gérard Majax, soit vous êtes un chausseur hors pair. Très sérieusement, je crois qu'il faut revenir à la délibération et se rendre compte que le projet est totalement farfelu et totalement irréalisable, et que l'on passe pour des imbéciles aux yeux de l'extérieur avec un tel projet. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Bien. Mes chers collègues, vous vous êtes beaucoup répondu les uns les autres. Donc je ne vais pas reprendre l'ensemble des arguments que vous avez échangés.

Je voudrais juste remercier Jean-Jacques Moreau, Ali Rebouh et Mounir Belhamiti à sa manière, d'avoir replacé l'avenir du stade Louis Fonteneau dans une perspective qui me fait vous confirmer qu'il n'y aura pas deux stades de foot à la Beaujoire à 20 mètres l'un de l'autre. Et selon la méthode affirmée et précisée par Fabrice Roussel, il y aura un projet d'usage, de reconfiguration peut-être, on a parlé de rugby, mais on parle aussi d'athlétisme, on parle aussi d'autres sports, donc faisons confiance au mouvement sportif métropolitain, Bertrand a eu raison de le rappeler. Nous devrons assumer la charge

d'équipement public, mais on peut pas un jour nous accuser de détruire un bien public et quand on dit : "On ne détruit plus" nous dire : "Ça va vous coûter trop cher." Ça n'est pas raisonnable.

Donc effectivement, nous aurons cette situation à gérer avec, je le précise, du temps pour le faire puisque de toute façon, le stade Louis Fonteneau restera exploité et à disposition du Football Club de Nantes, tant que le Football Club de Nantes n'aura pas intégré ses propres murs et sa nouvelle enceinte.

Donc Joseph, il n'y a pas de tour de magie. Il y a juste que la Beaujoire n'est pas rayée et qu'une nouvelle vie l'attend.

L'autre observation que je voudrais faire, c'est que je crois que l'on n'a pas bien mesuré effectivement la singularité et le caractère tout à fait précurseur du montage qui est celui qui est en train de se profiler à Nantes.

Le nouveau stade n'est pas un projet de la Métropole. Le nouveau stade n'est pas un projet de la Présidente de la Métropole. Le nouveau stade est un projet privé, à maîtrise d'ouvrage privée, qui entend voir respectées l'ensemble des règles et j'allais dire des habitudes qui régissent les projets privés. La concertation par la CNDP était prévue par la loi et elle correspondait en plus au protocole d'accord, aux exigences du protocole d'accord qui avait été signé.

Ensuite, oui, il appartenait bien au porteur de projet YelloPark et il appartient bien au porteur de projet du nouveau stade aujourd'hui, de le défendre et d'être l'interlocuteur de celles et ceux qui ont des questions légitimes à lui poser. Mais ça n'est pas notre projet.

Et effectivement, il y aura une différence entre la conduite de ce projet privé qui nécessitait y compris une grande discrétion, ce qui a pu m'obliger à démentir des rumeurs qui se sont révélées ultérieurement exactes, mais évidemment il y a une différence. Mais oui, vous savez très bien ce que c'est. Vous savez très bien que pour des projets privés de cette ampleur, la confidentialité est exigée par tous les partenaires. Et ils ne peuvent pas se prolonger s'il n'y a pas cette confidentialité. Mais oui, le projet futur d'usage de la Beaujoire, fera lui l'objet d'une très large concertation.

Dernier élément sur lequel je voudrais insister, en dehors du fait que le concept de longue séquence caractérisée par sa précipitation me paraît un petit peu surprenant. Parce que je l'ai entendu en ces termes. Sur la question d'une éventuelle rénovation du stade Louis Fonteneau, nous n'y verrions aucun inconvénient, à la condition qu'aucun argent public n'y soit investi, en tout cas pour une rénovation destinée au foot professionnel. Nous n'y verrions aucun inconvénient.

Simplement nous disons : la Métropole ne portera pas une telle rénovation. Parce que même si on augmentait le loyer, ce serait quand même l'argent public qui prendrait le risque sportif comme cela a été le cas à Lille pour le PPP, comme cela a été le cas au Mans pour le PPP et comme cela a été le cas et c'est le cas à Bordeaux avec des rapports et de la Cour des comptes et de la Chambre régionale des comptes qui sont extrêmement critiques sur le niveau d'engagement public dans ces projets de stades.

Et donc, même si on augmentait ce loyer dont on nous dit un jour qu'il est trop faible et le lendemain qu'il va cruellement manquer à l'équilibre des finances locales, ce serait quand même l'argent public qui porterait le projet de rénovation.

Et donc, avons-nous les moyens de dire à un exploitant d'un outil de type commercial ou industriel : "Voilà ce que vous devez faire et vous n'avez pas d'autre choix." ? Non, on n'en a pas les moyens, ni pour un stade de foot, ni pour n'importe quelle autre surface commerciale ou d'activité. C'est à l'exploitant de déterminer son projet et si l'exploitant l'assume financièrement, alors la collectivité a à se poser la question : est-ce que ce projet concourt à l'idée que l'on se fait de l'intérêt de notre métropole à 5, 10, 15, 20 ans ? Et la réponse que nous apportons compte tenu de l'impact, de la notoriété et de la place du FC Nantes dans l'identité de notre métropole, cette réponse est oui.

Et c'est bien pour l'intérêt général qu'il faut que Nantes soit dotée d'un nouveau stade moderne et nous devrions considérer comme un sacré cadeau le fait qu'un investisseur privé accepte de nous le payer et de le payer à l'ensemble de la Métropole en même temps qu'il réalise ses objectifs d'entrepreneur, de chef d'entreprise.

Donc, voilà la manière dont nous concevons cette affaire. La délibération est bien une délibération de principe. Cela ne fait aucun doute. C'est en toute clarté. Il y aura toutes les réponses dans une deuxième délibération qui devra effectivement dire à qui l'on cède, quel est le montage financier.

Aujourd'hui, ce que l'on sait, c'est que le Président Kita souhaite créer une filiale à sa holding Flava Groupe qui s'appellerait FCN Stadium et qui serait la structure porteuse du projet. Mais je le répète, c'est un projet privé et la question qui nous est posée, c'est oui ou non, permettons-nous à un projet privé de cette ampleur de se dérouler ?

Enfin, je ne peux pas quand même ne pas relever qu'en 2014, lors du débat électoral, il y a une tendance politique qui voulait construire un stade pour le FC Nantes sur fonds publics, et que c'est la même qui aujourd'hui va voter contre le principe de construction d'un stade sur fonds privés. Comprenne qui pourra. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il vous plaît. Quelques mots pour conclure avant de mettre aux voix cette délibération, pour que chacun puisse prendre ses responsabilités. »

M. Vey : « J'aimerais bien vous voir, Madame la Présidente, je suis désolé. »

M^me^ la Présidente : « Moi aussi, cher Alain Vey, j'aimerais bien vous voir, donc je partage cette demande, si on peut simplement décaler parce que je ne vois pas le co-président de la minorité, ce qui est évidemment important pour le dialogue qui est le nôtre.

Je voudrais d'abord revenir sur la méthode pour évoquer plusieurs choses. Je l'ai dit tout à l'heure, ce débat a été posé sur la place publique, pour le dire rapidement, cela a été rappelé, il y a 15 mois. Ce débat a ensuite été placé sous l'égide de la CNDP. Je vais vous dire les choses très simplement. Est-ce que le mode de concertation tel qu'il a été proposé aurait été exactement celui que nous aurions choisi si nous avions été les pilotes de ce débat placé sous l'égide de la CNDP ? Non. Je le dis très clairement. Je l'ai dit aux riverains, je l'ai dit aux associations.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je me réjouis que nous puissions pour l'avenir avoir la main sur ce sujet, puisque Fabrice Roussel a rappelé la méthode proposée.

En ce qui concerne l'information des Maires, est-ce qu'il y a eu une position partagée ? Non, absolument pas. Vous avez, cher Alain Vey, tout à fait raison de ce point de vue. Il y a eu un point d'information parce que je l'ai souhaité, je rappelle que ce n'est pas non plus une obligation réglementaire de tous les Maires et j'ai demandé effectivement au porteur du projet, la direction du FC Nantes, de venir nous présenter, vous présenter ce projet en Conférence des Maires.

Ensuite, sur la suite du processus démocratique, eh bien on est tout à fait dedans, on est tout à fait dedans puisque cette délibération, comme toutes les délibérations de notre assemblée est passée en commission et que chacun va pouvoir voter sur cette délibération de principe qui effectivement nous engage aujourd'hui, après le débat que nous avons pu avoir.

Un mot : deuxième sujet sur le cap et les valeurs, parce que j'y tiens beaucoup. D'abord, j'ai été interpellée sur la cohérence de ma propre position. Je renvoie donc celles et ceux qui se sont exprimés sur ce point à un article très simple qui reprend les propos que j'ai tenus le 27 mars, *Ouest France* 27 mars 2014, je cite : "Le FC Nantes fait partie du patrimoine commun et est un vecteur d'attractivité de Nantes. Est-ce que cela veut dire que l'argent des Nantais doit servir à financer le monde du football professionnel avec les masses d'argent que cela représente ? Non." Alors on peut avoir des désaccords sur le sujet, mais chacun pourra convenir que sur ce point, ma position n'a pas bougé d'un millimètre.

Je le dis au passage, chacun ne peut pas en dire tout à fait autant. Je vous renvoie à l'article de *Presse Océan* du 25 janvier 2014 dans lequel Madame Garnier disait, je cite : "Je propose de mettre le stade à disposition du club gratuitement." Madame Garnier qui a été étonnamment silencieuse pendant ce débat.

Pourquoi j'insiste sur cette question des valeurs ? Parce que pour moi elle est très importante. On peut avoir des désaccords sur plein de choses dans ce projet, mais je crois qu'il y a une ligne que dans cette assemblée, nous sommes bon nombre à partager.

Non, au vu du modèle économique, l'argent des habitants de la métropole ne doit, ne peut pas être utilisé pour le foot business. Ce temps est terminé. C'est la responsabilité de la génération d'élus que nous sommes d'assumer cela clairement, fermement et fortement. Alors, je sais ce que certains vont me dire, ils me l'ont dit dans les couloirs : "Mais Madame la Présidente, Johanna, avec cela, on est tout à fait d'accord." Très bien. Donc grand nombre d'entre nous sont tout à fait d'accord sur le fait que l'on ne doive pas mettre d'argent dans le foot business.

À partir de là chers amis, chers collègues, il n'y a plus que deux options. Il y a ceux qui disent : "Nous n'avons pas besoin d'un grand stade." C'est une option, je la respecte. Ce n'est pas la mienne, mais c'est une option, je le dis, elle a sa cohérence. Par contre, si on dit qu'on a besoin d'un grand stade, qu'il soit neuf ou qu'il soit rénové, alors chers collègues, je vous pose une question : si nous ne voulons pas le financer au nom du non-financement du foot business, qui finance ? Qui finance ?

J'en ai échangé encore récemment avec mes collègues de Strasbourg qui ont annoncé une rénovation pour 130 millions d'euros. Chers collègues, je vous donne deux comparaisons. 130 millions d'euros c'est ce qu'à Nantes nous investirons dans les 10 ans à venir pour les écoles publiques de cette ville, 130 millions d'euros, c'est un peu moins que ce qui est investi dans les communes au titre de la PPI communale.

Alors oui, j'assume, je revendique et je porte totalement le fait que notre responsabilité, c'est de lutter contre ce poids du foot business qui n'a pas besoin de l'argent public pour qu'on vienne le financer.

Ensuite, est-ce que ce dossier est simple ? Non, évidemment. Est-ce que ce dossier suscite des passions ? À l'évidence. Alors vous me direz : pourquoi s'embêter, franchement ? J'ai répondu à peu près huit fois non à toutes les propositions initiales de Waldemar Kita, d'abord quand il voulait qu'on lui finance un nouveau stade et que certaine avait laissé entendre que ce serait possible. J'ai à nouveau dit non quand il s'est agi d'un Partenariat Public-Privé, parce que l'exemple du Mans montre encore une fois que quand le privé n'y arrive pas, c'est le public qui doit compenser. J'ai encore dit non quand il a proposé un projet 100 % privé qui s'équilibrerait avec un centre commercial parce que je considérais que ça allait déséquilibrer notre commerce de proximité.

Je veux juste partager pour finir, mon intuition. Je ne dis pas qu'elle vaut raison, chacun ici a exprimé son point de vue. Juste vous livrer mon intuition personnelle. Si j'ai pris cette décision, si j'ai fait ce choix, si j'ai pris ce risque, en mesurant pleinement la complexité, les complexités qui allaient s'offrir à nous, et je crois qu'on en a quelques exemples aujourd'hui, c'est parce que mon intuition, c'est qu'à 10 ans, à 15 ans, à 20 ans, c'est l'intérêt de la Métropole. C'est l'intérêt des habitants.

Et je voudrais dire à Joseph Parpaillon et à tous ceux qui sincèrement ont des oppositions ou des doutes, à tous ceux qui au-delà des instrumentalisations ou qui préparent 2020, je le sais, authentiquement s'interrogent avec des vraies questions qui ont été posées, je pense à certains points précis qui ont été évoqués par Alain Vey par exemple.

Eh bien, je veux dire à Joseph et à tous ceux-là que moi, je crois cher Joseph que dans 15 ans, tu amèneras tes petits enfants sur ce qui sera devenu un nouveau campus sportif, peut-être le premier en France, avec d'un côté un stade financé par le privé pour le privé et pour le foot business, et qu'à la sortie d'un beau match, parce que Nantes sera restée en ligue 1, parce qu'on aura accompagné cette possibilité, eh bien vous traverserez le cheminement paysager pour aller contribuer, participer ou assister à un évènement dans un équipement sportif reconfiguré et, oui, Monsieur Reneaume, je vous confirme que j'assume totalement le fait que dans l'avenir nous investirons sur la reconfiguration de la Beaujoire parce que ça c'est notre responsabilité, parce que ça c'est la maîtrise publique.

Alors moi je crois, c'est en tout cas mon intuition, qu'une nouvelle fois Nantes n'aura pas fait le choix du statu quo. Nantes aura fait le choix de l'innovation. Il demeure aujourd'hui beaucoup de complexités, je les entends parfaitement. J'ai plutôt confiance dans notre capacité collective à les transformer en opportunités.

Je vais désormais vous inviter à voter cette délibération. »

M^me^ Garnier : « Madame la Présidente ? »

M. Vey : « Madame la Présidente ? »

M^me^ la Présidente : « C'est pour une explication de vote ? Excusez-moi, j'ai deux demandes de prise de parole. Je vous rappelle que normalement on ne prend pas la parole après la Présidente, sauf si c'est pour une explication de vote. Alain Vey. »

M. Vey : « Ce n'est pas pour une explication de vote. C'est simplement par rapport aux propos que vous avez tenus, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté et que vous ne fassiez par régner une ambiguïté sur ce que l'on vient de discuter. C'est sur la délibération dont on a parlé. Le projet de savoir si on garde un deuxième stade, si on en fait un nouveau, ce n'est pas le sujet de la délibération. »

M^me^ la Présidente : « Si. »

M. Vey : « Non, non, non, non, Madame. Je suis désolé. Je vous ai démontré, sur les quatre points, que l'on parle de terrain, on parle d'urbanisation, on ne fait pas un choix de dire : "On garde Fonteneau", ou "On ne garde pas." C'est par déduction que vous faites cela. Mais ne créez pas l'ambiguïté par rapport à la délibération et à la décision que nous avons prise. Et je m'arrête là. »

M^me^ la Présidente : « Non, je ne ré-ouvre pas le débat. Je ne redonne pas de prise de parole. Ce n'est pas possible, le débat est terminé. Chers collègues, je vous demande un peu d'attention. »

M^me^ Garnier : « Madame la Présidente, vous m'avez interpellée, je vous demande un droit de réponse. »

M^me^ la Présidente : « Je vous le donne bien volontiers. Je le dis d'emblée : j'ai donné la parole à Alain Vey comme co-président des Groupes de la minorité, un droit de réponse me paraît légitime, je l'accorde donc, et ensuite j'annonce que c'est le moment où chacun prend ses responsabilités et où nous allons passer au vote. Madame Garnier. »

M^me^ Garnier : « Très bien. Madame la Présidente, je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce dossier. Je rejoins tous les propos qui ont été tenus par mes collègues, mais puisque vous m'interpellez, selon votre fâcheuse habitude de le faire, en fin de débat, je vais vous répondre.

Et je vais vous répondre que vous faites n'importe quoi sur ce dossier. Vous avez fait n'importe quoi sur le projet YelloPark et vous continuez, vous continuez à faire n'importe quoi aujourd'hui. Je vous ai déjà reproché, Madame la Présidente, votre manque de vision en termes d'aménagement du territoire métropolitain. Mais là, là on est quand même au-delà de ce que chacun ici pouvait imaginer. Mettre deux stades, deux stades côte à côte de 40 000 places, c'est une absurdité.

Alors je vous ai entendue, Madame la Présidente, dire que l'on était pour un nouveau stade. Alain Vey a parfaitement répondu. Oui, on est pour un stade, on n'est pas pour une paire de stades.

Ensuite, est-ce que vous vous rendez compte Madame la Présidente que tout le monde se fiche de nous ? Vous avez peut-être raison avec vos partenaires de la majorité dans cette assemblée, mais tout le monde se fiche de nous à l'extérieur. Est-ce que vous avez lu les articles de la presse nationale ? Les acteurs sportifs du territoire, je les rencontre tous les jours. J'échange avec eux tous les jours. Il n'y en a pas un, pas un seul qui nous dit que cette idée est une bonne idée.

Alors, vous nous faites des grands plans de concertation, de co-construction, de je ne sais pas quoi. La vérité, c'est que cette idée de double stade, personne n'a osé proposer une idée aussi absurde. Personne n'a osé proposer une idée aussi absurde. Quant à la délibération, on ne va pas refaire le débat. Vous nous proposez de vendre un terrain sans prix, est-ce qu'ici dans cette assemblée il y a des gens qui quand ils vendent leur maison signent pour une promesse de vente sans prix ? Je ne crois pas. C'est inacceptable. »

M^me^ la Présidente : « Merci. »

M^me^ Garnier : « Donc Madame la Présidente, pardonnez-moi, vous surfez sur ce zéro argent public, je ne reviens pas sur les arguments. Ça va nous coûter, ça va coûter aux Nantais, 2 millions d'euros par an. Donc on n'est pas dans le zéro euro d'argent public.

Madame la Présidente, je termine, vous vous êtes plantée, vous vous êtes plantée sur ce dossier. Vous avez le culot de venir nous reprocher, nous, de changer notre position, alors que vous faites n'importe quoi depuis le début. Nous avons une ambition sportive pour le territoire. Vous n'avez rien anticipé, vous n'avez rien géré, ni en termes d'aménagement, ni en termes sportifs pour le territoire.

Nous voterons donc contre cette délibération et nous vous demanderons, Madame la Présidente, de bien vouloir procéder à un vote à bulletin secret sur cette délibération. Je crois qu'il est important que chacun puisse s'exprimer librement sur ce sujet qui pose beaucoup de questions. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Un mot sur le fond et puis un mot réglementaire sur la question du vote à bulletin secret.

Madame Garnier, vous pouvez raconter l'histoire que vous voulez, mais les faits sont têtus. Les faits sont têtus et chacun pourra vérifier qu'en 2014, ma position était oui au rayonnement, non à l'argent public, et que cette position n'a pas varié d'un millimètre.

Ensuite, sur la demande de vote à bulletin secret, est-ce que cette demande est partagée par l'ensemble du Groupe de la minorité ? Je vous propose de vous mettre d'accord. »

M. Vey : « La demande est partagée en effet, par la totalité je ne sais pas, mais par la majorité. »

M^me^ la Présidente : « Je rappelle dans ce cas-là, quelle est la règle. Pour pouvoir procéder à un vote à bulletin secret, il faut qu'un tiers de l'assemblée demande un vote à bulletin secret. Donc je vais mettre aux voix la nécessité d'un vote à bulletin secret.

Qui est défavorable ? S'il vous plaît. Tout le monde n'a pas l'air de bien suivre. Je redis que notre règlement indique très clairement que pour demander un vote à bulletin secret – chacun en appréciera d'ailleurs les motifs –, il faut une demande d'un tiers des élus présents. Donc je pose la question très clairement et les services de l'assemblée administrative vont compter tout aussi clairement. Qui fait la demande d'un vote à bulletin secret ? »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je demande donc confirmation aux services. S'il vous plaît. Ce sujet est important. Je propose que nous puissions mobiliser toutes nos concentrations et donc je demande à haute voix pour que tout le monde l'entende, je demande aux services compétents : est-ce que nous avons un tiers des membres de l'assemblée qui font cette demande de vote à bulletin secret ? Il y a donc 25 demandes, la barre était à 28, il n'y aura donc pas de vote à bulletin secret.

Je vais donc passer au vote. »

M. Richard : « Madame ? »

M^me^ la Présidente : « Non, c'est terminé. Monsieur Richard, c'est terminé. Je vous demande de respecter la police de cette assemblée. »

M. Richard : « S'il vous plaît ? On demande un vote avec le boîtier, Madame. Est-ce que l'on peut juste avoir cette réponse sur le vote au moyen du boîtier électronique, s'il vous plaît ? »

M^me^ la Présidente : « Excusez-moi, mais je crois qu'à un moment donné les choses ont été claires. Une demande a été formulée par les deux co-présidents de votre Groupe, Madame Garnier et Monsieur Vey, qui était un vote à bulletin secret. Nous avons procédé à la règle en vigueur, à savoir : est-ce qu'il y a un tiers de demandes ? Les services compétents ont pu faire le comptage : il n'y a pas un tiers de demandes. Donc il n'y a pas vote à bulletin secret, donc je maintiens le vote à main levée de cette assemblée sur ce sujet. Qui est défavorable ? »

M. Richard : « On vous demande une réponse sur le vote au moyen du boîtier, Madame. »

M^me^ la Présidente : « Je viens de vous répondre non, Monsieur Richard. C'est très clair. »

M. Richard : « Il n'y a rien de secret, le règlement intérieur nous l'autorise Madame. Le règlement intérieur nous autorise à faire cette demande. »

M^me^ la Présidente : « Alors, je vais vous demander de ne pas tous parler en même temps, si vous le voulez bien. Donc je vais redonner la parole à vos co-présidents de groupe, Monsieur Vey, pour qu'il me formule une demande, s'il y a une demande. Alain Vey. »

M. Vey : « Si cela peut satisfaire tout le monde et gagner du temps, je souhaiterais en effet que ce soit avec le boîtier. »

M^me^ la Présidente : « Chers collègues, la règle pour le vote avec boîtier est qu'il y ait 25 % de demandes de l'assemblée. Je pense donc que nous avons effectivement les 25 %. J'accède donc à cette demande de vote avec le boîtier. »

M. Vey : « Merci Madame la Présidente. »

M^me^ la Présidente : « Je pose donc la question à l'oral et vous invite à répondre à l'écrit. Avant de lancer le vote, je demande la plus grande concentration de cette assemblée. On peut avoir des désaccords sur ce sujet, mais il me semble que la moindre des choses, c'est que l'on doive à ceux qui nous écoutent un minimum de correction dans l'assemblée qui est la nôtre.

J'invite donc chacun à prendre son boîtier pour procéder au vote, et que chacun prenne ses responsabilités.

Je donne donc lecture des résultats : 53 voix pour, 41 voix contre et 1 abstention.
Merci à tous.»

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET APRÈS VOTE ÉLECTRONIQUE,
PAR 53 VOIX POUR, 41 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION**

1. approuve le principe d'une cession après désaffectation et déclassement du domaine public d'une parcelle de l'ordre de 9 hectares adaptée à l'édification du futur stade du FCN et d'un programme d'activités annexes, selon des modalités qui restent à préciser dans une délibération ultérieure qui sera soumise au Conseil Métropolitain.
2. autorise la société propriétaire du FCN ou toute filiale maître d'ouvrage à l'initiative du projet privé à procéder à ses risques et frais exclusifs et sous sa seule responsabilité aux investigations sur le terrain et aux études nécessaires à l'élaboration de son projet, et à déposer la ou les autorisations d'urbanisme qui seraient nécessaires.
3. décide de donner à la partie du site de la Beaujoire que la Métropole conservera une vocation sportive et de vie sociale, mettant en valeur son caractère paysager et s'appuyant sur le maintien du stade actuel dont les usages seront amenés à évoluer.
4. autorise le lancement au premier semestre 2019 par Nantes Métropole, en lien avec la Ville de Nantes, d'une démarche de dialogue citoyen visant à imaginer les usages futurs du site de la Beaujoire et notamment du stade Louis Fonteneau.
5. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ la Présidente : « Je vous propose que nous puissions poursuivre et je donne la parole à Julie Laernoes pour la délibération 12. »

M^me^ Laernoes présente le dossier suivant :

Direction Énergies, Environnement et Risques

12 - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - LANCEMENT DE LA CHAIRE DE RECHERCHE VALADOE AU SEIN DE L'INSTITUT MINES TELECOM BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE - CONVENTIONS

Exposé

L'Institut Mines Telecom Atlantique Bretagne Pays de la Loire (IMT Atlantique) en partenariat avec Télécom ParisTech et Mines Saint Etienne, écoles de l'IMT, crée une chaire sur la thématique **Energie et données dite « Chaire VALADOE ».** Nantes Métropole souhaite soutenir cette chaire aux côtés d'ENEDIS et de la région Pays de la Loire.

En effet Nantes Métropole a adopté en février 2018 la feuille de route partagée de la transition énergétique. Cette feuille de route traduit l'ambition de devenir une métropole européenne de référence de la transition énergétique par l'envergure que ces projets auront sur l'aménagement du territoire, dans le quotidien des habitants métropolitains et les dynamiques collectives entre acteurs qu'elles impliquent. L'un des axes retenus dans cette feuille de route est d'utiliser notamment des leviers numériques au service des projets de la transition énergétique. Plus précisément, l'engagement 31 de la feuille de route propose d'utiliser les réseaux intelligents et l'usage du numérique pour accélérer la transition énergétique et de s'interroger sur la manière dont les données personnelles (self data) peuvent être mises au service d'une transition énergétique.

Les axes de travail de recherche proposés pour initier la chaire s'inscrivent pleinement dans ce cadre et permettront d'outiller la collectivité dans sa réflexion opérationnelle et prospective sur ce sujet. Ces axes de travail portent sur l'articulation entre le système électrique et les marchés et services de l'énergie d'une part, l'exploitation des données à des fins de planification énergétique d'autre part, et la caractérisation, la fiabilisation et la sécurisation des données énergie, par ailleurs.

Le cadre partenarial se décline par une première convention réunissant ENEDIS, la Région, Nantes Métropole, la Fondation Mines Telecom et l'IMT Atlantique, elle a pour objet de cadrer l'ensemble du projet notamment le dispositif de gouvernance et les thématiques étudiées. Une seconde convention précise les modalités de soutien financier apporté par Nantes Métropole à l'IMT Atlantique pour l'exécution de la chaire VALADOE au sein de son Département Système Energétiques et Environnement.

Le plan de financement prévisionnel de l'action prévoit que Nantes Métropole s'engage à verser au bénéficiaire une subvention d'un montant de 120 000 € HT sur 4 ans, dont 30 000 € en 2018.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2018 chapitre 65 opération n°3811 libellé Animation feuille de route suite Grand Débat.

M^me^ Laernoes : « Je ne doute pas que cette délibération va retenir et requérir toute votre attention. Vu l'heure tardive, je préciserai simplement que l'on est sur le lancement d'une chaire de recherche, la chaire VALADOE, sur laquelle Franckie Trichet pourra vous donner aussi tous les compléments et détails.

Nous souhaitons accélérer la transition énergétique, le numérique est l'un des outils et des leviers pour le faire, je vous propose donc, Mesdames et Messieurs, de voter cette délibération. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1. approuve la convention entre ENEDIS, la Région, Nantes Métropole, la Fondation Mines Telecom et l'IMT Atlantique ayant pour objet le cadrage, la gouvernance et la définition des thématiques étudiées par la chaire VALADOE.
2. approuve la convention financière entre Nantes Métropole et l'IMT Atlantique.
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Affilé présente le dossier suivant :

Pôle Projets Equipements

13 - NANTES – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIVERSITAIRE–SANTÉ, RUE BIAS - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT ET D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE

Exposé

Par délibération du 24 mars 2017, le Conseil a approuvé le programme et l'enveloppe financière pour la construction d'un bâtiment universitaire-santé situé à Nantes, rue Bias, d'une surface globale d'environ 5 000 m², pour un montant de 12 500 000 € HT soit 15 000 000 € TTC. La construction de ce bâtiment s'inscrit dans le volet enseignement supérieur et recherche du Contrat de Plan Etat Région. Ce bâtiment aura pour vocation :

- d'accueillir durablement les espaces d'enseignements à destination des étudiants de 1ère année du cycle des études de santé,
- de proposer des espaces de vie « étudiant » (associations, corporations et sports),
- de regrouper les forces dont dispose l'Université dans les domaines de la valorisation, de l'innovation, des relations « Entreprises » et du mécénat.
- de concentrer les services de l'université aujourd'hui répartis dans plusieurs lieux.

La maîtrise d'ouvrage de cette opération a été confiée par l'Etat à Nantes Métropole par convention approuvée lors du même conseil.

Le maître d'œuvre de l'opération, l'agence TERRENEUVE, ayant remis son projet, il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux.

La consultation comprend 14 lots distincts.

Le montant des travaux est estimé à 9 305 000 € HT soit 11 166 000 € TTC pour l'ensemble des lots.

Ce projet fait l'objet d'une convention financière avec l'université.

Conformément aux articles 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation des marchés de travaux avec un recours à une procédure adaptée dans les conditions définies à l'article 22 du même décret.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP010, libellée Enseignement supérieur opération 2016-3685 libellée Bâtiment universitaire – Santé, rue Bias.

M. Affilé : « Alors, cette délibération concerne la construction d'un bâtiment universitaire santé rue Bias. Donc, c'est une délibération qui fait suite à un certain nombre d'éléments que nous avons déjà votés. La seule nouveauté c'est que maintenant nous avons enregistré et reçu le projet du maître d'œuvre de l'opération, l'agence Terreneuve, et donc il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux qui sont séparés en 14 lots distincts pour un montant TTC de 11 166 000 euros pour l'ensemble des lots, et bien sûr ce projet fait l'objet d'une convention financière avec l'Université puisque nous sommes maître d'ouvrage, mais que l'Université utilisera ces locaux. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert et d'une procédure adaptée pour la réalisation de l'opération construction d'un bâtiment d'université – santé.
2. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^{me} Chiron présente le dossier suivant **:**

Direction de l'Habitat

14 - HABITAT – CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) – MODIFICATION DES DOCUMENTS CADRES - APPROBATION

Exposé

Avec un parc social de plus de 62 000 logements sociaux au sens de la Loi Solidarité Renouvellement Urbain et une demande locative sociale croissante (30 426 demandeurs au 1er janvier 2018), la fluidification des parcours résidentiels dans le parc public et l'équilibre social des territoires constituent un enjeu majeur pour la Métropole.

Pour y répondre, Nantes Métropole s'est dotée en 2015 d'une Conférence Intercommunale du Logement. Instance de dialogue privilégiée entre les acteurs du logement, la CIL a vocation à définir les priorités partagées sur le territoire métropolitain en matière d'occupation du parc locatif social et d'attribution des logements sociaux.

A cette fin, après avis de la CIL réunie en séance plénière le 5 octobre 2016, un Document d'Orientations Stratégiques a été défini, puis approuvé par le conseil métropolitain du 17 octobre 2016. Il réaffirme des principes d'égalité d'accès au parc social et de droit à la mobilité de tous les habitants de la métropole dans le respect des équilibres territoriaux et de la solidarité intercommunale.

Pour assurer la mise en œuvre de ces orientations stratégiques, les engagements et objectifs portés par les différents partenaires ont été inscrits dans la Convention Intercommunale d'Attributions, tenant lieu d'Accord Collectif Intercommunal et de Convention d'Équilibre Territorial, conformément à la loi Accès au Logement et Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 et à la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014. La Convention Intercommunale d'Attributions a été approuvée par le conseil métropolitain du 10 février 2017, après avis de la CIL du 14 décembre 2016.

La loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 précise la définition des politiques d'attribution mises en œuvre par les Conférences intercommunales du logement. Les documents constitutifs de la CIL de Nantes Métropole, élaborés en 2016, s'inscrivent dans ce cadre. Néanmoins, certains compléments doivent être apportés, notamment concernant les objectifs de rééquilibrage de l'occupation sociale.

Suite à un travail partenarial au sein de la Conférence Intercommunale du Logement de Nantes Métropole, des modifications des documents cadres (Document d'Orientations Stratégiques joint en annexe n°1 et Convention Intercommunale d'Attributions jointe en annexe n°2) ont été présentées et validées en séance plénière de la CIL le 12 Janvier 2018.

Il s'agit, en premier lieu, de préciser la définition des ménages prioritaires (annexe n°2 – enjeu n°1 du document d'orientation stratégique) conformément à l'article L441-1 du code de la construction et de l'habitation tel que modifié par la loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017. Sont ainsi ajoutées les catégories suivantes :

- les demandeurs de mutation pour des raisons de santé, sous-occupation et sur-occupation du logement, précarité économique ;
- l'ensemble des ménages nécessitant un relogement lié aux opérations de renouvellement urbain, qu'elles soient ou non dans le périmètre du programme national de rénovation urbaine (PNRU) ;
- les ménages relevant de la politique du « Logement d'abord » (sortie de structures d'hébergement de type Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale, Centre d'Accueil de Demandeur d'Asile).

En second lieu, les documents cadres sont également modifiés pour décliner territorialement l'objectif fixé d'attribuer aux ménages prioritaires 25 % des logements des bailleurs sociaux, des contingents des communes, d'Action Logement et du Préfet (hors contingent fonctionnaires d'Etat), afin de renforcer l'égalité d'accès sur l'ensemble du parc.

Ainsi, 25 % des attributions annuelles, suivies de baux signés, et réalisées en dehors des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, devront être consacrées aux ménages appartenant au 1er quartile (disposant de moins de 601 € par mois) et aux ménages nécessitant un relogement lié aux opérations de renouvellement urbain (Enjeu n°2 du document d'orientation stratégique et Axe n°I – 2° de la convention intercommunale d'attributions).

A l'inverse, afin de renforcer les attributions dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville aux ménages qui n'y viennent pas spontanément, 50 % des attributions annuelles dans ces quartiers devront être affectées à des ménages appartenant aux 2è, 3è et 4è quartiles (Axe n°II – 4° de la convention).

Enfin, en préfiguration des dispositions prévues par la loi Evolution du Logement et Aménagement Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018, Nantes Métropole et ses partenaires engageront une réflexion pour la mise en place d'un dispositif de cotation de la demande, qui vise à assurer une répartition équilibrée et garantir une égalité de traitement des demandeurs (Axe n°I – 3° de la convention).

Au regard de ce qui précède il vous est demandé d'approuver les modifications apportées au Document d'Orientations Stratégiques et à la Convention Intercommunale d'Attributions .

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1. approuve le Document d'Orientations Stratégiques et la Convention Intercommunale d'Attributions modifiés ci-annexés.
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Robert présente le dossier suivant :

Direction Territoriale d'Aménagement Nantes-Est

15 - NANTES - ZAC CASERNE MELLINET – DOSSIER DE RÉALISATION – PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS – APPROBATION

Exposé

Dès l'annonce du départ des militaires en 2009, la Ville de Nantes a fait connaître son intention d'acquérir le site de la caserne Mellinet pour y créer un quartier nouveau. Une analyse approfondie des bâtiments existants, portant à la fois sur leur intérêt patrimonial et sur leur capacité d'évolution a alors été menée. En concertation avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'Architecte des Bâtiments de France, une liste de 20 bâtiments à conserver et reconvertir a été établie.

Sur ces bases, un acte de cession du site a été signé en décembre 2014 entre Nantes Métropole, l'Etat et l'Agence Foncière de Loire Atlantique, mobilisant le dispositif de décote prévu par l'Etat dans le cadre de la loi Duflot (relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement du 18 janvier 2013). En contrepartie, la collectivité s'est engagée à réaliser le programme défini (mixité sociale) et à respecter le calendrier prévisionnel de l'opération.

Pour développer le projet, le conseil métropolitain a décidé, par délibération en date du 16 décembre 2016 de créer la ZAC Caserne Mellinet dans l'objectif de développer un nouveau quartier à proximité du centre-ville sur le site de la Caserne Mellinet libérée par les militaires, au sein d'un tissu urbain, pavillonnaire et collectif, déjà constitué.

L'objectif du projet urbain est de développer des logements accessibles à tous, soit des logements sociaux et orienter le patrimoine conservé vers un usage d'activités économiques.

Il s'inscrit ainsi dans les objectifs du Programme Local de l'Habitat et offre une capacité de l'ordre de 1 700 logements, dont 164 logements d'ici 2020, de nouveaux équipements publics et quelques commerces et services de proximité.

Cette évolution permettra:

- d'attirer des ménages en développant une offre résidentielle attractive pour les familles ;
- de développer une mixité fonctionnelle adaptée au site ;
- d'intégrer l'étude patrimoniale de la DRAC, permettant de conserver des éléments majeurs du site.

Les premiers travaux de viabilisation sont prévus fin 2018 et la livraison des premiers logements à compter de fin 2019.

Le 16 décembre 2016, le conseil métropolitain a également concédé l'aménagement de la ZAC Caserne Mellinet, dont le périmètre figure en annexe n°1, à Nantes Métropole Aménagement. Le traité de concession a été signé le 10 janvier 2017.

Il convient désormais d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC. Celui-ci comprend :

- le projet de programme global des constructions,
- le projet de programme des équipements publics,
- les modalités prévisionnelles de financement de l'opération échelonnées dans le temps.

Le projet de programme global des constructions prévoit la réalisation de 125 000 m² de surface de plancher (SP) :

- des logements collectifs et individuels représentant 104 680 m² SP, dont 35 % de logements sociaux, 35 % de logements abordables et 30 % de logements libres ;

- des activités de commerces (2 600 m²) et de services (1 200 m²) ;

- des activités artisanales (1 500 m²) ;

- des activités tertiaires (4 208 m²) dans deux anciens bâtiments de casernement ;

- des activités tertiaires ou autres (Maison du projet) dans des bâtiments existants (2 000 m²) et des rez-de-chaussée consacrés aux activités et services (1 130 m²), crèches par exemple.

Il intègre également des équipements publics (6 000 m²) dont un groupe scolaire associé à un accueil de loisirs, un pôle d'atelier d'artistes, des équipements sportifs en accès libre, des espaces verts (12 200 m^2) y compris des jardins familiaux (Parc de l'Infirmerie) et une friche artistique (2 000 m²).

Le projet de programme des équipements publics identifie les équipements faisant l'objet d'un financement total ou partiel par l'opération d'aménagement (annexe 2) et les localise sur le site (annexe n°3).

L'opération prend ainsi totalement en charge : le boulevard paysagé, le mail central, les voies partagées et les avenues, les places de la caserne, le parc de l'infirmerie, les jardins familiaux, le raccordement au réseau de chaleur ainsi que la Maison du Projet.

Les voiries d'accroche de la ZAC aux quartiers voisins, notamment la place du 51è régiment d'artillerie, les rues de la Mitrie et d'Aurelles de Paladine, la place du 265è régiment d'infanterie seront financées à parité par l'opération et par la collectivité.

Comme le prévoit l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme, le Conseil municipal de la commune de Nantes a donné son accord par délibération en date du 12 octobre 2018 sur les modalités de réalisation, de financement et d'incorporation dans son patrimoine de certains équipements relevant de ses compétences, en l'occurrence les espaces verts et la Maison du projet et le groupe scolaire.

Les modalités prévisionnelles de financement figurent en annexe 4. Il est notamment prévu une participation du concédant à l'opération pour un montant 1 777 000 euros HT.

Le dossier de réalisation de la ZAC Caserne Mellinet est consultable au Département du Développement Urbain – Direction Territoriale Nantes Est.

M. Robert : « Madame la Présidente, mes chers collègues, nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer le projet de la ZAC de la caserne Mellinet. Vous savez que va se développer un projet urbain très significatif avec 1 700 logements incluant des bâtiments patrimoniaux qui vont être reconvertis, un groupe scolaire et beaucoup d'autres activités, notamment des lieux artisanaux et culturels.

Et donc aujourd'hui, il vous est proposé d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC qui comprend tout à la fois le projet de programme global des constructions, le projet de programme des équipements publics que je viens de vous citer, les modalités prévisionnelles de financement de l'opération échelonnée dans le temps.

Vous avez trouvé dans la délibération tout le détail de ce très beau projet et donc je vous propose d'approuver ce dossier de réalisation. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, A L'UNANIMITÉ,

1. approuve le dossier de réalisation de la ZAC Caserne Mellinet, commune de Nantes, conformément à l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme ;
2. approuve le programme des équipements publics de la ZAC Caserne Mellinet, commune de Nantes, joint en annexes 2 et 3, conformément à l'article R.311-8 du Code de l'Urbanisme ;
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ la Présidente : « On va passer à la délibération 17 et ensuite juste après la délibération 16. Délibération 17, Fabrice Roussel en l'absence de Myriam Naël. »

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Est

17 - NANTES – PROJET URBAIN DE BOTTIÈRE PIN SEC – PRISE EN CONSIDÉRATION DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC SUR LE PROJET – DOSSIER DE CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ – EXONÉRATION DE LA PART INTERCOMMUNALE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT – CONCESSION D'AMÉNAGEMENT – APPROBATION

Exposé

Le quartier Bottière - Pin Sec est un quartier d'habitat social, caractéristique des années 1960-1970, au sein du « Grand Quartier » Doulon - Bottière en pleine mutation. Reconnu quartier d'intérêt national par l'ANRU, il a bénéficié d'interventions publiques importantes. Le secteur Bottière a, quant à lui, bénéficié dès 2010 de financements de l'ANRU dans le cadre d'opérations isolées. Pour autant, ce quartier prioritaire montre encore aujourd'hui des signes de vulnérabilité et se trouve en situation de net décrochage par rapport à la dynamique métropolitaine.

Il s'agit donc de poursuivre la mutation du quartier afin de consolider son attractivité. Le projet global Bottière – Pin Sec bénéficiera ainsi, dans le cadre du NPNRU, d'un investissement de 93 400 000 €, toutes opérations confondues, sur le temps de la convention avec l'ANRU (2019 – 2024). Parallèlement, Nantes Métropole prépare, avec la commune de Nantes, une opération d'aménagement sous la forme d'une ZAC pour ancrer Bottière - Pin Sec dans le territoire métropolitain.

Le bilan de la concertation préalable au titre du code de l'urbanisme a été approuvé au conseil métropolitain du 22 juin 2018. Réalisée de 2014 à 2018, la concertation réglementaire a permis d'élargir la réflexion à l'échelle du quartier prioritaire Bottière – Pin Sec sur les volets urbain, social et économique et d'approfondir et de préciser les grandes orientations à donner au projet global qui consistent à faire de Bottière – Pin Sec :

- un quartier agréable à vivre et attractif ;

- un quartier durable ;

- un quartier accueillant et solidaire ;

- un quartier facilitant l'emploi et l'activité.

Parallèlement à la concertation préalable, le projet de ZAC fait l'objet d'une évaluation environnementale en application des dispositions de l'article R.122-5 du code de l'environnement.

L'évaluation environnementale est destinée à analyser l'insertion du projet dans l'ensemble des composantes de l'environnement (eau, air, sol, plantes et animaux) et notamment, à prendre en compte les enjeux de santé humaine. Elle est réalisée pendant toute la phase d'élaboration du projet afin que la conception soit nourrie des analyses environnementales produites. Elle est menée parallèlement à la concertation préalable et aux études de conception. Elle aboutit à un dossier d'étude d'impact déposé par le maître d'ouvrage auprès de l'autorité environnementale en vue de son avis.

Conformément à l'article L. 123-19 du code de l'environnement, le projet de ZAC a été soumis à une procédure de participation du public par voie électronique, du 31 août au 30 septembre 2018, préalablement à la création de la ZAC.

Prise en considération de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et de la collectivité intéressée au projet

L'étude d'impact préalable à la création de la ZAC Bottière Pin Sec a été réalisée de mai 2016 à mars 2018. Elle a été déposée le 29 mars 2018 auprès de l'autorité environnementale. La Mission régionale de l'Autorité environnementale n'a pas exprimé d'avis dans les deux mois suivant le dépôt, ce qui vaut avis favorable tacite sans observation depuis le 29 mai 2018.

La Ville de Nantes a exprimé un avis favorable sur l'évaluation environnementale préalable à la création de la ZAC Bottière – Pin Sec.

Prise en considération des observations et propositions du public

Par délibération du conseil métropolitain du 26 juin 2017, les modalités de participation du public par voie électronique au titre de l'évaluation environnementale ont été définies.

Dans ce cadre, le projet de création de la ZAC (dont le dossier d'évaluation environnementale) a été mis à disposition du public par voie électronique du 31 août au 30 septembre 2018 sur le site internet de Nantes Métropole auquel a renvoyé celui de la commune de Nantes.

Un avis relatif à l'ouverture de la participation électronique du public a été mis en ligne sur les sites internet de Nantes Métropole et de la commune de Nantes 15 jours avant le début de la participation électronique.

Cet avis a été affiché au siège de Nantes Métropole, au pôle de proximité Erdre et Loire, sur site ainsi qu'aux mairies de Nantes centrale et annexe de la Bottière. Il a également été publié dans la presse locale.

Un registre dématérialisé a permis au public de déposer ses observations et propositions du 31 août au 30 septembre 2018. Un registre papier a permis au public de déposer ses observations et propositions à la mairie annexe de la Bottière du 31 août au 28 septembre 2018.

Le dossier soumis à la participation du public, constitué du dossier de création de la ZAC, de l'étude d'impact, des avis de l'autorité environnementale et de la collectivité intéressée au projet, ainsi que du bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC, est consultable à la Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Est.

A l'issue de cette participation électronique, le registre dématérialisé a enregistré 215 visiteurs et 677 téléchargements.

Sur l'ensemble des registres, 2 observations ont été enregistrées dont 2 sur le registre dématérialisé et aucune sur le registre papier.

L'annexe n°1 détaille les remarques et les réponses apportées par Nantes Métropole. Il est à noter que les remarques ont porté principalement sur l'affichage de l'avis de participation du public, l'accessibilité des documents et les modalités de la concertation.

Motivations du projet au regard des incidences notables sur l'environnement

Le projet global se développera sur 15 ans avec une forte ambition énergétique et environnementale s'inscrivant dans les orientations définies dans le cadre de la politique publique du climat et de l'énergie menée par la métropole nantaise.

Le projet comportera quatre axes programmatiques développés à différentes échelles : l'échelle du quartier, de l'îlot et du bâti en privilégiant une conception bioclimatique de la ville et en s'adaptant au changement climatique. L'amélioration de la qualité de l'air, la réduction des nuisances sonores seront systématiquement recherchées. Le développement des énergies renouvelables (réseau de chaleur déjà existant dans le quartier) sera renforcé.

* <u>La requalification des espaces publics</u>

Le projet améliorera les liaisons entre Bottière et Pin Sec en aménageant un fil des proximités (espaces publics structurant facilitant les liaisons entre les différents lieux de vie et d'activités du quartier) ; voie structurante de 1,6 km traversant le secteur du nord au sud, favorisant les déplacements doux au sein du quartier pour les habitants et les usagers et reliant les principaux lieux d'intensité. Une intervention sur les rez-de-chaussée des barres existantes accompagnera la requalification de la rue et de l'espace public.

Les cœurs d'îlots seront également requalifiés grâce à la création d'ouvertures visuelles et l'amélioration des traversées à l'échelle de l'îlot.

Une grande attention sera portée sur les espaces publics du cœur de quartier. Des espaces publics qualitatifs seront dimensionnés pour offrir des espaces aux piétons et aux nouveaux rez-de-chaussée. Un grand plateau sera traité en zone de rencontre où le piéton sera prioritaire.

En outre, un cordon boisé reliera les espaces publics majeurs du quartier, mettra en valeur la qualité paysagère remarquable de Bottière Pin Sec (12 hectares d'espaces verts) et ouvrira le quartier sur son environnement. Sur deux kilomètres, cet espace vert offrira des espaces de repos et de jeux pour les enfants, favorisera la biodiversité et permettra les activités de loisirs.

* La restructuration de l'offre commerciale et des équipements publics, développement des activités économiques

Afin de pallier la dissémination des commerces et des activités sur le quartier Bottière - Pin Sec, le cœur de quartier a pour ambition de venir conforter une centralité à la croisée de la rue de la Bottière et du futur fil des proximités. Il s'agira d'un lieu de vie et de convivialité mixant habitats, commerces, activités économiques et usages sur l'espace public. Ce sera également le lieu d'implantation de la maison du projet.

Le centre commercial actuel sera reconfiguré : sa partie Nord sera réhabilitée afin d'accueillir les surfaces commerciales encore en activité. Sa partie Sud sera démolie afin d'accueillir du logement et des cellules commerciales. Il s'agira à la fois de maintenir et conforter les commerces existants tout en proposant de nouveaux logements dont les occupants pourront bénéficier de l'offre de proximité renouvelée. Un pôle Economie Sociale et Solidaire sera également créé en cœur de quartier.

Sur le secteur Souillarderie, un lieu de convivialité sera créé face à la station de tramway.

Sur le secteur Pin Sec, de nouvelles activités pourraient être implantées en entrée de quartier face à la station de tramway.

De nouveaux équipements publics constitueront la colonne vertébrale du projet Bottière Pin Sec :

- un pôle d'équipements publics sur la place de la Bottière ;
- la restructuration et l'agrandissement de la salle du RADAR au Pin Sec ;
- l'extension du gymnase Urbain Le Verrier et le déplacement de la salle de boxe ;
- la restructuration du groupe scolaire Urbain Le Verrier.

* La réhabilitation du parc social

Le projet prévoit la reconfiguration des immeubles les plus longs du quartier avec une centaine de logements démolis principalement sur le secteur Bottière. Scindés en deux sous-ensembles ils retrouveront une échelle résidentielle appropriable et offriront de nouvelles traversées.

Associé à la requalification de l'espace public, les logements locatifs sociaux seront réhabilités (environ 1 000 logements requalifiés et résidentialisés). Leur performance énergétique sera améliorée (niveau BBC Effinergie recherché dans la mesure du possible). L'amélioration du confort et la lutte contre la précarité énergétique contribueront également à une meilleure maîtrise des charges énergétiques pour les locataires. Certains logements bénéficieront d'un balcon supplémentaire.

Sur le secteur Bottière, halls d'entrée et locaux communs transparents contribueront à la revalorisation du fil des proximités. De même, des accès directs et individuels aux logements depuis l'espace public favoriseront la lisibilité de la rue. Sur le secteur Pin Sec, des requalifications seront réalisées afin de structurer une offre patrimoniale diversifiée avec des niveaux de loyers variés.

* La diversification de l'habitat

De nouvelles constructions (environ 260 à terme) accompagneront le fil des proximités. Ainsi, sur le secteur Becquerel-Souillarderie, des logements seront construits permettant l'apport d'une mixité programmatique. Sur la frange sud, de nouveaux immeubles permettront d'ouvrir et de valoriser l'entrée du quartier face à la station de tramway Souillarderie.

Sur le Cœur de quartier, la diversification de l'offre de logements sera permise par la construction d'une centaine de nouveaux logements, principalement en accession à la propriété. Enfin, sur le secteur Pin Sec, environ 95 logements pourront être construits.

Avec ces objectifs et ces orientations programmatiques, le projet a des impacts positifs sur l'environnement par :

- la création d'aménagements riches en espaces verts avec la mise en place du cordon boisé, véritable corridor vert de 2 km reliant les espaces majeurs du quartier aux espaces de l'extérieur et la requalification des espaces publics existants en croisant les trames paysagères existantes (horticole et bocagère) avec un effet positif sur le paysage ;
- un aménagement sobre et qualitatif des espaces publics ;
- une réduction de la vitesse des véhicules à l'intérieur du quartier avec la mise en place de zones 20 et 30 km/h;
- la facilitation de la circulation des modes doux (vélos et piétons);
- la diminution des surfaces imperméabilisées par la requalification des espaces publics et des espaces verts, la gestion des eaux pluviales par des noues, des fossés ou des bassins enherbés;
- une amélioration de la qualité des eaux pluviales;
- une régulation des débits pluviaux;
- une préservation de la ressource en eau ;
- la préservation des habitats et espèces d'intérêt biologique par une protection en phase travaux et par une lutte contre les espèces invasives;
- la préservation de zones calmes dans les cœurs d'îlots, la construction de nouveaux bâtiments dans les zones d'ambiance sonore modérée et un isolement acoustique renforcé du bâti existant;
- la construction de nouveaux logements et la réhabilitation du parc de logements existants moins consommateurs d'énergie et générant moins d'émission de gaz à effet de serre;
- la réutilisation des matériaux présents sur place dans la mesure du possible ou leur revalorisation.

Il est également précisé que les mesures visant à éviter, réduire, compenser les incidences du projet sur l'environnement prises dans le cadre de ce projet figurent en annexe n° 2 de la présente délibération.

Création de la ZAC Bottière Pin Sec

Compte tenu de l'intérêt de cette opération d'aménagement, il est proposé de créer la ZAC Bottière Pin Sec.

Conformément aux articles R.311-2 et suivants du code de l'urbanisme, le dossier de création de la ZAC comprend :

- le plan de situation ;
- le rapport de présentation exposant notamment les orientations du projet et le programme global prévisionnel des constructions à édifier dans la zone ;
- le plan du périmètre de la ZAC ;
- l'évaluation environnementale valant déclaration Loi sur l'eau et évaluation des incidences Natura 2000 ;
- le mode de réalisation choisi ;
- le régime de la ZAC au regard de la taxe d'aménagement ;
- l'avis de l'autorité environnementale et l'avis de la commune de Nantes ;
- la délibération d'approbation du bilan de la concertation préalable.

Le dossier de création est consultable à la Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Est.

Les enjeux et objectifs de la ZAC

Pendant toute la durée de l'opération, à court, moyen et long terme, le projet devra répondre aux objectifs suivants : faire de Bottière Pin Sec :

- un quartier agréable à vivre et attractif en réalisant un nouveau cœur de quartier autour d'un pôle commercial de proximité actif, en diversifiant l'offre de logements pour répondre aux besoins de tous les ménages dans un cadre de vie de qualité et des espaces publics accessibles à tous, en développant les sociabilités sur le registre du vivre ensemble et du soutien aux initiatives citoyennes

- un quartier durable en lien avec l'écoquartier Bottière-Chénaie, en s'appuyant sur les fondements du développement durable. Il s'agira d'offrir des logements neufs et requalifiés moins consommateurs d'énergie notamment avec le nouveau réseau de chaleur mis en place, de faciliter les déplacements en transport en commun et les circulations douces, d'offrir des espaces publics rustiques et variés supports de la biodiversité, de poursuivre la gestion urbaine et sociale de proximité, d'améliorer la gestion des déchets et d'accompagner les acteurs engagés autour de la filière du réemploi ;

- un quartier accueillant et solidaire en faisant du paysage naturel et des espaces verts les moteurs de l'attractivité et de l'identité du quartier, en confortant la diversité des publics au sein des équipements, en promouvant l'insertion sociale et l'accès aux droits des habitants les plus vulnérables et en accompagnant les mutations urbaines dans le dialogue avec les habitants ;

- un quartier facilitant l'emploi et l'activité en développant une stratégie économique en lien avec les politiques de l'emploi, en favorisant la diversification du quartier par l'apport d'activités économiques, où les acteurs se mobilisent autour de l'orientation scolaire et de l'emploi des jeunes et en travaillant les freins à l'emploi.

Le périmètre de la ZAC (joint en annexe n°3) comprend les secteurs Bottière et Pin Sec.

Le programme prévisionnel de la ZAC prévoit :

- la démolition d'une centaine de logements ;
- la création d'environ 260 logements ;
- la requalification et la résidentialisation d'environ 1 000 logements locatifs sociaux ;
- la requalification des espaces verts d'une superficie de 76 000 m² environ avec la création d'un parcours paysager de 2 km ;
- la requalification des rues et espaces publics d'une superficie de 116 000 m² environ avec le développement du fil des proximités sur 1,6 km ;
- la construction de 20 000 m² de surface plancher à l'échelle de la ZAC (services, activités, commerces et équipements publics).

Réalisation de l'opération d'aménagement

Conformément aux articles L.300-4 et L.300-5 du code de l'urbanisme, Nantes Métropole souhaite confier la réalisation de la future ZAC Bottière Pin Sec à la société publique locale Nantes Métropole Aménagement, dans le cadre d'une concession d'aménagement. Conformément à l'article 16 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, ce contrat est conclu sans publicité ni mise en concurrence, compte tenu du statut de société publique locale de la société et du contrôle analogue à celui exercé sur ses propres services par Nantes Métropole.

Le concessionnaire aura notamment pour mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements concourant à l'opération, ainsi que la réalisation des études et de toutes missions nécessaires à leur exécution.

La concession d'aménagement liant Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement définit ainsi les droits et obligations de chacune des parties pour mener à bien la réalisation de ce projet à échéance 2030.

Au titre de ce traité de concession, Nantes Métropole versera à Nantes Métropole Aménagement une participation financière de 16 120 000 € HT soit 19 344 000 € TTC, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- en 2020 : 4 800 000 € HT soit 5 760 000 € TTC ;
- en 2021 : 7 200 000 € HT soit 8 640 000 € TTC ;
- en 2022 : 4 120 000 € HT soit 4 944 000 € TTC.

Cette participation pour réalisation des espaces publics est versée au titre de remises d'ouvrages, c'est à dire en contrepartie d'équipements publics destinés à être intégrés dans le patrimoine de Nantes Métropole. Elle ouvre donc droit au bénéfice du FCTVA.

M. Roussel : « Cette délibération concerne la création de la ZAC Bottière Pin Sec. Après la concertation préalable dont nous avions tiré le bilan en Conseil métropolitain le 22 juin dernier, une évaluation environnementale a été rendue publique. Elle a fait l'objet de peu de remarques et d'avis favorables. Donc, au regard de tous ces éléments-là, il convient de créer cette ZAC.

Dans la délibération, les objectifs sont rappelés, mais nous les avions déjà évoqués lors de précédentes délibérations. Vous avez également le périmètre qui comprend les secteurs Bottière et Pin Sec. Vous avez aussi le programme prévisionnel, que ce soit la construction de logements, la requalification d'espaces et la création de surfaces pour des services, des activités, des commerces et des équipements publics.

Il est proposé de confier la réalisation de la future ZAC Bottière Pin Sec à la Société Publique Locale de Nantes Métropole Aménagement, dans le cadre d'une concession d'aménagement. Figure également dans cette délibération le montant de la participation financière de la Métropole. Juste une remarque : les chiffres pour 2020, 2021, 2022 inscrits dans la délibération sont corrects, mais le total n'est pas exact. Il s'élève à 19 344 000 euros TTC au lieu des 17 520 000 euros TTC inscrits par erreur. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ,

M. Alain ROBERT, Mme Ghislaine RODRIGUEZ, Mme Pascale CHIRON, M. Gérard ALLARD, M. Jocelyn BUREAU, Mme Véronique DUBETTIER-GRENIER, M. Pierre HAY, M. Michel LUCAS, Mme Isabelle MERAND et M. Pascal PRAS ne prennent pas part au vote.

1. prend en considération l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et de la collectivité intéressée au projet, ainsi que le résultat de la procédure de participation du public par voie électronique, conformément à l'article L.122-1-1 du code de l'environnement ;
2. précise que le projet est motivé au regard des incidences notables du projet sur l'environnement et intègre les prescriptions destinées à éviter, réduire, compenser les incidences négatives notables, ainsi que les modalités de suivi de ces incidences sur l'environnement et la santé humaine (annexe n° 2) ;
3. décide de créer la Zone d'Aménagement Concerté Bottière Pin Sec, selon le périmètre figurant à l'annexe n°3, et approuve le dossier correspondant ;
4. décide d'appliquer l'exonération de la taxe d'aménagement (TA) pour sa part métropolitaine à l'intérieur de la ZAC Bottière Pin ;
5. décide de retenir comme aménageur, conformément aux articles L.300-4 et L.300-5 du Code de l'Urbanisme, la société publique locale Nantes Métropole Aménagement pour réaliser la ZAC Bottière Pin Sec;
6. approuve le traité de concession d'aménagement à conclure entre Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement (annexe n° 4) ;
7. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment signer la concession.

M. Pras présent le dossier suivant :

Direction générale Ressources

16 – NANTES – PROJET DE TRANSFERT NANTES ETAT – ACQUISITION AUPRÈS DE SNCF RÉSEAU ET SNCF MOBILITÉS DU FAISCEAU FERROVIAIRE SITUE SUR L'ILE DE NANTES – ACCORD-CADRE FONCIER

Exposé

Nantes Métropole, RFF et la SNCF ont signé en janvier 2005, sous l'égide du Préfet de Région, un protocole portant sur les projets urbains de la Métropole nantaise.

Concernant le transfert des installations ferroviaires de Nantes Etat à Nantes Blottereau, une étude pré-opérationnelle a été menée en 2009-2010 dont l'objectif était de définir la configuration ferroviaire du site de Nantes Blottereau liée au transfert des installations ferroviaires localisées sur Nantes Etat.

Ce projet fait ainsi l'objet d'une inscription au Contrat de Plan Etat Région 2015-2020.

Depuis les études se sont poursuivies en se déclinant à travers les conventions suivantes :

- la convention relative au financement de l'étude préliminaire de transfert d'installations ferroviaires de Nantes Etat vers Nantes Blottereau en date du 13 décembre 2012, et son avenant n°1 en date du 19 juillet 2016 ;
- la convention relative au financement de l'étude d'avant-projet du transfert des installations ferroviaires de Nantes Etat vers Nantes Blottereau en date du 16 février 2015 ;
- la convention relative au financement des études de projet, de la mission d'assistance aux contrats de travaux et des travaux anticipés du transfert des installations ferroviaires de Nantes Etat vers Nantes Blottereau en date du 24 juillet 2017.

Le projet de transfert des installations ferroviaires se justifie par des objectifs de rationalisation du réseau ferroviaire tels que précisés dans l'étude socio-économique conduite en 2016. Ainsi, le transfert de Nantes Etat au Grand-Blottereau participe d'une part à la modernisation du réseau et permet de développer sur le site ferroviaire de Blottereau un terminal Fret adapté à l'économie ferroviaire actuelle, et d'autre part, de répondre à l'ambition de créer un nouveau quartier à vocation multiple en renouvellement urbain dans la centralité métropolitaine.

SNCF Mobilités et SNCF Réseau sont toutes deux impactées par ce projet et demandent un accompagnement spécifique de Nantes Métropole dans les reconstitutions d'équipements ferroviaires et les mutations qui les accompagnent. Ainsi la convention de financement qui sera conclue avec SNCF immobilier, mandatée par SNCF Mobilités et SNCF Réseau, permettra de confirmer cette volonté en actant des conditions techniques, calendaires et financières de la reconstitution de l'outil ferroviaire.

Pour engager la phase opérationnelle de l'aménagement Sud-Ouest de l'Ile de Nantes, Nantes Métropole se porte acquéreur de l'emprise ferroviaire appelée Nantes Etat conformément aux termes de l'accord-cadre foncier joint à la présente délibération.

Les emprises à acquérir auprès de SNCF Réseau et de SNCF Mobilités représentent une superficie globale d'environ 15,8 hectares correspondant aux parcelles cadastrées DX 319 pour environ 146 970 m², DX198p pour environ 627m², DX 316 pour environ 100 m², DX 318 pour environ 2 701 m², DX 317 pour environ 3 005 m², DX 315 pour environ 3 520 m², DX 320 pour environ 184 m² et DX 201 pour 968 m² et sont situées boulevard de la Prairie au Duc et rue Saint Dominique à Nantes. Les surfaces définitives, et donc la valeur vénale des parcelles concernées, seront précisées dans les actes notariés se rapportant à chaque transaction.

Au regard des références foncières existantes, le prix de cession est arrêté à 53 € HT/m² pour un terrain nu soit environ 8 372 675 € HT. Ce prix de référence s'entend avec reconstitution de l'outil ferroviaire sur le site de Nantes Blottereau. La Direction de l'Immobilier de l'Etat a émis un avis favorable en date du 12 septembre 2018 sur ces conditions.

Par ailleurs, l'entrée en jouissance de Nantes Métropole sera différée pour tenir compte du phasage de démantèlement et de libération du site par la SNCF. Le prix de vente sera versé en deux fois : 25% au moment de la signature de l'acte notarié et le solde à la signature de l'acte notarié définitif après libération effective des emprises foncières.

Les crédits correspondants à l'acquisition foncière seront prévus au budget sur l'AP 001 libellée «Urbanisme et Politique foncière » opération n° 3911 libellée «Acquisition du faisceau ferroviaire Ile de Nantes ».

M. Moreau : « Oui, je vous rassure, je vais être beaucoup plus court que tout à l'heure. Sans revenir sur le regroupement, nous souhaitons quand même revenir sur l'avenir de l'île de Nantes et plus particulièrement sur les enjeux en matière de transports en commun.

Le projet urbain de l'île de Nantes se réalise quand même sur les infrastructures ferroviaires de Nantes État. C'est à notre sens une opportunité, car la création d'une ligne de tramway traversant l'île avec le doublement du pont Anne de Bretagne pourrait permettre à terme d'y faire passer les trams-trains. Ces trams-trains pourraient aller de la gare de Nantes jusqu'à la gare de Chantenay en passant par un futur pôle multimodal sur l'île de Nantes. Afin d'anticiper les besoins futurs en matière de déplacements et pour rappeler les accords entre l'ancienne majorité du Conseil régional et Nantes Métropole, nous tenons donc à réitérer l'obligation de garder les emprises correspondant aux voies ferroviaires.

Au vu des enjeux de transition énergétique portés par Nantes Métropole, des besoins à venir en matière de déplacements pourraient voir le jour, donc toutes les opportunités doivent être préservées dans cette emprise. Je vous remercie pour votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Rozenn Hamel. »

M^me^ Hamel : « Merci, Madame le Maire. La Métropole rachète la parcelle, ce qui paraît pourquoi pas opportun. En revanche je m'interroge sur le fait de garder une, deux ou peut-être trois voies sur cette parcelle. Je voudrais avoir un point d'éclaircissement là-dessus : combien de voies ferrées pourront être conservées ? Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Je redonne donc la parole au rapporteur. »

M. Pras : « Je ne suis pas capable de vous apporter la réponse là tout de suite sur le nombre de voies qui pourraient être concernées. Un certain nombre d'études ont été faites dans le cadre du PDU que l'on a adopté ce matin. Aujourd'hui, cela fait l'objet d'échanges avec la SNCF et Réseaux ferrés. Ce qui a été évoqué par l'intervenant précédent interroge sur l'utilisation de ces voies. Pour l'instant, il est question du projet de développement du projet urbain. On travaillera toujours et ça n'est pas terminé, je vous ai dit que le travail de dévoiement n'était pas opéré, qu'il allait s'inscrire dans le temps et on pourra toujours réinterroger les objets de déplacement, mais ça n'est pas l'objet de la délibération. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1. approuve l'accord-cadre foncier entre SNCF Mobilités, SNCF Réseau et Nantes Métropole et autorise sa signature.
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ Gressus présent les dossiers suivants :

Direction Déchets

18 – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE SAINT-HERBLAIN - TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS ISSUS DES DÉCHÈTERIES DE NANTES MÉTROPOLE - SIGNATURE DU MARCHÉ

Exposé

Nantes Métropole assure le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés au sein de ses 24 communes membres pour 636 340 habitants (données 2016). Pour exercer sa compétence, Nantes Métropole dispose d'un réseau de 12 déchèteries et 4 éco-points (dont 11 déchèteries hors Nantes).

Actuellement, les déchets des déchèteries hors Nantes sont traités sur la plateforme de compostage incluse dans le périmètre de la délégation de service public (D.S.P.) d'Arc-en-Ciel. Les déchets verts de la déchèterie de Nantes sont traités via un marché de prestations sur une plateforme de compostage située à Divatte sur Loire.

Par délibération en date du 22 juin 2018, le Conseil métropolitain a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'exploitation de la plateforme de compostage de Saint-Herblain.

Quatre offres ont été remises et analysées.

Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 15 novembre 2018, a décidé d'attribuer le marché d'exploitation de la plateforme de compostage de Saint-Herblain à la société GRANDJOUAN pour un montant de 3 254 500 € HT, sur la base de 30 000 tonnes annuelles, pour une durée ferme de 5 ans à compter du 1er mars 2019, reconductible 2 fois 1 an.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019, chapitre 011, opération n° 3019, traitement des déchets issus des déchèteries.

En conséquence, il convient que le Conseil autorise la signature de ce marché.

M^me^ Gressus : « Alors, les délibérations 18, 19 et 20 ont fait l'objet d'une présentation en Commission des Grands Services Urbains et aucune question particulière n'a été posée sur les trois sujets.

La première, très importante concerne la plate-forme de compostage de Saint-Herblain, je n'y reviens pas. Vous savez qu'actuellement, les déchets des déchèteries hors Nantes sont traités sur la plateforme de compostage incluse dans le périmètre de la délégation de service public (D.S.P.) d'Arc-en-Ciel. Les déchets verts de la déchèterie de Nantes sont traités via un marché de prestations sur une plateforme de compostage située à Divatte sur Loire.

Par délibération en date du 22 juin 2018, le Conseil métropolitain a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'exploitation de la plateforme de compostage de Saint-Herblain.
Force est de constater que la Commission d'Appel d'Offres a reçu des offres extrêmement intéressantes et toutes au moins quatre fois moins chères que ce qui était pratiqué jusqu'alors.

La Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 15 novembre dernier a attribué le marché à la société Grandjouan pour un montant de 3 254 500 € HT, sur la base de 30 000 tonnes/an, pour une durée ferme de cinq ans à compter du 1er mars 2019 reconductible deux fois un an. On est donc passé "à la louche" de 120 euros la tonne, à 19 euros la tonne. Vous prendrez vos calculettes pour 30 000 tonnes, mais cela représente presque 3 millions d'euros annuels d'économies. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1. autorise la signature du marché d'exploitation de la plateforme de Saint-Herblain avec la société GRANDJOUAN, pour un montant de 3 254 500 € HT, pour une durée ferme de 5 ans à compter du 1er mars 2019, reconductible 2 fois 1 an.
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

19 - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT D'AUTORITÉS CONCÉDANTES POUR LA PASSATION CONJOINTE D'UN CONTRAT RELATIF À L'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS DE COUËRON – AVENANT N° 2

Exposé

Par délibération du 10 février 2017 le Conseil métropolitain a approuvé la constitution d'un groupement d'autorités concédantes entre Nantes Métropole et la CARENE conformément au dispositif prévu par l'article 26 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

Un avenant n° 1 à cette convention de groupement a été approuvé le 22 juin 2018, portant sur les conditions de financement du contrat de délégation de service public (D.S.P.) conclu avec la société Geval.

Il s'agit à présent de préciser les relations techniques et économiques entre les deux membres du groupement. Tel est l'objet de l'avenant n° 2 à la convention dont le projet est joint à cette délibération.

Ainsi, l'organisation des instances du groupement est précisée dans l'avenant n° 2 et souligne l'importance d'une expression représentative, solidaire et partagée face au concessionnaire.

Les principes de transparence et de répartition objective des coûts tels qu'exprimés dans la convention sont traduits par la mise en place d'une compensation liée au choix de l'offre variante proposée par le concessionnaire, moins favorable à la CARENE et une compensation liée à une qualité de geste de tri sensiblement meilleure aujourd'hui sur le territoire de la CARENE.

Le financement des investissements a d'ores et déjà été précisé dans l'avenant n° 1. Il est complété notamment au sujet de la répartition des subventions et certificats d'économies d'énergies touchés au titre des travaux réalisés. Il est rappelé que Nantes Métropole reste propriétaire des équipements tout au long de la concession et à son issue.

Les modalités de remboursement des nouveaux investissements par la CARENE à Nantes Métropole sont précisées.

Ces remboursements se basant pour la plupart sur des tonnages qui ne seront consolidés qu'en année n+ 1, des flux de régularisation seront nécessaires.

Le contrat de D.S.P. prévoit la construction d'un nouveau centre de tri des collectes sélectives. Dans ce cadre, les collectes sélectives des membres seront, le temps des travaux, détournées vers d'autres exutoires. Les conditions financières de ces détournements sont décrites dans le contrat. Cependant, afin qu'à l'issue des détournements, chaque membre du groupement soit assuré d'avoir payé le même prix à la tonne détournée, une régularisation pourra avoir lieu. Ce flux est précisément décrit dans l'avenant n° 2 à la convention de groupement.

Enfin, la répartition entre les membres des pénalités et des intéressements prévus au contrat de D.S.P. est détaillée. Aussi, l'article 11 de la convention de groupement sur les clauses de rencontre entre les membres est précisé.

Deux annexes accompagnent ce projet d'avenant. L'une précise les modalités de calcul de la compensation basée sur la qualité du geste de tri « habitant ». La seconde explicite la répartition des pénalités, selon leur nature, entre les deux membres. Ces deux annexes sont jointes au projet d'avenant n° 2.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. approuve l'avenant n° 2 à la convention de groupement entre Nantes Métropole et la CARENE.
2. autorise Madame la Présidente à signer l'avenant n° 2 à la convention de groupement.
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20 – CENTRE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS DE COUËRON – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ ARC EN CIEL – AVENANT AU PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT – APPROBATION

Exposé

Par contrat de délégation de service public (D.S.P.) entré en vigueur le 9 juillet 1992 pour une durée de 25 ans décomptée à partir du 31 mars 1994, Nantes Métropole a confié à la société Arc en Ciel la réalisation et l'exploitation du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (C.T.V.D.) de Couëron. 13 avenants et un protocole de fin de contrat ont été conclus.

L'avenant n° 2 a modifié la date d'entrée en vigueur du contrat au 1er mars 1994 (date de mise en service des ouvrages), portant ainsi la date d'expiration du contrat au 28 février 2019.

Au Conseil Métropolitain du 22 juin 2018, un protocole de fin de contrat a été signé entre Nantes Métropole et la société Arc en Ciel ayant pour objet de définir les modalités de transfert des biens entre le délégataire sortant et le futur exploitant.

Un avenant à ce protocole de fin de contrat doit être conclu dans l'objectif de définir les modalités de règlement de la taxe foncière. En effet, la taxe foncière est réglée par le propriétaire connu par les services fiscaux au 1er janvier de l'année en cours. Ainsi en 2019, la taxe foncière sera intégralement payée par Arc en Ciel et devra être refacturée à Nantes Métropole pour l'année entière.

A titre d'information, au cours de la D.S.P. du C.T.V.D. de Couëron, cette taxe foncière était refacturée à Nantes Métropole. Dans la future D.S.P., Nantes Métropole payera directement la taxe foncière aux impôts.

L'article 12.c du protocole de fin de contrat est complété en ce sens.

De plus, l'article 12.d du protocole définit diverses modalités de paiement. Il convient de compléter le dernier paragraphe de cet article relatif au bilan de clôture.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ

1. approuve l'avenant au protocole de fin de contrat relatif à la délégation de service public conclue entre Nantes Métropole et la société Arc en Ciel (annexe 1),
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

M^me^ Laernoes présente le dossier suivant :

Direction Énergies Environnement Risques

21 - ÉNERGIE - DISTRIBUTION PUBLIQUE ÉLECTRICITÉ - PROTOCOLE ENTRE NANTES MÉTROPOLE, LA COMMUNE DE LA BAULE, SYDELA, ENEDIS ET EDF - APPROBATION

Exposé

Nantes Métropole, autorité concédante de la distribution publique d'électricité et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente pour ses 24 communes, est liée par 3 contrats de concession avec Enedis et EDF pour Rezé, Indre et Nantes. Les termes d'un quatrième contrat, partagé avec le Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique (SYDELA) et la commune de La Baule-Escoublac, s'appliquent pour les 21 autres communes de Nantes Métropole dans le cadre d'un protocole signé par ces 3 autorités concédantes, Enedis et EDF. Ce protocole est en vigueur depuis le 1er janvier 2016 et arrive à son terme le 31 décembre 2018.

Il porte sur les points suivants :

- la répartition des redevances de concession R1 (fonctionnement) et R2 (investissement) ;
- la contribution financière du concessionnaire Enedis aux effacements de réseaux au prorata du linéaire de réseaux de chaque concédant ;
- la maîtrise d'ouvrage des travaux ;
- le rapport annuel d'activité présenté simultanément aux 3 collectivités et son contrôle.

Il est proposé de reconduire dans un nouveau protocole, l'ensemble des modalités d'exécution du contrat partagé ayant actuellement cours en raison du délai nécessaire à la possible déclinaison locale du nouveau modèle de contrat négocié entre la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), France urbaine – toutes deux organisations représentatives des autorités concédantes –, Enedis et EDF.

Ce nouveau protocole est proposé pour l'année 2019, avec deux reconductions tacites possibles d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021 au plus tard.

Le projet de protocole est joint à la présente délibération.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, A L'UNANIMITÉ

1. approuve le protocole d'accord précisant les modalités d'exécution, pour l'année 2019, avec deux reconductions tacites d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021 au plus tard, du contrat de distribution publique d'électricité signé en 1994 pour le territoire du SYDELA, Enedis et EDF, ou leurs représentants ;
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Roussel et M^me^ Dubettier-Grenier présentent le dossier suivant :

Direction générale déléguée à la Cohérence Territoriale

22 – SCHÉMA DE COOPÉRATION ET DE MUTUALISATION DE LA MÉTROPOLE NANTAISE – BILAN 2018 ET PERSPECTIVES – CONVENTION-CADRE – AVENANT - CONVENTION PARTICULIÈRE N°4 RELATIVE AU CENTRE DE SUPERVISION URBAIN – APPROBATION

Exposé

Approuvé le 15 décembre 2015, le schéma de mutualisation et coopération de la Métropole nantaise et des 24 communes est fondé sur une volonté commune de construire une Métropole plus solidaire et plus efficace. Il pose les principes d'une gouvernance partagée s'appuyant sur le portage des compétences par les communes et la mutualisation de moyens au service des communes visant à améliorer le niveau de service rendu au plus près des habitants en garantissant une montée en compétence collective et une sécurisation de l'action publique.

Un point d'étape, des perspectives et des avancées concrètes sont soumis à l'approbation du présent Conseil.

BILAN 2018 ET PERSPECTIVES

1 – La création de 4 services communs

Par convention en date du 23 octobre 2017, un service commun du Centre de Supervision Urbain a été créé. Par une convention cadre du 2 décembre 2017 trois services communs entre la Métropole et les communes ont été créés : Système d'Information Géographique (SIG) métropolitain, gestion documentaire et archives, animation des Autorisations des Droits des Sols. Ces trois services communs font l'objet de conventions particulières sous la forme d'annexes à la convention cadre.

1.1 – Le Système d'Information Géographique (SIG) métropolitain et le portail Géonantes

Tout d'abord, **concernant le Système d'Information Géographique (SIG) métropolitain et le portail Géonantes**, la recherche de synergie entre les collectivités territoriales en matière d'informations géographiques est une préoccupation de longue date sur le territoire de Nantes Métropole. Dès 2008, un protocole a permis l'échange d'informations géographiques et la mise à disposition de jeux de données issus du référentiel de Nantes Métropole. En 2013, le service commun Géonantes permet la visualisation, la consultation, l'interrogation et la fabrication de carte. Depuis le 1^er^ janvier 2018, la mise en œuvre du schéma de mutualisation et de coopération permet d'aller plus loin dans la mise en place d'un SIG mutualisé à l'échelle de la Métropole, à travers :

- la mise en commun des outils SIG de Nantes Métropole avec les communes volontaires
- l'émergence d'un patrimoine commun de données géographiques métropolitaines et communales

Ainsi, les 24 communes de la Métropole ont choisi d'adhérer au niveau 1 de ce service commun correspondant au périmètre du portail Géonantes et 21 communes se sont également engagées sur le périmètre étendu au SIG métropolitain.

Le service monte en puissance progressivement. Le réseau des référents Géonantes est devenu le réseau des coordinateurs SIG. Parmi les premiers chantiers transversaux entrepris en 2018, on note la cartographie des appuis vélos sur l'espace privé communal. De même, des premiers services de cartographie numérique et papier ont été réalisés. Enfin, l'arrivée d'un deuxième Ingénieur mi-octobre va permettre de déployer plus largement les outils SIG et d'ouvrir de nouveaux chantiers transversaux validés par des communes.

1.2 – La gestion documentaire et les archives

Le deuxième service commun concerne **la gestion documentaire et les archives**. Il s'agit de co-construire une gestion commune de l'information et de préserver le patrimoine documentaire du territoire métropolitain. L'objectif cible est la mise en place et la gestion d'une solution d'archivage électronique. Pour cela, les communes volontaires ont pu adhérer au service commun selon les 3 niveaux d'intervention suivants :

- **Niveau 1** - Animation de la fonction gestion documentaire et archives : 17 communes sont membres du service commun.

Une réunion de travail avec les archivistes des communes disposant de services constitués a eu lieu en mai afin de repartager les enjeux et de préciser les attentes et la répartition des missions et interventions. Depuis septembre et jusqu'à la fin de l'année, une première réunion de lancement du projet est programmée dans chaque commune en présence des principaux acteurs (DGS, DSI, DPD, archivistes …). Suite aux premières rencontres, quelques axes de travail partagés ont été décidés : préparation des outils et procédures pour mettre en œuvre la cartographie des applications et des données, complétée de l'élaboration d'une grille d'audit.

- **Niveau 2** - Suivi des procédures de versements et d'élimination : des audits ont été réalisés entre mai et juin auprès des 7 communes concernées. L'archiviste référente du service commun a pris ses fonctions mi-juillet. Durant l'été elle a pris connaissance des audits, des référentiels et outils existant dans le service archives, préparé avec la responsable le programme d'intervention pour la fin 2018-début 2019 soit 2 semaines par commune. Depuis mi-septembre, elle a commencé ses missions en commune, les objectifs de cette première phase sont l'organisation d'une séance de sensibilisation pour les agents, une réunion avec les référents archives des communes, des rencontres avec les services et du traitement archivistique, en particulier éliminations de documents.

- **Niveau 3 -** Gestion des arriérés : 2 communes sont concernées et le travail d'une archiviste auxiliaire a débuté le 22 octobre pour 4 semaines à Indre et se poursuivra pendant 4 mois à Bouaye.

1.3 – L'animation des Autorisations des Droits des Sols (ADS)

Dans le domaine **des autorisations en droits des sols (ADS),** le service commun mis en place en 2018 vise l'animation d'un réseau d'instructeurs ADS. L'animateur du réseau a pris ses fonctions en septembre 2018.

En premier lieu, le réseau des instructeurs a travaillé avec l'animateur sur l'élaboration d'un marché de prestation de conseils en architecture. Ce marché sera conclu dans le cadre d'un groupement de commandes. La convention de groupement de commandes sera approuvée par délibération des Conseils Municipaux concernés entre novembre et décembre 2018, et le marché sera lancé en janvier 2019 par la ville de Nantes, coordonnateur, en collaboration étroite avec les communes membres du groupement.

Dans le contexte tout particulier que constitue la mise en place du PLUm, le service aura pour objectif majeur sur 2019 d'accompagner les centres instructeurs dans l'évolution de leur cadre de référence (PLUm/PLH), en accompagnant le dispositif de formation au PLUm qui va être déployé par la Mission de Planification Urbaine, en centralisant et en diffusant auprès du réseau les questions et propositions d'interprétation du PLUm, en favorisant l'élaboration d'outils communs d'instruction, en donnant à voir les effets positifs de la règle nouvelle au travers d'opérations de qualité. Le réseau va également développer un dispositif d'échanges et d'informations sur les contentieux, mettre en place un espace collaboratif et assurer le partage d'une veille juridique.

1.4 – Le Centre de Supervision Urbain (CSU)

Enfin, le quatrième service commun créé concerne l**e Centre de Supervision Urbain (CSU)**. Celui fait l'objet d'une convention spécifique approuvée le 23 octobre 2017 signée par 4 communes (Nantes, Saint-Herblain, Rezé et Vertou) et Nantes Métropole. Ce service commun répond aux objectifs d'amélioration de la gestion des espaces publics, et de sécurité des personnes et des biens. Il permet aussi de répondre davantage aux demandes sociales de sécurité et de prévention et de lutter contre le sentiment d'insécurité.

Ainsi, en 2018, le CSU a tout d'abord assuré le déploiement des caméras sur l'espace public (97 pour Nantes 8 pour Rezé et 5 pour Vertou) ainsi que le raccordement des 22 caméras à Saint-Herblain. Depuis le 1er avril 2018, les 18 agents qui composent ce service commun sont en charge de l'exploitation des images : réception des flux vidéos, pilotage des caméras, enregistrement, renvoi des images à l'Hôtel de police, …

Pour une meilleure lisibilité, il est proposé que cette convention CSU du 23 octobre 2017 soit désormais intégrée à la convention cadre générale du 2 décembre 2017, en devenant la convention particulière n°4. A cet effet, il convient d'approuver la modification de la convention cadre précitée.

2- Les coopérations et réseaux d'échanges

2.1 – Les coopérations

L'année 2018 a permis d'approfondir les axes de coopération définis et initiés en 2017.

2.1.1 - Dans le domaine de la **lecture publique,** les coopérations ont été renforcées via :

▪ la mise en place du groupe interconnaissance professionnelle avec des formations communes (unions CNFPT) et des temps d'échanges organisés ;

▪ l'organisation coordonnée et la communication métropolitaine de l'opération nationale "Nuit de la Lecture" ;

▪ la création du service "Bibliothèque" dans l'application Nantes dans ma poche permettant d'accéder à l'ensemble des informations pratiques et de la programmation culturelle des bibliothèques et médiathèques des communes de la métropole ;

▪ l'intégration d'un onglet "Bibliothèques" dans l'arborescence du portail de territoire en cours de définition ;

▪ la définition - dans la continuité de la réalisation par l'Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise (AURAN) d'un "Etat des lieux de la Lecture publique" dans les communes de Nantes métropole (mai 2016), qui fournit une cartographie de l'offre et de la demande, une analyse de l'accueil et des services au public, des collections, des actions culturelles et du fonctionnement des bibliothèques - d'un cahier des charges pour la réalisation d'un schéma d'aménagement et de développement de la lecture publique sur le territoire de Nantes Métropole, en conformité avec les enjeux et objectifs définis, visant à :

- favoriser les complémentarités entre les équipements en adoptant l'offre aux bassins de vie,

- optimiser et développer l'offre en matière de lecture publique.

2.1.2 - S'agissant des **écoles de musiques,** les 4 actions prioritaires ont été présentées en séance plénière le 1er septembre 2017 à l'ensemble des enseignants pour une mise en œuvre progressive sur l'année scolaire 2017-2018.

Ces actions consistent à :

1 - élaborer un parcours découverte des personnels, qui s'articule en deux entrées :

a) recensement de dispositifs originaux et novateurs au sein d'un établissement qui mériteraient d'être présentés aux enseignants des autres structures ;

b) demandes émanant d'un ou plusieurs établissements de présentation de dispositifs particuliers.

Cette action n'est pas encore entrée dans la phase opérationnelle.

2 - mettre en place d'un protocole d'échanges pour la permutation ponctuelle d'enseignants entre deux établissements. 10 expériences ont été initiées dans les écoles de musique de Carquefou, Indre, Orvault Saint-Herblain, Sainte-Luce-sur-Loire, Sautron et Vertou,

Un bilan sous forme de questionnaire a été adressé à l'ensemble des enseignants ayant pris part à cette action.

3 - recenser les offres de pratiques musicales collectives amateurs existantes sur le territoire métropolitain : Un annuaire présentant l'ensemble de l'offre a été réalisé.

Il est envisagé que ces renseignements puissent être rendus disponibles auprès du public par voie de numérisation. L'outil Cartoquartiers développé par Nantes Métropole pourrait être une réponse adaptée, permettant à la fois un meilleur partage de l'information et sa mise à jour par les différents acteurs.

4 - L'offre de formation du CFNPT à l'attention des enseignants musique a été présentée lors de la réunion plénière du 1er septembre 2017 par un conseiller formations culture/sports/citoyenneté.

Suite au départ de celui-ci, un nouveau partenariat est à reconstruire. Le groupe de coopération renouvelle sa suggestion que l'association Musique et Danse de Loire-Atlantique (MDLA) et le CNFPT unissent leurs compétences et moyens afin de proposer un plan de formation cohérent et accessible aux enseignants des écoles territoriales et associatives de l'Agglomération.

Au-delà de ces quatre actions, l'élément bénéfique à retenir est la constitution d'un nouveau réseau professionnel par la mise en place de réunions régulières trimestrielles. Ce nouveau réseau contribue – comme il avait été souhaité dès les premières rencontres – à développer progressivement une culture commune et partagée entre les établissements de la Métropole.

Pour ce faire deux grands principes ont été retenus :

- Les réunions restent ouvertes à l'ensemble des responsables de structures ainsi qu'aux Directeurs des Affaires Culturelles et une information en amont ainsi qu'un compte-rendu leur sont systématiquement adressés.

- Ces réunions ont lieu à chaque fois dans des structures différentes, alternant systématiquement structure municipale et structure associative, et la structure accueillante propose d'aborder une thématique particulière en plus de l'ordre du jour courant (suivi des quatre actions).

Ces réunions permettent également d'aborder les informations liées à l'actualité de chaque structure, favorisant la connaissance mutuelle de ces réalités diverses. (recrutements, effectifs, problématiques particulières).

Les thématiques abordées sous forme de débat ont concerné les parcours pédagogiques, la pédagogie de groupe et les pratiques collectives, l'éducation artistique et culturelle, la gestion administrative des élèves, les modalités d'accès et d'inscriptions et l'évolution des effectifs selon les classes et âges.

2.1.3 - En ce qui concerne **les piscines**, le schéma directeur des piscines réalisé par l'AURAN, a pu mettre en lumière des éléments d'usage, techniques sur les piscines de Nantes Métropole.

Le lancement de la construction d'un équipement de bain porté par la ville d'Orvault a permis le rapprochement des villes voisines : Nantes, Saint-Herblain et Sautron autour de ce projet.

Plusieurs temps de travail, d'échanges techniques ont balisé l'année 2017-2018. La ville d'Orvault a souhaité proposer l'usage partagé des créneaux pour les scolaires primaires. Le processus engagé entre les collectivités est ainsi en cours de finalisation.

2.2 – Les réseaux d'échanges

2 .2.1 - Le réseau d'échanges « RGPD »

Dans un contexte d'entrée en vigueur du Règlement Général de Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018, les communes ont demandé à la Métropole un accompagnement sur la mise en conformité avec ce nouveau règlement européen. La Métropole a proposé la mise en place d'un réseau d'échanges professionnels qui s'est effectivement réuni 3 fois au cours de l'année et semble correspondre à un besoin au vu de la bonne participation et des retours positifs.

Concernant l'hypothèse de mise en place d'une fonction mutualisée de Délégué à la Protection des Données : un sondage permettant d'approfondir les besoins des communes a été lancé en juin et les résultats ont été présentés en conférence des DGS le 3 juillet 2018. Il en ressort, d'une part que la demande de mutualisation correspond finalement majoritairement plus à une demande de service d'appui expert qu'à un délégué à la protection des données mutualisé, modalité confirmée qui reste envisagée malgré tout par 8 communes sur les 19 communes ayant répondu au questionnaire.

En termes de perspectives pour 2019, il est envisagé de poursuivre le réseau d'échanges entre professionnels, de creuser la question de la mise en place d'une formation en commun (certaines communes réalisant déjà des formations en commun), de la communication d'une liste de prestataires susceptibles d'apporter un appui aux communes sur ce sujet, et de la réalisation d'une étude d'opportunité/faisabilité sur la mise en place d'une fonction mutualisée d'appui aux communes.

Dans l'objectif d'aider les communes de la métropole à mettre en œuvre leurs obligations de la Loi Pour une République Numérique (LPRN), Nantes Métropole propose à ses communes membres la possibilité de mettre en ligne leurs données sur le portail d'ouverture des données publiques de Nantes Métropole (https://data.nantesmetropole.fr). Cet engagement se traduit par la signature d'une convention, qui définit les conditions de l'offre de service.

2.2.2 - Le réseau d'échanges « TETRA »

Une convention définissant les conditions de mise en commun du réseau radio numérique TETRA est en cours de signature.

Le service radio Tetra a pour objectif d'offrir un système particulièrement performant de télécommunications « audio», en particulier en cas de saturation ou de mauvaise couverture des réseaux GSM. Ses usages sont divers et peuvent concerner tous les services nécessitant des moyens radio performants individuels ou embarqués dans des véhicules, en particulier les polices municipales des communes de l'agglomération. La mise en place d'une infrastructure métropolitaine permet de surcroît une potentielle communication entre les différentes polices municipales et nationale, notamment en cas d'événement impactant plusieurs communes.

Ce système peut être particulièrement utile dans le cadre de la mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde des communes, ainsi que dans les systèmes d'alerte liés aux nouveaux plans de confinement des écoles et des structures petite-enfance.

La convention prévoit, outre l'accès à l'infrastructure du réseau, la mise à disposition de terminaux radio et de leurs accessoires. Trois communes Nantes, Saint-Herblain et Vertou ont décidé d'adhérer à ce service et doivent en délibérer avant fin décembre 2018.

3 – Les groupements de commandes

La coopération achats a poursuivi sa progression sur trois sujets :

Tout d'abord l'intégration de 10 communes dans un groupement de commandes dédié au gaz. Dans la continuité des achats d'électricité déjà réalisés en groupement de commandes, ce groupement dédié au gaz permet de compléter la coopération en matière énergétique avec les communes, d'autant plus nécessaire que le contexte des prix est haussier.

Ensuite, en parallèle de la création du Centre de Supervision Urbain métropolitain qui couvre l'espace public, il a été proposé un groupement de commande destiné à la vidéoprotection des bâtiments publics. 16 communes ont souhaité intégrer ce groupement.

Enfin, un nouveau groupement de commandes se constitue pour les prestations d'architecte conseil en urbanisme ; Sous réserve des délibérations à venir de chaque commune, ce groupement devrait mobiliser 12 communes au total. Ce besoin s'inscrit dans l'évolution des règles d'urbanisme et l'entrée en vigueur prochaine du PLUM.

4 – Les fonds de concours en investissement

Par délibération en date du 22 juin 2018, Nantes Métropole a adopté les modalités de mise en œuvre du fonds de concours en investissement pour participer à la réalisation d'équipements de proximité gérés sous forme intercommunale et bénéficiant aux habitants de plusieurs communes. Son principe avait été validé lors de l'adoption du Pacte métropolitain en décembre 2014. Les critères d'éligibilité et les modalités de calcul ont été définis. A ce jour, 4 projets présentés par les communes dans le cadre de l'appel à projets répondent aux critères d'éligibilité. Dès que leur état d'avancement le permettra, les projets éligibles feront l'objet d'une délibération spécifique.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ

1. prend acte de l'avancement du schéma de coopération et de mutualisation,
2. approuve l'avenant à la convention cadre de services communs du 29 décembre 2017 ayant pour objet d'intégrer le CSU (annexe 1) qui deviendra ainsi la convention particulière n°4 (annexe 2).
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer l'avenant et la convention.

M^me^ Lefranc présente le dossier suivant :

Direction générale Ressources

23 - PERSONNEL MÉTROPOLITAIN - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DISPOSITIONS DIVERSES – APPROBATION

Exposé

I - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrières, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe 1.

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation en comités techniques et se déclinent ainsi :

1.1 - b<u>udget principal</u>

- 24 créations de postes pour répondre aux besoins des politiques publiques :
    - 4 créations de postes au département BATI dont trois pour une durée d'un an chacun. Deux postes sont proposés dans un contexte de développement des projets sur la fin de mandat et, d'autre part, dans le cadre des nécessaires travaux de réhabilitation ou de reconstruction à réaliser sur les bâtiments endommagés ou détruits lors des incidents nantais de cet été. Le troisième poste est sollicité au sein des services support pour un an également. Enfin la création du quatrième poste est proposée en renfort des équipes de terrain face à l'augmentation des superficies de bâtiments à entretenir sur le secteur centre sud. Cette création intervient dans un cadre d'ajustement organisationnel donnant lieu à une suppression de poste par ailleurs.
    - 6 créations de postes au département des ressources numériques pour accompagner le développement de la transition numérique. En effet, ces nouveaux moyens doivent permettre de faire face à la très forte augmentation de la demande de projets numériques et à l'augmentation de la charge d'entretien durable des applications et infrastructures. Ils s'inscrivent, notamment dans la perspective d'un nouveau projet visant la centralisation à la Métropole de la gestion du réseau radio numérique TETRA.
    - 2 créations de postes à la direction générale déléguée à la cohérence territoriale : le premier pour une durée de trois ans, sur des fonctions de chargé de mission cohérence territoriale sur le périmètre des quartiers prioritaires de la politique de la ville, le second sur des missions de coordonnateur territorialisation et proximité.
    - 1 création de poste en renforcement des moyens dans le cadre de la montée en puissance du dialogue citoyen numérique. Ce poste sera positionné au sein du pôle dialogue citoyen, évaluation et prospective.
    - 3 créations de postes en lien avec des évolutions organisationnelles afin d'optimiser la cohérence et l'efficacité de l'action publique. Ces créations intègrent des services communs (services supports de la direction générale à la culture et la mission égalité au sein de la direction générale déléguée à la cohésion sociale). Elles sont opérées par transfert de postes de la ville de Nantes donnant lieu à autant de suppressions et à un financement partiel.

- 1 création de poste de gestionnaire polyvalent à la direction administration des ressources humaines.

- 7 créations de postes en surnombre pour permettre de répondre à des situations individuelles.

Par ailleurs, un poste d'assistant développeur planification en urbanisme créé au conseil métropolitain du 17 octobre 2016 pour une durée de 2 ans à la direction territoriale ouest agglomération, arrive à échéance le 31 décembre 2018. Cet emploi est maintenu pour une nouvelle période de quatre mois afin de finaliser le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUM) en vue de son approbation en 2019.

- 6 suppressions de postes vacants qui s'inscrivent dans le cadre d'ajustements organisationnels.

- 8 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou au grade des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés seront supprimés lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

- 24 transformations de postes donnant lieu à des suppressions dans le contexte de l'adaptation de la nature des postes aux besoins du service. Les postes correspondant aux postes supprimés ont été créés lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

Enfin, 5 postes d'assistant(e)s socio-éducatif relevant actuellement de la catégorie B seront transformés en poste de catégorie A en date du 1er février 2019 conformément aux décrets n° 2017-1736 et n° 2017-1737 du 21 décembre 2017.

1.2 - budget annexe de l'eau

- 1 transformation de poste donnant lieu à une suppression dans le contexte de l'adaptation de la nature du poste aux besoins du service. Le poste correspondant au poste supprimé a été créé lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.3 - budget annexe élimination et traitement des déchets

- 6 créations de postes et pérennisation d'un poste créé à l'origine pour trois ans. Ce renforcement des moyens à la direction des déchets doit permettre de répondre à la mise en œuvre du plan d'actions de la direction portant sur les engagements politiques de la feuille de route transition énergétique et les nécessaires adaptations organisationnelles qui en découlent.

- 5 suppressions de postes vacants à l'opérateur public de collecte de Nantes, ce qui porte à 17 le nombre de postes supprimés depuis la mise en place du nouveau plan de collecte le 1er octobre 2017.

- 2 suppressions de postes administratifs vacants dont un en surnombre. Dans un contexte de réorganisation structurelle en lien avec l'évolution des besoins, la suppression du deuxième poste concerne un emploi dont les missions ne répondent plus à un besoin du service.

- 1 transformation de poste donnant lieu à une suppression dans le contexte de l'adaptation de la nature du poste aux besoins du service. Le poste correspondant au poste supprimé a été créé lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.4 - budget annexe stationnement

- 1 création de poste de chef de projet "stationnement" au regard de l'importance des projets urbains avec en perspective, le développement de l'offre de stationnement.

A compter du 1er janvier 2019, l'effectif rattaché au budget annexe stationnement passera de 8 à 12 postes au sein du département déplacements dont 3 par transfert du budget principal.

1.5 - budget annexe transport

La création d'un budget annexe transport au 1er janvier 2019 a été approuvée lors du conseil métropolitain du 5 octobre 2018. Les emplois rattachés au futur budget annexe transport seront constitués de 30 postes du département déplacements, par transfert du budget principal à compter du 1er janvier prochain.

II - RIFSEEP : CADRE D'EMPLOI DES MÉDECINS TERRITORIAUX

Par délibération de décembre 2017, Nantes Métropole, la Ville de Nantes et son CCAS ont refondu l'architecture de leur régime indemnitaire pour mettre en œuvre le Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) conformément au décret n° 2014-513 du 20 mai 2014.

Toutefois, à l'époque de l'élaboration de cette délibération, certains arrêtés interministériels instaurant le RIFSEEP pour les corps de la fonction publique d'État n'étaient pas encore parus empêchant l'application du RIFSEEP aux cadres d'emplois équivalents de la fonction publique territoriale.

Suite à la parution au JORF le 31 août 2018, de l'arrêté du 13 juillet 2018 pris pour l'application des dispositions du RIFSEEP aux corps des médecins inspecteurs de santé publique relevant de la fonction publique d'état, le cadre d'emplois équivalent à savoir celui des médecins territoriaux est désormais concerné par le dispositif RIFSEEP. En conséquence, l'annexe 6.1 de la délibération cadre du RIFSEEP est modifiée à compter du 1er janvier 2018 (annexe 2).

III – CONVENTION DE PARTICIPATION A LA PRÉVOYANCE

Conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent accorder leur participation au bénéfice de leurs agents, pour l'un ou l'autre des risques « santé » et « prévoyance » ou pour les deux. Les contrats souscrits doivent garantir la mise en œuvre des dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, agents et retraités.

Deux possibilités s'offrent aux collectivités : la labellisation ou la convention de participation.

La labellisation permet aux collectivités de participer aux contrats ou règlements labellisés « solidaires » par un organisme habilité par le ministère.

Le conventionnement, quant à lui, consiste en la mise en concurrence, par la collectivité, des entreprises pour la signature d'une « convention de participation ». La collectivité peut alors participer uniquement aux contrats que les agents souscriront auprès de l'organisme retenu.

C'est ce dernier dispositif qui a été retenu jusqu'à présent. En effet, depuis 2013, Nantes Métropole propose à ses agents d'adhérer à une convention de participation au risque prévoyance.

Cette participation conclue pour une durée de 6 ans arrive à son terme au 31 décembre 2019.

Il est proposé au conseil de poursuivre sa participation à la protection sociale des agents pour le risque prévoyance par la conclusion de convention de participation.

Dans le cadre de la procédure de mise en concurrence, il est proposé d'approuver à nouveau, une convention par laquelle les communes de Nantes Métropole, si elles le demandent, la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes, l'ESBANSN, le Crédit Municipal ainsi que le SMANO donnent mandat à Nantes Métropole pour conduire cette procédure également pour leur compte (annexe 3).

Nantes Métropole est désigné comme coordonnateur de la convention pour assurer la procédure de mise en concurrence, la notification de la convention de participation ainsi que les éventuels avenants durant toute sa durée (6 ans à compter de sa date d'effet).

La convention de participation à la prévoyance sera mise en œuvre à compter du 1er janvier 2020, après avis du comité technique et approbation par délibération.

IV – DON DE JOURS DE REPOS : EXTENSION DU DISPOSITIF AUX AGENTS PROCHES AIDANT DE PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE OU PRÉSENTANT UN HANDICAP

Le décret n° 2018-874 du 9 octobre 2018 en application de la loi n° 2018-84 du 13 février 2018 modifie le décret n° 2015-580 du 28 mai 2015 permettant à un agent public civil le don de jours de repos à un autre agent public qui assume la charge d'un enfant de moins de 20 ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité, rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants, étend le dispositif aux « proches aidants » d'une personne en perte d'autonomie ou présentant un handicap.

Le dispositif met en relation 2 personnes, l'une qualifiée de donneur qui doit rester anonyme, l'autre, le bénéficiaire qui peut se faire connaître et doit remplir la condition de personne assumant la charge d'un enfant de moins de 20 ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants, ou ayant la qualité de proche aidant une personne en perte d'autonomie d'une particulière gravité ou présentant un handicap.

Le donneur et le bénéficiaire doivent relever du même employeur.

Les jours donnés doivent être des jours entiers, et le don de jour(s) est définitif et sans contrepartie.

Ce dispositif oblige le bénéficiaire, selon la situation, à déposer une demande écrite accompagnée d'un certificat médical détaillé adressé sous pli confidentiel attestant de la gravité de la maladie nécessitant la présence indispensable du parent ou d'une déclaration sur l'honneur de l'aide effective que l'agent apporte à la personne accompagnée.

Ce dispositif impose également au donneur qui s'est manifesté, à préciser par écrit le nombre de jours de repos qu'il souhaite donner (don au prorata de la quotité temps de travail).

Après avis du comité technique du 12 novembre 2018, il est convenu que les modalités de gestion du dispositif restent les mêmes que celles précédemment validées pour le don de jours pour enfant gravement malade.

Ainsi la réception et validation du dossier tant au niveau du donneur que du receveur sera effectuée au niveau de la direction administration des ressources humaines après avis de la médecine préventive professionnelle.

La direction administration ressources humaines informera l'agent-demandeur du caractère recevable ou non de son appel au don. En cas de recevabilité, l'appel au don s'effectuera en accord avec l'agent par le biais d'une campagne via les supports de communication mis en place dans la collectivité. Les agents donneurs pourront donner leurs jours de congés au prorata de leur quotité de temps de travail.
Les jours, objet du don, qui n'auront pu être tous pris par le bénéficiaire à l'issue de l'année civile seront restitués à l'employeur.

V - COMITE DES ŒUVRES SOCIALES CONVENTION 2019-2020

Le Comité des Œuvres Sociales (COS) a pour objet de fournir des prestations sociales, d'organiser des actions ou de proposer des prestations dans le domaine du social, des loisirs et de la culture au bénéfice individuel ou collectif des agents (ou leurs ayants droit) principalement de Nantes Métropole, de la Ville de Nantes et de son CCAS.

La convention 2012/2015 prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2018 est arrivée à terme. La nouvelle convention multi partite 2019-2020 (annexe 4) entre le COS, Nantes Métropole, la Ville de Nantes et également d'autres employeurs publics nantais comme le Centre Communal d'Action Sociale de Nantes, le Crédit Municipal de Nantes, l'École Supérieure des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire, le Syndicat Mixte Angers-Nantes Opéra a pour objet d'établir les conditions dans lesquelles les financeurs apportent leur soutien aux activités d'intérêt général que l'association entend mener dans le domaine de l'action sociale, de la culture et du sport en direction des agents et de leurs ayants droit.

Le COS organise notamment des actions et met en œuvre des dispositifs sur le champ :

- des loisirs et de la culture (chèques vacances, billetterie, aide adhésion associations sportives…),
- de la jeunesse et de l'éducation pour les enfants des agents (participation séjours, adhésion à des associations…),
- de la solidarité (aide aux frais de rentrée scolaire, secours, conseiller familial…),
- des festivités (organisation notamment de l'arbre de Noël).

Le soutien à l'association se matérialise notamment par le versement d'une subvention annuelle égale à 1% des dépenses de personnel retracées au compte administratif de chaque financeur au titre de l'année précédente.

Ce dispositif contractuel est complété par une convention de prestation de service en matière de système d'information.

VI - AVANTAGES EN NATURE : ATTRIBUTION DE LOGEMENTS DE FONCTION

Conformément au code général des collectivités territoriales, les avantages en nature autres que la mise à disposition d'un véhicule de fonction, doivent faire l'objet d'une délibération nominative. Il appartient au Conseil Métropolitain de délibérer annuellement sur la liste nominative des agents bénéficiant d'un logement de fonction, sur la base de la liste des emplois bénéficiaires, telle qu'établie par la délibération du 29 juin 2015. Cette liste est annexée à la présente délibération (annexe 5).

VII - CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION PAR LA RECHERCHE (CIFRE)

Dès 2013, Nantes Métropole a conclu des conventions CIFRE avec l'Association Nationale pour la Recherche et la Technologie (ANRT) afin de pouvoir accueillir des doctorants au sein des services de Nantes Métropole. Le dispositif CIFRE vise à favoriser l'insertion professionnelle des doctorants en les plaçant dans des conditions d'emploi au sein des collectivités. Les conventions CIFRE sont d'une durée de 3 ans et font l'objet d'une aide financière de l'État.

Ainsi, depuis 2013, sept emplois CIFRE ont été créés sur décision du conseil de Nantes Métropole. Trois conventions ont pris fin en 2017 et une s'est terminée début 2018.

Dans la continuité de l'application du dispositif, il est proposé d'autoriser la création d'une nouvelle possibilité d'accueil à la direction du patrimoine et de l'archéologie.

Le doctorant se verra confier des travaux dans le cadre de l'animation de la convention de partenariat avec trois structures d'enseignements supérieurs (École Centrale, l'Université de Nantes et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes). L'objectif recherché vise la préparation et la réalisation d'un programme pluriannuel de recherches scientifiques, d'investigations technologiques et de valorisations culturelles et pédagogiques intitulé **" apport du triptyque « sciences humaines et sociales / sciences de l'ingénierie / nouvelles technologies du numérique » pour la connaissance, la recherche et la valorisation d'objets patrimoniaux sur le territoire nantais."**

Ainsi, dans le cadre de son projet de thèse, le doctorant conduira ses travaux en :

- développant des projets nouveaux,
- garantissant le suivi des projets d'études appliquées avec les partenaires identifiés,
- permettant d'intégrer les données produites dans les systèmes d'informations numériques des collectivités (Ville de Nantes et Nantes Métropole),
    - proposant d'évaluer les impacts technologiques et pédagogiques des projets.

Nantes Métropole sera le terrain de recherche.

S'agissant d'un dispositif spécifique prévu par les articles D.1242-3 et D.1242-6 du code du travail, les recrutements de doctorants opérés dans le cadre d'une CIFRE donnent lieu à des contrats de droit privé.

VIII - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A LA SPL VOYAGE A NANTES (RENOUVELLEMENT)

Dans le cadre d'une convention de délégation de service public, la société publique locale Voyage à Nantes est chargée de l'exploitation et de la gestion du château des Ducs de Bretagne, du mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la cathédrale.

Afin d'accompagner le Voyage à Nantes dans son action muséale et culturelle, Nantes Métropole met plusieurs agents, dans la limite de 18, à disposition de la société publique locale. Cette mise à disposition à titre onéreux est conclue pour une durée d'un an renouvelable deux fois à compter du 1er janvier 2019 (Annexe 6).

Les agents mis à disposition contribuent à définir, mettre en œuvre et coordonner la politique de conservation du musée dans le cadre du projet d'établissement, à assurer la responsabilité du service culturel sur la politique des publics, à élaborer et mettre en œuvre le programme d'expositions temporaires.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET,
PAR 65 VOIX POUR ET 15 ABSTENTIONS

1. approuve l'adaptation du tableau des effectifs (annexe 1),
2. approuve les modifications apportées à l'architecture du régime indemnitaire RIFSEEP (annexe 2),
3. approuve la mise en œuvre d'une participation à la protection sociale complémentaire « prévoyance des agents » et la convention par laquelle les communes de Nantes Métropole, si elles le demandent, la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes, l'ESBANSN, le Crédit Municipal ainsi que le SMANO donnent mandat à Nantes Métropole pour conclure la procédure de consultation pour leur compte (annexe 3),
4. approuve l'application des dispositions du décret 2018-874 du 9 octobre 2018 pris en application de la loi 2018-84 du 13 février 2018 et les modalités de gestion du dispositif de don de jours de repos,
5. approuve la nouvelle convention COS 2019-2020 ainsi que la convention de prestation de service en matière de système d'information (annexe 4),
6. approuve la liste nominative des agents bénéficiant d'un logement de fonction (annexe 5),
7. autorise la création d'une nouvelle possibilité d'accueil de doctorant dans le cadre d'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) à la direction du patrimoine et de l'archéologie.
8. approuve et autorise la signature d'une convention de mise à disposition de personnel avec la société public locale Voyage à Nantes (annexe 6),
9. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
10. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS au 5 octobre 2018	DÉLIBÉRÉ DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 7 DECEMBRE 2018					PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CT	CREATIONS	CREATIONS SUITE A SERVICES COMMUNS NM et les communes	CREATIONS SUITE A SERVICES COMMUNS NM et Ville de Nantes	EMPLOIS au 7 décembre 2018		
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION								
Directeur général des Services	1					1		1
Directeur général adjoint	10					10		10
Directeur général des Services Techniques	1					1		1
Sous total (1)	12	0	0	0	0	12	0	12
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Administrateur	31					31	-1	30
Attaché	392	-4	6			394	-3	391
Rédacteur	301	-4	4			301	-2	299
Adjoint administratif	580	-2	2			580	-1	579
Sous total (2)	1304	-10	12	0	0	1306	-7	1299
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur en chef	41	-3	1			39		39
Ingénieur	350	-9	11			352		352
Technicien	531	-7	9			533		533
Agent de maîtrise	249	-1	2			250	-1	249
Adjoint technique	1420	-6	4			1418		1418
Sous total (3)	2591	-26	27	0	0	2592	-1	2591
FILIERE MEDICO SOCIALE								
Médecin	5					5		5
Infirmier	1					1		1
Psychologue	3					3		3
Technicien paramédical	1					1		1
Assistant socio-éducatif	5					5		5
Sous total (4)	15	0	0	0	0	15	0	15
FILIERE POLICE MUNICIPALE								
Chef de service police municipale	1					1		1
Sous total (5)	1	0	0	0	0	1	0	1
FILIERE CULTURELLE								
Conservateur du patrimoine	12	-1				11		11
Attaché de conservation du patrimoine	20					20		20
Bibliothécaire	0					0		0
Assistant de conservation	41	-1				40		40
Adjoint du patrimoine	47	-1				46		46
Sous total (6)	120	-3	0	0	0	117	0	117
FILIERE ANIMATION								
Animateur territorial	1					1		1
Adjoint territorial d'animation	1					1		1
Sous total (7)	2	0	0	0	0	2	0	2
TOTAL GENERAL (1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)+(7)	4045	-39	39	0	0	4045	-8	4037

M. Bolo présente le dossier suivant :

Direction des Finances

24 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT - OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE 2019 - TRANSFERT DES BIENS ET DES EMPRUNTS DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT - RÉPARTITION DU PRODUIT DE VERSEMENT TRANSPORT ENTRE LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT ET LE BUDGET PRINCIPAL

Exposé

Le conseil métropolitain du 5 octobre 2018 a voté le principe de création d'un budget annexe transport permettant de retracer l'ensemble des écritures tant en dépenses qu'en recettes liées à l'exploitation, l'entretien et l'extension du réseau de transport public des personnes sur le territoire de la métropole.

Le budget annexe transport est créé au 1er janvier 2019, il convient donc de procéder à l'ouverture anticipée sur le vote du budget primitif 2019, de crédits tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement permettant l'engagement et le paiement de dépenses indispensables d'ici le vote du budget primitif 2019.

Les crédits concernés par le périmètre du budget annexe sont transférés du budget principal vers le budget annexe transport, en application de la nomenclature M43.

Ainsi en section de fonctionnement sont ouverts en dépenses un montant de crédits de 64 791 420 €, en recettes un montant de crédits de 70 113 615 € comprenant notamment les versements du forfait de charge, les dépenses de personnel, les intérêts de dette, les recettes tarifaires de la nouvelle délégation de service public de transport.

Le versement de ces crédits par anticipation permet de couvrir les besoins des 4 premiers mois de l'exercice 2019.

En section d'investissement, il est proposé d'ouvrir par anticipation une autorisation de programme reprenant les montants pluriannuels déjà ouverts sur le budget principal pour un montant de 440 959 553 € et les crédits de paiement nécessaires à hauteur de 52 423 134 € en dépenses et 26 205 509 € en recettes, permettant notamment le remboursement du capital de la dette.

L'ensemble de ces ouvertures anticipées sont détaillées dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération.

De plus, le budget annexe transport recevra une partie des recettes de versement transport qui doit être affecté aux dépenses de transport et de mobilité. Ainsi il est proposé de verser sur le budget annexe transport, 80 % des recettes de versement transport et de laisser 20 % du produit de cette taxe sur le budget principal pour les dépenses affectés à la mobilité.

Par ailleurs, la création du budget annexe transport nécessite d'établir la liste des biens relatifs au transport des personnes à transférer sur le budget annexe et de fixer leur durée d'amortissement.

La liste des biens à transférer est en cours d'élaboration en collaboration avec le comptable. Une liste provisoire se trouve en annexe 2 de la présente délibération. Une liste définitive sera soumise au vote d'un prochain Conseil métropolitain. Des mises à la réforme seront par ailleurs opérées.

La durée d'amortissement des biens est fixée selon l'annexe 3 jointe à la présente délibération.

Les emprunts relatifs au financement des biens affectés au transport collectif sont transférés au budget annexe transport pour leur capital restant dû au 1er janvier 2019, selon l'annexe 4 jointe à la présente délibération.

M. Bolo : « Cette délibération concerne le budget annexe des transports. Je vous dois des excuses puisque, au moment du DOB, lors du débat tout à l'heure, j'ai dit que nous avions déjà voté la répartition : 80 % pour le budget annexe, 20 % pour le budget général, du versement transport. Non, nous l'avons examiné en commission certes, mais nous ne l'avions pas encore voté puisque cela fait partie de la délibération qui vous est proposée ici avec une ouverture anticipée de crédits pour l'exercice 2019.

Vous savez, et on le verra un peu plus tard, en fin d'année, nous votons un certain nombre de crédits permettant le fonctionnement de nos services et le fonctionnement des services associés, des DSP pour les premiers mois de l'année en attendant le vote du budget.

Là, il y a une particularité, c'est que comme le budget annexe des transports est créé maintenant, nous ne pouvons pas reprendre le principe du douzième du budget de l'année précédente. Il a fallu que les services fassent un gros travail d'estimation et on est sur une délibération extrêmement technique où l'on met dans la nouvelle enveloppe "budget annexe des transports" tout ce qui doit y figurer, y compris ce qui permet de commencer l'année 2019 et y compris donc cette répartition, 80 % du versement transport à destination du budget annexe et 20 % pour financer les autres aspects de notre politique de mobilité. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ

1. autorise l'ouverture anticipée des crédits 2019 conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération.
2. fixe la répartition de l'encaissement du produit de versement transport à 80 % sur le budget annexe transport et 20 % sur le budget principal.
3. autorise le transfert des biens relatifs au transport collectif conformément à l'annexe 2 jointe à la présente délibération.
4. fixe les durées d'amortissement des biens transférés sur le budget annexe transport conformément à l'annexe 3 jointe à la présente délibération.
5. autorise le transfert des emprunts relatifs au financement des biens affectés au transport collectif conformément à l'annexe 4 jointe à la présente délibération.
6. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ Gressus présente le dossier suivant :

Direction du Contrôle de gestion

25 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

Exposé

Dans le cadre de ses politiques publiques, Nantes Métropole attribue des subventions.

I) AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Attractivité internationale

L'association **Euradionantes** informe et sensibilise les citoyens à l'Europe à travers la mise en perspective de l'actualité locale et européenne. Média unique en France et en Europe, cette radio-école associative participe au rayonnement du territoire notamment par l'accueil des journalistes européens qu'elle forme depuis 2006 (21 promotions et plus de 200 jeunes accueillis).

En 2018, Euradionantes a franchi un cap majeur en déployant son projet radiophonique à l'échelle nationale, à la faveur des nouvelles possibilités techniques offertes par la Radio Numérique Terrestre (RNT), et de l'obtention d'un accord du CSA. Celle-ci a ouvert trois nouvelles antennes à Lyon, Lille et Strasbourg en 2018, tout en maintenant une coordination de l'ensemble du projet depuis Nantes. D'ici 2022, l'association prévoit d'ouvrir 17 antennes locales en France, voire certaines dans d'autres villes européennes. Le développement à Nantes du premier média radiophonique national à vocation européenne, disposant d'antennes dans les grandes métropoles françaises, représente une initiative unique et particulièrement originale. Premier siège d'un média national à Nantes, il constitue un atout au service du rayonnement de la Métropole à l'échelle de France et de l'Europe et permet également de renforcer l'ouverture du territoire sur l'Europe.

Nantes Métropole souhaite renouveler son soutien à l'association et l'accompagner dans la phase de développement de son projet national depuis Nantes, en accordant une subvention de fonctionnement complémentaire de **55 000 €** au titre de l'année 2018, en plus de la subvention de 185 000 € déjà attribuée (cf avenant n°2 à la convention 2016-2018 en annexe 1).

Enseignement supérieur, Recherche, Innovation

Les programmes RFI (Recherche Formation Innovation), initiés par la région Pays de la Loire en 2012, ont pour vocation d'accompagner des thématiques fortes du territoire dans le cadre d'une démarche intégrée en agissant sur les trois axes recherche formation et innovation.

L'objectif est de renforcer la visibilité et l'attractivité du territoire ligérien sur chacune des 13 thématiques identifiées à partir d'une réflexion stratégique et une ambition collective formalisée dans une feuille de route à 5 ans co-construite par les acteurs du territoire concernés (académiques, collectivités, technopoles, clusters d'entreprises…). Nantes Métropole s'est engagée à soutenir les démarches R.F.I relevant de ses filières prioritaires et répondant aux objectifs de son schéma directeur enseignement supérieur et recherches Campus Nantes. Les actions ciblées répondent à certains critères (cohérence avec la politique publique métropolitaine, complémentarité avec des projets métropolitains, interdisciplinarité et dimension internationale, nombre de chercheurs nantais impliqués). Dans ce cadre, il vous est proposé d'approuver une subvention aux projets suivants, portés par l'**Université de Nantes** :

- **10 000 €** au RFI Atlanstic (cf convention en annexe 2),
- **20 000 €** au RFI Bioregate (cf convention en annexe 3).

Odyssée est un projet de plateforme d'incubation associant 12 écoles nantaises. Il est porté par l'Institut Mines Télécom Atlantique, et l'Alliance (Audencia, ENSA et Centrale Nantes) en appui sur leurs deux incubateurs académiques respectifs. L'objectif est double, d'une part renforcer la création d'entreprises innovantes en optimisant les moyens d'accompagnement et d'autre part développer l'esprit d'entrepreneuriat et d'innovation des étudiants des écoles. La valeur ajoutée du projet réside dans sa coordination avec les acteurs de la création d'entreprises innovantes comme Atlanpole et sa bonne articulation avec les programmes existants à l'instar du pôle étudiant PEPITE, et contribue ainsi à l'exhaustivité d'une offre d'accompagnement performante sur le territoire. Ce dossier est soutenu et suivi par Nantes Métropole depuis sa genèse en 2013. Afin de permettre la poursuite de cette démarche, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de **30 000 €** pour **l'IMT Atlantique** (cf convention en annexe 4).

Le 14 avril 2016 a été conclue une convention financière ayant pour objet de définir le cadre et les modalités de l'accompagnement par Nantes Métropole au développement de l'IMT Atlantique (ex Ecole des Mines) pour les années 2016 à 2019. Elle définit le cadre et les modalités de l'accompagnement et du soutien de Nantes Métropole dans la stratégie de développement de l'IMT Atlantique notamment dans l'opération de fusion de Mines Nantes avec Télécom Bretagne et prévoit la conclusion d'un avenant accordant une subvention d'investissement dédiée à l'acquisition entre 2017 et 2019 d'équipements spécifiques destinés à assurer dans les meilleures conditions les relations quotidiennes entre enseignants chercheurs, étudiants et personnels des trois sites de Nantes, Brest et Rennes (en complément des équipements prévus dans le Contrat de Plan Etat Région 2015/2020). Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de **200 000 € à l'IMT Atlantique pour son site nantais** (cf avenant n°1 en annexe 5).

A la faveur de l'appel à projet international « **Connect Talent** » lancé en 2013 en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les collectivités locales, des chercheurs ont manifesté leur intérêt en proposant des projets « de rupture », projets dont les ambitions et les potentialités visent à relever un ou plusieurs défis scientifiques ou technologiques et permettant d'afficher une ambition stratégique à moyen ou long terme. Cette initiative vise à conforter l'attractivité et le rayonnement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur le territoire, et se traduit par un soutien financier des projets jugés les plus prometteurs.

En 2018, il vous est proposé d'approuver le soutien au développement des projets suivants :

- le projet de Leila Tirichine, intégrée au laboratoire UFIP (Unité de Fonctionnalité et Ingénierie des Protéines) de l'**Université de Nantes**, pour un montant de **178 000 €** au titre de l'année 2018. Le projet de recherche est centré sur l'épigénétique des microalgues pour étudier la réactivité aux changements environnementaux, améliorer les techniques de production de masse, explorer de futures applications industrielles. Ce projet participera au renforcement de la visibilité internationale du laboratoire d'accueil, avec le développement attendu de nombreuses collaborations internationales (cf convention en annexe 6).

- le projet de Jérôme Jullien, intégré au laboratoire CRTI (Centre de Recherche en Transplantation et Immunologie) de l'**Université de Nantes**, pour un montant de **301 000 €** au titre de l'année 2018. Le projet vise à comprendre comment les informations épigénétiques régulent la détermination et le maintien du destin cellulaire. Ces mécanismes sont particulièrement importants pour la médecine régénérative et le développement de thérapies de remplacement cellulaire efficaces. Avec la création d'une équipe de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) en 2020, ce projet permettrait la création d'un hub métropolitain d'excellence en épigénétique et devrait contribuer au renforcement de la visibilité internationale de la recherche nantaise dans ce domaine (cf convention en annexe 7).

Solidarités Métropolitaines

En application de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRE) et de la délibération du conseil métropolitain du 16 décembre 2016, la gestion du dispositif Fonds de Solidarité Logement a été transférée par le Conseil Départemental à Nantes Métropole au 1er janvier 2017.

Ce dispositif vise d'une part, à aider les personnes en difficulté d'accès ou de maintien dans leur logement, et d'autre part, comporte un volet financier en direction des associations qui développent des actions d'accompagnement au logement envers des ménages en difficulté (confrontés à des impayés de loyer par exemple), orientés par des acteurs sociaux. Ces associations développent des actions individuelles ou collectives au profit des ménages en logement autonome ou en sous-location.

En 2017, 871 ménages ont été accompagnés dans ou vers le logement. 438 logements ont été mobilisés en sous-location. 1 100 personnes, dont 850 jeunes, ont été accueillies au moins une fois pour une information / accompagnement dans le cadre de leur projet « logement ».

Par délibération du 13 avril 2018, le Conseil Métropolitain a approuvé la signature d'une convention par laquelle Nantes Métropole accorde son soutien à hauteur de 413 644 € à l'association **Anef Ferrer** pour l'activité d'accompagnement liée au logement pour des ménages en logement autonome ou en sous-location et le soutien à la gestion de sous-location. La convention a pris effet le 1er janvier 2018. Elle arrivera à expiration le 31 décembre 2018.

Par une demande en date du 5 septembre 2018, l'association sollicite l'aide financière complémentaire de Nantes Métropole afin d'accompagner plus particulièrement une quarantaine de ménages ayant le statut de réfugié et non francophones.

Il est proposé d'attribuer, au titre de l'année 2018, une subvention de fonctionnement complémentaire de **20 000 €** à l'association **Anef Ferrer,** soit un total de 433 644 € au titre de l'année 2018 et de signer l'avenant n°1 à la convention (cf annexe 8).

Sport de haut niveau

Dans le cadre de la politique publique de soutien au sport de haut niveau approuvée par Nantes Métropole lors du Conseil du 15 décembre 2014, et des conventions de partenariat approuvées lors du Conseil Métropolitain du 26 juin 2017, il est proposé, d'une part, d'attribuer, au titre du début de la saison 2018-2019, une 2ème partie de subvention de **100 000 €** au **HBC Nantes** (cf. avenant 1 en annexe n°9) et de **12 500 €** au **Nantes Rezé Métropole Volley** (cf. avenant 2 en annexe n°10).

II) AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Attractivité internationale

Le Centre Culturel Européen propose une approche culturelle et linguistique de la sensibilisation et l'ouverture des citoyens à l'Europe ; en fédérant les 4 centres bi-nationaux (allemand, espagnol, italien, britannique), cette association participe à la promotion de l'Europe. Elle est directement impliquée dans le projet de création d'un Pôle Europe sur l'Ile de Nantes en 2019 piloté par Nantes Métropole. Afin de lui permettre de mettre en œuvre ses missions dès le début d'année, et dans l'attente de la réunion du prochain Bureau métropolitain qui entérinera le montant de la subvention de fonctionnement 2019, il est proposé de lui accorder un acompte sur subvention s'élevant à **9 000 €** (cf convention en annexe 11).

Emploi / Innovation Sociale

La politique publique de Nantes Métropole en matière d'emploi se traduit par le soutien aux outils territoriaux que sont l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (issue de la fusion de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale) et l'Ecole de la Deuxième Chance de l'Estuaire de la Loire. A ce titre, ces structures bénéficient d'un conventionnement pluriannuel pour la période 2018/2020. Afin de permettre aux structures de fonctionner de façon optimum dès le début d'année, il est proposé d'accorder des acomptes sur subventions de fonctionnement comme suit :

- **1 985 700 €** pour l'**Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences**
- **280 000 €** pour l'**Ecole de la 2ème Chance de l'Estuaire de la Loire**

Depuis 2004, l'association **Les Ecossolies** a produit de la lisibilité et une valorisation de la dimension économique de l'économie sociale et solidaire (ESS), une consolidation du réseau d'acteurs, des compétences collectives, une dynamique de territoire. Avec la mise en service du Solilab (lieu multi-activités dédié à l'ESS), en janvier 2014, l'association participe, notablement, à développer et à consolider l'offre territoriale d'accompagnement des porteurs de projets et des entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire. Dans ce cadre, elle anime un pôle territorial de coopération économique (PTCE), une offre de service multi activités : hôtel d'entreprises, incubateur et pépinière ainsi qu'un espace "événementiels". A ce jour, 170 porteurs de projet ont été accompagnés par le Labo des Ecossolies-Solilab.

Enfin, l'association Les Ecossolies est associée, par Nantes Métropole, à la mise en œuvre, globale, de la feuille de route « Économie Sociale et Solidaire » du territoire à l'horizon 2020. En tant qu'acteur majeur du territoire métropolitain, l'association bénéficie d'un conventionnement pluriannuel pour la période 2018/2020. Afin de lui permettre de mettre en œuvre ses missions dès le début d'année, et dans l'attente du prochain Conseil métropolitain qui entérinera le montant de la subvention annuelle, il est proposé de lui accorder un acompte sur subvention de fonctionnement s'élevant à **66 500 €.**

Développement Economique / Tourisme

Le **CCO** assure aujourd'hui un rôle d'animation économique, de valorisation du patrimoine et d'organisation du débat public. Par son implication dans les débats économiques et sur l'emploi sur le territoire, le CCO contribue à l'animation active du territoire métropolitain. En outre, de par sa position géographique, le CCO est également un acteur de l'animation de la Tour Bretagne. Afin de lui permettre de mettre en œuvre ses missions dès le début d'année, et dans l'attente de la prochaine réunion du Bureau métropolitain qui entérinera le montant de la subvention annuelle, il est proposé de lui accorder un acompte sur subvention s'élevant à **50 000 €** (cf convention en annexe 12).

La revue urbaine « Place publique Nantes / Saint Nazaire » est éditée depuis 2007 par l'association Mémoires et Débats, installée au cœur de la métropole Nantes / Saint-Nazaire. La revue est également éditée sur Rennes et est devenue un des acteurs importants de l'animation du débat public dans l'espace Loire Bretagne. Une revue de référence intelligente qui aborde les questions urbaines, l'histoire, les savoirs scientifiques, la construction culturelle, les mouvements sociaux, économiques. Place publique participe également à la réflexion des perspectives d'avenir dans le domaine de l'éducation sportive. Afin de lui permettre de mettre en œuvre ses missions dès le début d'année, et dans l'attente du Bureau métropolitain de février qui entérinera le montant de la subvention de fonctionnement 2019, il est proposé d'accorder à l'association **Mémoire et Débats** un acompte sur subvention pour un montant s'élevant à **50 000** € (cf convention en annexe 13)

Le Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO) est un acteur structurant du territoire, vecteur de rayonnement culturel et d'attractivité de la métropole nantaise. Le Conseil Communautaire, par délibération du 15 décembre 2014, a approuvé le transfert de la compétence « Direction et gestion de l'opéra » de la Ville de Nantes vers Nantes Métropole afin de pouvoir développer une politique dynamique en matière d'art lyrique, basée sur l'exigence artistique, résolument tournée vers tous les publics, et contribuant à la politique culturelle du territoire.

Afin de permettre au SMANO de la mise en œuvre de ses missions dès le début de l'année, il est proposé de lui accorder un acompte sur la contribution obligatoire à hauteur de **2 000 000 €,** au titre de l'année 2019.

Royal de Luxe propose aujourd'hui la réalisation d'un projet artistique pluriannuel sur la métropole. Ce projet qui s'insère et interagit avec le plan de renouvellement urbain, vise à installer une présence artistique inspirée du théâtre populaire pour accompagner les habitants en apportant un souffle de poésie, révéler une identité qui transcende les différences et transformer en profondeur la relation que les habitants entretiennent avec leur environnement tout comme la vision qui en donnée.

Nantes Métropole, de son côté, a défini, d'une part, une politique publique facteur d'attractivité, par laquelle elle entend soutenir les événements, et tout particulièrement ceux de Royal de Luxe, qui font rayonner la Métropole dans différents champs, dont le rayonnement touristique et culturel, d'autre part, une politique publique en matière de développement urbain et social des territoires.

Afin de permettre à l'association Royal de Luxe de mettre en œuvre ce projet dès le début de l'année, il est proposé de lui accorder un acompte de subvention de **50 000 €** au titre de l'année 2019 et d'autoriser la signature de la convention d'objectifs (cf annexe 14).

Grands Projets Métropolitains

L'association **Pick Up Production** porte un projet baptisé «Transfert », projet métropolitain particulièrement ambitieux d'urbanisme artistique et culturel transitoire, inédit à cette échelle en France, et dont les enjeux en termes d'innovation et d'expérimentation en matière culturelle sont porteurs d'attractivité et de créativité à l'échelle de la métropole nantaise.

Il s'agit d'un projet métropolitain exceptionnel d'installation d'une « zone d'art et de culture » provisoire, sur un périmètre de 15ha au sein d'une ZAC située sur le territoire de la Ville de Rezé qui a débuté à l'été 2018 en lien avec l'ouverture du « Voyage à Nantes ».

L'association bénéficie d'un conventionnement pluriannuel. Afin de lui permettre de mettre en œuvre ses missions dès le début d'année, et dans l'attente du prochain Conseil métropolitain qui entérinera le montant de la subvention de fonctionnement 2019, il est proposé de lui accorder un acompte sur subvention s'élevant à **300 000 €**.

Environnement

L'association ECOPOLE, labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays de Nantes, exerce des activités d'intérêt général dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation au développement durable du territoire de l'agglomération nantaise, en particulier sur les champs environnementaux.

Au titre de l'année 2019, le montant de la subvention de fonctionnement que Nantes Métropole s'engage à verser à l'association dans le cadre de la convention 2019 / 2021 (soumise au vote du présent Conseil) s'élèvera' à 230.000 €, sous réserve du vote des crédits correspondants au budget.

Enfin, afin de permettre à ECOPOLE de mettre en œuvre ses missions dès le début de l'année, et dans l'attente de la réunion d'un prochain Bureau métropolitain qui entérinera la subvention de fonctionnement annuelle, il est proposé d'accorder un acompte sur subvention de fonctionnement de 140 000 €.

Sport de haut niveau

Dans le cadre de la politique publique de soutien au sport de haut niveau approuvée par Nantes Métropole lors du Conseil du 15 décembre 2014, il est proposé d'inscrire au budget 2019 de la Collectivité, les subventions relatives à la fin de la saison 2018-2019. Ainsi, il est proposé d'attribuer, par avance sur le budget 2019, les subventions de fonctionnement suivantes :

- **630 000 €** au **HBC Nantes** (cf. rapport missions d'intérêt général 2017-2018 et éléments financiers en annexe 15),
- **180 750 €** au **Nantes Atlantique Hand Ball (NAHB)**,
- **247 250 €** au **Nantes Rezé Basket (NRB**),
- **183 750 €** au **Volley Ball Nantes (VBN)**,
- **292 250 €** au **Nantes Rezé Métropole Volley (NRMV)** (cf. avenant 2 en annexe n°10).
- - **318 500 €** au Nantes Basket Hermine (NBH) (cf. rapport missions d'intérêt général 2017-2018 et éléments financiers en annexe 16).

Affaires Générales

N7 TV, éditrice de la chaîne TéléNantes, assure des missions de service public dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens conclu avec Nantes Métropole sur la période 2018-2022. Conformément au contrat d'objectifs et de moyens, le premier versement de 50 % de la contribution 2019 doit être versé avant le 30 janvier 2019. Dans l'attente du vote du budget primitif de Nantes Métropole, il est proposé de verser le premier acompte de la contribution 2019 prévue au contrat d'un montant de **665 000 € .**

Le **Comité des Œuvres Sociales (COS)** a pour objet de fournir des prestations sociales, d'organiser des actions ou de proposer des prestations dans le domaine du social, des loisirs et de la culture au bénéfice individuel ou collectif des agents (ou à leurs ayants droit) de Nantes Métropole notamment.

Il est proposé d'approuver les avances suivantes au profit du COS au titre de l'exercice 2019 :

- 1 600 000€ au titre du budget principal,
- 141 000€ au titre du budget annexe Eau,
- 99 000€ au titre du budget Assainissement,
- 176 000€ au titre du budget annexe Déchets,
- 4 800€ au titre du budget annexe Stationnement

Les modalités de calcul et de versements sont fixées dans la convention 2019-2020.

Pour information, le montant de la subvention de l'année N versée par l'établissement public est égal à 1% des dépenses de personnel retracées au compte administratif de la collectivité au titre de l'année précédente.

M^me^ Gressus : « Toutes ces subventions tout à fait courantes à cette époque de l'année, ont fait l'objet d'une présentation dans les commissions spécifiques. »

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'attribution des subventions proposées dans l'exposé,

2. approuve les conventions et les avenants correspondants ci-joints :

- Euradionantes : 1 avenant
- Université de Nantes : 4 conventions
- IMT Atlantique : 1 convention et 1 avenant
- Anef Ferrer : 1 avenant
- HBC Nantes : 1 avenant et 1 rapport
- Nantes Rezé Métropole Volley : 1 avenant
- Centre Culturel Européen : 1 convention
- CCO : 1 convention
- Mémoires et Débats : 1 convention
- Royal de Luxe : 1 convention
- Nantes Basket Hermine : 1 rapport

Pour le Centre Culturel Européen M.André SOBCZAK ne prend pas part au vote.
Pour l'Association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences M. Pascal BOLO ne prend pas part au vote.
Pour le CCO : M. Pascal BOLO, M. Gérard ALLARD et M. Franckie TRICHET ne prennent pas part au vote.
Pour l'Ecole de la deuxième Chance de l'Estuaire : M.Pascal BOLO, M.André SOBCZAK ne prennent pas part au vote.
Pour les Ecossolies : M. Pascal BOLO, Mme Mahel COPPEY et Mme Rozenn HAMEL ne prennent pas part au vote.
Pour l'association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences de Nantes Métropole : Monsieur Pascal BOLO, Madame Claudine CHEVALLEREAU, Monsieur Dominique DUCLOS, Monsieur Jacques GILLAIZEAU, Madame Anne-Sophie GUERRA, Madame Dominique LE BERRE, Monsieur Jean-Claude LEMASSON et Monsieur François VOUZELLAUD ne prennent pas part au vote.

3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(15 abstentions)

M^me^ Laernoes présente le dossier suivant :

Direction Énergies Environnement Risques

26 - ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : CONVENTION PLURI-ANNUELLE 2019/2021 AVEC L'ASSOCIATION ECOPOLE

Exposé

A travers ses compétences et ses politiques publiques, Nantes Métropole s'est engagée fortement sur les questions de développement durable. Les ambitions et objectifs métropolitains se traduisent dans les actions des politiques publiques thématiques et dans les documents structurants avec une vision 2030 et des objectifs de long terme (feuille de route transition énergétique, plan local d'urbanisme métropolitain, plan de déplacements urbains, projet alimentaire territorial…).

Ainsi, en lien avec ses politiques publiques, Nantes Métropole soutient, l'association ECOPOLE, labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays de Nantes, dans un rapport caractérisé par le partage d'objectifs communs. Cette relation a donné lieu à la signature de conventions cadres déclinées par conventions annuelles successives.

En effet, ECOPOLE exerce des activités d'intérêt général dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation au développement durable du territoire de l'agglomération nantaise, en particulier sur les champs environnementaux. Son projet associatif 2016 / 2021 vise à sensibiliser et informer, en priorité les jeunes et les publics intermédiaires, à accompagner les changements de comportement et à fédérer les acteurs du territoire pour mieux collaborer à l'échelle du réseau de l'environnement.

Sur la période de la dernière convention 2016 / 2018, ECOPOLE et Nantes Métropole partagent un bilan positif : ECOPOLE a su renouveler son projet associatif autour de 3 grands axes et 7 priorités et de véritables feuilles de route, dont l'élaboration a associé bénévoles et professionnels, structurent les projets menés par l'association. Elles permettent de mieux apprécier les effets d'entraînement entre les actions de l'association et les politiques publiques.

Sur la base du bilan de cette convention qui s'achèvera en fin année, il est proposé aujourd'hui la conclusion d'une nouvelle convention pour la période 2019 / 2021 aux termes de laquelle l'association ECOPOLE se propose de mettre en œuvre les activités d'intérêt général suivantes :

- **conforter la mission de centre de ressources sur la transition écologique en priorité auprès des publics intermédiaires pour lui donner les moyens d'agir au quotidien auprès des habitants, des citoyens, des usagers** : à titre d'exemple, carnet de balades, ressources pédagogiques et documentaires sur le « Zéro Déchet », la Nature en ville et l'alimentation responsable, diffusion de l'outil de connaissance collaboratif CartoQuartiers, etc.

- **renforcer l'espace d'activités partagé sur la transition écologique à l'échelle du territoire de la Métropole et conforter la fonction d'animation et d'observation du réseau de l'environnement de la métropole nantaise** : à titre d'exemple, retour sur les activités des associations environnementales, veille juridique.

- **soutenir les actions citoyennes et le pouvoir d'agir des habitants en partageant l'expérience acquise depuis plusieurs années par l'association pour en faire bénéficier d'autres structures et territoires** : à titre d'exemple, contribution méthodologique à la mise en réseau des lieux dédiés à la transition énergétique et écologique en lien avec l'engagement n°22 de la feuille de route Transition Énergétique du territoire visant à développer « 100 laboratoires citoyens ».

- **renforcer la thématique « Zéro déchet »** au sein de l'association et des membres de son réseau en confortant le rôle de relais de diffusion de bonnes pratiques, la veille de tous les réseaux actifs sur la métropole, et en contribuant activement à la lutte contre les déchets dans l'environnement (objectif "Zéro Déchet sauvage").

- **développer et porter à connaissance les continuités écologiques privées** : impliquer les particuliers dans la construction d'une trame verte et bleue « privée » via l'animation de réseaux d'habitants, une cartographique collaborative autour d'un portail sur la Nature en ville, et les sciences participatives, en coordination avec les acteurs du territoire.

- **conforter la thématique de l'alimentation** : en lien avec l'engagement de la feuille de route alimentaire « éduquer et sensibiliser autour des enjeux de l'alimentation ».

- **développer l'accompagnement de la mobilité durable** : en lien avec les objectifs du plan de déplacements urbains métropolitain.

Ce projet associatif s'inscrivant dans le cadre ses politiques publiques en matière de développement durable, Nantes Métropole accepte d'apporter son soutien à l'Association ECOPOLE par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 230 000 € au titre de l'année 2019 et d'un montant annuel de 170 000 € les deux années suivantes après vote par le Conseil métropolitain dans le cadre de la procédure budgétaire.

La convention 2019 / 2021 vise en outre à poser les bases d'une relation clarifiée et simplifiée, l'ensemble concourant à l'efficacité des actions des deux parties dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Ce document est joint en annexe à la présente délibération.

M^me^ Laernoes : « Madame la Présidente, mes chers collègues, voilà donc le renouvellement de la convention pluriannuelle avec l'association Écopôle qui rassemble tout le réseau des associations qui œuvrent en faveur de l'environnement. Nous avons fait un bilan de la précédente convention pluriannuelle qui nous a conduits à la renouveler et à l'amplifier sur un certain nombre de sujets que je ne vous détaille pas ici, mais que vous pourrez voir et retrouver dans la délibération. Le travail en partenariat et le faire ensemble sur notre territoire avec des partenaires engagés et qui vont encore plus loin, c'est ce qui caractérise notre Métropole. Merci pour votre attention. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1. approuve les termes de la convention pluriannuelle 2019 / 2021 à signer avec l'association ECOPOLE CPIE Pays de Nantes ;
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Roussel présente les dossiers suivants :

Direction générale des services

27 - GRAND PORT MARITIME NANTES SAINT-NAZAIRE – CONSEIL DE SURVEILLANCE ET CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT – DÉSIGNATIONS

Exposé

Le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire est dirigé par un directoire, sous le contrôle d'un conseil de surveillance composé de 18 membres répartis comme suit :

- 5 représentants de l'État,
- 5 représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements dont deux de la région Pays de la Loire, un du département de Loire-Atlantique, un de Nantes Métropole et un de Saint-Nazaire agglomération,
- 3 représentants du personnel de l'établissement public,
- 5 personnalités qualifiées nommées par l'Etat dont un représentant élu au sein de la chambre consulaire et un représentant du monde économique.

Nantes Métropole compte un représentant au sein du Conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire. Madame Johanna Rolland a été désignée, à cet effet, par délibération du 25 avril 2014.

L'organisation du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire compte également un conseil de développement, instance consultative qui réunit les milieux professionnels, sociaux et associatifs ainsi que les collectivités territoriales et leurs groupements.

Nantes Métropole compte un représentant titulaire (M. Aymeric SEASSAU) et un représentant suppléant (M. Alain ROBERT) au sein du conseil de développement du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire.

Le mandat des membres de ces instances arrivant à échéance en 2019, au terme des 5 années réglementaires, le Préfet de Loire-Atlantique a demandé que le Conseil métropolitain procède à de nouvelles désignations

M. Roussel : « Oui, cette délibération concerne le Grand Port maritime de Nantes-Saint-Nazaire. Madame la Présidente représente Nantes Métropole au sein du Conseil de surveillance, et Messieurs Aymeric Seassau et Alain Robert représentent la Métropole au sein du Conseil de développement. Leur mandat arrive à échéance le 2 janvier 2019 et donc le Préfet de Loire-Atlantique nous demande que le Conseil métropolitain procède à de nouvelles désignations. Il est proposé de garder les mêmes représentants. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET,
PAR 64 VOIX POUR ET 14 ABSTENTIONS

1. désigne Mme Johanna ROLLAND en tant que représentant de Nantes Métropole au sein du conseil de surveillance du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire,
2. désigne M. Aymeric SEASSEAU représentant titulaire et M. Alain ROBERT représentant suppléant au sein du conseil de développement du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire,
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

28 - INSTITUT DE LA CONCERTATION ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE – ADHÉSION DE NANTES MÉTROPOLE – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Exposé

L'institut de la concertation et de la participation citoyenne est une association qui regroupe une communauté de praticiens, chercheurs et usagers de la concertation et de la participation citoyenne, au service de la démocratie et de la qualité des démarches.

C'est aujourd'hui un réseau national de plus de 1000 membres, répartis sur l'ensemble du territoire.

L'institut développe des partenariats avec des institutions publiques, des entreprises et des collectivités territoriales.

L'adhésion de Nantes Métropole permettrait de bénéficier du fonds documentaire de l'institut, de la veille réalisée par l'institut sur ce domaine, des échanges avec les autres adhérents et de renforcer ainsi le réseau local de praticiens de la concertation et de la participation.

Le montant de l'adhésion annuel (2000 € en 2018) est prévu au budget.

M. Roussel : « Cette délibération concerne l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne qui aujourd'hui est un réseau national de plus de 1 000 membres répartis sur l'ensemble du territoire avec des praticiens, des chercheurs, des usagers de la concertation et de la participation citoyenne. Donc c'est important pour nous d'y adhérer. C'est le premier sens de cette délibération. L'adhésion est de 2 000 euros pour l'année 2018, c'était prévu au budget et il convient de désigner un représentant. J'ai le plaisir d'être candidat à cette représentation. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET,
PAR 64 VOIX POUR ET 14 ABSTENTIONS

1. autorise l'adhésion à l'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne, 35 rue du sentier, Paris et à verser la cotisation annuelle.
2. désigne M. Fabrice ROUSSEL représentant de Nantes Métropole au sein de cette association.
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Bolo présente les dossiers suivants :

Direction des Sports

29 - CLUB DES SITES D'ACCUEIL DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023 – ADHÉSION DE NANTES MÉTROPOLE – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Exposé

Dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby qui sera organisée en 2023 par la France, Nantes Métropole, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nice, Lille Métropole Européenne, Paris, Saint-Denis, Saint-Etienne Métropole et Toulouse Métropole ont été retenues en tant que collectivités d'accueil de l'événement et sont engagées vis-à-vis de la Fédération Française de Rugby.

Pour organiser au mieux ces rencontres majeures au plan sportif et économique, les Villes et les Métropoles Sites d'accueil, ont souhaité se regrouper dans une structure juridique semi-pérenne leur permettant d'être une force de dialogue et de propositions face aux organisateurs de l'événement.

Ainsi, une association loi 1901 portant la dénomination de « Club des sites d'accueil de la Coupe du Monde de Rugby 2023 » a été créée.

Il est proposé d'adhérer à cette association et de désigner un représentant de la collectivité au sein du Conseil d'Administration de ce « club des Sites ».

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 4 000 € pour le fonctionnement 2018 de cette structure.

Les crédits correspondants sont prévus au budget de fonctionnement - opération 3588 « Grands Évènements Sportifs ».

M. Bolo : « Oui, vous le savez : Nantes va accueillir la Coupe du monde de rugby 2023 et a été créé un Club des sites qui regroupe l'ensemble des Villes et Métropoles qui vont accueillir en 2023 cette grande manifestation pour être à la fois une force de proposition, de dialogue face aux organisateurs et pour veiller par exemple à ce que les conditions économiques de cette opération soient équitables pour les territoires qui vont l'accueillir.

Donc il vous est proposé d'adhérer à ce Club des sites pour 4 000 euros de cotisation annuelle, et je vous propose d'être le représentant de Nantes Métropole dans cette affaire, puisque j'ai déjà commencé à suivre tout cela. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ,

1. décide d'adhérer à l'association « Club des sites d'accueil de la Coupe du Monde de Rugby 2023 »,
2. désigne M. Pascal BOLO, représentant de Nantes Métropole,
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

30 - SAEM LAD-SELA – EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT – ENTRÉE DE LA RÉGION AU CAPITAL

Exposé

La société d'économie mixte locale (SEML) Loire-Atlantique Développement-SELA (LAD-SELA) assure, sur le territoire de Loire-Atlantique, l'étude et la réalisation de projets favorisant notamment le développement économique. Nantes Métropole est à ce titre actionnaire minoritaire (844 actions, soit 4,61 % du capital).

Les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 ont renforcé le rôle des régions en matière de développement économique. C'est pourquoi, dans ce cadre, il a été proposé à la Région des Pays de la Loire de prendre une participation au sein du capital de LAD-SELA, sous la forme d'une augmentation de capital donnant lieu à un versement numéraire de 250 000 €, y compris prime d'émission.

L'entrée de la Région au capital de LAD-SELA est de nature à modifier comme suit sa composition :

Actionnariat de LAD-SELA avant participation Région		*Actionnariat de LAD-SELA après participation Région*	
Actionnaires	% du capital détenu	Actionnaires	% du capital détenu
Département de Loire-Atlantique	61,44 %	Département de Loire-Atlantique	60,64 %
Nantes Métropole	4,61 %	Nantes Métropole	4,55 %
Ville de Nantes	1,77 %	Ville de Nantes	1,75 %
Ville de St Herblain	1,69 %	Ville de St Herblain	1,67 %
CARENE	1,09 %	Région	1,31 %
Autres actionnaires	29,38 %	CARENE	1,08 %
		Autres actionnaires	29,00 %

L'implication capitalistique de la Région conforte la volonté commune des collectivités actionnaires de LAD-SELA et de la Région d'accompagner les initiatives locales permettant de soutenir les projets en faveur de l'économie de proximité, de la solidarité territoriale et de la cohésion sociale en pérennisant et en développant l'emploi local.

L'entrée au capital de la Région conduit également à la création d'un nouveau poste d'administrateur au sein du conseil d'administration, le nombre d'administrateurs devant être porté de 14 à 15 dont 10 pour les collectivités territoriales.

En application de l'article L1524-1 du code général des collectivités territoriales, et conformément aux statuts de Loire-Atlantique Développement - SELA, il vous est donc proposé de vous prononcer sur la délibération suivante.

M. Bolo : « Oui, il s'agit de l'entrée de la Région au capital de la SEML Loire Atlantique développement SELA qui, au regard des dispositions de la loi NOTRe et des répartitions de compétences entre différentes collectivités est parfaitement légitime et normale. Comme nous sommes actionnaires nous-mêmes de cette SEML, il fallait l'accord de notre Conseil métropolitain, c'est ce que je vous propose d'acter. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Oui, merci Madame la Présidente. En vertu de notre règlement intérieur, je m'interroge sur la régularité et la validité des délibérations que nous sommes en train de prendre. En effet, je n'ai pas le sentiment que nous ayons le quorum requis pour délibérer à la majorité des membres en exercice, c'est-à-dire 97 membres. Je ne compte pas 49 personnes dans cette salle sauf à me tromper, car le règlement intérieur stipule bien "dans la salle". Peut-être qu'un rappel à nos collègues qui sont à l'extérieur permettrait de respecter notre règlement intérieur et de ne pas entacher d'irrégularité nos délibérations. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Deux choses. Effectivement, le quorum est surveillé en ce moment en permanence et effectivement j'invite chacune et chacun à rester à l'intérieur de l'enceinte de cette assemblée et à ce que nous puissions passer le message à celles et ceux qui échangeraient dehors. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1. approuve l'entrée de la Région des Pays de la Loire au capital de la société LAD-SELA, sous la forme d'une augmentation de capital donnant lieu à un versement numéraire de 250 000 €,
2. approuve la création d'un nouveau poste d'administrateur au sein du conseil d'administration de la société LAD-SELA au bénéfice de la Région des Pays de la Loire, le nombre d'administrateurs devant être porté de 14 à 15 dont 10 pour les collectivités territoriales,
3. approuve la modification des statuts de la société LAD-SELA liée à l'entrée à son capital de la Région des Pays de la Loire, plus particulièrement en ce qui concerne la composition du conseil d'administration,
4. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction des Finances

31 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET TARIFAIRES DIVERSES

Exposé

1. **Patinoire du Petit-Port**

Nantes Métropole a confié à la Ville de Nantes la gestion de la patinoire du Petit Port dans le cadre du contrat de délégation de service public pour la gestion du Centre de Loisirs du Petit Port, conclu avec Nantes Métropole Gestion Equipements jusqu'en juin 2026.

Pour 2019, il est proposé des évolutions mineures de la grille tarifaire de cet équipement. Ces modifications portent sur les tarifs de location des patins, ainsi que sur les tarifs d'entrée unitaire avec location de patins pour les centres aérés métropolitains et les comités d'entreprise. L'ensemble des tarifs de la patinoire est présenté en annexe 1.

2. **Règlement intérieur des musées, du Planétarium et du Chronographe**

En réponse à des problématiques rencontrées, il est proposé de compléter l'article 12 du règlement intérieur des musées, du Planétarium et du Chronographe, approuvé au Conseil Métropolitain du 27 juin 2017, par un paragraphe permettant un remboursement rapide des visiteurs qui en effectueraient la demande. L'article 12, serait rédigé comme suit :

Article 12

En cas de troubles, de grèves et en toute situation - dont la direction de l'établissement reste seule juge – de nature à compromettre la sécurité des personnes ou des biens, il peut être procédé à la fermeture totale ou partielle de l'établissement ou à la modification des heures d'ouverture.

La direction de l'établissement prend toute mesure imposée par les circonstances. Elle peut notamment imposer des prescriptions particulières pour des motifs tirés de l'intérêt général lorsque la situation le justifie, ou pour répondre à des hypothèses non prévues par le présent règlement.

Ces fermetures (impossibilité technique de recevoir l'usager, séance annulée) peuvent donner lieu à remboursement de l'usager via la régie de l'établissement.

3. **Démarche territoriale de résorption des campements illicites et intégration des migrants d'Europe de l'est – Partenariat financier entre les communes et Nantes Métropole**

L'intégration des publics migrants de l'Europe de l'Est vivant dans des campements illicites est une question prégnante sur le territoire métropolitain. Afin de faire progresser cette situation, tout en améliorant les problématiques de sécurité et de tranquillité publique engendrées par les occupations illégales de terrains, les 24 communes de Nantes Métropole mènent depuis plusieurs années des actions visant à favoriser l'insertion de ces publics dans le droit commun, notamment par le logement et par l'emploi. Elles ont également initié une démarche territoriale volontariste, mobilisant l'État et le Département de Loire-Atlantique, fondée sur une doctrine reposant sur les principes d'humanité et de fermeté, et travaillé à des pistes de solidarité intercommunale, tout en veillant au respect des compétences de chacun. Il s'agit ici de formaliser le partenariat entre Nantes Métropole et les communes sur ces enjeux.

Répartition financière pour la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS)

La démarche territoriale impulsée se traduit notamment par un dispositif de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), adopté par le Conseil Métropolitain du 13 octobre 2017. Cette MOUS vise à favoriser la résorption de certains campements illicites, tout en stabilisant les familles qui le souhaitent dans une situation légale d'habitat. La MOUS, sous maîtrise d'ouvrage Nantes Métropole, a été confiée par marché public à l'Association Saint-Benoît Labre (Bureau métropolitain du 24 novembre 2017) et intègre 4 missions :

- analyser et mettre en forme de l'état des lieux existant des campements illicites,
- repérer des opportunités de parcours d'insertion,
- réaliser un diagnostic social global et individualisé des ménages,
- mettre en œuvre un accompagnement global et individualisé.

Par délibération du conseil métropolitain 13 octobre 2017, la répartition financière relative à la MOUS a été établie de la manière suivante :

- Etat – DIHAL : 50 %
- Conseil Départemental 44 : 25 %
- Nantes Métropole : 10 %
- Communes : 15 %

Cette répartition financière a fait l'objet de conventions de Nantes Métropole avec l'État et le Conseil Départemental.

Il est proposé d'acter dans la présente délibération la participation des communes à hauteur de 15 % du montant de la MOUS, répartie au prorata de leur poids démographique respectif.

Répartition financière pour les terrains d'insertion temporaires

La démarche territoriale se traduit également par un dispositif de terrains d'insertion temporaires permettant de faciliter l'accompagnement du public qui bénéficie dans ce cadre d'un habitat transitoire de type caravane ou mobile-home, avant l'accès au logement de droit commun lorsque les conditions pour y accéder sont réunies. L'aménagement et la gestion de ces terrains d'insertion temporaires relèvent de l'initiative des communes.

Concernant la gestion et l'entretien de ces terrains, il avait été proposé, dans le cadre du comité de pilotage de la démarche territoriale du 14 mars 2017, que l'État financerait ces coûts à hauteur de 50 % d'un forfait annuel. La participation de l'État a déjà fait l'objet d'une convention avec Nantes Métropole.

Dans un objectif de solidarité intercommunale, il est proposé que les communes sans terrains d'insertion temporaires contribuent à ces dépenses à hauteur de 25 %, au prorata de leur poids démographique respectif, 25 % restant à la charge des communes d'implantation des terrains d'insertion temporaires.

Le forfait annuel, base de calcul de cette répartition financière, est défini comme suit :

- 2 000€ par emplacement pour un terrain équipé en eau et électricité, avec un dispositif de gestion et d'accompagnement, dans la limite de 20 emplacements par terrain,
- 1 000€ par emplacement pour terrain équipé en eau et électricité, sans dispositif de gestion ni d'accompagnement, dans la limite de 20 emplacements par terrain.

Or, il s'avère que ce forfait de 2000€ ou 1000€ est parfois inférieur aux coûts réels dépensés par les communes. Pour soutenir encore davantage les communes qui se mobilisent activement dans la démarche partenariale, il est donc proposé que Nantes Métropole puisse également contribuer au financement de ce dispositif, en finançant le différentiel entre les coûts réels et les coûts mentionnés dans le forfait annuel précité.

Les communes gestionnaires de ces terrains d'insertion temporaires conserveront nécessairement à leur charge 25% du forfait précité de 2000€ ou 1000€ par emplacement.

Les communes de l'agglomération souhaitant bénéficier de ce soutien financier devront faire parvenir à Nantes Métropole un dossier comportant :

- la description du dispositif de gestion mis en place,
- le montant estimé des dépenses de fonctionnement par grand poste comptable,
- le plan de financement de ces dépenses de fonctionnement.

Le versement de la subvention s'opérera en fin d'année civile, sur la base des justificatifs de paiement des factures liées à la gestion et à l'entretien des terrains transmis par les communes.

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette démarche, il est donc proposé de signer une convention cadre entre Nantes Métropole et chacune des 24 communes permettant de contractualiser le partenariat financier selon les modalités précisées précédemment (cf convention cadre en annexe 3 de cette délibération, et répartition financière selon le poids démographique de chaque commune en annexe 2).

1. **Mauves-sur-Loire - Approbation des transferts patrimoniaux à la Métropole dans le cadre des transferts de compétences – convention et régularisation de l'attribution d'une subvention**

Par arrêté préfectoral du 28 juillet 2000, le District de l'Agglomération Nantaise a été transformé en communauté urbaine à compter du 31 décembre 2000.

Cette transformation s'est accompagnée d'un transfert important de compétences des communes, ainsi que du patrimoine associé à ces transferts vers la Communauté urbaine de Nantes.

La délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2001 a approuvé les conditions du transfert décrites dans une convention type à conclure avec chaque commune conformément aux articles - L5215-28 du Code général des collectivités territoriales, 14 de l'arrêté Préfectoral en date du 28 juillet 2000 portant transformation du District de l'agglomération nantaise en Communauté urbaine de Nantes, 6 des statuts de la Communauté urbaine de Nantes.

La commune de Mauves-sur-Loire a intégré la communauté urbaine au 31 décembre 2001.

L'inventaire nécessaire au transfert de patrimoine n'avait pas été établi par la commune, jusqu'à présent. Il est aujourd'hui réalisé et permet de formaliser le transfert de patrimoine en pleine propriété.

Dans ce contexte, la convention type approuvée en 2001 a été adaptée et est jointe en annexe 4 de la présente délibération.

Pour régulariser cet inventaire comptable, il vous est proposé d'approuver la liste et les valeurs des biens de la commune de Mauves-sur-Loire transférés en pleine propriété et à titre gratuit, à intégrer à l'actif de Nantes Métropole, d'acter que les durées d'amortissement de ces nouvelles immobilisations seront identiques aux durées d'amortissement du budget concerné, d'autoriser Mme Le Receveur des Finances de Nantes Municipale à réaliser les écritures d'ordre non budgétaires relatives à ce transfert : débit des comptes d'immobilisations 21 par le crédit du compte 1021.

Par ailleurs, Mauves-sur-Loire avait réalisé et financé l'aménagement d'une déchetterie située route de Saint-Mars-du Désert avant le transfert de compétences. Pour ces travaux, la commune bénéficiait d'une subvention du Département. Au moment du versement de cette subvention, le transfert de compétences entre la Ville et la Communauté urbaine était effectif, aussi la subvention d'un montant de 42 143,48 € a été versée à la communauté urbaine (titre n°2002/1956).

Il convient par conséquent de procéder au remboursement de la subvention au profit de la commune.

2. **Budget annexe stationnement**

Un marché pour l'exploitation du parking Feydeau a été conclu entre Nantes Métropole et Nantes Métropole Gestion Services (NMGS) pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Dans le cadre de ce marché, des abonnements ont été commercialisés par NMGS allant au-delà du 1er janvier 2019 et les recettes correspondantes perçues par la collectivité par l'intermédiaire de la régie d'avances et de recettes.

Or, le parking Feydeau sera géré dans le cadre de la convention de délégation de service public « Cœur de Ville » à compter du 1er janvier 2019, les montants des recettes des 43 abonnements perçus au titre de l'année 2019 dans le cadre du marché devront donc être reversés par Nantes Métropole au délégataire de la DSP, c'est à dire NMGS.

Le montant de ce reversement s'élève pour Nantes Métropole s'élève à 21 646,95 € HT, soit 25 976,33 € TTC. Les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe stationnement 2018 au chapitre 011 opération n°3397 intitulée "exploitation du parking Feydeau".

M. Bolo : « Oui, il s'agit d'une traditionnelle délibération de dispositions financières et tarifaires diverses. Je précise qu'il n'y a pas de décision modificative. Il y a notamment à noter la répartition financière pour la la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale, la fameuse MOUS concernant certaines catégories de personnes, les terrains d'insertion temporaire, les transferts patrimoniaux à la Métropole, donc tout cela est tout à fait classique, avec des tarifs sur le budget annexe du stationnement. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET,
PAR 64 VOIX POUR ET 14 ABSTENTIONS,

1. approuve la grille tarifaire de la patinoire jointe en annexe 1 et applicable au 1er janvier 2019.
2. approuve la modification de l'article 12 du règlement intérieur des musées, du Planétarium et du Chronographe.
3. approuve le principe de la participation financière des communes à la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale à hauteur de 15 % du montant du marché public, au prorata du poids démographique de chacune.
4. décide, au titre de la solidarité intercommunale, de la participation financière des communes non dotées de terrains d'insertion temporaires à hauteur de 25 % du forfait annuel défini ci-dessus.
5. décide de la prise en charge par Nantes Métropole des coûts de gestion et d'entretien des terrains d'insertion temporaires sur la base du différentiel entre les coûts réels et les coûts établis selon le forfait annuel de 2 000€ ou 1 000€ par emplacement.
6. approuve, au titre de la solidarité intercommunale, une convention cadre de coopération avec les communes en annexe 3.
7. autorise Madame la Présidente à signer les conventions cadre entre Nantes Métropole et les 24 communes.

8. approuve la convention relative à la régularisation administrative et comptable du transfert de patrimoine de la commune de Mauves sur Loire à Nantes Métropole selon les termes précisés dans la convention jointe en annexe 4.
9. approuve la liste des immobilisations de la commune de Mauves-sur-Loire transférées en pleine propriété à titre gratuit à Nantes Métropole jointe en annexe 5.
10. acte que les durées d'amortissement prises pour les nouvelles immobilisations transférées seront identiques à celles des immobilisations entrantes de même nature du budget concerné.
11. autorise Mme Le Receveur des Finances de Nantes Municipale à réaliser les écritures d'ordre non budgétaires relative à ce transfert : débit des comptes 21 crédit du compte 1021.
12. approuve la régularisation de l'attribution de la subvention de 42 143,48 € perçue par la communauté urbaine, par le reversement de ce montant à la commune de Mauves-sur-Loire.
13. autorise le versement de 21 646.95€ HT soit 25 976,33€ TTC correspondant aux 43 abonnements perçus sur la régie du parking Feydeau au titre de l'année 2019 à la société Nantes Métropole Gestion Services (NMGS), délégataire à compter du 01/01/2019.
14. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Espace Public

32 – VOIRIE - PRESTATIONS À L'USAGER - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – TARIFS 2019

Exposé

Chaque année, le conseil métropolitain fixe les tarifs permettant de facturer tous travaux sur le domaine public métropolitain effectués pour le compte de particuliers et les tarifs d'occupation temporaire du domaine public ayant fait l'objet d'une autorisation préalable. Ces tarifs concernent les prestations à l'usager en matière de nettoiement, de travaux d'assainissement, de voirie, d'éclairage public et régulation de trafic, ainsi que les tarifs d'occupation du domaine public, sanisettes, réseaux de communications électroniques. Le conseil métropolitain se prononce également sur les tarifs des concessions funéraires et installations de caveaux, cavurnes et cases dans les cimetières métropolitains.

Depuis le 1er janvier 2015, la Présidente de Nantes Métropole exerce les pouvoirs de police sur le territoire de la ville de Nantes en matière de circulation et de stationnement. En conséquence, le conseil métropolitain doit se prononcer également sur les tarifs relatifs aux occupations du domaine public découlant de ces pouvoirs de police et qui sont applicables uniquement sur le territoire de la ville de Nantes. Ces tarifs concernent les occupations liées aux marchés, aux fêtes foraines et cirques, aux manifestations à caractère économique, les occupations par des terrasses, les occupations de voirie au sol sans ancrage de type chevalet publicitaire, les occupations en surplomb et les occupations pour travaux ou déménagements.

Depuis le 2 mars 2017, la Présidente de Nantes Métropole exerce en outre les pouvoirs de police sur les voies métropolitaines, hors agglomération, des 24 communes, en matière de circulation et de stationnement. En conséquence, le conseil métropolitain doit se prononcer sur les tarifs relatifs aux occupations du domaine public découlant de ces pouvoirs de police et qui seront applicables uniquement sur ces voies métropolitaines hors agglomération. Ces tarifs concernent les occupations par des terrasses, les occupations de voirie sans ancrage, les occupations en surplomb et les occupations pour travaux ou déménagements.

Depuis le 1er janvier 2015, la Présidente de Nantes Métropole assure enfin la délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis sur les territoires des communes de Nantes, Bouguenais, Brains, Carquefou, Couëron, Indre, Les Sorinières, Rezé et Saint Aignan de Grand Lieu. Il convient donc que le conseil métropolitain fixe également les tarifs se rapportant au stationnement des taxis dans les communes concernées.

I. Réactualisation des tarifs :

Il est proposé que les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2019 évoluent de la manière suivante :

1. pour les prestations voirie et nettoiement : + 1,3 %. Ce taux correspondant à l'inflation.

2. pour les coûts de main d'œuvre : + 1,3 %.

Ce taux est intermédiaire entre le GVT (glissement vieillesse technicité) de 0,75 % et le GVT élargi aux mesures locales et nationales de 2,1 %.

3. pour les tarifs découlant des pouvoirs de police transférés : + 0,95 % en moyenne. Dans le cas des tarifs découlant des pouvoirs de police transférés sur les voies métropolitaines, hors agglomération, des 24 communes, il est proposé d'appliquer les tarifs applicables au secteur 2 et à la zone 4 correspondants aux zones périphériques de la ville de Nantes (annexe 3).

4. pour les tarifs des communications électroniques : les tarifs sont actualisés selon les indices en vigueur.

5. pour les tarifs relatifs aux concessions funéraires dans les cimetières métropolitains :

- concessions funéraires : il est proposé de faire évoluer les tarifs des concessions inhumation et dépôt d'urne en appliquant le taux d'inflation (+ 1,3%).

- caveaux, cavurnes et case de columbariums : ils sont installés par la collectivité mais à la charge des familles. Il est proposé de faire évoluer ces tarifs en appliquant le taux d'inflation (+ 1,3%), qui est également le taux de révision du marché auquel a recours la collectivité pour réaliser cette prestation. Ce tarif est assujetti à la TVA, à l'exception des caveaux d'occasion.

- remboursement des concessions rétrocédées : il est calculé au prorata du temps d'occupation de la concession et accordé pour les concessions dont le temps d'occupation est égal ou inférieur à la moitié de la durée de la concession (soit 7 et 15 ans pour les concessions de respectivement 15 et 30 ans).

- caveaux provisoires : étant donné l'usage très exceptionnel des caveaux provisoires, dans les cimetières métropolitains, il est proposé au conseil métropolitain de délibérer en maintenant la gratuité pour leur mise à disposition.

II. Travaux réalisés pour le compte de tiers:

1. En éclairage public et régulation de trafic :

Les prestations externalisées seront facturées au coût réel augmenté d'une majoration pour frais généraux et de contrôle de 10 % conformément à l'article R141-21 du code de la voirie routière.
L'entretien des points lumineux des voies privées sera facturé selon les prix figurant au bordereau ci-joint (annexe 1).

2. En assainissement (eaux pluviales):

Les prestations externalisées seront facturées au coût réel augmenté d'une majoration pour frais généraux et de contrôle de 10 % conformément à l'article R141-21 du code de la voirie routière.

3. En voirie et nettoiement:

Les prestations aux tiers seront facturées selon les prix figurant au bordereau (annexe 1). Les tarifs tiennent compte de l'évolution des taux d'inflation (+ 1,3%) et de main d'œuvre (+ 1,3 %)

4. En espace verts :

Les arbres d'alignement ayant fait l'objet de dégradation, lors de chantiers de travaux, seront facturés suivant le barème déterminé par la méthode de calcul de valeur des arbres et du coût de dégradation qu'ils peuvent subir. La méthode et les tarifs sont déterminés respectivement dans le guide de protection des arbres en phase chantier (annexe 4) et le bordereau (annexe 5) ci- joints.

III. Occupations du domaine public :

1. Occupation du domaine public par les terrasses :

Il vous est proposé d'appliquer en 2019 sur le territoire de la ville de Nantes pour les terrasses avec ancrage le zonage des terrasses sans ancrage, tel qu'il figure en annexe 2.

Le zonage 2019, calé sur celui de la Ville de Nantes est joint en annexe 2.

2. Exonérations et réductions :

L'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques prévoit les cas dans lesquels la gratuité de l'occupation ou de l'utilisation du domaine public peut être accordée. Il vous est donc proposé de maintenir la gratuité d'occupation lorsque l'une des conditions fixées par l'article L2125-1 du code de la propriété des personnes publiques est remplie, dès lors que le titre d'occupation n'est pas constitutif de droits réels.

Il est également de la compétence du Conseil de décider le cas échéant d'appliquer un tarif réduit pour les occupations qui intéressent un service public (santé publique, logement social…) mais dont l'accès (qui ne bénéficie pas nécessairement à tous) reste payant.

Il vous est proposé d'appliquer les dispositions suivantes pour les bailleurs sociaux :

- dans le cas d'une occupation de chantier pour une opération de construction "neuve", une réduction de 50% s'appliquera sur la redevance de l'occupation du domaine public
- dans le cas d'une occupation de chantier d'une opération de "réhabilitation", une réduction de 75% s'appliquera sur la redevance de l'occupation du domaine public."
- dans le cas d'une occupation de chantier pour une opération de construction "neuve" comprenant des bâtiments publics métropolitains et/ou communaux, les bailleurs sociaux seront exonérés de la redevance de l'occupation du domaine public (annexe 1 – partie occupation du domaine public - prix n°31 et annexe 3 – articles 43 à 46).
    - pour les canalisations privées hors réseaux de chaleur (annexe 1 – partie occupation du domaine public - prix n°41), la gratuité pour les collectivités locales et la réduction de 50 % du tarif pour les bailleurs sociaux.

3. Occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique

Il s'agit pour Nantes Métropole d'appliquer les dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatives à la perception de redevances annuelles pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique.

Pour chacune des communes membres, à l'exception de Nantes en vertu de l'article R-2333-110 du CGCT et du cahier des charges de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique sur cette commune, il est proposé de fixer le montant de ces redevances et leur revalorisation annuelle selon le plafond et la règle d'évolution définis dans l'article R2333-105 du CGCT. Ainsi il est proposé de prendre en compte :

- le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1er janvier de l'exercice ;
- l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement qui a décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française.
  (Annexe 1 - partie occupation du domaine public – article 102)

4. Occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz :

Les articles R 1233-105-1, R 2333-105-2et R 2333-105-114-1 du CGCT fixent le régime des redevances pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Les redevances dues chaque année sont fixées par le conseil métropolitain dans une limite de plafond définie par des formules de calcul.

Il est proposé au conseil métropolitain d'instaurer ces redevances suivant les modalités de calcul fixées par ces articles en appliquant la formule plafond (annexe 3, articles 52, 53 et 54).

5. Occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux :

Il est proposé d'instaurer le doublement des tarifs d'occupation temporaire du domaine public liés aux chantiers de travaux dont la date initiale de fin de chantier, fixée dans les arrêtés circulation et stationnement, est dépassée sans autorisation.

M. Bolo : « Cette délibération concerne les tarifs 2019 de prestations à l'usager d'occupation du domaine public. Les tarifs sont augmentés de manière extrêmement modérée, 1,3 %, à l'exception de ceux concernant les commerces du centre-ville qui eux n'augmentent pas du tout. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET,
PAR 64 VOIX POUR ET 14 ABSTENTIONS

1. approuve les tarifs 2019 (annexe 1) concernant les prestations à l'usager en matière de nettoiement, voirie et entretien des points lumineux des voies privées ainsi que les tarifs d'occupation du domaine public, sanisette, réseaux de communications électroniques, concessions funéraires et installations de caveaux, cavurnes et cases dans les cimetières métropolitains.
2. approuve le principe de facturation à l'usager du coût réel des prestations externalisées en éclairage public, régulation de trafic, voirie, nettoiement, assainissement (eaux pluviales) et espaces verts (annexes 4 et 5).
3. décide d'accorder la gratuité d'occupation au permissionnaire lorsque l'une des conditions fixées par l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques est remplie, dès lors que le titre d'occupation n'est pas constitutif de droits réels.
4. décide d'accorder une réduction ou une exonération de la redevance d'occupation aux bailleurs sociaux, au titre de l'année 2019 pour les permissions en cours comme pour les nouvelles autorisations comme suit :
5. dans le cas d'une occupation de chantier pour une opération de construction "neuve", une réduction de 50% s'appliquera sur la redevance d'occupation du domaine public
6. dans le cas d'une occupation de chantier pour une opération de "réhabilitation", une réduction de 75% s'appliquera sur la redevance d'occupation du domaine public."
7. dans le cas d'une occupation de chantier pour une opération de construction "neuve" comprenant des bâtiments publics métropolitains et/ou communaux, les bailleurs sociaux seront exonérés de la redevance d'occupation du domaine public.
8. décide d'accorder pour les canalisations privées hors réseaux de chaleur la gratuité aux collectivités locales et une réduction de 50 % aux bailleurs sociaux, au titre de l'année 2019, pour les permissions en cours comme pour les nouvelles autorisations.
9. approuve l'instauration des redevances annuelles pour l'occupation du domaine public métropolitain par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique suivant les modalités de calcul fixées par les dispositions prévues dans l'article R-2333-105 du CGCT.
10. approuve l'instauration des redevances pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz suivant les modalités de calcul fixées par les dispositions prévues par les articles R 2333-105-1, R2333105-2 et R 2333-114-1du CGCT.
11. approuve l'instauration d'un doublement des tarifs d'occupation du domaine public dans le cas de chantiers de travaux dont la date initiale de fin de chantier, fixée dans les arrêtés circulation et stationnement, est dépassée sans autorisation.
12. approuve a répartition du zonage sur le territoire de la ville de Nantes des droits d'occupation du domaine public pour les terrasses avec ancrage conformément au plan ci-joint (annexe 2).
13. approuve les tarifs d'occupations du domaine public liées aux marchés, aux fêtes foraines et cirques, aux manifestations à caractère économique, aux occupations par des terrasses, les occupations de voirie au sol sans ancrage, les occupations en surplomb et les occupations pour travaux ou déménagements sur le territoire de la commune de Nantes et sur les voies métropolitaines hors agglomération des 24 communes (annexe 3).
14. approuve les tarifs se rapportant au stationnement des taxis sur les communes de Nantes, Bouguenais, Brains, Carquefou, Couëron, Indre, Les Sorinières, Rezé et Saint-Aignan-de-Grand-Lieu (annexe 3).
15. autorise Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

33 – CITÉ DE CONGRÈS – PARC DES EXPOSITIONS – SITE DES MACHINES DE L'ILE – POLITIQUE TOURISTIQUE – PATRIMOINE IMMOBILIER ÉCONOMIQUE – TARIFS 2019

Exposé

I - Gestion et exploitation de la Cité des Congrès de Nantes

Nantes Métropole a confié l'exploitation et la gestion de cet équipement à la « Cité Le Centre des Congrès de Nantes », Société Publique Locale, en vertu d'un contrat de délégation de service public entré en vigueur le 1er janvier 2012 pour une durée de 16 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Les missions qui lui sont confiées dans le cadre du contrat s'organisent autour de trois pôles d'activité :

1. la gestion et l'exploitation de l'équipement,
2. la production d'événements,
3. la gestion du patrimoine.

Et en particulier :

- l'accueil de toutes manifestations et événements à caractère économique et culturel ayant vocation à se dérouler à la Cité des Congrès,
- le développement d'une offre de services adaptée aux attentes des usagers,
- le développement de cette activité par des actions de prospection, la coordination de l'offre et les candidatures en matière d'organisation de congrès sur le territoire de référence,
- la maîtrise d'ouvrage des extensions, d'équipements neufs de renouvellement ou d'amélioration à la demande du délégant.

Conformément aux dispositions de l'article 19 du contrat de délégation de service public relatives à la tarification des services, en contrepartie de la prise en charge des charges d'exploitation, l'exploitant est autorisé à percevoir auprès des bénéficiaires ou du public, les recettes calculées sur la base des tarifs de location de salles et de bureaux fixés par délibération du Conseil métropolitain, ainsi que les recettes issues des activités annexes constituées notamment de prestations refacturées aux utilisateurs des salles. Le délégataire dispose d'une possibilité de négociation commerciale de 25 % par rapport aux tarifs arrêtés.

1/ Locations de salles pour les activités économiques et culturelles

La Cité des Congrès, pour proposer l'actualisation de sa grille tarifaire, s'appuie sur un faisceau d'indicateurs ; l'évaluation du rapport qualité/prix exprimé par les clients, l'évolution du comportement d'achat des clients, les pratiques commerciales de la concurrence ainsi que la nécessité pour la structure de maintenir le niveau de rentabilité prévu dans le plan stratégique 2016/2019.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'appliquer une augmentation tarifaire de l'ordre de 2 % sur l'ensemble des salles, correspondant aux évolutions du marché, des charges et du niveau d'investissements réalisé par la Cité depuis 2012 et programmé sur 2019 et les années suivantes. Cette augmentation est cohérente avec les niveaux de prix pratiqués par les centres des congrès implantés en France et correspond à l'augmentation annuelle des tarifs.

2/ Spécificités du partenariat avec l'ONPL

Depuis 2009, une tarification spécifique a été mise en place entre la Cité des congrès et l'ONPL. L'évolution tarifaire vis à vis de ce partenaire se base sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, pour la part relative aux espaces (+1,92%) et sur l'évolution de l'indice Syntec pour la part relevant du personnel (+2,47%).

3/ Locations de bureaux

L'évolution des tarifs relatifs à la mise à disposition de bureaux est basée quant à elle sur l'indice national des loyers des activités tertiaires (ILAT) mis à jour chaque trimestre.

Les indexations annuelles sont réalisées en regard de l'indice utilisé en référence l'année n-1.

Les tableaux joints en annexe 1 récapitulent l'ensemble des tarifs proposés pour l'année 2019 et le détail des modalités d'actualisation.

II - Gestion et exploitation d'Exponantes

Nantes Métropole a confié la gestion, l'exploitation et l'extension du Parc des Expositions de La Beaujoire à la société délégataire du service d'exploitation du parc des expositions de la Beaujoire (S.P.E.B) en vertu d'un contrat de délégation de service public conclu le 21 octobre 2011, entré en vigueur le 1er janvier 2012 pour une durée de vingt ans, soit jusqu'au 31 décembre 2031.

La rémunération du délégataire est constituée des ressources liées à l'ensemble des ouvrages et installations et aménagements du Parc, à savoir, notamment :

- la location des espaces,
- les recettes provenant des activités de production de manifestations.

Ces ressources sont réputées permettre au délégataire d'assurer l'équilibre financier tel que résultant du compte d'exploitation prévisionnel.

L'avenant n°1 au contrat de délégation de service public voté lors du Conseil Communautaire du 6 juillet 2012 prévoit que « l*e délégataire devra, dans le cadre du rapport annuel prévu à l'article 30, proposer la révision des tarifs qu'il souhaiterait voir appliquer à compter du 1er janvier de l'année suivante. »*

La tarification est composée des éléments suivants :

1. les coûts d'exploitation du parc des expositions, les spécifications techniques et de sécurité pour son exploitation,
2. le positionnement et la politique commerciale d'Exponantes,
3. les pratiques tarifaires des concurrents : Exponantes se situe dans la moyenne.

Conformément aux dispositions de l'article 24 du contrat de DSP relatif aux tarifs applicables aux usagers, il est proposé d'appliquer une augmentation mesurée, pour l'année 2019, de l'ordre de 1,3 % en moyenne (selon les espaces concernés, l'augmentation se situe entre 0,6 et 2%).

Le tableau joint en annexe 2 récapitule l'ensemble des tarifs proposés pour l'année 2019.

III - Gestion et exploitation des Machines de l'Ile

Nantes Métropole a confié la gestion, l'exploitation et la commercialisation des Machines de l'Ile à la société publique locale Le Voyage à Nantes, en vertu d'un contrat de délégation de service public conclu le 5 juillet 2010, et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025.

Conformément aux dispositions de l'article 21 « Tarifs », les tarifs des différents équipements (Galerie des Machines, Éléphant, Carrousel des Mondes Marins) sont arrêtés par Nantes Métropole, sur proposition du délégataire.

La politique tarifaire doit répondre à un double objectif :

- proposer un choix clair et cohérent aux publics,
- attirer et fidéliser une clientèle locale, mais aussi nationale et internationale.

L'annexe 3 récapitule les tarifs proposés pour l'année 2019 ; ceux-ci sont stables depuis 2015.

Ce document, une fois approuvé, viendra remplacer l'actuelle annexe 13 du contrat de délégation de service public.

IV - Gestion et mise en œuvre de la politique touristique

Nantes Métropole a confié la gestion et la mise en œuvre de sa politique touristique à la société publique locale Le Voyage à Nantes, en vertu d'un contrat de délégation de service public renouvelé le 1er mars 2015, et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 5 définissant les missions confiées au délégataire, celui-ci élabore, organise et commercialise tous types de prestations et de services à caractère touristique concourant au développement de la destination.

La politique tarifaire des principales prestations est arrêtée par Nantes Métropole, sur proposition du délégataire. Les prestations concernées sont :

- les tarifs des visites guidées pour les groupes (adultes et scolaires) ;
- les tarifs des visites guidées et des Pass Nantes pour les individuels.

1/ Tarifs groupes :

Depuis 2015, les tarifs des visites guidées font l'objet d'une actualisation biennale, permettant de compenser des augmentations de charges et préserver les marges commerciales dégagées par l'activité commerciale de Nantes Tourisme, tout en maintenant une politique tarifaire attractive au regard des prix pratiqués par les autres grandes agglomérations françaises.

Pour les tarifs des visites guidées à destination des groupes, le Voyage à Nantes propose une augmentation moyenne en valeur de +0,35 € TTC/personne. Les tarifs sont présentés en tarifs forfaitaires, valables pour un groupe de 30 adultes ou élèves.

2/ Tarifs individuels et Pass Nantes:

Pour les tarifs des visites guidées à destination des individuels, le Voyage à Nantes propose une augmentation moyenne en valeur de +2 € TTC/personne, afin de repositionner la destination au même niveau que des agglomérations telles que Marseille ou Montpellier, tout en préservant une politique tarifaire moins élevée que des agglomérations telles que Lyon, Bordeaux ou Toulouse. A noter que les tarifs réduits des visites guidées incontournables de la destination resteront stables par rapport à 2018 (pour les publics suivants : étudiant -26 ans, demandeur d'emploi, -18 ans, détenteur de la carte blanche (dispositif nantais), carte cezam, adhérents FUAJ, titulaire carte invalidité).

Pour les Pass Nantes (3 formules de 24, 48 ou 72 heures donnant un accès « clé en main » aux principaux sites touristiques et aux transports en commun), le Voyage à Nantes propose une augmentation en valeur de +1€ sur les tarifs réduits. Les tarifs pleins des différents Pass Nantes resteront stables par rapport à 2018.

L'annexe 4 récapitule les tarifs proposés pour l'année 2019. Ce document, une fois approuvé, viendra remplacer l'actuelle annexe 7 du contrat de délégation de service public.

V - Gestion et animation du patrimoine immobilier économique métropolitain

Nantes Métropole a confié la gestion et l'animation du patrimoine immobilier économique métropolitain à la Société Publique Locale Nantes Métropole Aménagement, par convention de délégation de service public en date du 22 décembre 2011.

Cette convention, entrée en vigueur le 1er janvier 2012 pour une durée de huit ans, porte sur un volume d'environ 22 000 m² de surface plancher répartis sur huit immeubles :

1. trois pépinières d'entreprises,
2. trois hôtels d'entreprises,
3. deux immeubles technologiques.

Il vous est proposé d'adopter les tarifs applicables en 2019 pour la mise à disposition de ces surfaces ainsi que ceux dédiés aux services communs délivrés aux entreprises.

S'agissant des loyers, les modifications proposées portent sur les points suivants :

- suppression des loyers par tranche semestrielle sur les pépinières d'entreprises et mise en place de loyer par tranche annuelle
- hausse de 1€ par m² annuel en moyenne sur la partie bureau en pépinières
- hausse de 0,5€ par m² annuel en moyenne sur la partie bureau en hôtels d'entreprises

Les tarifs des services communs (secrétariat, affranchissement, permanence téléphonique, location de salles) restent identiques en 2019.

Les tableaux joints en annexe 5 récapitulent l'ensemble des tarifs proposés pour l'année 2019.

M. Bolo : « Il s'agit là encore des tarifs 2019 de la cité des congrès, du parc des expositions, du site des Machines de l'île, de notre politique touristique et de notre patrimoine immobilier économique. Vous avez la délibération, je suis prêt à répondre à d'éventuelles questions ainsi que les collègues en charge des politiques publiques concernées. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET,
PAR 64 VOIX POUR ET 14 ABSTENTIONS

1. approuve les tarifs 2019 pour la gestion et l'exploitation de la cité des congrès dont la gestion a été confiée par délégation de service public à la Société Publique Locale « Cité Le Centre des Congrès de Nantes », joints en annexe 1.
2. approuve les tarifs 2019 pour la gestion et l'exploitation du parc de la Beaujoire dont la gestion a été confiée par contrat de délégation de service public à la société délégataire du service d'exploitation du parc des expositions de la Beaujoire (S.P.E.B), joints en annexe 2.
3. approuve les tarifs 2019 de l'équipement des Machines de l'Ile, dont la gestion a été confiée par contrat de délégation de service public à la Société publique locale Le Voyage à Nantes, joints en annexe 3.
4. approuve les tarifs 2019 relatifs à la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique confiée par contrat de délégation de service public à la Société publique locale Le Voyage à Nantes, joints en annexe 4.
5. approuve les tarifs de location et de services communs 2019 pour les entreprises accueillies dans les structures d'hébergement comprises dans le périmètre de la délégation de service public relative à la gestion et l'animation du patrimoine immobilier économique communautaire, joints en annexe 5.
6. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Transition Ecologique Energétique et Services Urbains

34 – SERVICES PUBLICS LOCAUX, EAU, ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF, DÉCHETS, ET CELLULE OPÉRATIONNELLE DE PRÉVENTION DES RISQUES (COPR) – TARIFS 2019

Exposé

Les tarifs des services urbains eau, assainissement, et déchets sont votés annuellement. Les recettes qui découlent de ces tarifs à l'usager permettent d'assurer l'équilibre des budgets annexes concernés. Dans ce cadre, l'ensemble des propositions tarifaires de la présente délibération concourt à une logique de performance conjuguant efficience économique, qualité du service rendu à l'usager et développement durable. En effet ces budgets annexes s'inscrivent dans les enjeux globaux des trois politiques publiques Eau, Déchets et Environnement, lesquelles sont fortement contributrices aux objectifs de l'agenda 21 de Nantes Métropole.

1) Eau et Assainissement

- **Redevances Eau et Assainissement collectif**

Les services eau et assainissement de Nantes Métropole doivent s'équilibrer budgétairement conformément aux dispositions de l'article L2224-1 du CGCT.

Les services de l'eau et de l'assainissement gèrent des infrastructures et équipements très conséquents (réseaux d'eau potable et d'assainissement, stations de production d'eau potable, d'épuration, de pompage etc). La gestion de ce patrimoine important engendre des coûts fixes d'entretien, de renouvellement et de développement lourds, auxquels s'ajoutent des dépenses liées au renforcement des exigences normatives portant à la fois sur la qualité des eaux produites et distribuées, et la qualité des eaux traitées après collecte des eaux usées.

Toutefois, Nantes Métropole a toujours souhaité faire bénéficier ses usagers d'un tarif de l'eau abordable, lequel se situe d'ailleurs en dessous de la moyenne des plus grandes villes françaises. Depuis 2016, Nantes Métropole a également mis en œuvre une tarification sociale permettant de garantir qu'aucun usager ne consacre plus de 3 % de ses ressources au paiement de sa facture d'eau.

Pour l'année 2019, le comité de bassin Loire Bretagne, par délibération du 4 octobre 2018, a validé une baisse du montant de la redevance Modernisation des réseaux de collecte, de 0,18€ H.T par m³ à 0,15€ H.T par m³. Cette baisse a été actée conjointement au vote du 11ème programme du comité de bassin Loire Bretagne qui prévoit une baisse notable des subventions en particulier aux collectivités (baisse de 10 % des taux d'aide, certains domaines d'intervention ne sont plus subventionnables pour la métropole tels l'eau potable ou l'assainissement non collectif).

Aussi, dans le cadre de ses engagements au titre de la transition écologique et pour poursuivre les dynamiques déjà engagées Nantes Métropole propose d'intégrer le montant équivalent à cette baisse de redevance dans la part tarifaire. Ainsi, la somme correspondante permettra non seulement de compenser les diminutions de subventionnement pour le renouvellement du patrimoine mais aussi de poursuivre le soutien à la mise en conformité de l'assainissement non collectif destiné notamment aux usagers les plus précaires .De plus, la Métropole engagera une démarche pour une aide spécifique à la mise en conformité l'assainissement collectif .

Ainsi, en ce qui concerne l'année 2019, Nantes Métropole propose l'adoption des tarifs figurant en annexe 1 de la présente délibération en particulier une augmentation globale de la facture d'eau de 1,77% par rapport à 2018. Le tarif sera de 3,49 € TTC/m³ au 1er janvier 2019 pour une facture type 120 m³, sur la base du montant actuel connu des redevances de l'Agence de l'Eau, soit une facture globale de 418,86 € TTC correspondant à une augmentation de 7,27 € par rapport à 2018.

- **Redevances Assainissement non collectif**

Afin d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif nouvelles et existantes, le conseil communautaire a mis en place, lors de sa séance du 17 décembre 2004, un service public d'assainissement non collectif.

Le montant de la redevance semestrielle s'établit à ce jour à 19,40 € HT. Il vous est aujourd'hui proposé d'appliquer une augmentation de 1,3 % correspondant à l'inflation au 1er janvier 2019, soit un montant de 19,65€ HT, ce qui correspond à une augmentation annuelle de 0,50€.

- **Prestations en matière d'eau potable**

Travaux de branchements au réseau d'eau potable

Les opérateurs qui gèrent la distribution et l'exploitation du réseau d'eau potable, à savoir l'opérateur public Nantes Métropole et Veolia-Eau – titulaire des marchés d'exploitation pour les secteurs géographiques confiés à un opérateur privé, réalisent les branchements au réseau d'eau potable.

Les tarifs applicables à ces prestations sont déterminés de manière uniforme pour l'ensemble des opérateurs, et précisés dans le bordereau de prix joint à l'annexe 2 - section 1. Il est proposé d'actualiser les tarifs sur la base de l'évolution annuelle de l'indice TP10-a « Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux", telle que constatée au 1er septembre 2018, soit une évolution à hauteur de +2,25 % par rapport à 2018.

Prestations diverses liées au service à l'usager

Lors du Conseil métropolitain du 13 octobre 2017, Nantes Métropole a adopté un nouveau règlement du service public d'eau potable applicable sur l'ensemble du territoire métropolitain à compter du 1er janvier 2018.

Ce règlement définit les droits et obligations réciproques entre l'usager et l'exploitant (modalités de distribution de l'eau, demandes et résiliation d'abonnement, modalités et délais de paiement, limites de responsabilité du service public,…) et prévoit également un certain nombre de prestations liées aux services à l'usager ou de frais divers en lien avec ces prestations.

C'est le cas par exemple des frais d'ouverture ou de fermeture de branchement, des frais de contrôle de conformité et de contrôle de vérification après mise en conformité des installations de prélèvement privatif d'eau (puits, forage,…), des pénalités en cas de prélèvement d'eau sans autorisation, ou encore des frais de relance pour retard de paiement des factures dans les délais.

Afin de donner à l'usager à tout moment une grille tarifaire à jour et éviter des révisions annuelles du règlement de service, les tarifs des prestations associées au règlement de service n'ont pas été insérés dans le règlement, et sont proposés dans le cadre de la présente délibération.

Les tarifs correspondants, applicables à compter du 1er janvier 2019, sont récapitulés en annexe 2 - section 2 jointe à la présente délibération. Il vous est proposé une actualisation des tarifs existants à hauteur de 1,3%.

- **Prestations de travaux et d'entretien diverses ou pour le compte de tiers**

Nantes Métropole réalise, à la demande d'usagers ou de tiers, des prestations telles que des travaux de raccordement de réseaux de ZAC ou de lotissements au réseau en service, de branchements de gros diamètres ou encore des interventions diverses telles que des déplacements d'équipements ou des dévoiements de réseau, des prestations d'accompagnement des opérateurs d'infrastructures radioélectriques dans nos stations etc.

Nantes Métropole assure également l'entretien, la maintenance et la réalisation des tests de débit et de pression des appareils de lutte pour la défense incendie.

Les tarifs correspondants sont récapitulés en annexe 2 - sections 3-1 à 3-5 jointe à la présente délibération. Il vous est proposé à compter du 1er janvier 2019 une actualisation des tarifs à hauteur de 1,3%.

- **Prestations en matière d'assainissement**

Travaux de branchements au réseau d'assainissement collectif

Les opérateurs qui assurent l'exploitation du réseau d'assainissement, à savoir l'opérateur public Nantes Métropole, SAUR et SUEZ, sont chargés d'effectuer les travaux de branchement au réseau d'assainissement d'eaux usées.

Lors de la séance du 08 décembre 2017, le Conseil métropolitain a approuvé, afin d'assurer une meilleure équité entre les pétitionnaires lors de leur demande de raccordement au réseau d'assainissement, la mise en place de tarifs forfaitaires permettant d'assurer une tarification homogène à l'échelle de l'ensemble du territoire et représentatifs des coûts de revient des prestations réalisées.

Les forfaits proposés sont déclinés par classe de diamètre et en fonction du type de voirie (revêtue ou non) sur laquelle les travaux doivent intervenir. Des prix supplémentaires complètent les forfaits pour tenir compte des cas particuliers (longueur du raccordement à réaliser supérieure à 7 mètres linéaires, présence de revêtements de voirie spéciaux, etc).

Les tarifs de branchements sont joints en annexe 3 - section 1 à la présente délibération. Il est proposé d'actualiser les tarifs sur la base de l'évolution annuelle de l'indice TP10-a « Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux", telle que constatée au 1er septembre 2018, soit une évolution à hauteur de 2,25 % par rapport à 2018.Les branchements d'un diamètre supérieur à 300 mm restent facturés au coût réel des travaux, majoré de 10 % pour frais généraux en application de l'article L1331-2 du code de la santé publique.

Enfin, il convient de noter que le dispositif institué par la délibération du 21 juin 2002 prévoyant la gratuité du raccordement des constructions existantes lors de la création ou de l'extension du réseau n'est pas remis en cause.

Contrôles des installations privatives d'assainissement

Nantes Métropole est amenée à effectuer des contrôles de raccordement des installations d'assainissement privatives lors de mutations de propriétés ou lors de l'établissement d'autorisations de raccordement ou de déversement délivrés aux usagers. Ces contrôles peuvent conduire à prescrire une mise en conformité des installations à la réglementation en vigueur et plus particulièrement au règlement d'assainissement de Nantes Métropole.

Les contrôles sont effectués par un opérateur privé désigné dans le cadre d'un marché conclu après une procédure d'appel d'offres ou par l'opérateur public.

Des tarifs uniques sont applicables à cette prestation, quel que soit l'opérateur intervenant, qu'il vous est proposé d'actualiser à hauteur de 1,3 % à compter du 1er janvier 2019. Ces tarifs sont récapitulés en annexe 3 – section 2 à la présente délibération.

Nantes Métropole est également amenée à effectuer des contrôles sur la qualité des effluents rejetés dans le réseau. Cela concerne :

- les contrôles prévus par l'article 7 « Déversements interdits » du règlement d'assainissement collectif, qui met à la charge de l'usager les frais de contrôle et d'analyse réalisés ponctuellement par Nantes Métropole lorsque le résultat de ces analyses démontre que les rejets ne respectent pas les interdictions prescrites en matière de produits déversés (peintures, solvants à peinture, acides, huiles usagées …) ou les valeurs seuils fixées
- les contrôles et analyses réalisés dans le cadre des délivrances d'autorisation de déversement aux usagers non domestiques.

Les tarifs applicables à ces prestations correspondent aux prix résultants du marché « prestations de prélèvements, contrôles et analyses (eaux usées, eaux pluviales, boues, sédiments, eaux naturelles, eaux souterraines, air, terre, sol) sur le territoire de Nantes Métropole », majorés de 10 % pour couvrir les frais de gestion et de maîtrise d'ouvrage supportés par Nantes Métropole.

Interventions diverses ou pour le compte de tiers

Nantes Métropole réalise, à la demande d'usagers ou de tiers, des prestations diverses telles que des arrêts ponctuels de poste de refoulement, des prestations de coordination de mises en route de pompes de relevage etc.

Les tarifs correspondants sont récapitulés en annexe 3 - section 3 à la présente délibération. Il vous est proposé à compter du 1er janvier 2019 une actualisation des tarifs à hauteur de 1,3 %.

Traitement des matières de vidange, graisses, sables et matières vinicoles

Les matières de vidange, graisses, sables et matières vinicoles font l'objet d'un traitement spécialisé sur les sites de Tougas et de Basse-Goulaine.

Les tarifs sont fixés en fonction des coûts d'exploitation et d'amortissement. Nantes Métropole doit veiller néanmoins à ce que l'évolution des tarifs permette d'assurer de façon effective l'équilibre de l'exploitation tout en conservant des tarifs attractifs pour inciter les sociétés spécialisées à faire traiter leurs déchets liquides récoltés.

Il vous est proposé d'appliquer à partir du 1er janvier 2019 une actualisation à hauteur de 1,3 % de ces tarifs, récapitulés en annexe 3 - section 4 à la présente délibération.

- **Tarification sociale de l'eau – Actualisation des seuils d'éligibilité au dispositif**

Par délibération du 7 décembre 2018, le Conseil métropolitain a adopté la prolongation du dispositif de tarification sociale de l'eau pour Nantes Métropole jusqu'au 15 avril 2021.

Ce dispositif permet d'attribuer des aides aux usagers dont la résidence principale se situe sur une des 24 communes de Nantes Métropole, et qui payent une facture d'eau soit directement (en qualité d'abonné au service d'eau) soit dans les charges collectives de leur habitation (habitat collectif non individualisé).

Le dispositif de tarification sociale a pour objectif :

- d'aider les ménages dont la facture d'eau représente plus de 3 % de leurs revenus. En effet, pour certains ménages, la facture d'eau représente une part importante de leur budget ;
- tout en incitant aux économies d'eau le dispositif d'aide prenant en effet comme référence une consommation d'eau estimée à 30 m³ par personne et par an

Les seuils d'éligibilité pour bénéficier de la tarification sociale de l'eau dépendent directement des tarifs de l'eau, dont les montants évoluent chaque année. Aussi il convient d'actualiser ces seuils en tenant compte des tarifs qui seront applicables en 2019 conformément à l'annexe 4 ci-jointe.

Pour mémoire, l'identification des bénéficiaires de l'aide est effectuée de deux manières : d'une part un dispositif automatique pour les ménages allocataires de la CAF, d'autre part un dispositif déclaratif via les mairies pour les ménages non allocataires, ceux ayant un quotient familial non significatif et les étudiants.

Pour 2018, la mise en œuvre du dispositif automatique a permis d'attribuer une aide à 6 327 foyers, pour un montant total de 379 339 €.

1) Déchets

Tarif de la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers

Par délibération en date du 17 décembre 2004, le conseil communautaire a instauré sur le territoire de Nantes Métropole, la redevance spéciale.

En effet, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2224-14 et L 2333-78), les collectivités ou les établissements publics de coopération intercommunale qui ont institué la TEOM ont l'obligation de créer une redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers qu'ils peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions particulières.

La redevance spéciale s'applique aux communes, aux administrations, aux établissements publics et aux entreprises bénéficiant du service de collecte et de traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères de Nantes Métropole. La redevance spéciale concerne les producteurs de déchets non ménagers dont le volume hebdomadaire total de collecte est supérieur à 1020 litres.

Il est proposé que le tarif de la redevance spéciale progresse de 1,3 % et soit fixé à 0,521 € / litre à compter du 1er janvier 2019.

Bordereau de prix-Tarification des prestations à l'usager

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière d'élimination des déchets, Nantes Métropole doit fixer chaque année le montant de tarifs permettant de facturer certaines prestations à l'usager (coût horaire d'intervention d'un conducteur, d'un ripeur, mise à disposition d'une benne ou d'un caisson….).

Il vous est proposé que les tarifs pour l'année 2019 figurant en annexe 5 à la présente délibération, augmentent de 1,3%.

2) Cellule opérationnelle de prévention des risques (C.O.P.R)

Nantes Métropole dispose d'un service spécialisé et dédié à la lutte contre les pollutions et atteintes environnementales : la Cellule Opérationnelle de Prévention des Risques (C.O.P.R).

Les missions de la C.O.P.R visent :

- à traiter, sans délai, tout accident environnemental par la conduite et la prise en charge des actions urgentes jugées nécessaires et s'assurer ainsi de l'application ultérieure du principe « pollueur payeur » ;

- à prévenir les risques de pollution aux moyens de démarches systématiques de connaissance des risques et enjeux environnementaux de son territoire de compétence ;

- à constituer un appui et un outil d'expertise mis à disposition dans le cadre d'événements ou problèmes spécifiques relevant de son domaine de compétence.

La C.O.P.R bénéficie, en outre, de dispositifs partenariaux particulièrement aboutis entre Nantes Métropole, SDIS 44 et l'État (DREAL, Inspection des Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement) permettant une prise en charge complète et coordonnée de tout événement affectant l'environnement relevant de ses missions.

Dans le cadre de sa mission première d'intervention sur pollution, l'action de la C.O.P.R. permet donc une stricte application du principe « pollueur payeur » puisque, au terme de son intervention, les prestations engagées sont recouvrées auprès des responsables de ces accidents environnementaux. Le recouvrement, effectué par le trésorier payeur général, comprend des coûts fixes (salaires avec la mise à disposition d'équipes dédiées, amortissements, marché de dépollution, etc.) et des coûts variables d'une intervention à l'autre (consommables, notamment).

Il est ici proposé de définir un tarif horaire couvrant les coûts fixes uniquement. Les coûts variables, quant à eux, sont refacturés à l'euro près au pollueur. Après études des charges 2018, il est proposé un tarif horaire, pour l'année 2019, s'élevant à 140,25 €.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET,
PAR 64 VOIX POUR ET 14 ABSTENTIONS

1. Approuve, à compter du 1er janvier 2019 :

   1. Eau et assainissement,

   - les tarifs de redevances d'eau et assainissement collectif tel qu'indiqués en annexe 1, ainsi que le tarif de la redevance d'assainissement non collectif, d'un montant de 19,65 € HT par semestre ;

   - Les tarifs des prestations en matière d'eau potable indiqués en annexe 2 pour respectivement :

   . les tarifs des travaux de branchements au réseau d'eau potable, tels qu'indiqués en annexe 2 - section 1 ;

   . les tarifs des prestations diverses liées au service à l'usager, tels qu'indiqués en annexe 2 - section2 ;

   . les interventions diverses ou pour le compte de tiers, tels que précisés en annexe 2 - section 3 ;

   - Les tarifs des prestations en matière d'assainissement indiquées en annexe 3 pour respectivement :

   . les tarifs des travaux de branchements au réseau d'assainissement collectif, tels que précisés en annexe 3 - section 1 et selon les modalités précisées ci-dessus ;

   . les tarifs des contrôles des installations privatives d'assainissement, tels qu'indiqués en annexe 3 - section 2 pour ce qui concerne le contrôle des raccordements au réseau et selon les modalités précisées ci-dessus pour ce qui concerne les contrôles de la qualité des effluents rejetés,

   . les tarifs des interventions et travaux d'assainissement réalisés pour le compte de tiers, tels que précisés en annexe 3 - section 3 ;

   . les tarifs de traitement des matières de vidange, graisses, sables et vinicoles, tels que précisés en annexe 3 - section 4.

2. Déchets

   - le tarif de la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers fixé à 0,521 €/litre collecté au-delà du seuil de 1020 litres de volume hebdomadaire à disposition ;

   - le bordereau de prix des prestations à l'usager est joint en annexe 5 ;

3. Cellule opérationnelle de prévention des risques (C.O.P.R)
   - le coût horaire d'intervention de la COPR fixé à 140,25 €.
4. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Roussel présente les dossiers suivants :

Direction des établissements culturels et de l'administration

35 - EQUIPEMENTS CULTURELS MÉTROPOLITAINS – DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Exposé

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 15 décembre 2014, a adopté plusieurs délibérations en vue de renforcer l'ambition métropolitaine notamment dans le champ de la culture. Ainsi, a été approuvé le transfert de compétences et d'équipements d'intérêt communautaire qui a permis de développer une politique dynamique, tournée vers un public métropolitain et contribuant à la politique culturelle du territoire.

Dans ce cadre, il vous est proposé l'approbation des dispositions financières suivantes.

CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Partenariat culturel entre Nantes Métropole (Musée d'arts) et le Département de Loire-Atlantique :

Par délibération du 17 octobre 2016, le Conseil Métropolitain avait approuvé une convention de partenariat culturel entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et le Département de Loire-Atlantique, pour la période quadriennale 2016-2019.

Le Département et Nantes Métropole souhaitent formaliser leur partenariat spécifique pour le Musée d'arts. En effet, le Département de Loire-Atlantique développe une politique en faveur des arts plastiques, qui, d'une part favorise la création et la diffusion et d'autre part développe des actions de sensibilisation auprès des publics, et particulièrement des collégiens et des personnes les plus fragiles. A ce titre, le Département de Loire-Atlantique souhaite apporter son concours financier aux activités du Musée d'arts qui répondent à ces différents objectifs.

Il vous est proposé d'approuver la convention fixant les axes de partenariat et les engagements réciproques de Nantes Métropole (pour le Musée d'arts) et du Département de Loire-Atlantique pour la période 2018-2019-2020 (Annexe 1). A ce titre, le Musée accueillera gratuitement chaque année 20 classes de collégiens (10 métropolitaines et 10 non-métropolitaines) en visites accompagnées avec proposition d'ateliers. Le Département apportera un soutien financier pendant la durée de la convention. Le montant de l'aide s'élève à 200 000 € pour l'année 2018.

Partenariat entre Nantes Métropole (Chronographe) et le FRAC :

Le Chronographe, centre d'interprétation archéologique de Nantes Métropole, propose en collaboration avec le FRAC des Pays de la Loire une exposition consacrée au dialogue entre art contemporain et archéologie, du 9 février au 12 mai 2019. Il s'agit de la quatrième exposition présentée par l'équipement, qui permet après des sujets purement archéologiques et historiques et conformément au projet scientifique et culturel de l'établissement, d'encourager un autre regard porté sur la discipline archéologique. Le FRAC par ailleurs, a pour but la diffusion de l'art contemporain dans toute la Région et développe à ce titre des partenariats avec différents acteurs – dont les musées – pour faire vivre sa collection permanente.

Quels rapports entretiennent les pratiques artistiques et archéologiques? Pourquoi l'archéologie fascine les artistes et comment s'emparent-ils de cette discipline? De quelles manières les œuvres contemporaines entrent en résonance avec des vestiges archéologiques et l'histoire de l'antiquité? Toutes ces questions sont au cœur de l'exposition d'un choix d'œuvres issue de la collection d'œuvres contemporaines du FRAC des Pays de la Loire, conçue comme un écho au parcours permanent du Chronographe. Le dialogue entre des temps aussi éloignés s'engage autour de la question des matériaux tels que le bois, la céramique, les pierres, les os et les métaux précieux, supports du travail de l'archéologue. L'exposition s'accompagne d'une intervention in situ, d'une jeune artiste plasticienne, Blanche Daramir, dans le parcours permanent de l'équipement. Cette intervention proposera un écho aux objets présentés ; en contrepoint de l'exposition du rez-de-jardin. Ce n'est plus la matière brute ou les artefacts archéologiques mais l'objet mis en scène dans un espace muséal qui servira de support à cette création.

Ce travail donnera lieu, par ailleurs, à des projets participatifs avec les écoles et collèges, qui aboutiront à une restitution du travail mené pendant l'année à l'occasion de la Nuit des musées, dans le cadre du dispositif national « La classe, l'œuvre ».

Enfin, le petit journal de l'exposition est conçu comme un dialogue entre une archéologue et une commissaire d'exposition du FRAC. Un dossier pédagogique et une programmation commune FRAC / Chronographe sont élaborés en direction de l'ensemble des publics. La programmation prévoit notamment l'intervention de l'artiste Florian Sumi qui actionnera le mécanisme de son œuvre, Clockwork #1, étrange machine à compter le temps qui pourrait être une traduction spatiale du mot chronographe.

Il vous est proposé d'approuver la convention précisant les modalités d'organisation et de mise en œuvre de ce partenariat et prévoyant notamment le versement par Nantes Métropole de 4 000 € au FRAC pour rembourser les dépenses engagées directement par le FRAC (Annexe 2).

DISPOSITIONS TARIFAIRES

Musée Jules Verne :

Il est nécessaire de se prononcer sur de nouveaux tarifs de la boutique du musée Jules Verne :

Carte postale sérigraphiée Ink-Factory	3 €
Sac tissu Tote Bag	9 €
Étiquette bagage	3 €
Petit carnet	3 €
Coffret de 3 DVD Films d'animation - éditions Citel	
Le Tour du monde en 80 jours, L'étoile du sud, L'île mystérieuse, César Cascabel,	
Voyage du centre de la Terre, La Jangada, Michel Strogoff	14,99 €
Pochette "bâches Musée"	15 €
Couvre-livre Jules Verne	18 €
Livres des éditions ELCY jeunesse (collection Hetzel)	
Cinq semaines en ballon, Le Tour du monde en quatre-vingts jours, Voyage au centre de la Terre, Les tribulations d'un Chinois en Chine, De la Terre à la Lune, Autour de la Lune	
au prix de vente public fixé par l'éditeur (actuellement 8,95 €)	

Par ailleurs, une erreur s'est glissée dans le tarif voté le 22 juin 2018 pour les livres CD "Le tour du monde en 80 jours" et "20 000 lieues sous les mers". Le prix est de 7,20 € au lieu de 20 €.

Enfin, en cas de location de l'exposition *Jules Verne illustré* (reproductions encadrées des illustrations originales des romans de Jules Verne), il est proposé d'accorder la gratuité quand la location s'inscrit dans un partenariat avec le Musée Jules Verne.

Chronographe :

Il est proposé la gratuité d'entrée au Chronographe aux détenteurs du Pass Télérama lors du week-end "musées, centre d'art, Frac, Télérama » comme cela est déjà appliqué au Musée d'arts.

Par délibération du 22 juin 2018, le Conseil Métropolitain a fixé les tarifs des publications du Chronographe, en fonction du nombre de pages du livret. Le Chronographe souhaitant diffuser en librairies ou autres musées ses ouvrages, il est proposé, selon la pratique commerciale habituelle, d'accorder une remise de 30 % du livre HT pour la vente des livres. Cela concerne les titres déjà édités par le Chronographe ainsi que les futures publications comme les livrets d'exposition

Zénith : tarifs 2019

Nantes Métropole a confié la gestion et l'exploitation du Zénith Nantes Métropole à la société COKER en vertu d'un contrat de délégation de service public conclu le 25 juin 2010 et entré en vigueur le 1er décembre 2010 pour une durée de huit ans et un mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018. Cependant, compte tenu de la prolongation par avenant de ce contrat jusqu'au 31 décembre 2019, une nouvelle grille pour l'année 2019 est proposée.

Les recettes issues de l'exploitation de l'équipement sont constituées notamment :

- des produits de la location de la salle,
- des produits de bar et de petite restauration,
- des produits de la location des espaces aux sous-traitants intervenant en séance dans l'environnement des spectacles (sponsoring, publicité, merchandising…) ou des ventes de produits dérivés,
- des prestations refacturées aux utilisateurs de la salle (nettoyage, sécurité, ouvreurs, contrôleurs, pompiers…).

L'exploitant dispose d'une possibilité de négociation commerciale de 25 % des tarifs arrêtés et de 20 % pour les prestations refacturées.

Conformément aux dispositions de l'article 28 relatives à la tarification des services, l'exploitant propose une modification de tarifs, hors indexation annuelle, pour du personnel d'accueil et de sécurité.

Les tableaux joints en Annexe 3 récapitulent l'ensemble des tarifs proposés pour l'année 2019 : il vous est demandé d'approuver cette nouvelle grille tarifaire.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1. approuve la convention de partenariat entre Nantes Métropole (Musée d'arts) et le Département de Loire-Atlantique pour la période 2018-2019-2020 (Annexe 1) et notamment les gratuités prévues dans ce cadre,
2. approuve, par dérogation aux délégations du Conseil à la Présidente, la convention de partenariat avec le FRAC pour l'exposition du Chronographe consacrée au dialogue art contemporain / archéologie (Annexe 2) et notamment le versement par Nantes Métropole de 4 000 € au FRAC pour rembourser les dépenses engagées directement par le FRAC,
3. approuve les dispositions tarifaires présentées ci-dessus pour le Musée Jules Verne et le Chronographe,
4. approuve la nouvelle grille des tarifs 2019 du Zénith (Annexe 3),
5. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction du Développement Culturel

36 – GESTION DU ZÉNITH DE NANTES MÉTROPOLE – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – AVENANT N°2

EXPOSÉ

Par délibération en date du 25 juin 2010, le Conseil communautaire a approuvé la signature d'une convention pour la gestion et l'exploitation du Zénith de Nantes Métropole pour une durée de 8 ans et 1 mois, à partir du 1er décembre 2010 et jusqu'au 31 décembre 2018 avec la Société COKER, à laquelle s'est ensuite substituée la SAS Zénith Nantes Métropole.

Une procédure de renouvellement de cette convention de délégation de service public a été engagée par délibération du Conseil métropolitain du 26 juin 2017. Par délibération du 28 juin 2018, le Conseil métropolitain a retenu l'offre présentée par la société Colling. A la suite de deux référés pré-contractuels, le Tribunal administratif de Nantes a annulé la procédure de passation de la convention de service public par une ordonnance du 1er août 2018 à compter du stade de la sélection des candidatures.

Aussi, il est proposé de prolonger d'un an la convention actuellement en vigueur afin de garantir la continuité du service public pendant la durée nécessaire à la reprise de la procédure.

Il est également proposé d'approuver le Compte d'exploitation prévisionnel établi pour l'année 2019 qui prévoit que la partie fixe de la redevance versée au titre de cette convention est de 700 000 euros HT.

L'avenant relatif à la prolongation de la convention et à l'approbation du compte d'exploitation prévisionnel pour 2019 a été soumis pour avis à la commission de délégation de service public.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1. approuve l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public et son annexe concernant la gestion et l'exploitation du Zénith de Nantes Métropole ;
2. autorise Madame la Présidente de Nantes Métropole, à signer l'avenant n°2 et à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

M. Robert présente le dossier suivant :

Direction générale déléguée à la cohérence territoriale

37 - BOUGUENAIS - AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG - PLACES JEAN-BAPTISTE SAY, DE L'EGLISE ET DE LA RÉPUBLIQUE - MAUVES-SUR-LOIRE – AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG (PHASE 2) - MISE EN PLACE D'UNE PROCÉDURE D'INDEMNISATION DES PROFESSIONNELS RIVERAINS - COMMISSIONS DE RÈGLEMENT AMIABLE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE NANTES MÉTROPOLE

Exposé

Par délibération du 1er juillet 2016, le bureau métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement du centre-bourg et des places Jean-Baptiste Say, de l'Église et de la République sur la commune de Bouguenais.

Les aménagements réalisés dans le cadre d'un centre-ville apaisé, vivant et actif, consistent principalement :

- à organiser des circulations et des stationnements (bus, accès pompiers et ambulance, véhicules et modes doux, évènements d'animation),
- à requalifier des places, parking et voies publiques,
- à créer un parvis à l'entrée de l'EHPAD et de l'Église,
- à réaliser l'amorce des liaisons modes actifs vers le parc du château de Beauvoir,
- à modifier et à rénover l'éclairage public,
- à rénover le patrimoine existant (assainissement, voirie, mobilier urbain, espaces verts),
- et à conforter le commerce de proximité.

Par délibération du 30 mars 2018, le bureau métropolitain a autorisé le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux. Ces derniers, qui vont se dérouler en plusieurs phases, sont programmés à compter de janvier 2019, pour une durée d'environ 15 mois.

Par ailleurs, par délibérations du 25 mars 2016 et du 19 mai 2017, le bureau métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération d'aménagement du centre-ville de Mauves-sur-Loire (phases 1 et 2).

La phase 1 portant sur les rues Carteron et du Cellier (RD 31 et 68) s'est achevée en septembre 2018.

La phase 2 porte, sur les éléments de programme suivants :

- le réaménagement de la rue de la mairie, depuis la place de l'église jusqu'à la place du général de Gaulle au nord, avec mise en valeur de l'espace public situé devant l'église,
- l'effacement des réseaux aériens,
- la mise en place d'un nouvel éclairage public
- la reprise du réseau pluvial.

Ces travaux sont programmés à compter de janvier 2019, pour une durée d'environ 6 mois.

Ces deux opérations comportant des travaux d'aménagement significatifs et réalisés pendant une durée importante sont de nature à engendrer des préjudices commerciaux pour l'activité des nombreux commerçants riverains.

C'est pourquoi, afin de faciliter l'instruction des demandes d'indemnisation à venir, il vous est proposé, par la présente délibération, de mettre en œuvre une procédure d'indemnisation à l'intention des professionnels riverains situés dans le périmètre défini sur les plans joints en annexe.

Cette procédure doit permettre aux professionnels riverains d'éviter des coûts et des délais de procédure contentieuse.

A cet effet, seront mises en place deux Commissions de Règlement Amiable dont la composition et le mode de fonctionnement seront similaires aux commissions antérieurement constituées par Nantes Métropole.

Elles seront composées de la façon suivante :

- Président : un magistrat du Tribunal Administratif
- Membres : un représentant (un titulaire et un suppléant) :
    1. de la Préfecture
    2. du Trésor Public
    3. de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes
    4. de la Chambre de Métiers de Loire-Atlantique
    5. de Nantes Métropole

Ces commissions instruiront les demandes à partir des rapports techniques établis par l'expert qui sera désigné par le Tribunal Administratif et des documents comptables justificatifs présentés par les professionnels. Elles donneront un avis sur les dossiers de réclamation dans le respect des principes arrêtés par la jurisprudence administrative en matière d'indemnisation de dommages de travaux publics.

Sur la base de cet avis, Nantes Métropole pourra attribuer une indemnisation aux professionnels riverains concernés.

M. Robert : « Il s'agit, dans le cadre des travaux d'aménagement du centre-bourg à Bouguenais et de l'aménagement du centre-bourg à Mauves-sur-Loire, de mettre en place une procédure d'indemnisation des professionnels riverains. À ce titre, une Commission de règlement amiable sera désignée. Il s'agit de désigner les deux représentants de Nantes Métropole, en l'occurrence Michel Lucas en tant que suppléant et moi-même en tant que titulaire. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1. décide de mettre en place une procédure d'indemnisation des professionnels riverains des travaux d'aménagement du centre-bourg, Places Jean-Baptiste Say, de l'Église et de la République à Bouguenais, et des travaux d'aménagement du centre bourg de Mauves-sur-Loire (phase 2) et de constituer deux Commissions de Règlement Amiable.
2. désigne comme représentants de Nantes Métropole au sein de ces Commissions de Règlement Amiable :

   Aménagement du centre-bourg de Bouguenais

   Titulaire : Alain ROBERT

   Suppléant : Michel LUCAS

   Aménagement du centre bourg de Mauves-sur-Loire (phase 2)

   Titulaire : Alain ROBERT

   Suppléant : Michel LUCAS
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ Gressus présente le dossier suivant :

Direction logistique

38 - ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE BALAYEUSES DE VOIRIE POUR CHÂSSIS POIDS-LOURDS – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

Exposé

Un certain nombre de poids-lourds dédiés au nettoyage de la voirie utilisés par les pôles de proximité de Nantes Métropole doivent être renouvelés. Pour répondre à ce besoin, il est nécessaire d'acquérir des équipements de balayeuse de voirie pour châssis poids-lourds. Ces équipements seront installés par l'attributaire sur des châssis poids-lourds acquis préalablement par Nantes Métropole par l'intermédiaire de l'union des groupements d'achat public (UGAP).

Il est donc proposé de lancer une consultation pour l'acquisition d'équipements de balayeuse de voirie pour châssis poids-lourds.

La nature homogène des fournitures concernées justifie le recours à un accord-cadre global qui à l'issue de cette consultation, prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, d'une durée initiale d'un an, renouvelable 3 fois par période d'un an.

Cet accord-cadre ne comportera ni seuil minimum, ni seuil maximum. Son montant pour la durée totale est estimé à 1 320 000 HT euros, soit 1 584 000 euros TTC.

Conformément aux articles 78 et 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de ces matériels.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP038 libellée « Logistique et moyens généraux », opération 2019 N° 9626 libellée « Acquisition et renouvellement de matériels et d'équipements de voirie ».

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire relatif à l'acquisition d'équipements de balayeuse de voirie pour châssis poids-lourds.
2. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer l'accord-cadre et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Trichet présente le dossier suivant :

Département des ressources numériques

39 - TIERCE MAINTENANCE APPLICATIVE DE LA PLATEFORME ESERVICES ET DU COMPTE NANTES MÉTROPOLE POUR LES BESOINS DU GROUPEMENT DE COMMANDES INFORMATIQUES (NANTES MÉTROPOLE, VILLE DE NANTES ET CCAS) - SIGNATURE DU MARCHÉ

Exposé

Nantes Métropole et la Ville de Nantes ont créé et mis à disposition en janvier 2011 une plateforme de services permettant aux usagers de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole de réaliser des démarches en ligne.

Ces eServices concernent aussi bien le rechargement des cartes piscines que la demande d'actes d'état civil que la souscription d'un abonnement à la Régie de l'eau.

La plateforme d'abord déployée pour les usagers particuliers des services de la Ville de Nantes a évolué sur différents axes :

- l'ajout de nouveaux eServices,
- l'extension du périmètre aux démarches de Nantes métropole (septembre 2012),
- l'élargissement de la cible des usagers aux associations et aux professionnels (février 2013),
- la création du dispositif Compte Nantes Métropole proposant pour l'ensemble des services authentifiés de la collectivité et de ses partenaires, des fonctionnalités d'authentification et de fédération d'identité (2015),
- le passage du Compte Nantes Métropole sur une infrastructure haute disponibilité (2018),
- la refonte de la plateforme eServices (2018) avec l'unification des plateformes ville et métropole et le changement d'ergonomie et de design qui rend la plateforme plus accessible et met en avant l'espace personnel de l'usager,
- l'ouverture des premières démarches sur des compétences déléguées à des partenaires (2018 - transports en commun).

Depuis 2015, les fonctions d'authentification de la plateforme eServices sont déléguées au Compte Nantes Métropole de façon à pouvoir mutualiser cette fonctionnalité avec d'autres dispositifs numériques du territoire.

A ce jour, les dispositifs suivants utilisent déjà les fonctions d'authentification du Compte Nantes Métropole :

- eServices
- Nantes & CO
- PLUm
- Mon Projet Rénov'
- Les billetteries en ligne des établissements culturels
- Les espaces de stockage sécurisés des usagers intégrés à l'espace personnel de la plateforme eServices

D'autres sont en cours de préparation :

- Nantes dans ma poche (2019)
- Espace authentifié des sites institutionnels (nantes.fr, nantesmetropole.fr)
- Sites de partenaires (SEMITAN, NGE, …) ou de communes de l'agglomération nantaise

Depuis 2017, le compte Nantes Métropole peut être associé à un compte Facebook et depuis début 2018, il est possible de l'associer avec France Connect.

La mutualisation du dispositif permet à la fois de proposer des fonctionnalités avancées d'authentification (Single Sign On, Fédération d'identité, nombreux protocoles d'authentification) tout en garantissant un niveau de performance et de sécurité que des solutions spécifiques à chaque dispositif ne permettraient probablement pas d'atteindre.

La présente consultation porte donc sur la tierce maintenance applicative de ces deux dispositifs : La plateforme eServices (Lot1) et le Compte Nantes Métropole (Lot 2).

Les prestations demandées dans le cadre de cette consultation seront toujours associées à l'un de ces dispositifs afin de rendre leur maintenance complètement indépendante :

- L'initialisation de la prestation de tierce maintenance applicative comprenant la revue de l'architecture applicative et la mise en place d'une plateforme de déploiement automatisée. Cette dernière permettra d'industrialiser et sécuriser la mise à jour de nouveaux services.
- Le maintien en conditions opérationnelles intégrant la maintenance corrective, préventive, adaptative et réglementaire et la fourniture des licences nécessaires,
- Des prestations de maintenance évolutive,
- La réversibilité sortante et le transfert vers une autre personne morale le cas échéant.

Ce marché fera l'objet d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum d'une durée de 5 ans. Pour les deux lots, l'estimation annuelle des dépenses est de l'ordre de 100 000 € H.T. à 150 000 € H.T. en fonctionnement et de 600 000 € HT à 900 000 € HT en investissement.

Conformément aux articles 71 à 73 et 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une procédure concurrentielle avec négociation pour la réalisation de ces prestations a été lancée.

Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la commission d'appel d'offres, en date du 15/11/2018, a attribué le marché à la société Orange Applications for Business (OAB) dont l'offre a été jugée la mieux-disante.

Il vous est proposé d'autoriser la signature du marché avec cette société.

Les crédits correspondants sont prévus :

- en investissement sur l'AP40 libellée Systèmes d'informations et communication - opération 2018-3301 libellée « Nouveaux projets numériques – mutualisé », opération 2018-3302 libellée « Entretien durable du patrimoine numérique - mutualisé », opération 2018-3402 libellée « Projets de proximité spécifiques » et opération 2018-3403 libellée « Entretien durable du patrimoine numérique - spécifique »
- en fonctionnement au chapitre 011 - opération n°3104 libellée « Maintenance - mutualisé »

M. Trichet : « Cette délibération s'inscrit dans le cadre du renouvellement de la plateforme e-Services et en particulier sur le compte Nantes Métropole qui permet de simplifier la vie et de concilier les temps et le respect de la vie de chacun. Rapidement, 55 démarches à ce jour : demander un acte d'état civil, souscrire un abonnement d'eau, etc.

Évidemment, ces différentes démarches qui sont dématérialisées sont complémentaires des différents points dans lesquels tous les citoyens peuvent aller effectuer ces démarches in situ.

Et puis, je voulais juste souligner un point d'information important, c'est cette volonté de faire de l'inclusion numérique, de n'oublier personne, et de faire en sorte que l'on puisse accompagner chacune des personnes pour pouvoir s'approprier ces outils et ces services numériques. Je voulais donc souligner le fait que l'on a accueilli à Nantes, le premier Forum national sur cette inclusion numérique.

Donc je vous invite à voter cette délibération pour assurer la maintenance applicative de cette plateforme et faire en sorte que la métropole soit de plus en plus facile et innovante pour tous les habitants. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1. autorise la signature d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum sur 5 ans relatif à la Tierce Maintenance Applicative de la plateforme eServices et du compte Nantes Métropole pour les besoins du groupement de commandes informatiques (Nantes Métropole, ville de Nantes et CCAS) avec la société Orange Applications for Business (OAB) pour les deux lots.
2. autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^{me} Gressus présente le dossier suivant :

Département BATI

40 - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT, DE GROSSES RÉPARATIONS ET D'ENTRETIEN COURANT SUR LES PROPRIÉTÉS DES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE NANTES – CCAS – NANTES MÉTROPOLE – ESBANM – SIGNATURE D'UN ACCORD-CADRE

Exposé

Les marchés relatifs aux travaux d'entretien (maintenance, grosses réparations…), de réaménagement et autres interventions sur les propriétés des membres du groupement de commandes constitué par la Ville de Nantes, le CCAS, l'ESBANSN et Nantes Métropole arrivent à échéance le 31 décembre 2018.

Deux consultations ont été lancées dans le cadre de ce groupement de commandes. Par délibération du 5 octobre dernier, le Conseil Métropolitain a autorisé la signature d'un accord-cadre avec émission de bons de commandes.

Le second accord-cadre à marchés subséquents concerne quant à lui, des travaux de moyenne envergure et découlant, pour la très grande majorité d'entre eux, d'une planification annuelle. La ville de Nantes est coordonnateur de cette consultation, décomposée en 8 corps d'état multi-attributaires. Il est précisé également que cette consultation intégrera le dispositif d'insertion professionnelle.

Cet accord-cadre sera conclu pour une durée ferme de quatre ans à compter du 1er janvier 2019 ou de leur date de notification si celle-ci est postérieure au 1er janvier 2019, jusqu'au 31 décembre 2022. Il ne prévoit ni seuil minimum ni maximum en raison de l'impossibilité à quantifier les besoins par corps d'état.

Une procédure concurrentielle avec négociation a été lancée conformément aux articles 25, 71 à 80, du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Suite à l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur du 5 novembre 2018 a attribué les accords-cadres suivants :

Lots/ Corps d'état	Entreprises
1 - maçonnerie	BALLET
	CHEZINE BATIMENT
	SISTEO
	ANDRE BTP
2 - menuiserie - charpente	MCO
	RORTAIS LE PAVEC
	AMH
	JLP CONCEPT
3 - étanchéité	BLANDIN
	EURO'ETANCHE
	SMAC
	OUEST COUVERTURE ENERGIE
4 - plomberie - chauffage	BRUNET ECTI
	SPIE INDUSTRIE
	ENGIE AXIMA
	ERECCA
	MICHEL GLEN
5 - électricité	EIFFAGE ENERGIE LO
	BRUNET ECTI
	EL2D
	ANCIENS ETS PERRAUD
	SPIE INDUSTRIE
6 – peinture	OSMOSE
	TIJOU NANTES
	REPERE
	SARL FREMY PEINTURE

Suite aux résultats infructueux de la procédure concernant 2 lots (désamiantage et ravalement de façades) une nouvelle consultation est en cours.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de fonctionnement ou d'investissement au budget de Nantes Métropole en fonction de la nature des travaux.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1. autorise le coordonnateur à signer l'accord-cadre à marchés subséquents relatifs aux travaux de réaménagement, de grosses réparations et d'entretien courant du patrimoine de Nantes Métropole avec les sociétés mentionnées ci-dessus (lots 1 à 6).
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Pras présente le dossier suivant :

Département du Développement Urbain

41 - OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT ET D'HABITAT – SITES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES MÉTROPOLITAINS – COMPTES-RENDUS D'ACTIVITÉ 2017 – AVENANTS AUX CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT – SUPPRESSION DE ZONES D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ – RÉTABLISSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT – FIXATION DU TAUX DE LA PART INTERCOMMUNALE - APPROBATION

Exposé

1 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement Les Courtils à Brains pour l'exercice 2017 – Avenant n°3 à la concession

L'aménagement de la ZAC des Courtils a été confié, après délibération du conseil communautaire du 21 octobre 2011 à Nantes Métropole Aménagement pour une durée de 8 ans, soit le 31 décembre 2019.

La ZAC des Courtils, d'une superficie de 6,5 hectares, est destinée à accueillir principalement de l'habitat, soit environ 128 logements.

Dans le cadre de l'élaboration des dossiers administratifs nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement et notamment le dossier d'autorisation Loi sur l'Eau, 3,29 hectares ont été caractérisés zones humides, soit 50 % de la superficie totale de l'opération.

Au regard de la difficulté de trouver un compromis entre la protection totale ou partielle de cet ensemble de zones humides et la réalisation de cette opération, et dans l'attente de la définition d'une stratégie en matière de zones humides, l'avenant n° 2 à la concession d'aménagement avait suspendu l'exécution de certaines missions de l'aménageur, jusqu'au 31 décembre 2018.

En raison des objectifs de production de logements pour la commune de Brains, dans le cadre du Plan Local de l'Habitat, des études de diagnostics complémentaires doivent être lancées en 2019 par Nantes Métropole.

Aussi, il est proposé par avenant n°3 ci-annexé, de prolonger la suspension de l'exécution de certaines missions de l'aménageur jusqu'au 31 décembre 2020 et la concession jusqu'au 31 décembre 2021.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2017 est affiché à l'équilibre, intégrant une avance de 753 000€ versée en 2016.

2 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement Croix Rouge Moulin Cassé à Bouguenais et Saint Aignan de Grand Lieu pour l'exercice 2017 – Avenant n°9 à la concession

La ZAC multi sites Moulin Cassé – Croix Rouge, sur les communes de Bouguenais et de Saint-Aignan de Grand Lieu a été créée en octobre 2007 et a fait l'objet d'une concession d'aménagement conclue avec Loire Océan Développement le 9 février 2009. Par avenant n°8, l'échéance de la concession est reportée au 31 décembre 2022.

Cette opération d'aménagement, d'une surface totale de 64 hectares, participe à la constitution du Pôle Industriel et d'Innovation Jules Verne, destiné à faire émerger l'industrie du futur.

L'année 2017 se caractérise par la cession de deux lots pour implanter les sociétés IDEX – FEE et Loiretech pour un montant total de 1 277 000 € HT.

Compte tenu des retards et aléas de la commercialisation, une participation d'un montant de 437 000 € HT, est nécessaire, objet de l'avenant n°9 ci-annexé.

Ainsi, le budget actualisé est affiché au 31 décembre à l'équilibre avec une participation totale du concédant de 1024 400 € TTC, dont 524 400 € TTC restant à verser, selon l'échéancier suivant : 224 400 € TTC en 2020 et 300 000 € TTC en 2021.

3 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement Montagne Plus à La Montagne pour l'exercice 2017 - Avenant n° 8 à la concession

La ZAC Montagne Plus sur la commune de la Montagne, a été créée en 1992 et confiée à la Société Publique d'Équipements de Loire-Atlantique (SELA) par convention publique d'aménagement en date du 29 janvier 1993. Par avenant n°7, l'échéance de cette opération est fixée au 31 décembre 2018.

Elle compte une surface totale de 38 hectares, orientée principalement vers de l'activité commerciale, industries légères et PME – PMI.

Au cours de l'année 2017, les mesures compensatoires indiquées dans le Dossier Loi sur l'Eau ont été jugées insuffisantes par les services de l'Etat. De ce fait, il convient de relancer des études complémentaires pour poursuivre l'aménagement et la commercialisation de la dernière tranche.

Cela nécessite de proroger la concession jusqu'au 31 décembre 2020, c'est l'objet de l'avenant n°8 ci-annexé.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2017 présente un résultat cumulé déficitaire prévisionnel de 599 390 €

4 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement Bas Chantenay à Nantes pour l'exercice 2017 - Avenant n°1 à la concession

Par délibération du conseil métropolitain en date du 17 octobre 2016, la réalisation du projet urbain du Bas-Chantenay et les études nécessaires à son exécution ont été confiées à Nantes Métropole Aménagement via une concession d'aménagement pour une durée de 18 ans. Cette concession couvre un périmètre de 162 hectares, du quai de l'Aiguillon jusqu'à Roche-Maurice.

Sur le secteur dit de la Carrière, des travaux d'espace public s'engagent en vue de la réalisation de la première tranche du jardin extraordinaire et l'aménagement de la promenade des belvédères en partie haute, jusqu'à la rue de l'Hermitage. Des acquisitions d'immeubles bâtis et non bâtis sont en cours afin de mener à bien le projet de réaménagement des quais et du boulevard Cardiff dont la livraison est prévue en 2023.

Sur le secteur dit de l'Usine Électrique, Nantes Métropole Aménagement procède également actuellement à des acquisitions foncières afin de permettre l'installation d'entreprises d'ici 2021 autour de la filière maritime, nautique et fluviale.

Sur le secteur du Bois-Hardy, une première phase importante de concertation auprès des habitants s'est achevée en juin dernier. Les études opérationnelles se poursuivent dans la perspective d'un démarrage des travaux en 2021.

Sur le secteur dit Dubigeon, l'appontement de navettes fluviales est en préparation, afin d'accueillir dès début 2020 une liaison avec la pointe ouest de l'Ile de Nantes, assurant une jonction entre les lignes chronobus C5 et C20.

Un avenant n°1 ci-annexé à la concession d'aménagement est proposé pour préciser les missions de l'aménageur d'une part et fixer la rémunération de Nantes Métropole Aménagement d'autre part dans le cadre de la construction puis de l'exploitation d'un bâtiment dédié aux entreprises de la filière maritime, nautique et fluviale.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2017 est affiché à l'équilibre avec une participation globale stable du concédant de 67 350M € HT.

5 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement Champ de Manoeuvre à Nantes pour l'exercice 2017 – Avenant n° 2 à la concession

La création de la ZAC Champ de Manoeuvre et l'attribution du contrat de concession à Nantes Métropole Aménagement ont été approuvés au conseil métropolitain du 29 juin 2015.

L'aménagement du Champ de Manoeuvre doit permettre la réalisation d'un programme prévisionnel de 1 800 logements (25 % de logements sociaux, 30 % de logements abordables et 45 % de logements en accession libre) ; de nouveaux équipements publics complémentaires au quartier (un groupe scolaire, un multi-accueil et un centre de loisirs) et l'implantation de quelques commerces et services d'hyper proximité.

Suite à l'élaboration du plan guide en 2016 par les ateliers 2/3/4 et ateliers Georges, les études opérationnelles se sont poursuivies et les consultations des premiers îlots à bâtir ont également été engagées fin 2017. Différents travaux ont été réalisés pour permettre l'accès du public au Champ de Manoeuvre : défrichage, balisage des sentiers, clôture du bocage autour de l'éco-pâturage et reboisement sur une surface d'1,5 ha à proximité de la maison d'arrêt.

Dans le cadre de l'aménagement de la première tranche (logements, groupe scolaire), les études préalables à l'aménagement de la route de Carquefou ont été également engagées et vont se poursuivre en 2018.

Les premiers travaux d'aménagement d'espaces publics du nouveau quartier ont démarré à l'automne 2018.

Ainsi, il est proposé par avenant n°2 à la concession d'aménagement ci-annexé, de modifier une clause relative à l'agrément préalable du concédant aux cessions foncières et d'inscrire une participation du concédant liée à la prise en charge partielle de la requalification de la route de Carquefou.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2017 est affiché à l'équilibre avec une participation globale de 7 370 000 € dont 5 770 000 € d'apports en nature et d'une participation d'un montant de 1600 000 € HT soit 1 920 000 € TTC au titre des équipements publics, restant à verser.

6 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement Erdre Porterie à Nantes pour l'exercice 2017 - Avenant n°13 à la concession – Prolongation de la déclaration d'utilité publique

6.1 – CRAC et avenant n°13

La ZAC Erdre-Porterie comprend 5 secteurs du bourg de Saint-Joseph de Porterie pour un total de 57 hectares.

L'opération a été concédée à Nantes Métropole Aménagement par la ville de Nantes en 2003. Son échéance a été portée au 31 décembre 2020 par avenant n°9.

Il est prévu de réaliser 2 500 logements en réponse à la forte demande sur l'agglomération nantaise en particulier en direction des ménages modestes et des classes moyennes. Le programme comporte 25 % de logements sociaux, 40 % de logements abordables et 35 % de logements libres.

En 2017, la mission de maîtrise d'œuvre complète y compris la coordination urbaine, la conception et le suivi des espaces publics ainsi que la concertation ont été confiées à l'équipe BASE/RIO/SUEZ. 1500 logements sont d'ores et déjà livrés.

En 2018, il est prévu la reprise du plan d'ensemble par la nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre, les travaux de viabilisation et d'espaces publics (Bourg nord et Bourg ouest) ainsi que le dépôt des permis de construire pour le secteur Vergers du Launay.

Une démarche de concertation sera lancée sur le renouvellement du centre-bourg et l'aménagement des Vergers du Launay et du parc du Bois Hue.

Afin d'assurer une liaison du projet urbain du Champ de Manoeuvre à Saint-Joseph de Porterie et d'accompagner le développement du Bourg Nord, un réaménagement de la rue Port la Blanche entre la route de Carquefou et la route de Saint-Joseph de Porterie a été étudié et est intégré au financement de l'opération.

Ainsi, il est proposé par avenant n°13 à la concession d'aménagement ci-annexé, de proroger l'échéance de la concession au 31 décembre 2023, de modifier l'échéancier de versement des participations du concédant et d'appliquer un abattement sur la rémunération de l'aménageur pour 2018.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2017 est affiché à l'équilibre avec une participation globale du concédant de 5 722 037 € HT dont 1 713 037 € d'apport en nature et 4 870 800 € TTC restant à verser à compter de 2021.

6.2 - ZAC Erdre-Porterie – Prolongation de la DUP – Demande auprès du préfet – Confirmation

Par un arrêté en date du 30 novembre 2005, le Préfet de la Loire-Atlantique a déclaré d'utilité publique, à la demande de la ville de Nantes, le projet d'acquisition des immeubles nécessaires à la réalisation de la ZAC Erdre-Porterie sur le territoire de la commune de Nantes.

La société Nantes Métropole Aménagement, en sa qualité de concessionnaire de cette opération d'aménagement, a été autorisée par le même arrêté à procéder aux acquisitions foncières.

En 2010, les acquisitions n'étant pas achevées, le Maire de la commune, alors compétente en matière de ZAC d'habitat, a sollicité auprès de Monsieur le Préfet, par lettre en date du 2 novembre 2010, la prorogation de la déclaration d'utilité publique pour une durée de cinq années supplémentaires afin de permettre la poursuite de l'opération engagée visant à répondre à une très forte demande de logements à Nantes et à freiner le départ des familles vers les communes périphériques.

Par un arrêté en date en date du 15 novembre 2010, le Préfet a prorogé pour une période de cinq ans à compter du 30 novembre 2010 la déclaration d'utilité publique.

Cependant, la SCI Carquefou, propriétaire foncier sur le secteur, a contesté devant les juridictions administratives la légalité de l'arrêté de cessibilité du Préfet en date du 22 juillet 2011 et par voie d'exception, la légalité de l'arrêté préfectoral portant prorogation de la déclaration d'utilité publique. Dans un arrêt en date du 14 novembre 2017, la Cour Administrative d'Appel de Nantes a rejeté la requête de la SCI Carquefou. La société précitée a alors engagé un pourvoi contre cette décision. Aujourd'hui, l'instance est toujours en cours devant le Conseil d'État.

Afin de consolider la procédure d'expropriation, il convient de délibérer expressément sur la demande de prorogation de la déclaration d'utilité publique. Cette délibération doit être prise par Nantes Métropole, subrogée dans les droits de la ville de Nantes depuis le transfert des ZAC d'habitat.

7 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement Mellinet à Nantes pour l'exercice 2017 - Avenant n°1 à la concession

Dès l'annonce du départ des militaires en 2009, la ville de Nantes a fait connaître son intention d'acquérir le site de la caserne Mellinet pour y créer un quartier nouveau. Lancées en 2010, les études préalables ont abouti à la proposition de créer 1700 logements ainsi que des équipements et activités économiques sur 21000 m² de surface planché (SP).

Le dossier de création de ZAC et la concession d'aménagement ont été approuvés par le conseil métropolitain du 16 décembre 2016. L'opération a été confiée par Nantes Métropole à Nantes Métropole Aménagement le 16 décembre 2016 pour une durée de 14 ans.

Le programme global des constructions prévoit la réalisation de 125 000 m² de SP :

- 1 700 logements collectifs et individuels représentant 104 680m² de SP, dont 35 % logements sociaux, 35 %logements abordables et 30 % logements libres ;
- des équipements (6 000m²) dont un groupe scolaire associé à un accueil de loisirs (3 500m²), un pôle d'atelier d'artistes (660m²), une friche culturelle (2 000m²), des équipements sportifs en accès libre, des espaces verts y compris des jardins familiaux (Parc de l'infirmerie) ;
- des activités de commerces et de services (3 700m²) ;
- des activités artisanales (1 500m²) et des locaux tertiaires neufs (1 200m² de SP) ;
- des bâtiments en reconversion pour des activités tertiaires ou autres : 8 000m².

L'année 2017 a été consacrée à la mise en compatibilité du PLU avec le projet urbain, au lancement de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre urbaine, attribué à TGTFP / Atelier Georges / Tugec, au démarrage des travaux de dépollution et à la consultation des premiers îlots à bâtir. Les démarches de concertation avec les citoyens se poursuivent avec comme thème la future maison du projet, le parc de l'infirmerie et les premiers programmes immobiliers.

En 2018, il est notamment prévu la réalisation par la direction du patrimoine et de l'archéologie des fouilles archéologiques, l'instruction du dossier réglementaire d'études de sécurité et de sûreté publique, et le dossier de dérogation auprès du Conseil National de Protection de la Nature ainsi que l'approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics.

Au cours des études, il est apparu opportun d'intégrer dans l'opération, la réalisation des travaux de requalification de la rue de la Mitrie et de la place du 51è Régiment d'Infanterie.

Des études opérationnelles (redevance archéologique, diagnostic de démolition et dépollution, études topographiques) ont été engagées dans le mandat d'études pré-opérationnelles confié à Nantes Métropole Aménagement, il convient aujourd'hui d'imputer ces dépenses au bilan de l'opération.

Un avenant n°1 ci-annexé à la concession d'aménagement est proposé ayant pour objet :

- le rachat des études opérationnelles ;

- les missions du concessionnaire concernant la réhabilitation de plusieurs bâtiments conservés sur le site ;

- la participation du concédant en raison de l'intégration des travaux de la rue de la Mitrie et de la Place du 51è Régiment d'Infanterie ;

- l'actualisation de la rémunération de l'aménageur au regard des missions complémentaires confiées.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2017 est affiché à l'équilibre avec une participation au titre des équipements publics du concédant de 1 777 000 € HT soit 2 132 400 € TTC restant à verser.

8 - ZAC Erdre Active Malabry à la Chapelle sur Erdre – Avenant n° 9 à la convention publique d'aménagement

La ZAC Erdre Active - Malabry à La Chapelle-sur-Erdre a été créée en 1990 et a fait l'objet d'une convention publique d'aménagement avec la Société de Développement et d'Aménagement de Loire-Atlantique (SODALA) en date du 3 avril 1991, reprise par la Société d'Equipement de Loire-Atlantique (SELA) par avenant en date du 28 juin 1996. L'échéance de la convention a été fixée au 31 décembre 2018 par avenant n°8.

Les derniers travaux de reprise des réseaux d'assainissement sont programmés au second semestre 2018. Il conviendra ensuite de finaliser les remises d'ouvrages et procéder aux rétrocessions foncières.

Aussi, il est proposé par avenant n°9 à la convention publique d 'aménagement ci annexé, de proroger la convention de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2019.

9 - ZAC Maison Neuve 2 à Sainte Luce sur Loire – Avenant n° 5 à la convention publique d'aménagement

La ZAC Haute-Forêt à Carquefou a été créée le 23 juin 2006. Elle compte une surface totale de 100 ha, dont 58 ha cessibles, entre l'autoroute A 811 et la RD 723, destinée à accueillir principalement des activités logistiques.

La ZAC Maison Neuve 2 à Sainte-Luce-sur-Loire, d'une superficie globale de 49 ha, a été créée par le conseil communautaire du 23 juin 2006 et s'inscrit en cohérence et complémentarité avec le site de la Haute Forêt. Elle est destinée à accueillir des PME/PMI, de l'artisanat et des services aux entreprises sur les 20 ha cessibles du secteur Est et des activités industrielles et logistiques sur les 14 ha du secteur Ouest.

Les deux ZAC font l'objet d'une concession unique d'aménagement avec la Société Loire-Atlantique Développement - SELA, en date du 4 juillet 2005. L'échéance de la concession a été fixée au 31 décembre 2020 par avenant n°3.

A ce jour, la ZAC Maison Neuve 2 est aménagée sur une grande partie de son périmètre (32 ha sur 49 ha) et 70% des surfaces cessibles sont commercialisées.

Toutefois la maîtrise foncière n'a pu être assurée sur l'intégralité du périmètre et 10 ha restent encore à acquérir sur la partie sud du secteur Est. Afin de poursuivre l'aménagement de la ZAC, l'avenant n°5 ci-annexé à la convention publique vise à autoriser l'aménageur à procéder aux acquisitions foncières et immobilières nécessaires à la réalisation de l'opération par tous les moyens mis à disposition par la législation en vigueur notamment en mettant en œuvre toute procédure d'expropriation, en préemptant ou encore en prenant à bail emphytéotique ou à construction.

Afin de permettre à l'aménageur de remplir ses missions, et en application de l'article R. 213-2 du code de l'urbanisme, l'avenant n°5 à la convention publique vise également la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain de Nantes Métropole à la société LAD-SELA dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Maison Neuve 2 à Sainte-Luce-Sur-Loire, sur l'ensemble des parcelles la composant.

10 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement Deux Ruisseaux à Thouaré sur Loire pour l'exercice 2017 - Avenant n°3 à la concession

La ZAC des Deux Ruisseaux a été créée par délibération du Conseil Municipal de Thouaré-sur-Loire le 28 novembre 2005. Par traité de concession d'aménagement approuvé par délibération du Conseil Municipal de Thouaré-sur-Loire du 6 mars 2006 et signé le 4 avril 2006, la commune a confié l'aménagement de cette ZAC au groupe Brémond.

Suite au transfert des ZAC Habitat en cours d'exécution à Nantes Métropole, le conseil communautaire du 11 avril 2011 a approuvé le transfert du traité de concession d'aménagement au profit de Loire Océan Développement (LOD), désigné nouvel aménageur, concessionnaire de la ZAC des Deux Ruisseaux.

La tranche n°1 de la ZAC initiée par le groupe Brémond est achevée et la tranche n°2 est en cours de réalisation. Les études sur les tranches restantes à urbaniser menées en 2017 ont abouti à la validation d'un nouveau scénario d'aménagement et de programmation tenant compte de l'ensemble des enjeux de développement présents sur ce secteur et des enjeux environnementaux identifiés. L'année 2018 permettra de poursuivre ces études pré-opérationnelles, préalables à la mise en œuvre de la refonte des dossiers de la ZAC.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2017 est affiché à l'équilibre avec une participation globale du concédant de 3 543 000€ HT, se décomposant en 288 000€ d'apport en nature et en 3 255 000€ HT, soit 3 906 000 € TTC de participation pour remise d'équipements publics, restant à verser.

Ainsi, compte tenu de l'avancement de ces études, il est proposé un avenant n°3 ci annexé, ayant pour objet de :

- proroger la durée du traité de concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2033 ;
- actualiser le montant de la participation du concédant et fixer son échéancier de versement ;
- définir les modalités de versement et de remboursement de l'avance attribuée par Nantes Métropole (convention jointe en annexe) ;
- préciser les modalités de calcul et de prise de rémunération du Concessionnaire.

M. Pras : « Merci Madame la Présidente, merci chers collègues d'être restés jusqu'à l'ultime délibération, la plus intéressante de toutes, relative aux CRAC de la Métropole. Il s'agit pour nous d'adopter ces CRAC 2017 et des avenants à ces conventions relatives à des opérations d'aménagement à vocation d'habitat et de développement économique.

Il y a 10 avenants qui concernent les communes de Brains pour la ZAC des Courtils, de Bouguenais et Saint Aignan de Grand Lieu pour la ZAC multi sites Moulin Cassé Croix-Rouge, la ZAC Montagne Plus à La Montagne, le Bas Chantenay à Nantes, le Champ de Manœuvre à Nantes, la ZAC Erdre Porterie à Nantes, le projet Mellinet et la ZAC Mellinet à Nantes, la ZAC Erdre Active Malabry à la Chapelle sur Erdre, la ZAC Maison Neuve 2 à Sainte Luce sur Loire et la ZAC des Deux Ruisseaux à Thouaré.

Ces opérations d'approbation de CRAC comprennent des prorogations de durées, des lancements d'études supplémentaires, des missions complémentaires demandées à nos aménageurs, des augmentations de participations relatives à l'évolution des projets d'aménagement et des versements supplémentaires de participations liés à des travaux annexes ou des travaux connexes, notamment en lien avec les PPI territorialisées. Voilà. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jacques Gillaizeau. »

M. Gillaizeau : « Oui très rapidement, vu l'heure, je voudrais attirer l'attention sur la problématique des zones humides. Je parle là pour Brains qui a un gros problème sur le lotissement des Courtils, compte tenu de la présence des zones humides, ce qui impacte très lourdement la commune. Tout à l'heure, je n'ai pas voté le PLH, tout simplement parce que les zones humides impactent très lourdement ma commune et aujourd'hui je n'ai plus aucune visibilité sur la constructibilité pour les années à venir. Je cite ces deux exemples, mais il doit y en avoir bien d'autres, et aujourd'hui cela pose vraiment de très gros problèmes. Je vous remercie. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1. approuve les comptes-rendus annuels d'activité qui lui ont été soumis au titre de l'année 2017, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la Société Publique Locale (SPL) Nantes Métropole Aménagement, concessionnaire des opérations d'aménagement suivantes :
   - Les Courtils à Brains ;
   - Bas Chantenay à Nantes ;
   - Champ de Manoeuvre à Nantes ;
   - Erdre Porterie à Nantes ;
   - Mellinet à Nantes ;

2. approuve le compte-rendu annuel d'activité qui lui a été soumis au titre de l'année 2017, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la SPL Loire Océan Développement concessionnaire des opérations d'aménagement suivantes :
   - Croix Rouge Moulin Cassé à Bouguenais et Saint Aignan de Grand Lieu ;
   - Deux Ruisseaux à Thouaré sur Loire ;

3. approuve le compte-rendu annuel d'activité qui lui a été soumis au titre de l'année 2017, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la Société d'Equipement de Loire-Atlantique à Nantes Métropole, concessionnaire de l'opération d'aménagement Montagne Plus à La Montagne ;

4. approuve les avenants ci-annexés aux concessions ou conventions publiques d'aménagement des opérations suivantes portées par la SPL Nantes Métropole Aménagement :
   - Les Courtils à Brains : avenant n°3 ;
   - Bas Chantenay à Nantes : avenant n°1 ;
   - Erdre Porterie à Nantes : avenant n°13 ;
   - Champ de Manoeuvre à Nantes : avenant n°2 ;
   - Mellinet à Nantes : avenant n°1 ;

5. approuve les avenants ci-annexés aux concessions d'aménagement des opérations suivantes portées par la SPL Loire Océan Développement :
   - Croix Rouge Moulin Cassé à Bouguenais et Saint Aignan de Grand Lieu : avenant n°9 ;
   - Deux Ruisseaux à Thouaré sur Loire : avenant n°3 ;

6. approuve les avenants ci-annexés aux concessions ou conventions publiques d'aménagement des opérations suivantes portées par la SPL Loire Atlantique Développement :
   - Montagne Plus à La Montagne : avenant n° 8 ;
   - Erdre Active à La Chapelle sur Erdre : avenant n°9 ;
   - Maison Neuve 2 à Sainte-Luce sur Loire : avenant n°5

7. confirme la demande du Maire de Nantes en date du 2 novembre 2010 sollicitant auprès de Monsieur le Préfet la prorogation de la déclaration d'utilité publique concernant la ZAC Erdre-Porterie prononcée par arrêté préfectoral le 30 novembre 2005, pour une même durée de cinq années ;

8. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*
* *

M^me^ la Présidente : « Notre Conseil est clos. Merci à tous. »

La séance est levée à 18h14

Monsieur Pierre-Yves LE BRUN

Le secrétaire de séance

RESULTATS DU VOTE ELECTRONIQUE

Nom	Prénom	Vote
AFFILE	Bertrand	1
ALIX	Jean-Guy	2
ALLARD	Gérard	1
AMAILLAND	Rodolphe	2
ANNEREAU	Matthieu	2
BAINVEL	Julien	2
BASSAL	Aïcha	1
BELHAMITI	Mounir	1
BENATRE	Marie-Annick	1
BESLIER	Laure	1
BIR	Cécile	1
BLIN	Nathalie	1
BLINEAU	Benoît	1
BOCHER	Rachel	1
BOLO	Pascal	1
BUQUEN	Eric	1
BUREAU	Jocelyn	2
CAILLAUD	Michel	1
GRELAUD	Carole	1
CHEVALLEREAU	Claudine	1
CHIRON	Pascale	2
CHOQUET	Catherine	2
COPPEY	Mahel	2
COUTURIER	Christian	1
SALOMON	Maguy	1
MARTIN	Nicolas	2
DAVID	Serge	1
DENIS	Marc	2
DUBETTIER - GRENIER	Véronique	2
DUCLOS	Dominique	1
DUPORT	Sandrine	1
FEDINI	François	2
FOURNIER	Xavier	2
GARNIER	Laurence	2
GARREAU	Jacques	1
GESSANT	Marie-Cécile	2
GILLAIZEAU	Jacques	1
GRELARD	Hervé	3
GRESSUS	Michèle	1
GUERRA	Anne-Sophie	2
GUERRIAU	Joël	-
HAMEL	Rozenn	2
HAY	Pierre	1
HIERNARD	Hugues	2
HOUEL	Stéphanie	2
HUARD	Jean-Paul	2
HUCHET	Erwan	1
IMPERIALE	Sandra	2
JUNIQUE	Stéphane	1
KRYSMANN	Blandine	2
LAERNOES	Julie	2
LE BERRE	Dominique	1
LE BRUN	Pierre-Yves	2
LE STER	Michèle	2
LEFRANC	Elisabeth	1
LEMASSON	Jean-Claude	1
NGENDAHAYO	Lilianne	1
LUCAS	Michel	1
LUTUN	Lydie	2
MAISONNEUVE	Monique	2
MARAIS	Pierre-Emmanuel	1

1 : pour - 2 : contre - 3 : abstention

RESULTATS DU VOTE ELECTRONIQUE

MARTINEAU	David	1
MAUDUIT	Benjamin	1
MERAND	Isabelle	2
MEYER	Christine	1
MOREAU	Jean-Jacques	1
MORIVAL	Benjamin	2
MOUNIER	Serge	2
NAEL	Myriam	1
NEDELEC	Marie-Hélène	2
NICOLAS	Gilles	1
PADOVANI	Fabienne	-
PARPAILLON	Joseph	2
PERNOT	Mireille	1
PIAU	Catherine	1
PRAS	Pascal	1
PREVOT	Charlotte	1
QUERAUD	Didier	2
QUERO	Thomas	1
RAMIN	Louis-Charles	2
REBOUH	Ali	1
RENEAUME	Marc	2
RICHARD	Guillaume	2
RIOUX	Philippe	2
ROBERT	Alain	1
RODRIGUEZ	Ghislaine	2
ROLLAND	Johanna	1
ROUSSEL	Fabrice	1
SALECROIX	Robin	1
SEASSAU	Aymeric	1
SEILLIER	Philippe	2
SOBCZAK	André	1
SOTTER	Jeanne	1
HAKEM	Abbassia	1
TRICHET	Franckie	1
VEY	Alain	2
VOUZELLAUD	François	2

1 : pour - 2 : contre - 3 : abstention